WIDENER LIBRARY
HX K2YJ $

Digitized by Google

Arc 100.1

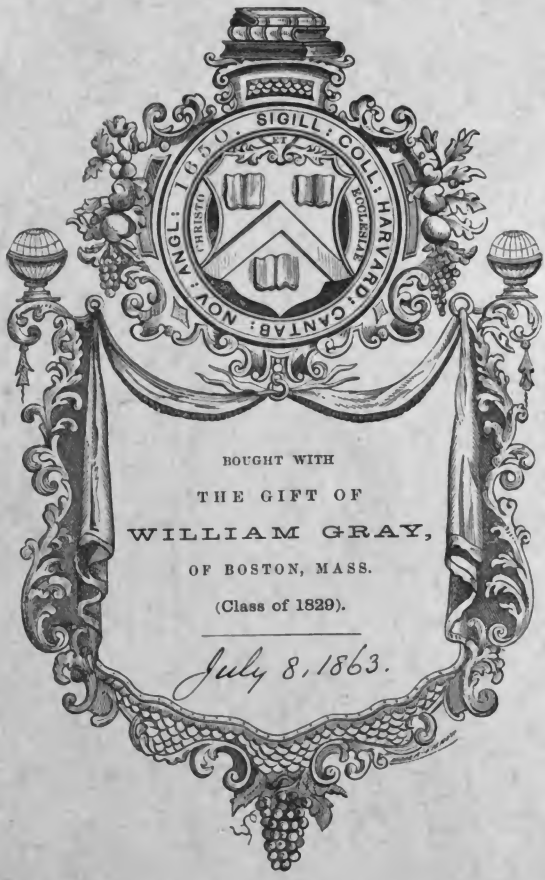

BOUGHT WITH
THE GIFT OF
WILLIAM GRAY,
OF BOSTON, MASS.
(Class of 1829).

July 8, 1863.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

TOME QUATORZIÈME.

Digitized by Google

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE,

5 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1807-1812.

Nota. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VIe vol., qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR

LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

14 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1817-1838.

Nota. Les neuf premiers volumes de ces Mémoires se trouvent chez M. Bottin, éditeur de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, n. 20.

Les tomes X, XI, XII, XIII et XIV se vendent au secrétariat de la Société, rue Taranne, n. 12.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
Rue de Verneuil, n° 4.

Digitized by Google

Arch.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

NOUVELLE SÉRIE.

TOME QUATRIÈME.

AVEC DES PLANCHES.

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ,

RUE TARANNE, 12.

M DCCC XXXVIII.

Digitized by Google

Arc 100.1

1863, July 8.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE,

PENDANT L'ANNÉE 1836.

Par M. de MARTONNE, secrétaire annuel.

MESSIEURS,

Les comptes rendus depuis quelque temps par vos secrétaires à l'issue de leurs fonctions vous ont donné le droit d'être chaque année plus difficiles dans l'approbation de l'accomplissement de cette tâche.

Pour atteindre l'excellente méthode et la justesse d'appréciation des uns, la clarté et l'élégance du style des autres, il faudrait une variété de ta-

Digitized by Google

lents et de connaissances que nous ne nous flattons pas de posséder comme eux.

Nous essaierons toutefois de vous retracer l'ensemble des travaux d'archéologie de l'année 1836, et, comptant sur votre indulgence, nous suivrons autant que possible l'exemple de nos devanciers, en appréciant d'une manière succincte, mais en ne négligeant aucune des communications imprimées ou manuscrites que vous avez reçues, et qui ne font point partie de vos publications.

Cet essai nous a paru devoir être naturellement divisé en quatre parties :

1° Antiquités celtiques;

2° Antiquités gallo-romaines;

3° Antiquités du moyen-âge;

4° Rapports avec les sociétés savantes, et situation intérieure de la Société royale.

Avant d'entrer en matière, nous ne voulons pas toutefois passer sous silence les travaux qui intéressent une partie du monde où le drapeau français brilla plus d'une fois depuis saint Louis jusqu'à Bonaparte, et flotte glorieusement encore. La première partie des *Recherches sur* l'histoire de *la Régence d'Alger*, par une commission de l'Académie des Belles-Lettres, a fixé tout d'abord votre attention, et cet ouvrage, que vous devez à M. le ministre de la guerre, a été renvoyé à un ancien administrateur en Afrique, à M. le baron Roger, qui doit en faire l'objet d'un rapport.

Si l'*Esquisse du système grammatical des Ber-*

Digitized by Google

bères, par M. Hodgson, et sur laquelle vous avez entendu un rapport de M. Warden, a été l'occasion d'un curieux rapprochement entre le langage des anciens Phéniciens et celui des peuples de l'Afrique littorale, les *antiquités phéniciennes* en général ont été l'objet d'une fraude qu'on a cru devoir vous signaler.

Le docteur Ruppel de Francfort vous a fait accueillir ses plaintes contre des personnes qu'il ne nomme pas, et qui l'ont dépouillé de plusieurs objets d'*antiquités égyptiennes* qu'on a dit ensuite avoir été trouvées en France à cinq pieds au-dessous du sol. Ces antiquités sont décrites comme *phéniciennes* dans les actes de la Société d'Emulation d'Abbeville, qui sans doute a été trompée. Mais il vous a paru importer que la fraude reçût la plus grande publicité. (*Voy. Gazette d'Augsbourg*, 1er janvier 1836.)

I. Antiquités celtiques.

Quoique l'activité qui poussait les amateurs de l'archéologie celtique passe pour s'être ralentie, vous avez encore dû à ce goût particulier pour les monuments des temps obscurs de la Gaule de curieuses communications.

Depuis assez longtemps des recherches sur la position des Celtes-Volces avaient été adressées manuscrites par M. E. Thomas à la Société, qui n'avait encore pu leur donner place dans ses Mémoires.

Digitized by Google

Pendant ce temps l'auteur les avait fait imprimer dans le recueil de la Société archéologique de Montpellier, et M. Thomas vous en a adressé un exemplaire, en vous exprimant le regret de n'avoir pu voir insérer son travail dans vos propres mémoires.

La grotte mystérieuse ornée d'entailles plus ou moins régulières, et connue sous le nom de monument de l'île de *Gavr'innies*, c'est-à-dire de l'Ile-aux-Chèvres, a fourni à M. Mérimée le sujet d'une intéressante investigation, dont il vous a adressé les résultats dans une notice imprimée, accompagnée de dessins lithographiés[1].

Une notice sur *la chaire au diable* près Jublains (Mayenne) est due à M. Verger, connu par les fouilles qu'il fait exécuter à ses frais aux environs, et qui amènent chaque jour des découvertes de monuments romains[2].

Vous avez reçu de M. Leduc, par l'entremise de M. Grille de Beuzelin, l'un de vos membres résidents, un procès-verbal des fouilles faites en janvier 1836, derrière le monument druidique situé dans le bois de la Garenne de Trie-Château, près Gisors (Eure).

Ce monument est formé de deux pierres brutes posées de champ, hautes de trois pieds et demi,

(1) *Voy.* ci-après, p. 1, le Mémoire de M. de Fréminville sur les monuments druidiques de l'île de Gavrennez.

(2) *Voy.* ci-après, p. 164 et suivantes, le mémoire de M. Verger sur le résultat de ses fouilles de Jublains.

Digitized by Google

et supportant une autre pierre, longue de douze pieds, sur une largeur de six pieds et une épaisseur de trente pouces. Une quatrième pierre, de la même épaisseur et percée d'un trou circulaire de huit pouces de diamètre, est posée verticalement entre les deux montants. La table supérieure doit peser environ vingt-neuf mille livres. Le tout est en pierre silico calcaire dure, dont il existe une carrière à peu de distance du monument. Le propriétaire du bois de la Garenne de Trie, M. Armand Leduc, a fait ouvrir une tranchée de vingt-cinq pieds de long sur six de large en arrière de la pierre percée d'un trou circulaire; à la profondeur de trois pieds du sol on a commencé à trouver des ossements humains, et surtout des débris de crânes, ainsi que plusieurs mâchoires garnies de leurs dents. Arrivé à une profondeur de quatre pieds, on a rencontré un lit de pierres plates de même nature que celles qui composent le monument; c'est sur ces pierres que reposaient les ossements. Un certain nombre de pierres posées verticalement à droite et à gauche complétaient ce tombeau informe, et tout-à-fait dans le même style que l'autel dont il recevait les victimes.

Après avoir enlevé avec précaution les pierres plates formant le fond du tombeau, on a continué les fouilles trois pieds plus bas sans aucun résultat; on n'a plus rencontré de débris humains, et on a été arrêté par un rocher tellement dur que les outils ne pouvaient l'entamer. Tel est le

Digitized by Google

résultat des recherches faites derrière cet autel druidique, résultat qui constate d'une manière bien précise le mode de sépulture que les druides accordaient à leurs victimes. M. Grille de Beuzelin vous a remis quelques débris de leurs ossements.

Une *description d'objets d'arts attribués* aux *Celtes*, par M. Grasset, contient sur les instruments nommés *haches celtiques* de nouvelles observations.

Parmi ces objets, trouvés dans le sol nivernais, figure un moule à hache, morceau qu'on a trouvé rarement, et qui diffère par sa forme de ceux qu'on a décrits jusqu'à ce jour.

M. Liénard, professeur de dessin à Châlons-sur-Marne, vous a présenté des médailles gauloises trouvées en Champagne, et portant des empreintes qu'il croit égyptiennes.

M. de Ladoucette vous a fait connaître qu'il avait invité feu M. Dongeois à s'occuper du passage d'Annibal dans les Hautes-Alpes. Depuis le décès de ce correspondant, le manuscrit du travail auquel il s'était livré a été découvert par ses héritiers, et mériterait d'être soumis à l'examen de la Société.

Ce travail vous a fait souvenir naturellement de la dissertation de M. Rey, qui a fait l'analyse des diverses opinions émises sur ce fameux passage, et l'on demandait que l'examen du mémoire lui fût confié. Mais M. de Ladoucette, ayant administré le pays, a été, sur l'observation faite par M. Rey

Digitized by Google

lui-même, chargé de faire un rapport à ce sujet.

M. de Musset, correspondant à Cogners, a proposé que la Société s'occupât de la rédaction d'une carte de toutes les Gaules connues du temps de César. Sur cette carte on remarquerait les limites des différents cantons ou pays de la Gaule, sans aucun égard aux villes actuellement existantes; on y inscrirait ensuite le nom des lieux où l'on a découvert depuis cinquante ans la résidence des Romains dans nos provinces. On trouve en plusieurs endroits des habitations qui ont conservé le nom de ville ou *villa* : il faudrait que ces lieux fussent bien indiqués sur la carte, et que les amateurs fussent invités à faire des recherches dans ces lieux ou aux environs.

La Société, tout en applaudissant aux vues de son correspondant, a regretté de n'avoir point à sa disposition des fonds pour l'exécution d'un plan si vaste et si utilement conçu.

Il résulte d'une note communiquée par M. le vicomte de Santarem, de la part de M. Dietford, que, vers la fin du mois d'avril 1835, un paysan de Schifferstadt, à deux lieues nord-ouest de Spire, étant occupé à égaliser un terrain, trouva à un pied et demi au-dessous de la superficie, en détruisant une petite éminence, une espèce de tiare ou chapeau fait en or, de 24 carats. « Ce chapeau était placé sur un carreau de fer, mais qui, en le retirant de la terre, se brisait tout-à-fait, et il était protégé du dehors par trois petites haches en

Digitized by Google

cuivre. Ces haches n'ont pas de trou pour le manche, mais seulement une fente horizontale avec le tranchant. Le chapeau était soigneusement rempli de terre. Il est très mince, de plus d'un pouce de hauteur, assez large en bas et presque pointu en haut, de sorte qu'il ressemble beaucoup à ces chapeaux hauts et pointus que les Tyroliens portent encore maintenant. Son poids est de 13 onces, quoique quelques morceaux d'en bas en soient perdus. Un anneau en cuivre était pratiqué en dedans, autour du bord en bas, et quelques petits trous servaient, à ce qu'on suppose, à attacher une gourmette qui est perdue. Le travail de ce chapeau est simple sans être repercé, et le peu d'ornements qui s'y trouvent consistent en plusieurs raies et quelques rangées de points. »

Cet objet remarquable n'a été acheté que 530 florins pour être envoyé à Munich, où il fera partie du Musée des antiquités.

La tiare dont il s'agit n'étant pas, du reste, à proprement parler un ouvrage d'art, la question est de savoir de quelle époque elle date. La Société a regretté de ne pas trouver dans la description de lumières suffisantes pour juger cette question, qu'un dessin exact eût certainement mieux éclairée. Elle a appris que M. Dietford s'occupait d'en faire un; mais il ne vous est point parvenu.

La Société aurait désiré également rencontrer dans une dissertation sur les caractères angulaires des monnaies de la Gaule-Belgique, par M. Liénard,

Digitized by Google

plus de preuves à l'appui de son système, qui consiste à y voir des origines asiatiques et phéniciennes. Elle n'a pu que louer le zèle ingénieux de l'auteur.

Enfin, M. Vergnaud-Romagnesi vous a annoncé à la fin de l'année, qu'une découverte fort importante venait d'être faite dans un tumulus fort élevé, et dont l'Académie Celtique s'est occupée. On a trouvé dans des tombeaux en pierres presque brutes, des squelettes placés debout, un collier ou bracelet en or très pur, uni, mais bien exécuté, des médailles gauloises bien conservées, des fragments de cuirasse en bronze mince et orné de clous, des débris de casques de même nature, et les restes de deux épées à double tranchant avec fragments de leur fourreau en fer également très oxydés; des colliers et bracelets gaulois en bronze, unis et façonnés, très bien conservés, et d'autres objets.

Ces fouilles devront être continuées. M. Vergnaud adressera plus tard un mémoire complet avec des dessins sur ce sujet.

Voilà, il faut bien le dire, Messieurs, à quoi se réduisent pour l'année 1836, les travaux dont vos correspondants vous ont entretenus sur l'archéologie celtique. Tout annonce que ce champ, autrefois si fécond, est maintenant à peu près épuisé.

Il n'en est pas de même des antiquités romaines ou gallo-romaines, muets témoins d'une civilisation qui, née dans le sang versé par Jules-

Digitized by Google

César, a pourtant adouci les mœurs des populations qui survécurent à l'extermination de la race celtique.

II. Antiquités gallo-romaines.

Parmi les ouvrages imprimés que vous avez reçus, figurent deux volumes de *Recherches historiques* sur l'arrondissement de Langres, par M. Pistollet de Saint-Ferjeux.

La ville est peut-être celle de France qui, avec Narbonne, étale sur ses fortifications le plus grand nombre de monuments romains inconnus et non décrits, et abandonnés depuis des siècles par l'incurie municipale aux ravages du temps et des hommes. Il y a lieu de croire que, dans ces villes, l'amour de la science finira par pénétrer sous l'influence d'hommes zélés pour la gloire de leur pays, comme M. de Saint-Ferjeux. Une Notice *sur les Antiquités de Beaucaire*, par M. Fayn, vous a paru également digne d'attention.

Deux lettres à M. Matter, *sur les Antiquités de Grenoble*, par M. Pierquin de Gembloux, seraient peut-être mieux intitulées sur *l'antiquité et l'origine* du nom de cette cité.

M. E. Thomas de Montpellier a fait aussi imprimer ses *Recherches sur l'ancienne Mesua*, qu'il vous a adressées.

Vous avez reçu de M. de la Fontenelle ses *Recherches sur les peuples de l'ancien Poitou* sous les Romains, recherches qui contribuent à éclair-

Digitized by Google

cir des points de géographie et d'histoire antérieurs à la domination des Francs dans les Gaules.

Une nouvelle édition de la *Notice sur Jublains*, par M. Verger, contient sur les fouilles de cette localité des détails nombreux qui attestent le zèle éclairé de leur auteur.

Mais cet actif correspondant ne s'est point borné là ; deux fois il vous a entretenus du résultat des fouilles qu'il continuait de faire dans la Mayenne.

A l'entrée de l'hiver, en 1835, il avait trouvé à quelque distance du beau dolmen, près de Saint-Nazaire, à l'embouchure de la Loire, de nombreux débris de tuile à crochet indiquant des constructions romaines, dans un lieu où aucun antiquaire n'en avait signalé.

Sous les traces de l'incendie qui, au commencement du XIIe siècle, détruisit presque toute la ville de Nantes, M. Verger a recueilli des fragments de briques et de poteries romaines. Il a vu aussi tirer de l'église souterraine de Saint-Pierre, dans la même ville, des débris semblables, et de plus une médaille de Claude et une de Constantin, dont il vous a donné la description.

Enfin M. Verger vous a rendu compte du résultat des troisièmes fouilles qu'il faisait opérer à Jublains. Il y a mis à découvert dans le jardin du presbytère de longs murs formant le carré d'une ancienne maison d'habitation, et un ancien puits.

Les déblais lui ont fourni une énorme quantité

Digitized by Google

de grands et menus fragments de poterie fine et grossière de diverses couleurs, une seule médaille en bronze, des clous à tête plate, et une borne en grès.

La *Description* que vous a envoyée M. Mathieu d'*une statue romaine* découverte en 1833, entre Veyre et Autezat, témoigne du long établissement des conquérants romains sur les rives de la Meuse.

Vous avez reçu aussi les *observations* du même auteur sur la note de M. Missoux, au sujet d'une route ancienne.

C'est encore par M. Verger que vous avez appris que, dans le mois de février 1836, à trois lieues d'Angers, dans les environs de Cossé-Brissac, le hasard avait mis au jour trente-sept pièces d'argenterie pesant 24 marcs, et que ces objets curieux, qui paraissent être toute *la desserte* d'un temple romain, se trouvent en la possession de M. Grille, bibliothécaire à Angers. Au nombre de ces pièces sont deux masques en argent, l'un de huit pouces, l'autre de six pouces de haut.

Ces masques sont d'un grand prix par leur rareté. L'un d'eux porte une pierre fine enchâssée dans les cheveux, et trois autres sur le col.

M. Mermet a tenu avec sa fidélité ordinaire, la promesse qu'il vous avait faite de vous mettre au courant du résultat des fouilles entreprises par M. Garon à Sainte-Colombe, ancien faubourg de Vienne. Ce propriétaire, à l'aide de déblais assez

Digitized by Google

importants, a mis a découvert d'antiques fondations annonçant un monument qui devait être considérable. Déjà on avait trouvé dans la vigne où se font les fouilles une grande quantité de corniches, de frises, d'entablements et de débris de colonnes en marbres de diverses couleurs. Aujourd'hui on peut pénétrer dans des caves romaines qui sont immenses et d'une conservation parfaite. M. Garon a découvert : 1° un fourneau antique, servant, au moyen de conduits de chaleur en terre cuite, à chauffer autrefois les appartements supérieurs; 2° une longue série de tuyaux de fontaine en plomb, portant tous le nom du fabricant, VASSEDO. V., nom inconnu jusqu'à présent dans l'archéologie de ce pays; 3° une figurine en bronze représentant, selon M. Mermet, Hercule sur son bûcher; 4° quelques fresques, en marbre blanc, d'un travail assez délicat pour qu'elles servissent à l'ornement intérieur d'un salon; 5° et enfin la partie antérieure de la tête d'un faune en marbre blanc. L'importance de cette découverte a engagé M. Mermet à en donner avis à M. le préfet du Rhône. Ce magistrat l'a transmis à l'Académie de Lyon, et bientôt une commission, composée de M. Chenavard, architecte, et Rey, dessinateur, l'un de vos correspondants, a relevé le plan des fondations, du fourneau et des souterrains, dessiné la figurine en bronze, et une partie des fresques et des chapiteaux trouvés dans les fouilles.

Digitized by Google

M. Mermet vous a transmis aussi la copie d'une inscription funéraire inédite trouvée à Estressin, sur le territoire de Vienne, dans la propriété de M. Chollier. Le cippe est quadrangulaire et en pierre dure; son élévation totale est de 4 pieds 7 pouces trois lignes. Le champ de l'inscription, qui n'occupe qu'une des faces du cippe, a 2 pieds 11 pouces 3 lignes de hauteur. La corniche et la base ont chacune 10 pouces d'élévation. La largeur de chaque face du cippe est de 2 pieds 6 pouces. Le champ de l'inscription a 1 pied 8 pouces de largeur. Chaque rebord à triple filet est de 2 pouces 3 lignes; la hauteur des lettres est de 2 pouces 7 lignes.

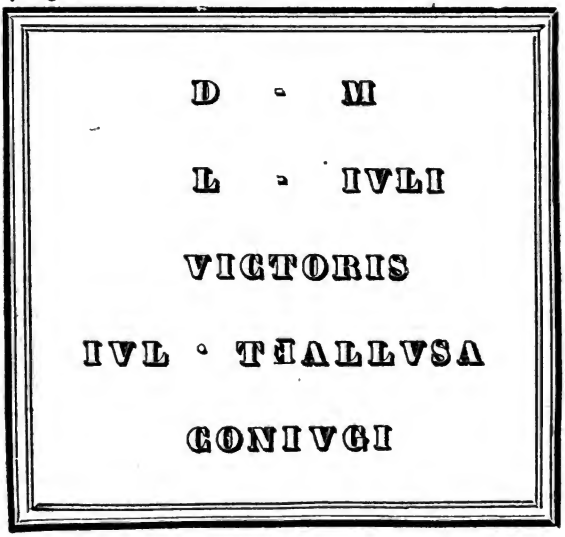

Digitized by Google

M. Le Prevost vous a rendu compte des fouilles exécutées au Vieil-Evreux par M. Robillard, par suite de celles de feu votre correspondant Rever.

Les principaux objets trouvés dans ces fouilles sont deux bras en bronze, l'un d'enfant, vêtu d'une tunique romaine, et dont la forme et la morbidesse sont remarquables; le second bras gauche d'homme tenant un foudre, et qui indique un Jupiter gaulois. Les muscles de ce bras sont admirablement modelés.

M. Le Prévost a communiqué, comme provenant de ces fouilles, le *fac-simile* d'une inscription en latin barbare, ainsi conçue :

CRISPOSBOV

3AMEDON

AXTAC BITI EV

ɔO CARADITONV

J IASEIANISEBODDV

REMI FILIA

DRVIACISACI CIVIS SV.

Elle présente pour singularité plusieurs D barrés, et le nom de GISACUM qu'on y rencontre, et qui était déjà connu par la *Vie de saint Taurin* et par une autre inscription: *Deo Gisaco*, paraît pou-

Digitized by Google

voir servir à démontrer que GISACUM était le véritable nom de la localité sur l'emplacement de laquelle s'était élevé le Vieil-Evreux.

Vous devez à M. Farcy, directeur du *Journal des Artistes*, etc., la communication d'une lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes, dont voici un extrait :

« M. Schweighæuser me mande, sous la date du 10 février dernier, qu'il vient d'augmenter encore tout récemment sa précieuse collection de plusieurs objets intéressants découverts dans le même lieu [1], à savoir : deux petits autels en terre cuite, des lampes de la même matière, et plusieurs moules servant à fabriquer des vases en terre rouge et noire.

« De ces deux autels l'un porte sur ses quatre faces des bas-reliefs de Vulcain, de l'Abondance, de Mercure et de Minerve ; sur l'autre, qui offre moins d'intérêt par ses bas-reliefs, on lit l'inscription suivante :

SILVANO

TETEOSERVS

FITACIT

EX · VOTO.

(1) Rheinzabern, l'ancienne *Tabernæ Rhenanæ* des Romains. Ces objets ont été achetés par le cabinet des médailles de Paris, et s'y trouvent maintenant.

Digitized by Google

« Le mot barbare *fitacit*, dit M. Schwèighæuser, paraît signifier *a fait faire*. Ce mot et le même nom propre *Teteoserus* se trouvent aussi autour de l'un des moules, immédiatement au-dessous du bord supérieur, et le moule est consacré également au dieu Sylvain dans des termes absolument semblables à ceux de l'inscription que nous venons de rapporter. Sur l'une et l'autre pièce *l'auteur du vœu* est différent du potier fabricant, car les noms de ceux-ci n'ont point été oubliés : l'un s'appelle COBMERTVS, et l'autre CERIALIS. C'est ce qui paraît déterminer le sens du mot inconnu *fitacit*, ainsi qu'on l'a proposé plus haut.

« Un autre moule porte cette inscription à un dieu topique local :

PATERNVS
ODEO · CESONIO
EX · VOTO
POSVT.

« Il y a à la seconde ligne un o de trop qu'il faut retrancher, et dans la dernière un I de moins qu'il faut ajouter au mot POSVIT. Ce sont des fautes de l'ouvrier qui a gravé cette dédicace.

« Ces inscriptions sont, du reste, en beaux ca-

Digitized by Google

ractères majuscules. Les noms des potiers en offrent de beaucoup plus petits.

« Parmi les lampes, l'une est formée par un beau buste de Jupiter, l'autre représente un ours.

« On a oublié de dire que sur chacun des autels se trouve un couvercle surmonté d'un taureau.

« Cet animal, dit mon savant et spirituel correspondant, formait une victime perpétuelle qui ne coûtait pas cher au sacrificateur. Un autel pareil, surmonté d'une victime du même genre et également dédiée au dieu Sylvain, a été trouvé, il y a quelque temps, dans les environs de Strasbourg. Cela rappelle ce vers d'Horace où le poëte dit que « on se rend Sylvain favorable avec un peu de lait. » Un petit taureau en argile occasionnait encore moins de dépense. »

M. Cayx a découvert sur une pierre qui sert de marche devant la porte d'une grange du village de Quintignac, une inscription dégradée par les sabots des paysans, et qui lui a paru devoir ainsi être lue.

Materná monumentum voluntate editum memoriæ obiti Sigeiberti patruus struendum sponte curavit et ingenuo filio dedicavit.

Digitized by Google

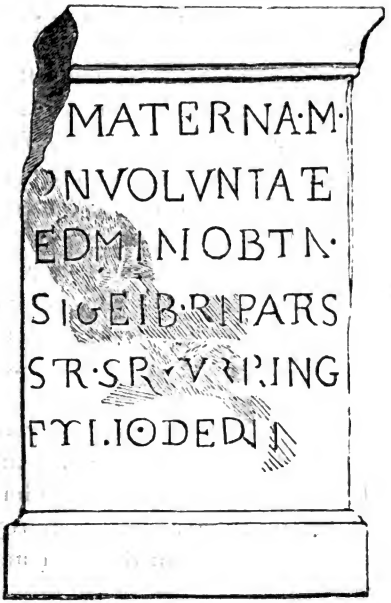

Cette inscription exprime, suivant M. Cayx, qui la croit du VIe siècle, que le monument projeté par la mère, décédée après la mort et peut-être à cause de la mort de son fils Sigebert, a été construit par les soins d'un autre qui pourrait être l'oncle (*patruus*) ou le patron (*patronus*), de l'enfant décédé. Les deux lettres S P s'expliquent naturellement par *sumptu proprio* ou *suâ pecuniâ*, sans recourir à d'autres sens. Seulement le mot

Digitized by Google

patronus ne pourrait s'entendre que d'un patron en religion puisque l'enfant était noble, *ingenuus*, et *patruus* serait préférable.

Vous devez encore à M. de Ladoucette la communication de la correspondance de M. le préfet des Hautes-Alpes avec le ministre de l'intérieur, où cet administrateur rend compte des fouilles nouvellement reprises sur l'emplacement de l'ancienne ville de *Mons-Seleucus*.

Le résultat de ces fouilles consiste jusqu'à présent dans la découverte d'environ cent cinquante monnaies ou médailles de bronze pour la plupart, et que la cupidité des ouvriers a sur-le-champ vendues à des étrangers.

A cette occasion le préfet a fait observer que, si le gouvernement se déterminait à donner plus d'importance à ces recherches, il faudrait que le plan en fût concerté avec la Société royale des Antiquaires, et surveillé par des piqueurs dignes de confiance.

M. Dusevel, votre correspondant, vous a fait part de la découverte qui venait d'être faite, en creusant dans un des faubourgs d'Amiens, d'un cercueil en plomb coulé contenant un squelette dont le crâne était teint d'une brillante couleur de vert minéral et qui avait au bras un bracelet en jais d'un travail fort remarquable. Au pied du squelette se trouvaient encore une fiole à ventre large et à col allongé, un gobelet en verre taillé à facettes, et enfin une espèce de trompette courbe, aussi en verre, mais

Digitized by Google

dont votre correspondant n'a vu que le tuyau, le reste ayant été brisé lors de l'enlèvement de ces objets. A la surface extérieure du cercueil on remarque divers chiffres et ornements en relief, sur lesquels les antiquaires du pays diffèrent d'opinions.

Ils consistent en un X ayant de chaque côté une unité; ces trois chiffres sont placés entre deux ornements de forme trapezoïdale, ainsi qu'il suit : <> IXI <>. Le tout est entouré d'une double bordure en grenetis, ovales, séparés par des traits verticaux. Cette découverte, outre l'intérêt dont elle peut être pour l'histoire particulière de la ville d'Amiens, présente encore des points archéologiques qui méritent d'être examinés. M. Beaulieu, que vous avez chargé de vous faire un rapport à ce sujet, pense que l'enfouissement du cercueil remonte au VIe siècle. Alors, dit-il, se continuait encore l'usage romain, de placer dans les sépultures, des meubles, des bijoux, des monnaies et autres objets profanes. Les cercueils en plomb, si rares chez les Romains [1], commencent aussi à être employés à cette époque, et l'on y renfermait ordinairement avec le défunt, des vases en terre noire ou bien des bouteilles ou matras en verre de même forme que celui qu'a décrit M. Dusevel. En 1819, dans un cercueil en plomb trouvé à Sa-

(1) Ticoroni dans son ouvrages *De' Tumuli Romani* et Hirchman, *De funeribus Romanorum*, n'en ont mentionné aucun; on en a cependant quelques exemples.

Digitized by Google

vigny-sous-Beaune, il y avait divers vases en verre et des monnaies romaines[1]. Un autre cercueil de même métal découvert dans les fondations de l'église Saint-Epvre, de Toul, bâtie pour la première fois en 579, contenait aussi deux vases ou matras en verre[2].

La couleur verte dont le crâne du squelette était empreint, est-elle bien, ainsi que le pense M. Dusvel, le résultat d'un oxide minéral, et ce fait a-t-il été constaté par l'analyse chimique? c'est ce qu'il ne dit pas. Il y a quelques années que M. de Caumont a déjà signalé une semblable coloration sur des ossements renfermés dans un cercueil de plomb[3]. Il l'attribue pareillement à l'oxide de cuivre; mais comment se fait-il donc qu'aucune partie du métal colorant n'ait résisté à la décomposition, bien qu'il fut protégé par une enveloppe de plomb, tandis qu'il s'altère si peu dans les médailles et les ornements romains qu'on trouve en terre, ou ils sont soumis depuis tant de siècles à l'action des acides contenus dans l'atmosphère? M. Héricart de Thury, dans son rapport sur les catacombes de Paris, signale cette coloration en vert, qu'il a souvent remarquée sur des ossements comme étant l'effet de la décomposition des parties musculaires opérée sous de certaines conditions. M. Beaulieu

(1) Tombeau découvert à Savigny-sous-Beaune, par M. Girault.

(2) Cabinet de M. Dufrêne de Toul.

(3) Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Normandie.

Digitized by Google

pense que la couleur des ossements trouvés à Amiens et à Rouen ne peut avoir qu'une cause semblable.

Quant aux chiffres qu'on voit sur le cercueil d'Amiens, on n'a évidemment voulu leur donner aucune signification numérique, car une quantité n'a jamais été exprimée par une X entre deux unités, à moins que la première ou la dernière de ces unités ne soit accompagnée d'un trait placé horizontalement au-dessus, ce qui porte alors sa valeur à mille. M. Beaulieu voit dans cet X le monogramme du Christ, bien qu'on ne l'ait pas encore rencontré ainsi figuré dans les catacombes de Rome ni sur aucun des tombeaux gallicans.

M. Chalon, président de la Société des bibliophiles Belges, vous a adressé une Notice sur quelques antiquités découvertes dans les travaux d'excavation du chemin de fer du Flénu, près de Mons. En voici l'extrait :

« Aux mois d'octobre et de novembre 1835, les travaux d'excavation du chemin de fer du Flénu ont fait reconnaître, dans quelques villages des environs de Mons, diverses antiquités romaines ou gallo-romaines, sans qu'on ait cependant rencontré aucune construction.

« D'abord on découvrit dans la commune de *Quaregnon* une trentaine d'urnes cinéraires en poterie grise et noire, semblables à celles gravées dans le cours de M. de Caumont, pl. 29, *fig.* 1, 2,

Digitized by Google

3, 4. Ces urnes, qui indiquent l'emplacement d'un cimetière romain, ont été trouvées près d'un ancien chemin, dit le chemin de Binch, et qui peut-être était une voie romaine. Il n'est pas douteux que des fouilles plus étendues faites en cet endroit auraient procuré de nouvelles découvertes.

« Le médaillon de bronze de Commode a été trouvé sur le territoire de *Jemmapes*, au sommet du Flénu. Ce beau médaillon diffère de celui décrit par M. Mionnet, et qui présente le même type et le même consulat, en ce que le nôtre ne porte pas la légende *Herc. rom. conditori. p. m. tr. p.* XVIII.

« On a aussi trouvé dans la même commune un fer de lance et un fer à cheval dont la forme diffère totalement de ceux actuellement en usage, en ce que les deux crochets, au lieu d'être saillants, sont recourbés sur leurs branches et servent à maintenir une petite barre de fer, de forme elliptique, qui va de l'une à l'autre. »

En creusant dans l'enclos du sieur Hanot, cultivateur à *Cuesmes*, à droite de la rue qui conduit à l'église, on découvrit, à trois pieds du sol, les objets suivants :

1° Une urne en belle poterie rouge, de la forme de celle décrite par M. de Caumont, pl. 29, *fig.* 12, c'est-à-dire à bord perpendiculaire et à fond légèrement bombé. Cette belle urne avait 9 à 10 pouces de diamètre; elle fut brisée par la maladresse des ouvriers.

Digitized by Google

2° Un vase en forme de jatte ou de bol hémisphérique, de 5 à 6 pouces de diamètre, aussi en poterie rouge fine, orné à l'extérieur de bandes ou zones de hachures inclinées alternativement de droite à gauche.

3. Une bague en argent avec un chaton empreint d'une tête en creux.

4° Trois monnaies en petit bronze, dont deux entièrement frustes, module quinaire; la troisième portant une tête diadèmée et les lettres D N F L V..... au revers un portique *fruste*. Cette pièce peut être attribuée à Flavius Valens, ou plutôt au tyran Flavius Victor, fils de Magnus Maximus, c'est-à-dire qu'elle est de la fin du IVe siècle. M. Chalon la donne de préférence au second de ces deux princes, qui possédait le nord des Gaules et avait le siége de son empire à Trèves, de 383 à 388. Ces trois monnaies étaient dans le plus grand vase.

M. Maurice Ardant vous a transmis un rapport manuscrit sur quelques médailles d'or trouvées à Limoges, à Saint-Priest-sous-Aixe ou dans les environs. Il en résulte que les moindres fouilles procurent la découverte, en grand nombre, de médailles de tous métaux dans la ville actuelle de Limoges et sur les rives de la Vienne, où était placée l'ancienne ville.

Trois Augustes d'or ont été successivement recueillis en soulevant les pavés de la rue Saint-Esprit, près de l'emplacement de l'ancienne tour

Digitized by Google

Gaillon, à chaque époque du renouvellement de ce pavé. Sept autres Augustes d'or ont été trouvés à Saint-Priest-sous-Aixe, lieu placé sur la voie romaine de Saintes à Clermont, entre Chassenon (*Cassinomagus*) et Limoges. Un Macrin a été découvert au château de Faye près de Flavignac, dont le nom, dérivé de *Flavia*, indique quelque souvenir d'une famille existant à une époque reculée. Enfin un Tetricus jeune a été vendu à un changeur de Limoges par un paysan des environs de la ville, de qui l'on négligea de prendre des renseignements.

Le *Jovin* a été vendu à M. Ardant par un propriétaire de la Barre.

Ce sont ces treize médailles d'or de huit modèles différents dont M. Ardant vous a donné la description, avec une exactitude numismatique qui a mérité vos éloges, lorsqu'il ne réclamait modestement que vos conseils.

Il ne vous reste plus à mentionner qu'une *collection*, lithographiée, *de machines et instruments* employés dans l'économie rurale et industrielle, adressée par M. le comte de Lasteyrie, un de vos anciens associés.

Elle représente dans une série de figures les procédés employés par les Egyptiens, les Grecs et les Romains pour l'exploitation de leurs cultures et de leurs manufactures. Ces figures sont extraites des monuments de l'art, et, rapprochées comme elles le sont avec intelligence, elles éclai-

Digitized by Google

rent mieux que des dissertations écrites sur des points jusqu'ici discutés.

Segnius irritant animos, etc.

Cependant M. de Lalande, l'un de vos correspondants à Poitiers, vous a écrit, à l'occasion de la notice de M. de Boisvillette sur la mosaïque de Mienne[1], pour vous communiquer une interprétation de l'inscription qui en fait partie. M. de Lalande lit et voit : EX OFICINA FERRONI FELIX VT ISTE LECO, et non LEGO, et, sous-entendant le mot *sit*, considère le mot LECO comme le nominatif de la phrase, comme un nom propre qui serait celui de l'élève de Ferronus.

« J'ai donc, dit-il, traduit ainsi : *De l'atelier de Ferronus. Que Leco soit aussi heureux que lui!* c'est-à-dire ce pavé en mosaïque a été fabriqué dans l'atelier de Ferronus par Leco, son élève. Puisse Leco être aussi heureux que son maître! Et j'en tire cette conclusion que Leco, élève ou principal ouvrier chez Ferronus, étant l'auteur de la mosaïque, a trouvé le moyen d'attacher son nom au monument en exprimant un vœu qui fît valoir en même temps son propre travail, l'industrie et la fortune de son maître. »

Les raisons que votre correspondant donne à l'appui de son interprétation, quoique n'étant pas sans réplique, vous ont paru de nature à mériter d'être publiées.

(1) *Voy.* cette Notice, t. XII des *Mém. de la Société*, p. 153.

Digitized by Google

Nous passons au troisième chapitre de ce rapport, où l'abondance des matériaux est telle que nous risquerons de mécontenter ceux qui les apportent avec tant de zèle, en ne donnant qu'une petite place à chacun de leurs travaux, ou d'abuser de votre patience, en vous entretenant trop longuement de leurs résultats.

Mais nous n'oublions pas que la Société est principalement instituée pour s'occuper de recherches sur les antiquités de la nation française jusqu'au XVIe siècle, et nous n'avons pas autre chose à répondre à ceux qui l'ont accusée de perdre de vue son but et son origine, et de sacrifier à un engouement passager de la mode pour la période du moyen-âge.

III. Antiquités du moyen-age.

Ce chapitre a pour objet, outre l'histoire politique des temps les plus reculés de la longue période désignée sous le nom de moyen-âge, les diverses traditions sur des personnages historiques, la description des monuments sacrés et profanes; les recherches sur les monnaies, les chartres et inscriptions; les publications d'œuvres poétiques et autres; l'histoire esthétique, artistique et littéraire.

§ Ier.

Suivant l'ordre des temps, nous mentionnerons d'abord l'envoi que vous a fait M. André de son

Digitized by Google

Monastère au VIe *siècle*. Cet épisode de l'histoire Monastique du Poitou offre un tableau remarquable, détaché de ces chroniques Mérovingiennes si longtemps décriées parmi nous, avant qu'un des savants frères Thierry leur rendît l'intérêt qu'elles méritaient d'obtenir.

L'Invasion des Arabes en Poitou, au IXe siècle, a dicté aussi à M. André quelques pages pleines de vigueur et d'éloquence.

M. Cayx vous a transmis un mémoire manuscrit contenant la mention de deux traditions locales sur le fameux Roland.

« En suivant, dit-il, la limite d'un bois situé sur le *Mont-Chiroux*, butte isolée au milieu d'une plaine, commune de Lachaux, arrondissement de Mende, il a remarqué la butte de *Garde*, à une lieue et vis-à-vis de celle de Mont-Chiroux. Toutes deux sont d'une hauteur égale et également distantes, l'une à droite, l'autre à gauche, de la rivière de Coloinge, qui partage cette plaine.

« L'on me raconta, ajoute M. Cayx, que dans « l'ancien temps un géant appelé Roland, en tra- « versant le pays, avait eu soif, et que pour se dés- « altérer il avait mis un pied sur chaque butte et « s'était *abouché* à la rivière, dont il avait sus- « pendu le cours, tant qu'il lui avait plu de boire; « qu'en se relevant le poids de son corps et l'effort « qu'il fit laissèrent l'empreinte de son pied gravé « sur le rocher qui couronne le sommet de Mont- « Chiroux. »

Digitized by Google

Cette empreinte se nomme la *pesade de Roland*. « En effet, arrivé sur le rocher de granit, à peu « près arrondi, de 3 mètres environ de diamètre, « et qui fait le sommet du monticule, je vis un « creux alors plein d'eau qui représente assez bien « et dans ses proportions la forme d'un pied droit, « mais sans orteil, et dans la position exigée pour « l'action attribuée au géant. Cette petite citerne « avait 90 centimètres de longueur. »

Il existe dans le même département de la Lozère une autre tradition relative à Roland, et par laquelle M. Cayx a cherché à expliquer celle-ci. L'autre est d'autant mieux accréditée qu'elle est étayée d'un monument dont on attribue la fondation à Charlemagne. C'est une église située dans la petite plaine de *Ferrouland*, et nommée Notre-Dame-de-Valfrancisque par ce prince, qui la fonda en reconnaissance d'une grande victoire par lui remportée sur les Sarrazins, dans ce vallon, par la protection de la sainte Vierge, qu'il avait invoquée en les attaquant.

M. Cayx discute cette tradition consacrée par les Mémoires du P. Louvrelœuil sur le Gévaudan. Il prétend que ni Pepin ni Charlemagne n'ont pu livrer une *grande* bataille dans un pays qui ne peut contenir que des bandes de partisans, et qu'ils n'ont combattu de Sarrazins qu'en Espagne. Mais il semble résulter des recherches de M. Cayx sur ce sujet qu'un détachement de troupes conduit par Roland, comte d'Angers, dut, en 768,

Digitized by Google

vaincre et faire prisonnier à Moissac Remistan, oncle de Vaifre, révolté contre Pepin après la mort de son neveu.

Ce serait en commémoration de cet événement que, vingt ou trente ans après, Charlemagne, en accomplissant un vœu fait à Moissac sur le Tarn, aurait aussi fondé l'église de Val-Francisque près de Moissac-des-Cévennes, où Roland son ami aurait été vainqueur. Cette supposition demanderait d'autres preuves, de l'aveu même de votre correspondant.

M. Duvivier vous avait adressé une notice historique sur Château-Regnault. Lors de la seconde lecture de ce mémoire, M. P. Paris s'était engagé à y ajouter des notes tirées du poëme de Regnault de Montauban, pour suppléer aux citations peu concluantes de l'auteur, extraites du roman en prose des *Quatre fils Aymon*.

Vous aviez pensé que ce roman apocryphe, n'étant qu'une traduction infidèle ou une imitation tronquée de nos précieuses *chansons de Geste*, ne pouvait fournir d'autorité *à l'appui* de la description des localités qui font l'objet du mémoire, et que, s'il y a quelque chose d'historique dans les traditions de Château-Regnault, on ne peut s'en assurer que par les comparaisons avec les poëmes originaux, et non avec un roman de la bibliothèque bleue, et d'une édition aussi récente.

Mais M. Duvivier, instruit des intentions de la Société par le rapporteur de la commission, a

Digitized by Google

protesté contre l'addition de ces notes, et vous a privé par là du plaisir d'insérer sa notice dans vos mémoires.

Vous avez reçu de M. Piers l'hommage de ses *Considérations sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierrre.*

Certes, ce dévouement ne paraît pas pouvoir être révoqué en doute pour la gloire de notre pays; mais de mêmeque la société des Antiquaires de la Morinie, à qui M. Piers a fait appel, nous devons nous abstenir de juger la question jusqu'à ce que toutes les pièces aient été apportées; et si nous connaissions moins le patriotisme d'un de nos confrères, nous tremblerions, comme le curé de Saint-Eustache devant Baillet, *le dénicheur de saints*, que la même main qui détacha l'auréole du front de Régulus ne fît descendre de son piédestal au niveau du vulgaire l'héroïque bourgeois de Calais.

M. Castaigne vous a offert une *Notice* spirituelle autant qu'exacte sur la famille Saint-Gelais, si célèbre aux XVe et XVIe siècles dans l'Eglise, dans la diplomatie et dans les lettres.

Le même auteur a rédigé la biographie d'Isabelle d'Angoulème, cette princesse fameuse, appartenant à la classe des femmes nées pour le bouleversement des empires, et qui, n'ayant de leur sexe que les charmes extérieurs, du nôtre ont les tumultueuses passions et la fatale énergie.

Les *Recherches archéologiques et historiques*

Digitized by Google

sur le comté de Daschbourg, par M. Beaulieu, sont un ouvrage des plus remarquables sur tous les points, et sur lequel vous avez désiré entendre un rapport de M. Depping.

En fournissant son contingent à la *France* par sa *Description statistique du département d'Eure-et-Loir*, M. Doublet de Boisthibault contribue à propager la connaissance des antiquités du pays Chartrain, où les traces du culte druidique ont disparu sous l'influence du christianisme et les ravages des invasions normandes.

Le précis de l'*Histoire d'Avesnes*, par M. Lebeau, témoigne du zèle louable dont les provinces sont animées, pour étendre au loin le souvenir de leurs antiques illustrations.

M. Dusevel, dans sa *Notice* sur l'arrondissement de Montdidier, parcourt et décrit les monuments de l'archéologie religieuse qui subsistent dans les villages et les hameaux. Sa *Notice* sur l'arrondissement d'Amiens est une partie encore plus intéressante de la description historique de la Somme.

Celui de nos confrères qui a mérité par ses travaux nombreux et consciencieux le titre d'historien des *cathédrales*, M. Gilbert, vous a encore adressé une excellente *Description de l'abbaye de Saint-Riquier.*

Sous ce titre un peu trop pompeux d'*archéographie* de l'insigne église collégiale de Notre-Dame et du beffroi de Beaune, M. Joseph Bard donne un

Digitized by Google

aperçu de l'origine et une description assez détaillée de ce monument de la piété des princes bourguignons.

Les anciennes églises du département de l'Hérault, décrites par M. Renouvier, avec figures dessinées par M. Laurent, ont attiré votre attention sur ces monuments de l'architecture romane et ogivale, assez rares dans le Midi, en comparaison du Nord, qui les offre dans de plus grandes proportions et avec tout le développement qu'ils comportent.

Vous avez aussi reçu des observations de M. Blandon, de Vierzon, sur *les Monuments du moyen-âge à Bourges*, décrits par M. Gilbert dans le tome XII de vos Mémoires.

Ces observations portent principalement sur des omissions que votre confrère avait pu facilement commettre, n'ayant pas eu le temps de tout voir et de tout décrire. Vous avez invité M. Blandon à réparer lui-même ces omissions, en vous adressant un mémoire circonstancié sur les monuments dont il fait la nomenclature, et dont plusieurs sont actuellement détruits.

Chargé par vous d'examiner la *Notice* de M. de la Saussaye relative au château de Chambord, nous vous en avons rendu compte. Cet ouvrage est un résumé intéressant de l'histoire de ce château, et des opinions émises au sujet de ses constructions. L'opinion de M. de la Saussaye est qu'elle n'est l'ouvrage ni de maître Roux ni du

Digitized by Google

Primatice, mais bien celui d'un artiste inconnu qui n'a laissé à Blois d'autre trace de son existence qu'un modèle en bois de cette même construction. On n'est plus aujourd'hui si dédaigneux de la gloire.

M. l'abbé de Labouderie, membre résidant, vous a lu un rapport sur la *Description historique et scientifique du Cantal,* par M. J.-B. Bouillet. En voici quelques passages :

« Le fonds du livre de M. Bouillet n'est pas de notre ressort, puisqu'il y est principalement question de minéralogie; mais il s'y trouve assez d'histoire et d'antiquité pour fixer votre attention. Ainsi l'auteur parle des tours qui servaient jadis de signaux (on dirait maintenant de *télégraphes*), et où l'on plaçait dans les moments de danger une *guiatte*, espèce de sentinelle dont l'emploi était de sonner l'alarme avec une cloche, un cornet à bouquin, ou même par des cris ; par ces moyens d'avertissement, qui se répétaient de distance en distance, tous les habitants de l'Auvergne étaient très promptement sous les armes, et pouvaient se défendre contre leurs ennemis. Il indique en note les principales tours que l'on connaît dans le Cantal, et qui ont servi, à ce que l'on croit, à cet usage. »

A l'article *Apchon* on lit un paragraphe qui se rapporte aux explications données par M. le baron de Gaujal sur le mot *comptor* ou *compteur,* dans votre douzième volume.

Digitized by Google

L'article *Mauriac* présente des singularités assez remarquables ; M. Labouderie en rapporte quelques-unes :

« M. Bouillet, d'après le sentiment du carme Dominique de Jésus et la *Dissertation* de l'académicien Sabbathier, semble *prouver d'une manière incontestable que c'est dans les plaines de Châlons-sur-Marne qu'eut lieu la défaite d'Attila* par Mérovée, roi des Français, en 451, contre l'opinion de saint Grégoire de Tours, du commentateur Prohet, de M. Deribier du Châtelet, et peut-être de Pithou.

« L'auteur transcrit en entier une traduction en français par M. Delalo, procureur du roi à Mauriac, de la charte attribuée à Clovis, datée de 499 ou 500 ; il s'exprime ainsi dans une note au sujet de cette pièce : « *Son* authenticité, soutenue et con-« testée, a été, pendant près de deux siècles, l'objet « d'une controverse très animée. Ceux qui l'ont « considérée comme apocryphe ont reconnu ce-« pendant que les copies trouvées au monastère « de Mauriac étaient du douzième siècle. L'original, « s'il a existé et s'il n'a pas été détruit, pourrait « être dans les archives de la ville de Sens. Les « démêlés qui s'élevaient entre le doyenné de « Mauriac et sa métropole, au XIIe siècle, auraient « pu motiver l'envoi de ces copies. » Le père Dominique de Jésus, carme auvergnat dont je viens de parler, n'hésite pas à qualifier cette pièce d'*artifice et de fausseté ;* il n'a pas tort, comme il me serait

Digitized by Google

facile de le démontrer, si les bornes d'un rapport me le permettaient.

La commune de Chastel-Marlbac fournit à M. Bouillet l'occasion de dire que ce lieu pourrait bien être celui où existait le *Meroliacense castrum* dont parle saint Grégoire de Tours dans le récit qu'il fait du siége d'un château de ce nom par Thierry Ier, fils de Clovis, en 532. « La description « de cet historien, dit-il, se rapporterait plutôt à « *Chastel-Marlhac* qu'à Murol, où l'abbé Faudet « et Chabrol ont cru le reconnaître, ou qu'à Ollier- « gues, indiqué par Valois et Velly, ou même en- « core qu'à Aurillac, cité par Moréri. » Votre rapporteur avoue que les raisons qu'il donne de son opinion sont assez plausibles.

« On trouve dans cet ouvrage, à côté de quelques erreurs, des détails de mœurs intéressants; les costumes des femmes de la *Planèse* et de l'*Arteuse*, contrées de la Haute-Auvergne, bien dessinés, quelques descriptions d'églises exactement tracées, et un petit nombre de faits historiques rectifiés. »

Vous avez dû à M. Potel une description manuscrite fort détaillée de monuments souterrains du moyen-âge existant à La Rochelle, et reconnus dans la visite qui en a été faite le 2 juillet 1834 par MM. Roy et Fromentin, membres de l'académie de cette ville, Lescure-Bellerive, ingénieur en chef, et Potel, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Digitized by Google

Ces constructions souterraines forment quatre groupes d'édifices, dont trois servent actuellement de caves aux maisons qui les recouvrent. Toutes ont des voûtes d'arêtes en ogives. Plusieurs forment deux nefs supportées par des colonnes. Les sculptures qui décorent les voûtes et les chapiteaux, les dimensions et la disposition de ces constructions souterraines, ont permis de reconnaître dans les unes des prisons, et dans les autres des chapelles sépulcrales fort bien conservées, malgré les siéges mémorables que le boulevard des Huguenots a deux fois soutenus.

Des anciennes fourches patibulaires de Montfaucon. Frappé des lacunes nombreuses que n'ont pu ou voulu combler les historiens précédents de notre grande Capitale, M. de Lavillegile s'est attaché depuis longtemps à suivre la destinée de chacune de ses églises, de ses abbayes, de ses cimetières. Ces travaux ne sont pas encore achevés; mais dans le volume dont il vous a fait hommage, M. de Lavillegile a montré qu'un sujet hideux en apparence pouvait fournir matière à de bonnes descriptions, et à des considérations sur des points obscurs et contestés autant que curieux de l'histoire locale.

Son ouvrage est intitulé en outre : *Recherches touchant l'origine, l'emplacement et la description de ce gibet.* Mais après avoir démontré que c'est bien à tort qu'Enguerrand de Marigny est cité comme le fondateur des fourches de Mont-

Digitized by Google

faucon, après avoir jeté un coup d'œil sur les personnages célèbres qui vinrent y expier des années de puissance et de bonheur, il nous fait assister à la destruction de cet affreux monument.

M. Vergnaud-Romagnesi, dont l'ardeur infatigable ne se ralentit pas, vous a envoyé dans cette seule année : une *Notice* sur une ancienne bannière d'Orléans, donnée, selon lui, par François Ier, et qui se portait aux processions de la délivrance de la ville, dont les magistrats s'y trouvaient représentés ; un *Mémoire* sur l'ancienne porte Saint-Laurent, à Orléans, dont M. Vergnaud-Romagnesi déplore avec raison la démolition sans motifs plausibles, tout récemment opérée.

Vous avez écouté avec un égal intérêt le rapport de M. Gilbert sur la *Revue monumentale* de Rouen par M. E. Delaquerrière, membre correspondant de la société. Voici un extrait de ce rapport :

« Cet ouvrage est le résultat des observations critiques de l'auteur sur plusieurs des édifices publics restaurés et des constructions nouvelles de cette ville. Depuis environ une vingtaine d'années Rouen a bien changé de physionomie ; le hideux spectacle que présente la ville du côté du quai de Paris, bordé d'une ligne de bicoques mal construites en pans de bois, a fait place à un rideau de maison d'un aspect, il est vrai, plus régulier, mais d'un style médiocre, et toutes percées de croisées sans proportions relatives. Dans l'inté-

Digitized by Google

rieur de la ville on a également élevé, sur l'emplacement de plusieurs églises détruites, une multitude d'habitations particulières qui ont sensiblement rajeuni les traits d'une cité vieillie, et qui se ressent, comme toutes les anciennes villes, de l'absence de plan et de régularité dans l'alignement des rues. Toutes les façades et la distribution de maisons manquent pour la plupart de goût et pèchent sous le rapport des règles de la bonne architecture. Soit ignorance de la part des architectes, soit parcimonie des propriétaires, l'auteur de la *Revue monumentale* signale sans réserve les nombreux défauts que présentent ces constructions; son ouvrage offre également un concert de regrets sur la destruction de plusieurs édifices publics moins remarquables sous le rapport de l'art que sous celui de leur antiquité ou de leur importance comme objets de décoration. »

Vous avez également accueilli une *Note* sur une inscription trouvée dans la tombe d'un abbé de Corbie, par M. Dusevel, correspondant à Amiens.

Il en résulte qu'au commencement de l'année 1833 un habitant d'Amiens, qui avait acheté une portion de terrain voisine de l'abbaye de Corbie, située à quatre lieues d'Amiens, découvrit, en y faisant creuser, une tombe en pierre dont le couvercle était brisé. Cette tombe contenait quelques ossements qui furent recueillis avec soin, et de plus l'inscription suivante, gravée sur une table de plomb.

Digitized by Google

HAC·ST·EST·ERRA VENERABI
L'S·ILLE·NICHOLA;QI SQI
DM N̄QVĀNOLUIT PL'S
QSBI CU QĀ ;·IPSE PUDI
CITIE · CONTENDIT
LILIA · FERRE ·:·
UT LAVS IPSIVS MANEAT
VENERAD PEWM HOC·IVo
PATRI · MODICVM.FINXIT
MONIMTVM ·;· QV̄E PAT̄.
AD SACRŪ ·· PDVXIT
PRESBITEATUM ·;·
I·I· NŌ MĀR·OBIIT ·

Cette inscription, dont les caractères sont cu-

Digitized by Google

rieux à cause de leur forme et de leur ancienneté, est l'épitaphe de Nicolas Ier, trente-unième abbé de Corbie, d'après la chronique manuscrite de cette abbaye, existant à la bibliothèque d'Amiens, ou le trente-quatrième, suivant le *Gallia christiana*.

Il fut élu en 1098 et inhumé après sa mort, qui arriva comme on voit, le 6 mars 1123, au milieu du chœur de l'ancienne église, devant le cierge pascal.

Dans son *Excursion aux ruines de Jumièges*, une dame (madame C. Badoulleau) a montré que son sexe pouvait, comme le nôtre, aimer à s'inspirer de l'histoire du passé, et ne pas vivre uniquement dans un présent frivole, sans souci de l'avenir.

Les *Tombeaux des comtes de Hainault*, par M. Chalon, vous ont offert des documents généalogiques assez peu connus.

Dans sa *Notice sur le monument sépulcral* découvert à la Sarraz, canton de Vaud, M. le baron Frédéric de Gingins-la-Sarraz a eu la satisfaction de raconter une légende de famille, et de restituer un monument religieux, avec le goût d'un artiste et l'érudition d'un véritable antiquaire.

M. Cayx a découvert sur la porte d'entrée d'un ancien moulin des Combettes, commune d'Ispagnac (Lozère), une sorte de machicoulis, à la devanture duquel sont incrustées deux pierres calcaires dont il vous a donné le dessin, et où sont

Digitized by Google

gravées en écriture de la fin du xve siècle deux sentences latines.

Quidquid agas
prudentec agas
c~respice finem ~

non tam pre
dùm fit pi clam
funus palam fit

La première est très lisible et contient un proverbe très connu, mais la seconde est couverte ou rongée par une rouille noire qui en rend la lecture difficile.

Votre correspondant conjecture que celui qui a fait placer ces deux pierres a voulu, d'après sa propre expérience, donner un avis salutaire à ceux qui viendraient après lui. Il avait fait une mauvaise expérience en exploitant des mines de plomb qui abondent autour du hameau, mais qui sont pau-

Digitized by Google

vres de matière et de mauvaise qualité. Il a eu raison ; car depuis le commencement du XVIe siècle on a essayé en vain de reprendre ces travaux, et le moulin, construction en granit dont la première destination fut de moudre le minerai de plomb, est devenu un moulin à blé dont les produits sont moins éventuels et plus certains.

§ III.

MM. Cartier et de la Saussaye vous ont fait hommage du premier numéro de leur *Revue de la numismatique française*. Ainsi la Société n'a reçu qu'un *specimen* de cet important ouvrage, qui suffit pour lui faire désirer d'en voir la continuation, et elle se réjouit de voir que les travaux des Leblanc et des Duby seront enfin dans notre siècle noblement complétés.

Déjà elle doit à l'un des auteurs une *Dissertation sur les monnaies d'Angoulême et de la Marche*, extraite des Mémoires de la Sociéte des Antiquaires de l'Ouest.

En vous adressant leur *Recueil de monnaies, médailles et jetons* pour servir à l'histoire de Douai et de son arrondissement, MM. Dancoisne et Delannoy ont déclaré vous en faire hommage « comme « au centre des recherches, au lien qui doit réunir « toutes les études particulières, pour en former

Digitized by Google

« avec le temps un faisceau de connaissances bien « établies. »

La Société royale, désirant que ces sentiments soient partagés, n'a pu qu'applaudir au zèle qui a porté les auteurs à faire pour leur ville et leur contrée de semblables recherches, et elle nous a chargé de leur en témoigner toute sa satisfaction.

Le *Dictionnaire spécial et classique des monnaies*, poids, mesures, divisions de temps, chez les Grecs, les Romains, les Juifs et les Egyptiens, dont vous a fait hommage M. le baron Nottret de Saint-Lys, vous a paru un *compendium* nécessaire à tous ceux qui commencent à s'occuper de l'antiquité, et un *memento* commode et utile à consulter par les personnes qui n'ont pas le temps de faire des recherches plus approfondies sur ces matières.

§ IV.

Parmi plusieurs ouvrages de diplomatique adressés à la Société, les procès-verbaux du conseil de Charles VIII, et le journal des Etats-Généraux sous le même prince, qui font partie du recueil de *Documents sur l'histoire de France*, dont un exemplaire est dû à la bienveillance de M. le ministre de l'Instruction publique, sont des monuments précieux à tous égards, et qui jusqu'à

Digitized by Google

valeant reddere exceptis quatteneo sextariis vini de unoquoq; arpenno quos mihi advocationis gratiâ retinui, quatenùs si in posterum quis ei fisco injuriam inferre temptaverit rege auxiliante superno me advocatum sibi sentiat esse infestum, et ut nostra liberalitatis munificentia omnibus sancti matris Ecclesiæ fidelibus et nostris esset nota, summo studio et diligentiâ precipimus exarari et sigilli nostri impressione signari quatenùs quod manu propiâ signo crucis impresso statuimus esse ratum per curricula succedentium temporum maneat inconvulsum et signis hujus conventionis esse temptaverit violator, quod absit, iram Dei incurrat atq; nostra nostrorumq; auctoritate convictus abscedat, et pro illicita presumptione auri libros centum regali fisco persolvat.

Actum publice Parisiis anno Verbii incarnati m^mo^ XLIII^to^ indictione I, regnante Hœnrico rege XVIII anno XV kl. mai.

1° S. Teoderici Carnotensis Epi.—S. Isenbardi Aurelianensis Epi. S. Vualterii Meldensis Epi.—S. Frotlandi Silnectensis Epi.— S. Vuiscelini Capellani. —S. Ecchardi diac. I cap.— S. Gauffridi sei. Aniani subdecani.—S. Adelardi Laudunensis, — S. Burchardi clerici.

2° S. Tetboldi Polenii comitis.—S. Ivonis comitis. — S. Ingelrani comitis—S. Rodulfi comitis.—S. Ragenaldi camerarii. — S. Gilduini vicecomitis. — S. Hugonis Bardulfi. — S. Evrardi filii Gelduini. — S. Bernardi senscalci.

3° S. Vualterii constabulari. — S. Nivelonis. — S. Gauslini *Casati* Carnot. — S. de scto Bodegario. — S. Vuattii de Friasia. — S. Vuarini militis Carnt. — S. Gaufridi militis Carnot. — S. Hugonis militis.

4° S. Arnulsi Carnotensis pcantoris. — S. Carn. succentoris.—S. Hugonis ppreositi—S. Hubti presbri. —S. Vuattii pprositi. — S. Odonis canonici. — S. Genulini pr. 7 can.

Ici se trouve figurée la signature bien connue de Henri Ier, et plus bas, Ego Balduinus cancellarius Regis subscripti.

Digitized by Google

§ V.

Les recherches bibliographiques ne tiennent pas une moindre place dans les travaux de vos correspondants.

Et d'abord M. Piers, à qui la science historique doit plusieurs monographies de villes de Flandre et d'Artois, vous avait adressé des extraits d'un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Omer, intitulé *Varia opera*, numéro 776, provenant des manuscrits de Saint-Bertin.

Ce manuscrit contient entre autres fragments précieux la *Chronique de Flandre*, publiée par Denys Sauvage, une généalogie ascendante de la dynastie carlovingienne, une vieille chronique de la première croisade, *Gesta Francorum in Jerusalem*, et enfin une légende d'un intérêt tout romanesque et qui se rapporte au cycle de Charlemagne. *Vita clarissimorum Amici et Amelii christianorum.*

Deux fac-simile de cette légende y avaient été joints par l'auteur de ces extraits; mais ceux-ci n'ont pu faire partie de votre publication, parce que M. Piers les avait déjà fait imprimer.

Vous tenez de M. Duvernoy une notice sur les archives de Montbéliard et sur quelques écrits relatifs à l'histoire du comté de ce nom; de M. Hérisson une notice sur l'*Aganon vetus*, car-

Digitized by Google

tulaire du XIe siècle, conservé à la bibliothèque de Chartres. Cette notice a été l'objet d'un rapport de M. Depping, votre président, connu par ses recherches sur cette matière [1].

Vous avez aussi reçu de M. Allou votre confrère le piquant récit de ses heureuses découvertes parmi les manuscrits de Limoges, qu'il sauva jadis de l'oubli et peut-être de la destruction.

A l'occasion de notre essai sur *la Chronique de Turpin*, que vous avez bien voulu insérer dans le XIe volume de vos Mémoires, M. Marchal vous a annoncé qu'il existait deux exemplaires de cette chronique dans la bibliothèque de Bourgogne qu'il administre, l'un de la fin du XIVe siècle, l'autre transcrit pour le duc Philippe-le-Bon, sous le titre de *Conquêtes de Charlemagne*.

Ce manuscrit, en trois énormes volumes et rempli de magnifiques grisailles, est un chef-d'œuvre de librairie protypographique, sur lequel M. Marchal promet d'en voyer une notice imprimée.

Vous devez à M. de Laquérière une notice imprimée sur le curieux manuscrit des *Fontaines de la ville de Rouen*, manuscrit dont les descriptions et les vignettes sont un des plus beaux monuments de l'ancien patriotisme local.

(1) *Voy.* le tom. XIII des *Mémoires de la Société*, p. 449.

Digitized by Google

Dans une de vos séances M. le chevalier de Fréminville vous a exposé qu'il avait en sa possession un manuscrit du XIIIe siècle, provenant de la succession de M. de Keranvayer, qui l'avait eu en 1754 du chevalier de Créquy; que ce manuscrit contient une romance en 150 couplets réunis, relatifs aux aventures du fameux sire de Créquy et à sa délivrance des mains des Sarrazins.

Votre correspondant demandait si ce poëme avait été imprimé; nous lui avions répondu sur-le-champ qu'il existait dans les œuvres de Baculard-d'Arnaud une romance sur ce sujet intitulée : *Complainte du sire de Créquy*, composée vers 1300, et que d'Arnaud disait tenir du père Daire, savant bibliothécaire des Célestins; que la *complainte* était en patois ou dialecte picard, et formée d'environ 100 quatrains en vers alexandrins, deux rimes masculines et deux rimes féminines, dont voici un exemple dans le premier couplet que nous nous rappelions.

Le roy Loys-le-Josne ayent empreins se croix,
Volierent l'y suihir tos li brafes Frenchois
Princhés, Cuentes, Barons, tote josne nobleisse
A s'enrolier trestos monstroient bien de la preisse.

Nous ajoutâmes que cette régularité des deux rimes alternatives, et surtout la physionomie toute moderne des phrases, et l'acception de certains mots, ont rendu cette romance fort sus-

Digitized by Google

pecte aux philologues actuels; que néanmoins le pseudonyme auteur des *Souvenirs de madame de Créquy* fait mention d'une romance du *sire de Créquy*, trouvée, dit-il, dans le cartulaire de l'abbaye de Ruisseauville en Artois; qu'il se pourrait que la *complainte* due au père Daire en fût un extrait ou une imitation, et que le manuscrit appartenant à M. de Fréminville fût l'original lui-même; enfin que, pour en juger, il faudrait les comparer en tout ou partie, ce qui présenterait d'autant plus d'intérêt que les romances en récit, nommées par les Anglais ballades, sont extrêmement rares en France

M. de Fréminville a promis alors d'envoyer une copie de son manuscrit, ce qu'il a effectué peu de jours après. Mais il résulte de l'examen dont la Société a bien voulu nous charger, que cette pièce est la reproduction de la romance imprimée par d'Arnaud. M. Auguste Leprévost, qui connaissait à Paris une autre copie de cette romance, l'a comparée de son côté, et nous a fait savoir que, sauf de légères différences tenant à la manière dont chaque copiste avait lu et rendu des mots, ces deux pièces étaient semblables. Il s'agirait donc d'examiner l'écriture du manuscrit de M. de Fréminville, ce que nous ne sommes pas à même de faire.

Digitized by Google

§ VI.

M. l'abbé de Labouderie a prononcé au congrès historique de 1836 un *Discours* sur le caractère de la langue française aux XIe et XIIe siècles. Ce discours offre un ingénieux résumé des diverses opinions émises à ce sujet.

Vous avez entendu avec intérêt la lecture d'une *Notice* sur le langage des habitants de la ville de Bruxelles par M. Marchal, dont voici un extrait :

« Préférant les indications géographiques aux raisonnements, je dirai qu'au Nord des Gaules, c'est-à-dire dans la France et la Belgique, on reconnaît une démarcation bien distincte qui sépare la langue française vulgaire ou rustique d'un côté, et les langues rustiques flamande et allemande de l'autre. Cette ligne court de l'ouest à l'est depuis la mer jusqu'à une lieue en avant d'Aix-la-Chapelle, et de là se dirige en angle droit à travers l'Ardenne et la Lorraine jusqu'en Suisse. Dunkerque et Talais, Menin et Lille, Tirlemont et Jodoigne, Maestricht et Liége en sont les principaux jalons de l'ouest à l'est.

« Souvent une prairie, une rivière, le versant d'une colline, une forêt, sont ses limites naturelles. En Brabant, par exemple, Tourinne et Beauvechein, Hœgaerde et Lunai ne sont séparés que par quelques pièces de pré.

Digitized by Google

« Il en était de même autrefois du territoire de Bruxelles : la ville, qui était flamande, s'étendait dans une prairie entrecoupée des îles de la rivière de Senne ou Zenne. Une colline s'élève au sud-est; c'était le commencement de la forêt de Soigne, le quartier des Sablons. Cette hauteur est en quelque sorte l'extrême frontière de l'idiome rural français ou gaulois qui s'étend jusqu'en Berry, en Lorraine et en Bretagne.

« En l'année 831, Louis-le-Débonnaire établit une prévôté sur cette hauteur, à Froidmont (Mons-Frigidus); en flamand Caudenberg et par corruption en français Coberg. Cette prévôté devint un rendez-vous de chasse; on y enferma un parc pour procurer ce plaisir au prince.

« C'est de Froidmont et d'un château dont les vestiges existent encore dans l'île de la ville primitive que partit Charles de France pour aller détrôner Hugues Capet. Cette tradition est vulgaire dans Bruxelles; ce dernier des Carlovingiens fut fait prisonnier à Laon.

« Insensiblement la route entre la prévôté, le château de Froidmont et la ville primitive se couvrit de maisons; les quartiers gaulois et flamands se rapprochèrent et se confondirent; mais les deux langues sont restées dominantes parmi les classes illettrées du peuple, aux deux extrémités. Ainsi, par exemple, les enfants qui passent le temps de leurs recréations sur la place du Petit-Sablon ne par-

Digitized by Google

lent que français, tandis qu'aux environs de la rivière, au Vieux-Marché, ils ne parlent que flamand.

« Un couvent des dames Marolles, pour l'instruction des ouvrières dentellières, était établi au milieu du quartier gaulois; quoique ce couvent et l'église paroissiale qui en dépendaient n'existent plus, le nom de Français des Marolles a persisté, c'est à l'extrémité du quartier du Sablon.

« La forêt de Soigne est déboisée au midi de la ville; il y avait des vignes autrefois vers cet endroit, ses limites sont éloignées de deux kilomètres. C'est dans cette forêt que les deux langues se croisent : le français ou gaulois y garde l'antique dénomination de wallon; le flamand s'appelait autrefois thiois, mais cette expression est tombée en désuétude.

« Ces détails suffisent pour démontrer que la ville de Bruxelles est placée sur les limites des deux langues. »

§ VII.

Vos publications contiennent ordinairement ce que les recherches de vos confrères ont procuré de plus curieux sur l'histoire des mœurs et des usages comme sur celle des arts et des lettres.

Au nombre des ouvrages imprimés qui vous ont été offerts sur ces matières figure celui de M. Richard, qui a donné sous le titre de *Contes populaires et Traditions des Vosges*, des récits

Digitized by Google

touchant les croyances superstitieuses, des proverbes et dictons applicables à des villes et à des villages de la Lorraine, et celui de M. Rey, *Origine française de la boussole et des cartes à jouer*, fragment du grand ouvrage consacré par l'auteur à l'illustration du drapeau et des insignes de la monarchie française.

Le discours prononcé par M. Bottée de Toulmon au dernier congrès historique de 1835, sur l'*histoire de la musique*, offre des choses nouvelles sur ce bel art, dont la théorie et la pratique remontent plus loin qu'on ne pense communément, et doivent faire par conséquent l'objet de vos recherches. La spécialité des connaissances de M. de Toulmon en cette matière garantit à la Société une coopération qui lui manquait encore et dont sa *notice* curieuse sur *Adam de la Halle, la musique de Robin et Marion,* etc., fait bien augurer pour l'avenir.

Le *Procès d'Etienne Dolet,* publié par M. Taillandier, et les *Progrès de l'imprimerie au* XVIe *siècle,* publié par M. Crapelet, servent à démontrer encore une fois comment les mêmes hommes et les mêmes événements peuvent être envisagés par de bons esprits sous des points de vue tout différents; l'un semblant contester à François Ier presque jusqu'à son titre de *père des lettres,* l'autre défendant sa mémoire contre les outrageantes inculpations de Rœderer, et soutenant le colosse que tant d'efforts avaient ébranlé.

Digitized by Google

Point de dissentiments semblables à craindre, messieurs, lorsqu'on vous exposera, comme l'a fait M. Rey dans une de vos séances, l'état d'abandon et de dépérissement où se trouve la tapisserie de Bayeux. Ce monument unique des arts, de l'industrie et de l'histoire, et que les Anglais, dont il consacre la soumission par une armée française, nous envient néanmoins, est jeté dans une armoire de la municipalité de Bayeux, d'où la femme du concierge le tire et le déroule plusieurs fois par jour, au gré des curieux, qui s'en partagent les lambeaux, de telle sorte que la trame d'une partie notable de cette tapisserie n'existe plus.

Vous avez su même qu'un morceau coupé par feu le peintre Stothard se trouve en Angleterre. Toutefois, en applaudissant à la proposition qui vous a été faite par M. Rey d'intervenir pour solliciter du gouvernement qu'il veille à sauver la tapisserie d'une destruction prochaine, vous n'avez pas cru devoir prendre jusqu'ici une détermination à cet égard.

Une autre communication faite par le même membre a eu un résultat plus satisfaisant pour l'avenir. M. Rey vous a exposé que la *Sainte-Chapelle* du Palais était dans un état de dégradation qui fait craindre la destruction complète de ses admirables vitraux. Il a exprimé le vœu que le gouvernement ordonnât la restitution au culte religieux et aux arts de ce monument d'une époque

Digitized by Google

toute française. Il voudrait qu'au moins on en fît un musée des arts des XIIe et XIIIe siècles.

On a répondu que l'administration est dans l'intention de rendre prochainement cet édifice au culte, et que ce projet n'a éprouvé d'autre obstacle que celui qui résulte du déplacement des archives, pour lesquelles on cherche un local convenable. Ce déplacement dont il est question depuis dix ans ne s'effectuant pas, la Société ne peut que seconder de ses vœux la proposition la plus convenable à la religion et aux arts.

Quoique l'histoire littéraire n'ait pas été complétement négligée par vos correspondants, nous n'avons à mentionner que deux ouvrages sur ce sujet. Un petit *Essai historique* de M. André, sur la poésie romane en Poitou, au temps des troubadours, et un *Précis de l'histoire des sciences et des lettres dans le Blaisois*, par M. de la Saussaye.

Nous terminerons en rappelant trois publications purement littéraires dont vous avez reçu l'hommage.

M. Chabaille vous a offert un volume intitulé : *Le roman du Renart*, supplément, variantes et corrections. Vous avez bien voulu nous charger d'examiner cet intéressant volume et ordonner l'impression de notre rapport[1].

La *Légende* latine *de S. Brandaines*, avec une traduction inédite en prose et en vers romans par

(1) *Voyez* tome XIII, p. 460.

Digitized by Google

M. Jubinal, est une des plus importantes publications que nous ayons dues jusqu'à ce jour à la plume de notre actif et laborieux confrère.

Les poésies des *Jongleurs* et des *Trouvères* qu'il a données jusqu'ici forment l'objet d'un rapport à part que nous aurons l'honneur de vous soumettre incessamment[1].

Enfin nous avons été assez heureux pour vous offrir une édition du roman de *Parise la duchesse*, tant cité par Ducange, et vous avez bien voulu charger M. P. Paris de vous faire un rapport sur ce poëme carlovingien.

IV. ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ.

§ Ier.

Là ne se sont point bornés les soins de la Société royale pendant l'année 1836. Vous avez continué et même étendu vos relations non-seulement avec les sociétés qui à votre exemple s'occupent des antiquités et de l'histoire de France, mais encore avec celles dont les études moins spéciales ont avec les vôtres quelques rapports éloignés ou prochains.

Aussi vous avez reçu avec un intérêt toujours croissant les publications de l'Institut historique et de la Société de l'histoire de France. Comment

(1) Ce rapport a été lu dans une des séances de 1837.

Digitized by Google

n'auriez-vous pas accueilli de même les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, cette fille aînée de la Société royale des Antiquaires de France, qui trouve dans le patriotisme des habitants de cinq de nos départements les plus riches tous les encouragements dont elle est digne, et ces mémoires de la Société archéologique du midi de la France, magnifiques et savantes publications, dans ces deux contrées d'où vous viennent encore les histoires et mémoires de l'Académie de Toulouse, et deux recueils dus à la seule ville d'Evreux! Une contrée intermédiaire fournit aussi son tribut à la science archéologique, par la double publication de la *Revue anglo-française,* et des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

Vous trouviez dans les *Mémoires de la Société de l'Aube* et de l'*Académie de la Somme* des traces de ce grand mouvement vers les études historiques; mais vous avez encore appris par M. Pistolet de Saint-Ferjeux qu'une société pour la recherche des antiquités à Langres et dans ses environs, venait de se former dans cette ville, qu'elle comptait déjà près de cent souscripteurs, et qu'elle allait faire commencer des fouilles qui procureraient sans doute la découverte des antiquités dont fourmille ce sol si profondément remué par les Romains.

En même temps vous appreniez qu'une *Société d'archéologie* était fondée à Amiens, et vous re-

Digitized by Google

ceviez le premier bulletin de la *Société archéologique* de Béziers, comme *un hommage*, dit-elle, *du premier produit de ses recherches et de ses travaux.*

En recevant un volume de la *Société philomathique* de Perpignan vous n'oubliez pas que, depuis 1829, vous n'avez reçu aucune communication de l'*Académie de Bordeaux;* mais vous voyez, dans cet empressement simultané des sociétés qui se forment, une récompense de l'exemple donné par vous les premiers de s'occuper des antiquités nationales. Cet empressement ne s'est pas moins manifesté dans les pays étrangers. Ainsi la *Société archéologique Mexicaine*, nouvellement constituée, vous a adressé, en vous demandant vos conseils, des copies manuscrites de ses statuts et de l'exposé du plan qu'elle se propose de suivre dans ses travaux.

Elle réclame votre appui à l'effet d'entreprendre une nouvelle exploration des ruines célèbres du *Palenque*, « à peine connues, dit-elle, jusqu'à ce jour, et qui n'ont point encore été examinées sous le rapport de la science. »

« Les travaux de la commission nommée par le gouvernement suprême du Mexique doivent en effet puissamment contribuer à rectifier les descriptions du *Palenque* publiées jusqu'ici, en faisant connaître les causes des différences que l'on remarque entre elles. »

Il est plus que probable d'après cette observa-

Digitized by Google

tion que la Société Mexicaine ignore les publications faites en Europe à ce sujet.

Mais la Société royale des Antiquaires de France sachant que deux de ses membres, MM. Farcy et Warden, s'occupaient d'un ouvrage spécial et considérable sur cette matière, doit attendre le résultat des recherches de la Société Mexicaine pour comparer avant de juger, et se borne à manifester sa satisfaction de voir le flambeau de la science archéologique éclairer de nouvelles contrées[1].

L'Académie royale d'Histoire de Madrid, les académies de Saint-Pétersbourg et de Bruxelles, ainsi que la Société philosophique américaine de Philadelphie, vous ont tenu avec une fidélité inappréciable au courant de leurs importantes publications. Parmi les sociétés étrangères, la Société royale des Antiquaires du Nord est peut-être celle qui met le plus de suite à vous faire parvenir le résultat de ses travaux sur les antiquités, ce qui diminue vos regrets d'être privés depuis longtemps de vos relations avec la Société royale des Antiquaires d'Ecosse.

L'Académie pontificale romaine d'Archéologie se bornant à remercier la Sociéte de l'envoi de ses mémoires, nous ne pouvons que regretter également d'ignorer les découvertes faites sur le territoire des anciens vainqueurs du monde.

(1) Le Gouvernement et la Société d'archéologie du Mexique ont depuis rendu justice à ces travaux distingués qu'il est difficile de surpasser.

Digitized by Google

La Société a reçu d'ailleurs un encouragement bien précieux. Parmi vos membres honoraires figure le nom de l'honorable M. Guizot. Ce ministre par un arrêté vous a accordé un exemplaire complet de la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, et s'est assuré une gratitude méritée autant que sentie. Les mêmes encouragements que vous aviez reçus les années précédentes de deux ministères ne vous ont pas manqué non plus. Le ministre de l'intérieur a pris pour les distribuer aux bibliothèques publiques cinquante exemplaires du dernier volume de vos Mémoires, et le ministre de l'instruction publique en a retiré douze.

Des témoignages d'une plus haute protection vous ont été promis, lorsque, sous la conduite de votre président, M. Leber, une députation de la Société a été admise auprès du roi à l'occasion de sa fête.

Sa Majesté Louis-Philippe a répondu à votre hommage en disant : « Je reçois toujours avec sa-« tisfaction les vœux de la Société royale des An-« tiquaires de France. Je m'intéresse infiniment à « ses travaux. Si je savais en quoi je puis lui être « particulièrement utile, je m'empresserais de le « devenir. »

La restauration de nos anciens monuments, les études historiques stimulées, étaient déjà un gage de l'intérêt que porte l'auguste monarque à l'archéologie. Ces paroles vous garantissent un

Digitized by Google

appui spécial, et des faveurs que chacun de vous s'empressera de mériter par ses travaux.

§ II.

Nous n'avons plus, messieurs, à vous entretenir que de la situation intérieure de la Société. Les pertes qu'elle a faites et la manière dont elle les a réparées sont toujours dignes de votre intérêt.

La mort a épargné cette année heureusement tous vos membres résidents. Nous n'avons à déplorer que le décès de deux correspondants qui par une singularité remarquable se trouvaient l'un le doyen, l'autre le dernier reçu de cet ordre de sociétaires.

Le premier est le vicomte de Toustain de Richebourg, vieillard nonagénaire, connu par ses savants ouvrages sur l'histoire normande, où jusqu'à l'époque la plus reculée il trouvait la trace brillante de ses ancêtres, et l'étendard ducal *Toustains de sang* aux mains de ce Toustain du Bec qui le portait à la bataille de Hastings.

Le second est M. Gaillard, dont l'érudition s'exerçait à la fois et sur les antiquités romaines, et sur l'histoire locale de la Normandie, et dont la fin prématurée excite de vifs regrets.

C'est de M. Henry que vous avez appris la perte faite par la ville de Perpignan et par la Société elle-même dans la personne de M. Jaubert de Réart, dont vous aviez accueilli quelques travaux sur les

Digitized by Google

monuments celtiques du Roussillon, et qui préparait un ouvrage très important sur la langue maternelle des Gitanos ou Bohémiens, confinés aujourd'hui dans une partie des Pyrénées.

Ce jeune savant, pour qui M. Henry se proposait de solliciter le titre d'associé correspondant, a succombé à une courte maladie, à l'âge de quarante-trois ans, au moment, dit son ami, où, la tête meublée par de bonnes études, faites dans le silence et la méditation, il commençait à produire au jour le fruit de ses laborieuses recherches. Les dernières étaient le seul moyen d'arriver à la connaissance de la patrie originelle de ces bandes nomades, problème vivant au milieu de la civilisation moderne[1].

En ordonnant la mention de ce décès dans son compte-rendu, la Société a sans doute voulu montrer que sans lui avoir appartenu en titre, M. Jaubert de Réart avait bien mérité d'elle par une participation à ses travaux. Ce qui pourrait contribuer à adoucir des regrets que nous partageons, c'est l'assurance donnée par M. Henry lui même, qu'il réunira les matériaux du mémoire sur la langue des Gitanos à la partie que le défunt en avait rédigée, pour les transmettre à la société.

Un de vos confrères, M. le baron de Ladoucette, vous a exprimé son vœu de passer dans la classe

(1) Voy. la *Notice sur la caste vagabonde des Gitanos*, par M. Henry, tome X des *Mémoires de la Société*, p. 217.

Digitized by Google

des honoraires, où la mort de M. Dulaure avait laissé une vacance.

Ce vœu a été exaucé, quoique avec regret pour vous, messieurs, et M. de Ladoucette a cessé de compter, comme il avait fait pendant si longtemps, au nombre des membres les plus laborieux et les plus assidus a vos séances.

M. Le Gonidec, si connu par ses publications sur la langue celto-bretonne, a demandé aussi son admission au nombre des membres honoraires, en remplacement de M. Tourlet, décédé.

La Société n'a pu refuser cette demande à un de ses anciens fondateurs, qu'on aurait toutefois désiré pouvoir conserver comme membre résidant, après avoir été privé pendant une longue absence de sa participation aux travaux ordinaires.

Accoutumée à admettre dans son sein des personnes notables dans toutes les branches de la science archéologique, la Société en manquait d'une dans la partie musicale. M. *Bottée de Toulmon* s'est présenté, et ses connaissances dans la théorie et l'histoire de l'art qu'il cultive, vous garantissent sous ce rapport une utile coopération comme membre résidant.

Vous avez admis au même titre M. Cousinard, qui promet de vous communiquer des documents sur l'histoire et la législation du moyen-âge, et M. Mary Lafont, dont les études sur la littérature et le théâtre de la même période, et sur la langue romane du Midi, ont fixé votre attention.

Digitized by Google

Enfin, M. de Lavillegille, dont l'ouvrage que nous avons mentionné est destiné à demeurer parmi les pièces les plus importantes de l'histoire de Paris, vous offrait un titre suffisant comme membre résidant, dès l'instant qu'il sollicitait vos suffrages.

Plusieurs associés correspondants ont été nommés. 1° M. Bouillet, à Clermont-Ferrand. Indépendamment des faits historiques que contient sa *Description du Cantal*, M. Bouillet se propose de décrire les anciens monuments de l'Auvergne, ce qui lui sera d'autant plus facile qu'il possède une collection d'objets curieux provenant de cette contrée.

2° M. Rigollot, à Amiens. Possesseur d'une riche collection de médailles, les Grecs et les Romains ne sont pas demeurés étrangers à ses premiers travaux; mais une prédilection marquée pour nos antiquités nationales l'a ramené bientôt, et semble devoir le retenir désormais sur le théâtre de notre vieille histoire. Sa *Dissertation* sur une feuille de diptyque du XIIe siècle, sa *Notice* sur une monnaie d'or relative à l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux, enfin sa curieuse Description des *Monnaies des Évêques, des Innocents et des Fous*, témoignent de son zèle exclusif pour les recherches sur l'archéologie du moyen-âge.

3° M. Grasset, à La Charité-sur-Loire. Auteur de la description d'objets d'art celtiques dont nous vous avons parlé ci-dessus, il s'est entièrement voué à sauver tous les monuments que l'insou-

Digitized by Google

ciance de l'administration locale laissait passer aux mains d'étrangers plus cupides ou plus clairvoyants. C'est ainsi que, par les soins de M. Grasset, la ville de La Charité a vu s'élever un musée d'antiquités déjà renommé, et dont le fondateur s'est engagé à coopérer de tout son pouvoir à vos travaux.

4° M. Piers, à Saint-Omer. Depuis plus de deux ans ce laborieux écrivain a exactement envoyé à la Société les divers ouvrages publiés par lui sur le sujet qu'il paraît affectionner exclusivement, l'histoire et les antiquités de sa province. Un certain nombre de ces envois se trouvent mentionnés dans le rapport annuel de votre secrétaire pour 1834. La *Biographie* de Saint-Omer est un ouvrage plus considérable encore. Nous ne rappellerons pas ceux qui font précédemment l'objet de ce rapport.

5° M. le baron Nottret de Saint-Lys (Ardennes). Outre le dictionnaire des monnaies dont nous avons parlé, il a composé un travail de recherches scientifiques sur les plus petites localités du département des Ardennes, et qui doit être important, puisqu'il embrasse 538 communes.

Le titre d'associé étranger n'a point cessé d'être envié ; vous l'avez accordé à M. da Costa de Macedo, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, et auteur de deux dissertations ou *Mémoires pour servir à l'histoire des navigations et découvertes des Portugais*; et à

Digitized by Google

M. Marchal, de Bruxelles, dont quelques ouvrages sont insérés dans vos Mémoires. Les autres consistent en plusieurs dissertations, telles que celles qui sont relatives à la *Chronique de Turpin*, et à l'*Inféodation de la Flandre*, et qui sont insérées dans le bulletin de l'Académie royale de Bruxelles. (nos 1 et 2). Le poste important que M. Marchal occupe auprès de la bibliothèque de Bourgogne peut rendre sa coopération très utile au but que vous vous proposez. La manière dont il a bien voulu parler de nous dans l'un de ses mémoires nous fait un devoir de le remercier ici de sa courtoisie.

Enfin, M. Graberg de Hemso, ancien membre de l'Académie celtique, a voulu échanger le titre qu'il possédait depuis 1811 contre celui d'associé étranger, et vous le lui avez donné avec d'autant plus de plaisir, qu'il vous a démontré que le nom de la Société royale des Antiquaires de France avait encore dans toute l'Europe, conservé cette juste célébrité, récompense unique, pour la plupart d'entre vous, des nombreux travaux dont nous venons de retracer une faible partie.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

PENDANT L'ANNÉE 1837,

Par M. BEAULIEU, secrétaire annuel.

MESSIEURS,

C'était avec une vive satisfaction sans doute que, l'an dernier, vous voyiez de nombreuses Sociétés académiques s'organiser comme à l'envi dans nos provinces, y publier d'intéressants mémoires, et se prêtant à l'impulsion donnée par le gouvernement aux recherches archéologiques, impulsion à laquelle vous vous glorifiez à juste titre de n'être pas restés étrangers, se livrer avec une ardeur jusqu'alors inconnue à l'étude des antiquités locales. Mais le dirai-je, Messieurs? à cette satisfaction si naturelle que vous éprouviez, venait cependant se mêler quelque

Digitized by Google

inquiétude. Si le zèle de vos collaborateurs vous assurait un choix de Mémoires plus que suffisant pour remplir le volume que vous publiez annuellement, n'était-il pas à craindre que des découvertes d'une haute importance, peut-être, n'étant insérées que dans les recueils peu généralement répandus qu'on édite en province, n'obtinssent pas toute la publicité que vos relations étendues vous permettent seules de donner, et ne fussent ainsi perdues pour la science? L'expérience a prouvé que cette appréhension n'était pas fondée. On n'a pas cessé un instant de vous considérer comme Société centrale et aucune découverte de quelque importance n'a eu lieu sans que les hommes instruits, ou les associés correspondants que vous comptez dans presque tous les départements de la France, ne vous en aient informés. Jamais peut-être la Société royale des Antiquaires de France n'a joui d'un état plus prospère, jamais elle n'a marché d'un pas plus ferme dans la carrière qu'elle est appelée à parcourir.

Suivant votre usage, Messieurs, vos séances ont été consacrées à entendre, soit la lecture de Mémoires, soit des communications verbales relatives à l'archéologie. Je vais avoir l'honneur de vous retracer, suivant l'ordre chronologique, l'ensemble de ces travaux pendant l'année qui vient de s'écouler; je terminerai par l'indication des pertes que la Société a éprouvées et des membres nouveaux qu'elle a admis dans son sein.

Digitized by Google

§ Ier. MONUMENTS PRIMITIFS.

Je comprends sous ce titre les pierres qu'on a généralement et si improprement surnommées druidiques; monuments sur l'origine et la destination desquels il existe des systèmes d'autant plus nombreux que sont incertaines les bases sur lesquelles ils reposent. Dignes successeurs de l'ancienne Académie celtique, sans cependant en avoir adopté toutes les doctrines, vous accueillez toujours avec empressement les documents nouveaux pouvant jeter par la suite quelque lumière sur le culte des pierres, qui, dans toutes les parties du monde, semble dominer le berceau de la civilisation humaine; aussi, Messieurs, avez-vous entendu avec intérêt la communication verbale qui vous a été faite par l'un de vos plus actifs correspondants, M. de la Pilaye. Ce savant vous a signalé un fragment de rocher remarquable par une configuration humaine très bien caractérisée; il est situé près de Crozon (Finistère). On voit aussi, a-t-il dit, dans l'île de *Sein* (*insula Sena*), et dans l'île *Dieu*, d'autres rochers à forme humaine auxquels l'art paraît complétement étranger, mais qui paraissent avoir été l'objet d'un culte; Certaines traditions superstitieuses y sont attachées, et les habitants du voisinage ne les regardent qu'avec vénération. M. de la Pilaye la placé sous vos yeux les dessins de trois autres monuments de la Bretagne, qui ont été déjà décrits par l'abbé Mahé; l'un est une pierre brute, terminée par une tête

Digitized by Google

de femme grossièrement sculptée; elle se trouve dans les landes voisines de Grand-Champs, près d'Ardeven (Morbihan); on la désigne sous le nom de *an Mamsell*, la Demoiselle. Les deux autres, nommés *le Babouin* et *la Babouine*, sont aussi des pierres longues ou *men-hirs*, offrant à leur partie supérieure d'informes figures humaines. Vous avez pensé, Messieurs, que ces monuments auxquels votre correspondant a donné le nom de *Céphaloïdes*, appartiennent à cette époque de transition où les formes abruptes du Men-Hir, si révérées de nos pères, commencèrent à disparaître sous le ciseau encore inhabile du sculpteur, pour faire place aux traits conventionnels que l'on donna aux dieux.

A cette même époque de transition se rattache peut-être aussi une pierre conique appelée *Belion* ou *Abelion*, que l'on conserve dans l'église de Behuard, près d'Angers. C'est encore à M. de la Pilaye que vous devez la connaissance de ce précieux reste du culte de *Baal* ou *Bel* de Syrie, qui, importé dans la Gaule, y devint le *Belen*, *Belenus* ou *Abelion*, Dieu-Soleil des habitants du midi et de l'ouest de cette contrée.

M. le baron de Crazanne vous a adressé un mémoire sur le château de la fée *Matte*, situé près de la ville d'Eauze (département du Gers). Cet édifice, dont il ne reste plus que les substructions disposées d'une façon bizarre, s'élevait au sommet d'une butte ovoïde qu'ombragent aujourd'hui

Digitized by Google

de vieux chênes. Si, d'une part, des chambres dallées, un foyer dégradé et rempli de charbons, des faucilles semblables à celles qu'on emploie aujourd'hui dans nos campagnes, des ossements de brebis, de cerf, de porc et de sanglier qu'on a trouvés dans le déblaiement de ces ruines, indiquent un manoir féodal, d'autre part une piscine, des chapiteaux d'ordre corinthien, des lames de poignards, des cercueils en pierre, des monnaies du Bas-Empire provenant de la même fouille semblent appartenir à des temps plus reculés. Si l'on en croit la tradition locale, cet édifice aurait été bâti par une dame ou fée nommée *Matte*, qui mangeait les petits enfants que la ville d'Eauze était obligée de lui fournir en tribut. M. de Crazanne pense que cette tradition est d'origine druidique. Cette terrible *Matte*, qui habitait le pays des *Eleusates*, était vraisemblablement, dit-il, une de ces druidesses gauloises dont parle Lucain, Pomponius-Méla, Pline, etc., et dont on fit plus tard des fées. Sous la domination romaine, une *villa* s'éleva sur la butte consacrée par d'antiques souvenirs; puis quelque noble des temps féodaux, profitant sans doute des restes de constructions qui pouvaient subsister encore, vint à son tour y placer sa demeure.

§ II. PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

L'influence d'un ciel pur et serein est-elle donc,

Digitized by Google

en général, une condition indispensable aux arts pour qu'ils puissent atteindre leur point de perfection ? On serait souvent tenté de le croire en voyant combien peu ils ont fait de progrès dans le nord de l'Europe; ils semblent en effet, comme la plante importée des Tropiques, ne végéter qu'à regret dans les contrées froides et brumeuses, tandis que dans le midi de la France ils brillent de tout leur éclat. Là s'élèvent comme à l'envi ces amphithéâtres, ces temples, ces arcs de triomphe que l'antiquaire et l'artiste viennent admirer à l'égal de tout ce que le génie de la Grèce et de Rome a produit de plus parfait. L'amphithéâtre d'Arles était à peine débarrassé des masures qui l'encombraient, qu'il a donné lieu à de savantes dissertations de MM. Estrangin et Henry, vos correspondants. Le théâtre antique de la même ville, grâce au zèle éclairé de l'administration, vient aussi d'être complétement déblayé, et vous devez aux deux mêmes correspondants, ainsi qu'à M. le baron de Chartrouse, ancien maire d'Arles, des notices importantes sur ce monument unique en France par sa belle conservation. Vous avez décidé, Messieurs, que ces notices prendraient place dans vos Mémoires, ainsi qu'une dissertation sur l'aqueduc de *Barbagal*, par M. Henry. Les travaux de ces savants font penser qu'il reste maintenant peu de choses nouvelles à apprendre sur les antiquités d'Arles.

Une cité voisine, qui fait remonter sa fondation

Digitized by Google

à l'Hercule phénicien, personnification mythique du peuple qui couvrit jadis les rivages de la Méditerranée de ses établissements commerciaux, Nîmes, malgré les nombreux ouvrages qui ont déjà été publiés sur ses antiquités, est toujours pour ceux qui se livrent à leur étude une mine inépuisable. Un de vos correspondants, M. A. Pelet, dont vous avez précédemment publié un *Essai sur la Tour-Magne*, vous a adressé des renseignements sur la découverte faite en 1835, au milieu de la ville de Nîmes, d'une construction romaine fort importante. « Le creusement d'un nouveau « canal, dit M. A. Pelet, mit au jour, à un mètre « au-dessous du lit du ruisseau de l'*Agan*, un « pavé construit en grandes dalles de pierres ayant « 3 mètres de longueur, $0^m,70$ à 80 de large, sur « $0^m,25$ à 30 d'épaisseur. Elles étaient taillées en « trapèze et juxtaposées sur un ciment très dur. « Au-dessous de ce massif il s'est trouvé un aqueduc « voûté, construit en pierres de taille; il a $1^m,48$ « de hauteur, et 2,30 de largeur. Les dalles du pavé « étaient percées de 40 en 40 mètres d'un trou rond « qui communiquait à l'égout placé au-dessous; « ces trous avaient $0^m,40$ de diamètre et servaient « probablement de passage aux esclaves chargés « de nettoyer l'aqueduc. » On admire dans cet ouvrage, qui semble fait d'hier, avec quel soin et quelle recherche les Romains exécutaient les grands travaux d'utilité publique; mais aussi c'est que ces maîtres du monde croyaient à l'éternité

Digitized by Google

de leur puissance, c'est qu'ils avaient foi dans l'avenir. Les rues actuelles de Milan, avec leurs canaux souterrains et leur pavé en grandes dalles, peuvent donner quelque idée de ce que furent jadis les rues de l'antique *Nemausus;* celle que décrit M. A. Pelet en était probablement la principale; elle s'étendait de la porte d'Auguste jusqu'au Forum.

Les antiquités de Poitiers et surtout le temple Saint-Jean ont été et seront longtemps encore le sujet de vives controverses. Vous avez pensé, Messieurs, que le travail de M. Grille de Beuzelin, intitulé : *Mémoire sur les Antiquités de Poitiers,* pouvait jeter quelque lumière sur plusieurs points obscurs de la discussion, et vous en avez voté l'impression. Vous avez pareillement admis, pour le treizième volume de vos Mémoires, une notice de M. Mermet aîné, sur des constructions romaines et sur un bel autel votif qu'on a découverts récemment à Gaulas (Isère); une dissertation de M. le baron de Crazanne sur le taurobole et les inscriptions tauroboliques de Lectoure; un travail du même auteur sur un bas-relief représentant Hercule-Soleil, et enfin une notice sur deux arcs de triomphe romains qu'on voit à Langres, par M. de Saint-Ferjeux, que vous avez récemment nommé votre associé correspondant.

Vous vous êtes rappelé, Messieurs, que cette dernière ville, qui fut la capitale de tout le pays des

Digitized by Google

Lingones, avait pour dieu topique *Moccus*. Chaque jour le hasard fait découvrir le nom de quelqu'une de ces divinités locales dont le nombre devait être immense, car à chaque province, à chaque cité son dieu protecteur, a dit Tertullien en parlant de la Gaule[1]. Déjà, l'année dernière, M. Verger, vous avait entretenus de *Voljanus* et des substructions de son temple qu'on voit à Nantes. Depuis lors, un autre correspondant, M. Delmas, vous a transmis deux inscriptions en l'honneur de *Divannonus* et de *Ceniccus*, divinités dont le nom était encore inconnu. M. Mermet aîné, qui vous tient au courant, avec une rare exactitude, de toutes les antiquités que l'on découvre à Vienne et dans les environs, vous a adressé le dessin d'un cippe avec l'inscription inédite : *Deo Caute*. Enfin votre secrétaire a eu l'honneur de vous lire une courte notice sur *Nundina* et *Rosmerta*, divinités honorées, la première sur les bords du Rhin, la seconde dans le pays des Leuquois, et dont les attributions n'avaient pas encore été déterminées.

Vous avez reçu d'un savant étranger, M. Vincent Maitland-Heuberger, cinq inscriptions romaines qui ont été trouvées en 1828, dans le royaume de Wurtemberg. Les quatre premières sont inédites,

(1) Unicuique provinciæ et civitati suus deus est. (Tert. in Apologetico, cap. XXIV.)

Digitized by Google

et il donne de la dernière une explication différente de celle que M. Buchaer, antiquaire allemand, en avait déjà publiée[1].

Dans l'une de vos séances, M. de la Pilaye, que j'ai eu précédemment occasion de citer, a donné des renseignements sur le *Delta* qui s'est formé successivement à l'embouchure de la Loire. Il a remarqué que du sein des vastes tourbières qui le composent, saillissent quelques mamelons d'un terrain granitique qui ont été réunis, à une époque peu ancienne, par des dépôts d'alluvion. Ces mamelons ne seraient-ils pas, dit-il, les restes de ces îles Nésiades qui existaient à l'embouchure du fleuve au temps de Ptolémée, et qu'on ne retrouve plus de nos jours? Ce point de géographie mériterait d'être étudié avec attention.

M. de la Pilaye, contrairement à l'opinion de Danville, pense que l'antique ville de *Corbillo* s'élevait sur le sol qu'occupe aujourd'hui *Rézé*. Ce qui le confirme dans cette opinion, c'est la présence, sur une surface d'une demi-lieue, de briques, de tuiles à rebords et de débris d'édifices, ceux-ci se trouvant principalement au centre de cette étendue, au point où se voit aujourd'hui le bourg de Rézé. Des débris de même nature indiquent aussi cinq établissements romains, sur la rive droite de la Loire, aux environs de Guérande; aucun géographe n'en a fait mention.

(1) Ces inscriptions sont placées à la suite de ce rapport.

Digitized by Google

Les monnaies antiques que le hasard fait découvrir fréquemment continuent, Messieurs, à attirer votre attention, non pas sans doute pour leur mérite scientifique, car il est bien rare aujourd'hui que l'on rencontre quelque type inédit, au moins sur les monnaies romaines, mais parce que vous pensez qu'en archéologie il importe de constater tous les faits nouveaux, lors même qu'ils paraîtraient d'une faible importance; car l'expérience a prouvé que parfois ces mêmes faits, réunis ou comparés avec d'autres, ont amené plus tard des découvertes du plus haut intérêt pour l'avancement de la science. Le dépôt de médailles le plus considérable dont il vous ait été donné connaissance pendant cette année, est celui qui a été trouvé dans les environs de Vienne (Isère). M. Mermet aîné a reconnu qu'il se composait d'environ 1200 médailles, en moyen-bronze, formant une suite d'empereurs et d'impératrices qui commence à Gordien père, en l'an 238, et qui finit à Maximien, en 305, ce qui comprend une période de 67 ans.

M. Liénard, professeur de dessin à Châlons-sur-Marne, vous a adressé un mémoire sur la découverte qui a été faite en 1836, dans un jardin situé près de cette ville, de la partie inférieure d'une urne *Diote*, qui était remplie d'ossements de chevreuil et de sanglier, parmi lesquels se trouvaient trois monnaies gauloises, neuf romaines, et deux moitiés de différentes pièces. Deux des pièces gauloises ont au droit, une tête de femme

Digitized by Google

regardant à droite, et au revers, un taureau marchant à gauche; légende : *Germanus indutillii.* La troisième a pour type 3 bustes accolés, ayant les cheveux courts, les épaules couvertes d'un manteau et regardant à gauche. Au revers, une femme ailée dans un bige[1]; sa tête est ornée d'une couronne et d'une bandelette; elle tient un fouet et les rênes des chevaux de la main droite; la gauche s'appuie sur le char : le moyeu de la roue du char est disposé en étoile, et de chaque côté on lit la légende : *Remo.*

Les monnaies romaines sont : 1° une consulaire en argent de la famille *Marcia ;* 2° trois Augustes, M. B., et un autre en P. B. ; 3° quatre Tibères, dont trois en M. B., et le quatrième en P. B. ; 4° une de ces moitiés de monnaie de la colonie de Nîmes, si communes dans les cabinets, et une autre moitié de pièce ayant au droit une tête laurée sans légende; le revers fruste.

Nous avons dit que l'urne qui contenait ces objets était terminée en pointe à sa base. On sait que chez les Grecs et les Romains, des vases de cette forme étaient portés dans certaines grandes solennités, et surtout dans celles des funérailles, par des prêtres ou des prêtresses, avec des cérémonies dont plusieurs peintures et bas-reliefs déjà publiés font connaître les détails. Mais ces *diotes,* se demande M. Liénard, contenaient-ils toujours des cendres ou des ossements

(1) Probablement une Victoire.

Digitized by Google

humains, ainsi qu'on l'a pensé jusqu'à présent? Les Gaulois n'y renfermaient-ils pas quelquefois, soit la portion des sacrifices réservée aux dieux, soit les restes d'un repas funéraire à la suite duquel nos ancêtres consacraient leurs alliances en coupant une pièce de monnaie dont ils se partageaient les morceaux? Plusieurs faits cités par M. Liénard pourraient changer en certitude une partie de sa conjecture, au moins pour le pays des *Catalauni*. En 1766, M. Pelletier de Beaupré fit faire des fouilles dans une butte située entre Auve et Lacroix (Marne); on y a trouvé des urnes en terre cuite, un couteau de sacrifice, des os de sanglier et d'autres quadrupèdes, et une coupe remplie d'ossements de petits oiseaux[1]. En 1806, une excavation pratiquée dans une autre butte près de la Chappe (Marne), fit découvrir quatre vases en terre cuite, dont l'un contenait des ossements de sanglier et un autre des ossements d'oiseaux; les vases étaient placés parmi des ossements humains. Enfin, en 1827, en démolissant le rempart de l'Est, à Châlons, on trouva près d'un squelette d'autres vases dans l'un desquels il y avait aussi des ossements et des défenses de sanglier et deux monnaies gauloises, l'une au bige, avec la légende: *Remo*; l'autre avec celle: *Germano indutillii*. Une autre fouille faite dans le même lieu présenta encore des fragments de vases, des dents

(1) Annuaire du département de la Marne, an X.

Digitized by Google

molaires de sanglier, et une monnaie à la légende: *Remos Atisios.*

L'urne *diote* dont on a parlé plus haut a été trouvée, dit M. Liénard, dans un canton nommé *le Mont du roi Lampas.* La dénomination de *mont*, donnée à une localité qui ne présente qu'une surface plane, n'indique-t-elle pas qu'il a dû y avoir autrefois une tombelle? ce qui semble le confirmer, c'est le nom de *mausolée* conservé à un jardin situé à peu de distance. Des restes de constructions, des fragments de pavé en marbre, des tuiles à rebords, etc., qu'on voit encore sur cet emplacement, témoignent assez que là s'élevait le tombeau d'un personnage de haute importance.

Le nom de *Lampas* est inscrit dans les annales de la province rémoise, et bien que les légendes des VIIe, IXe, X^e^ et XIe siècles, qui en ont fait mention, ne méritent que peu de confiance, il semble cependant en résulter qu'un homme marquant dans le pays aurait autrefois porté ce nom.

Sans partager avec M. Liénard l'opinion que les ossements et les médailles réunis dans l'urne trouvée à Châlons indiquent une alliance entre les Romains et un chef gaulois, vous avez, Messieurs, accueilli avec intérêt la communication que vous a faite cet antiquaire, et vous avez pensé qu'elle était propre à jeter par la suite quelque lumière sur l'histoire de l'ancienne capitale des *Catalauni*, l'un des principaux peuples de la Gaule.

Digitized by Google

§ III. PÉRIODE CHRÉTIENNE.

M. Allou vous a présenté sous le titre modeste d'*Etudes sur les armes et armures du moyen-âge* (boucliers, écus), la suite d'un important ouvrage dont il s'occupe depuis longtemps et dont vous avez déjà publié la première partie; vous avez décidé, Messieurs, que la continuation de ce travail paraîtrait également dans vos Mémoires, ainsi qu'une notice sur des règlements anciens, concernant la justice et le service des châteaux-forts en Alsace, par M. de Golbéry; et une description du château d'Arques et de ses environs, qui vous a été adressée par M. Sollicoffre, sous-directeur des douanes.

Chacun sait que, dans le moyen-âge, l'hospice s'élevait souvent auprès du monastère, et c'était certes une belle et touchante pensée que d'avoir ainsi rapproché l'application du précepte, et d'exercer la charité près de la chaire sacrée, d'où la voix du pieux cénobite en imposait aux fidèles l'impérieux devoir. On voyait jadis un de ces établissements de charité auprès du monastère de Saint-Pierre de Vienne (Dauphiné), l'un des plus anciens de la chrétienté, puisque sa fondation remonte au VIe siècle[1]. Aujourd'hui l'antique édifice consacré au soulagement des misères humaines a disparu,

(1) Histoire de Vienne de l'an 438 à l'an 1039.

Digitized by Google

mais sa porte d'entrée existe encore et donne accès à des bâtiments modernes. A droite de cette porte on voit sur un marbre l'inscription suivante, dont les abréviations nombreuses rendent la lecture difficile. M. Mermet aîné, qui vous en a adressé un *fac-simile*, rétablit ainsi le texte :

†. Dominus Petrus de Martel prior claustralis dedit conventui sancti hospiterii XLII solidos censuales pro duobus anniversariis faciendis, unum in occubatione[1] Purificationis, aliud in occubatione beati Michæli. Qualibet istarum duarum dierum debent scindi coram priore XII numate[2] pauperrimis. Obiit dictus dominus Petrus anno Domini MCCC.

Vous avez reçu de l'un de vos correspondants, M. *Dusevel*, d'Amiens, des détails encore peu connus sur la célèbre abbaye royale de Corbie, qui fut fondée en 662, par la reine Bathilde, femme de Clovis II. Ce fut, dit M. *Dusevel*, dans les bâtiments dépendants d'un château qui avait appartenu au comte Guntland, maire du palais de Clotaire II, que la pieuse reine établit, sous la direction de l'abbé Théofrid, une communauté de moines qu'elle avait fait venir de Luxeuil; bientôt l'abbaye s'agrandit, et renferma dans sa vaste enceinte trois églises dans lesquelles les religieux *chantaient sans interruption* les louanges du Seigneur.

Outre ces trois églises, dont il ne reste plus main-

(1) *Occubatione* pour *occubitu*.
(2) Pièces de monnaie qu'on distribuait aux pauvres.

Digitized by Google

tenant qu'une crypte, les abbés avaient encore élevé trois oratoires particuliers, afin de pouvoir en secret s'y livrer à la méditation et à la prière. Sur la fin du VIIIe siècle, plusieurs princes embrassèrent la vie religieuse dans l'abbaye de Corbie; de ce nombre furent saint Adhelard et son frère Brenier, cousins de Charlemagne.

Une bibliothèque qui y fut formée vers l'an 751, devint bientôt une des plus riches et des plus nombreuses de France; mais les guerres et les troubles politiques en dispersèrent la plus grande partie. En 1787, il ne restait de cette riche collection qu'un seul manuscrit vraiment remarquable, le *Commentaire de saint Ambroise sur saint Luc*. Il portait au commencement et à la fin la mention qu'il avait été composé par ordre de Leutgar ou Léger, deuxième abbé de Corbie.

Malgré les événements désastreux qui ont dispersé ou anéanti tant de précieux ouvrages, conservés depuis si longtemps et avec tant de soin dans nos maisons religieuses, quelques-uns cependant ont échappé au sort qui les menaçait, et, maintenant que le calme est arrivé, les savants s'occupent avec une sollicitude sans égale à remettre en ordre et à publier ces précieux restes de notre antique littérature nationale. Vous n'avez pas, Messieurs, été des derniers à suivre cette impulsion générale. Indépendamment des nombreux ouvrages anciens et peu connus qui ont été publiés séparément par plusieurs de vos membres,

Digitized by Google

vous avez admis dans votre recueil une notice sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Père, en Vallée, par M. Doublet de Boisthibault et un rapport sur une brochure de M. Hérisson, relative au même ouvrage; vous devez ce rapport à M. Depping, qui avait précédemment fait connaître dans le tome IXe, deux cartulaires provenant de la même abbaye de Saint-Père, et qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque du roi. M. Chabaille vous a fait hommage du *Roman du Renart, supplément*, et M. de Martonne à qui les amis de la littérature du moyen-âge doivent aussi l'importante publication de *Li romans de Parise la Duchesse*, vous a rendu compte de cet ouvrage. Le même membre vous a fait un rapport sur les nombreuses publications de cette nature, auxquelles M. A. Jubinal s'est exclusivement livré. Ce travail de M. de Martonne aurait sans doute pris place dans vos Mémoires, si vous ne vous étiez imposé la loi de n'y plus admettre désormais de rapports sur des ouvrages déjà publiés.

M. Taillandier a présenté, dans un court résumé, des documents curieux et inédits sur les premiers temps de l'imprimerie, à Paris. M. Berriat-Saint-Prix vous a fait part de ses recherches sur la législation et l'histoire des barbiers chirurgiens, et vous devez à M. Bottée de Toulmon, qui s'occupe spécialement de recherches sur l'état de la musique au moyen-âge, une notice sur les travaux de Guido d'Arezzo. L'insertion dans vos Mé-

Digitized by Google

moires de ces trois ouvrages dispense votre secrétaire de vous en tracer l'analyse.

Peu de nos rois ont été l'objet d'autant d'éloges que François Ier, mais aussi peu d'entre eux, il faut en convenir, sont traités aussi sévèrement de nos jours. N'y a-t-il donc pas eu trop d'exagération dans l'éloge comme dans le blâme? C'est peut-être le jugement que porteront sur ce point les hommes impartiaux; quoi qu'il en soit, M. Rey, dans son *Histoire de la captivité de François* Ier, a entrepris la tâche difficile de justifier la conduite de ce roi envers Charles-Quint, et de démontrer l'impossibilité où il se trouva d'exécuter le traité de Madrid, impossibilité qui, suivant M. Rey, résultait précisément des manœuvres qu'employa Charles-Quint pour en amener la conclusion. Vous avez entendu, Messieurs, le rapport très détaillé que M. de Lavillegille vous a lu sur cette importante publication de votre confrère, ainsi que celui de M. de Martonne sur un ouvrage du même auteur intitulé : *Histoire du Drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française.*

Au nombre des lectures qui ont occupé vos séances, je signalerai celle d'une notice sur les antiquités romaines de l'arrondissement d'Argentan, par M. de Colleville, et d'une autre de M. Le Maître sur la fabrication des monnaies chez les Romains. M. Doublet de Boisthibault vous a aussi communiqué une charte en latin, contenant une donation faite

Digitized by Google

au chapitre de Chartres, en l'an 1048. M. Thomassy, nouvellement admis parmi vous, a lu un mémoire sur cette question : *Saint Benoît, en réformant la règle des monastères de son ordre, ne réformait-il pas aussi l'architecture byzantine alors en usage?* Enfin, vous devez à M. le baron Roger un rapport sur l'ouvrage que M. Jollois a publié sous le titre d'*Antiquités du département du Loiret.*

Changements survenus dans le personnel de la Société.

Vous le savez, Messieurs, lorsque jadis de pieux cénobites s'occupaient à écrire ces chroniques où nous allons puiser la connaissance des faits et des temps anciens, l'ouvrage commencé ne finissait pas à la mort de son auteur ; un autre religieux s'installait à sa place, prenait sa plume, et achevait la phrase que le trépas avait interrompue. Ainsi font les sociétés qui, comme la vôtre, se sont vouées à rechercher et à décrire les antiquités de leur patrie. Ce sont en quelques sortes plusieurs existences placées à la suite les unes des autres, de manière que rien n'arrête l'ouvrage que vos devanciers ont commencé ; car, à peine l'un de nous a-t-il disparu de la scène du monde après avoir apposé quelques pierres à l'édifice, qu'un autre est appelé et apporte à son tour des matériaux. Ainsi, notre œuvre ne restera pas inachevée, nous en avons l'assurance ; mais quelque conso-

Digitized by Google

lante que soit cette pensée, elle ne nous empêche pas de regretter amèrement ceux qui naguère encore travaillaient avec nous. Aussi, Messieurs, avez-vous déploré la perte que vous avez faite cette année du doyen de la Société, du bon et respectable Van-Praët, conservateur de la Bibliothèque royale et membre de l'Institut. Si les importants travaux auxquels se livrait ce savant bibliographe l'empêchaient, à son grand regret, de venir siéger dans cette enceinte, un grand nombre parmi nous ont pu apprécier son inépuisable complaisance, et lui doivent, soit d'importants renseignements, soit de judicieux conseils. Ici, Messieurs, je m'arrête, car je ne dois pas oublier que c'est M. Paulin-Paris que vous avez chargé d'écrire la notice biographique de Van-Praët. N'était-ce pas en effet à celui qui fut le collaborateur et l'ami de notre savant confrère qu'il convenait le mieux de vous retracer sa vie et ses travaux?

Parmi vos correspondants, vous regrettez vivement la perte de M. Hyacinthe Langlois, directeur de l'école de peinture à Rouen, et auteur de divers écrits sur l'archéologie, ainsi que celle M. l'abbé Castellan, qui vous a adressé, en 1830 et 1833, le résumé de ses recherches sur les plaines témoins de la défaite des Teutons par Marius. Vous avez confié à la plume de M. Gilbert la notice nécrologique de M. Langlois, et elle est placée dans ce volume. Je terminerai, Messieurs, ce pénible exposé de vos pertes en

Digitized by Google

vous signalant encore celle de M. Charles Botta, associé étranger, à qui l'on doit, entre autres importants ouvrages, une histoire de la guerre de l'indépendance en Amérique, et une histoire d'Italie, faisant suite à celle de Guichardin.

Plusieurs mutations ont eu lieu dans la liste des membres de la société. M. Michel Beer, qui a cessé d'habiter Paris, continuera cependant à concourir à vos travaux en qualité d'associé correspondant pour le département de la Meurthe, et MM. Cirbied, Chaumette-des-Fossés et Gautier-d'Arc, membres résidants, ont été nommés correspondants nationaux résidant à l'étranger; vous avez aussi accordé le même titre à deux de vos correspondants, MM. le marquis de Châteaugiron et de Verneuil, que leurs fonctions diplomatiques ou administratives retiennent habituellement hors de France ainsi que les précédents.

Afin de remplir les places devenues vacantes dans vos rangs, vous y avez admis M. Thomassy, antiquaire jeune encore, mais que plusieurs publications sur l'histoire du moyen-âge ont déjà fait connaître de la manière la plus avantageuse, et M. Danjou, à qui l'on doit les *Archives curieuses de l'histoire de France*, ouvrage d'une haute importance. M. le baron de Gaujal, premier président de la Cour royale de Limoges, où il était votre correspondant, ayant été appelé à Paris comme conseiller à la Cour de Cassation, a aussi obtenu le titre de membre résidant. Pendant la même

Digitized by Google

année vous avez admis au nombre de vos correspondants M. Pistollet de Saint-Ferjeux, auteur de trois mémoires sur les antiquités celtiques et romaines de l'arrondissement de Langres; M. Joseph Bard, qui a publié les considérations sur le développement moral des nations, ainsi que les monographies des basiliques de Beaune, d'Autun et de l'église Saint-Paul, de Lyon ; enfin, M. Dugenet (de la Creuse), auquel on doit un fort beau travail sur les antiquités de l'arrondissement de Guéret. Vous avez compté, et avec raison, sur le zèle de ces nouveaux membres pour vous aider à remplir la noble tâche que vous vous êtes imposée. Cette tâche, Messieurs, vous est rendue facile, grâce à la munificence d'un gouvernement éclairé et aux divers encouragements qu'il veut bien vous continuer. Vous trouvez dans sa protection spéciale un gage aussi utile qu'honorable de l'intérêt qu'on attache à vos publications.

Vous trouverez un autre gage de cet intérêt dans les relations qu'entretiennent avec vous les sociétés savantes dont la liste est placée à la fin de ce volume; elles sont toujours sur le pied le plus satisfaisant, ainsi que le prouve l'échange mutuel de publications qui a lieu journellement entre ces sociétés et vous. C'est, Messieurs, il faut en convenir, un des grands avantages de notre siècle que d'avoir, en quelque sorte, fondé cette confraternité qui met ainsi en commun toutes les productions de la science et du génie, et qui, sans égard à

Digitized by Google

l'éloignement des lieux ou à la divergence des opinions politiques, réunit en une seule famille les savants de toutes les nations, s'aidant, s'éclairant mutuellement pour arriver au même but : la connaissance de l'histoire, du langage et des mœurs de leurs ancêtres.

INSCRIPTIONS COMMUNIQUÉES PAR M. HEUBERGER.

Inscription sur un marbre tumulaire à Combach, sur une montagne près de Canstadt, ancienne colonie romaine, où se voient encore beaucoup de vestiges de cinq voies.

D. M.
L. OCEANEOLO MAX
IMILLO MIRIO CIVI
CANAE ANXX NA
RENIA C. C.

M. Heuberger lit cette épitaphe de la manière suivante :

Diis Manibus
Lucio Oceaneolo Maximillo Mirio, civi Canae, annorum XX, Narenia condi curavit.

Nota. L'analogie de Canae avec Canstadt (ville de Can) est frappante.

Digitized by Google

Inscription dédicatoire sur une plaque de marbre blanc, à Narrenfels, près de Canstadt.

C. SEPT . SEVERO.
ARABICO ADIAB
TRIB POT. XIX. M
. . . . . .
. . . . . .
ET. IMP. CAES. M. A
NINO. PIO. INVIC.
PRINCIPI . TRIBVNIC.
P. XIIII . IMP. III . COS III
ORD. AUR. FELIG. PRIN
IN INDUL ISSIMUS

Cajo Septimio Severo Arabico
Tribunitia potestate XIX
Et Imperatori Caesari Marco
Antonino Pio invicto
Principi, tribunitio
Potestate XIIII, Imperator III, Consul III
Ordo Aurelia felicissimis principibus,
Dominis nostris dulcissimis.

Digitized by Google

Inscription sur un marbre blanc, au même lieu.

P. AEL. T. SATVRNAS ATILI. CV. ET
CIVIS TET . VIXIT A. LXX V
SATVRNINIVS C. R. E. S. C. E. S. IIII
KLENDS. IAN.

M. Heuberger propose de lire ainsi cette inscription :

Publius Aelius Tili filius, Saturnus, Atiliensis, curator et Civis Vetonianus, vixit annos septuaginta, Valerius Saturninus civis Romanus, fieri sibi curavit et suis.
Quarto kalendas Januarii.

Nota. Quelques antiquaires allemands et italiens supposent que le mot *Atiliensis* se rapporte à Altenbourg, qui n'est distant de Nassenfels que de mille mètres.

Inscription sur une plaque de granit noir à Utlingen (Celcosum.)

CAMPES . ET
EPONAE ALAI
STVG FPCR QVI ET
AE BASSIANVS
RÆE V S LEM

Campestribus et Eponae
Ala prima singulariorum Hispanorum
Civium Romanorum, quietus aeternus bassianus
Prafectus, votum solvit lubens laetus merito.

Digitized by Google

Sur la partie inférieure de la muraille d'un petit temple quadrangulaire dont les débris existent sur une montagne où passe la voie romaine, près d'Utlingen (Celcosum).

IN HONOREM DD
ꓶE Mꓶ I VƎ⁻VSTATE
CoNL AᴱSMCOR
NFꓶ ROGATV ᶜR
AƎF CᵒH I M_SQVER
CONI ME EREST

M. Heuberger résout les monogrammes de la manière suivante :

In honorem Domus Divinae.
Templum vetustate
Conlabsum Marcus Cornelius
Rogatu praefecti
Cohortis primae militum singulariorum
Quintus Verconius Metellus restituit.

M. Buchaer, antiquaire allemand, avait expliqué ainsi cette inscription :

In honorem Deorum Dearumque
Et nostrorum Augustorum eorum conjugum
Marcus Labienus, M. Cornelius Rogatusque
Rhaeticae cohortis primae militis
Querconi merentis restituerunt.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. E. H. LANGLOIS,

ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

Par M. GILBERT, membre résidant.

Parmi les pertes que la Société des Antiquaires a faites en 1837, nous devons signaler celle de M. E. H. Langlois, peintre, directeur et professeur de l'école municipale de dessin de Rouen, et l'un de nos correspondants les plus distingués.

Eustache-Hyacinthe Langlois, naquit à Pont-de-l'Arche (Eure) le 3 août 1777. Son père garde-marteau[1] dans l'administration des eaux et forêts, le destina à la carrière administrative, mais les

(1) C'était un officier de la maîtrise des eaux et forêts qui

Digitized by Google

événements de la révolution vinrent tout à la fois s'opposer aux intentions du père par la perte de sa fortune, et servir celles du fils, qui dès le jeune âge avait manifesté un goût très vif pour la culture des arts. A peine la révolution avait-elle éclaté qu'elle abolit les anciennes institutions; celle de l'École Militaire fut remplacée par l'Ecole de Mars; e jeune Langlois fut désigné dans sa commune pour faire partie de ce séminaire de braves dont il a rappelé les souvenirs dans une intéressante *Notice*. Le métier des armes eut peu d'attraits pour Langlois; fidèle à ses premières inspirations, il consacra à l'étude du dessin tous les instants qu'il put dérober aux exercices de l'Ecole de Mars, qui fut enfin dissoute, et le laissa libre de suivre son penchant pour les arts. Admis en 1798 comme élève chez un habile peintre d'histoire, M. Lemonnier, il passa de là à l'école de David, où il puisa près du restaurateur de la peinture, ces excellents principes qui se répandirent successivement comme autant de rayons lumineux sur toute l'étendue de la France, heureuse de pouvoir ressaisir sous un tel maître le sceptre du bon goût. Mais pourquoi était-il dans la destinée de ce savant artiste d'éprouver dans le cours de ses études de prédilection, les contrariétés les plus découra-

était dépositaire du marteau avec lequel on marquait le bois qui devait être coupé dans les forêts du roi.

Digitized by Google

geantes? Compromis avec sa famille à la suite de nos dissensions civiles, il fut incarcéré sur de fausses dénonciations et ne dut sa liberté qu'à la caution généreuse que s'empressa d'offrir M. Dupont (de l'Eure), ami de son père. Atteint ensuite par la conscription au moment où il ne commençait à jouir de sa liberté que pour se livrer avec plus d'ardeur à ses travaux favoris, il rejoignit les drapeaux. Mais bientôt une circonstance heureuse l'ayant appelé à faire partie d'un conseil de guerre qui le rapprochait de Paris, il sut en profiter pour solliciter son congé, qu'il obtint par la protection de l'impératrice Joséphine. Dégagé du service, il revint dans la capitale où il resta pendant plusieurs années, et se lia avec un grand nombre d'artistes et de gens de lettres qui lui procurèrent des travaux. Mais le désir de revoir son pays, qu'il avait quitté fort jeune, l'engagea à retourner à Pont-de-l'Arche qu'il habita, ainsi que ses environs, depuis 1806. Ce ne fut que dix ans après qu'il vint se fixer à Rouen.

Pendant le cours de ses études à Paris, M. Langlois avait été le triste témoin des actes de vandalisme dont la capitale et les départements offraient alors l'affligeant spectacle. Si quelque chose dut adoucir ses regrets, ce fut de voir les plus précieux monuments de scuplture soustraits à la destruction, par les soins de la Commission temporaire des arts, et mis sous la sauvegarde de notre confrère M. Alexandre Lenoir, créateur et conserva-

Digitized by Google

teur du Musée des monuments français, dont on a tant déploré la dispersion. C'est dans sa retraite de Pont-de-l'Arche que, les souvenirs de cette désastreuse époque venant s'offrir à sa mémoire, il se voua désormais à l'étude des monuments du moyen-âge qui eut toujours tant de charmes pour lui, et qu'il publia un *Recueil de quelques vues de sites et monuments de la France et de la Normandie*, etc., in-4°. Rouen, 1817. Cet ouvrage fut son début dans la carrière archéologique. Le peu de travaux qu'il obtenait suffisant à peine pour soutenir sa nombreuse famille, M. Langlois vint se fixer à Rouen; mais toujours poursuivi par une sorte de fatalité qui semblait s'être attachée à sa carrière d'artiste, il y vécut dans un état voisin de la misère, manquant souvent des choses les plus nécessaires à la vie, lorsqu'une circonstance heureuse vint le tirer de cette triste position et le venger de l'indifférence de ses concitoyens. La duchesse de Berry étant venue visiter Rouen et ses monuments en 1827, M. Langlois fut désigné par le Préfet pour l'accompagner dans sa visite. Cet artiste sut lui inspirer tant d'intérêt par la varieté de ses connaissances que la princesse, qui savait si bien apprécier tous les genres de mérite, lui fit obtenir en 1828 la place de professeur de l'Ecole de dessin et de peinture de Rouen, vacante par la mort de M. de Chaumont, place qu'il dnt aussi à la sollicitude de M. Destigny, l'un des adjoints du maire de cette ville.

Digitized by Google

Depuis son établissement à Rouen, M. Langlois, quoique souvent pressé par la nécessité de pourvoir aux besoins de sa famille, n'avait cessé d'employer ses loisirs à la composition de quelques ouvrages d'archéologie ou de gravure. Doué d'une imagination vive, originale et féconde, personne encore n'était instruit plus que lui de l'histoire monumentale et des usages du moyen-âge, période avec laquelle il semblait avoir un certain air de contemporanéité, ce qui ajoutait tant d'intérêt et de charmes à ses doctes causeries, qu'on ne pouvait le quitter sans éprouver quelque regret. La maison de M. Langlois était devenue en quelque sorte le rendez-vous des artistes et des amateurs étrangers et nationaux; c'était un centre d'instruction, un foyer où chacun venait puiser comme à leur véritable source, les notions les plus intéressantes sur ce que Rouen et la Normandie renferment de curieux. Cet artiste était animé d'une passion si vive pour l'archéologie que la destruction d'un monument était pour lui un sujet d'affliction et de douleur. On se rappelle à Rouen l'avoir vu, lorsque la flèche de la cathédrale fut incendiée par la foudre, le 15 septembre 1822, monter à moitié habillé sur le faîte de sa maison, attacher ses regards sur les débris enflammés de cette merveilleuse pyramide, et, le crayon à la main, en tracer les effets sur le papier. Frappé d'une triste pensée, il m'écrivait le même jour : « Gémissons ensemble, mon cher Gil-« bert, déplorons la perte probablement irrépara-

Digitized by Google

« ble de la magnifique pyramide de Notre-Dame de « Rouen[1].

M. Langlois, épuisé par de longs travaux et plus encore par les veilles qu'il consacrait principalement à ses ouvrages d'érudition, sentait de jour en jour sa vue et ses forces s'affaiblir. Ces premiers symptômes se renouvelèrent d'une manière très grave le jour où il eut l'honneur d'accompagner LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Orléans, lorsqu'elles visitèrent la cathédrale et les autres monuments de Rouen. En sortant du dîner donné à cette occasion à la préfecture, il se sentit indisposé, se plaignit de ne plus voir d'un œil, ou de voir trouble, et dit au rédacteur de la *Revue de Rouen*, qui lui demandait des nouvelles de sa santé. « Mon cher Richard, c'est fini ; vous pouvez tailler votre plume[2]. » Sa vue s'affaiblissant de plus en plus, il lui fallut renoncer à tout travail ; dès ce moment il se crut perdu ; c'était les indices d'une amaurose ou extinction totale de la vue, ce qu'il redoutait par-dessus tout. Bientôt une hémorragie s'étant déclarée, l'idée d'une mort prochaine s'empara tellement de son esprit qu'il l'appelait et la désirait

(1) Lettre de M. Langlois, du 15 septembre 1822.

(2) M. Richard a publié dans la *Revue de Rouen* une *Notice biographique* fort étendue sur M. Langlois. Cette Notice, remplie de détails curieux et intéressants, a été tirée à part, au nombre de 118 exemplaires, pour ceux qui ont rempli la souscription proposée pour l'érection du monument élevé à la mémoire de cet artiste archéologue.

Digitized by Google

comme le terme de ses souffrances; et, malgré les secours de l'art qui lui furent prodigués par les docteurs Flaubers et Vingtrinier et les soins empressés de sa famille et de ses amis, il succomba le 29 septembre 1837, âgé de soixante ans, laissant plusieurs enfants parmi lesquels on distingue sa fille aînée, madame Bourlet de la Vallée, compagne de ses travaux et digne héritière de ses talents.

Maniant tout à la fois avec un égal succès la plume, le crayon et le burin, cet artiste archéologue réunissait à un haut degré de supériorité les talents qui distinguent l'antiquaire, le dessinateur et le graveur. Les curieux et intéressants ouvrages qu'il a publiés sur les monuments de la Normandie et sur divers sujets d'arts, sans avoir épuisé a beaucoup près son fond d'érudition, attestent la richesse et la variété de ses connaissances. Le nombre des dessins et des planches que Langlois a produits, soit pour la librairie, soit pour des amateurs, est considérable. Tous ces travaux prouvent la fécondité de sa verve, son heureuse et rare facilité d'exécution. Ses planches se font principalement remarquer par l'extrême finesse, la souplesse et la pureté du trait, ainsi que par la touche spirituelle des petites figures qui les animent.

M. Langlois avait été nommé en 1835 membre de la Légion-d'Honneur; il faisait partie d'un grand nombre d'académies nationales et étran-

Digitized by Google

gères qui s'honoraient de le compter parmi leurs membres correspondants. C'est à ce dernier titre qu'il m'est permis d'exprimer au nom de la Société royale des Antiquaires de France, dont il faisait partie, les regrets que sa perte lui fait éprouver; je me félicite d'autant plus d'être l'organe de ses sentiments dans cette circonstance, que moi-même, frappé dans mes affections personnelles, j'acquitte ainsi le tribut qu'elles m'imposent.

A peine M. Langlois venait-il de rendre le dernier soupir que sa perte fit éclater, parmi la population rouennaise, des témoignages de regrets et de sympathie dont la manifestation tardive eût peut-être suffi, pendant sa vie, pour en prolonger le cours. Une souscription fut spontanément ouverte et remplie pour l'érection d'un monument sépulcral dans le principal cimetière de cette ville. Ses nombreux amis, ne voulant pas rester étrangers à l'appel qui leur a été fait, se sont associés pour la plupart à cet hommage. Le tombeau qui vient d'être érigé à la mémoire de notre savant confrère est surmonté d'une pierre druidique trouvée dans la forêt de Rouvray; on y a incrusté le médaillon en bronze de Langlois par M. David, donné par ce célèbre artiste; au-dessous est placée l'épitaphe. Quelle que soit l'application assez juste sous certains rapports que l'on ait cru devoir faire de cette pierre druidique en la plaçant sur la sépulture de M. Langlois, je ferai obser-

Digitized by Google

ver néanmoins qu'il eût été à désirer que l'ensemble du monument présentât un caractère plus spécial, en rappelant dans sa composition les études de celui auquel il est consacré.

Digitized by Google

OUVRAGES

IMPRIMÉS ET MANUSCRITS DE M. LANGLOIS.

1° *Recueil de quelques vues de sites et de monuments de France*, spécialement de Normandie, et de divers costumes des habitants de cette province, dessinés d'après nature et gravés à l'eau-forte, avec la notice historique et la description de chaque planche. Ire livraison, Rouen, Mari, libr., et Frère, 1817. (Cet ouvrage n'ayant pas été continué, cette livraison est la seule qui ait paru.)

2° *Mémoire sur la calligraphie des manuscrits du moyen-âge*, lu à la séance publique de la Société d'Émulation de Rouen, le 9 juin 1821, et inséré dans les Mémoires de cette Société. Ce mémoire, qui a été tiré à part, refondu et considérablement augmenté par l'auteur, paraîtra incessamment.

3° *Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen*, occasionné par la foudre, le 15 septembre 1822. Rouen, Frère, libr., 1823, in-8.

4° *Aux mânes de ma mère*, élégie lue à la séance publique de la Société d'Émulation de Rouen, le 9 juin 1821, et insérée dans les Mémoires de cette Société. Cette élégie est un modèle de tendresse filiale.

5° *Mémoire sur la peinture sur verre* et sur quelques vitraux remarquables des églises de Rouen, orné de cinq planches

Digitized by Google

dessinées et gravées par Mlle Espérance Langlois, etc., in-8, Rouen, Frère, 1823.

6° *Notice sur le tombeau des Énervés de Jumièges*, et sur quelques décorations singulières de cette abbaye, avec figures. Rouen, in-8, Frère, libr., 1825. Ce libraire vient de publier une nouvelle édition de cet ouvrage, enrichie de notes par M. Deville, et augmentée par l'éditeur du miracle de sainte Bautheuch, copié sur un manuscrit du XIVe siècle, par M. Achille Jubinal, et revu par M. Leroux de Lincy.

7 *Notice sur les bas-reliefs des stalles de la cathédrale de Rouen,* et sur l'ancien poëme intitulé *le Lay d'Aristote* et sur son auteur Henri d'Andely, trouvère normand, inséré dans les Mémoires de la Société d'Émulation de Rouen, juin 1827. Cet ouvrage, revu, augmenté et orné de treize planches par l'auteur, vient d'être publié (1838) sous le même titre à Rouen, chez Nicétas Périaux.

8° *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Wandrille* et sur plusieurs autres monuments des environs, etc., orné d'un grand nombre de planches. Rouen, Frère, libr., in-8, 1827.

9° *Mémoire sur les tombeaux gallo-romains* découverts à Rouen dans le cours des années 1827, 1828, avec fig., etc. Rouen, Frère, libr., 1829.

10° *Hymne à la Cloche*, inséré dans les Mémoires de la Société d'Émulation de Rouen, 1833, et tiré à part.

11° *Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre, ancienne et moderne,* et sur les vitraux les plus remarquables de quelques monuments français et étrangers, suivi de la biographie des plus célèbres peintres verriers, etc., etc., orné de sept planches dessinées et gravées par Mlle Espérance Langlois, in-8. Rouen, Frère, 1832.

Le fond de cet ouvrage est le mémoire sur le même sujet, publié en 1823, refondu et considérablement augmenté.

12° *Rouen au* XVIe *siècle*, et *la Danse des morts du cimetière de Saint-Maclou*, inséré dans les Mémoires de la Société d'Émulation, avec fig., 1833.

Ce premier essai sur les danses des morts, vulgairement ap-

Digitized by Google

pelées *danses Macabres*, a été suivi d'un ouvrage spécial fort étendu sur ces danses, que l'on doit aux savantes recherches de feu Langlois, et que M. André Pottier, conservateur de la bibliothèque de Rouen, doit mettre en ordre et publier au premier jour. Cette publication sera la plus importante de l'auteur.

13° *Discours sur les déguisements monstrueux dans le cours du moyen-âge, et sur la Fête des Fous*, prononcé à l'occasion de la séance publique de la Société d'Emulation, le 6 juin 1833, inséré dans les Mémoires de cette Société.

14° *Notice sur l'Abbaye de Saint-Amand de Rouen.* Rouen, Nicétas Périaux et Frère, libr., 1834.

15° *Souvenirs de l'Ecole de Mars et de* 1794. Rouen, Baudry et Frère, 1836. Cet ouvrage a été inséré dans les Mémoires de la Société d'Emulation [1].

(1) Outre l'hommage des plus importants ouvrages qui viennent d'être indiqués, la Societé royale des Antiquaires de France a reçu encore de M. Langlois les communications suivantes: le 9 septembre 1822, des détails sur l'ancien *Julia bona* (Lillebonne), et le 20 janvier 1823, le dessin d'une mosaïque romaine trouvée à Cailly.

(*Note de la commission des Mémoires.*)

Digitized by Google

MÉMOIRES
ET DISSERTATIONS
SUR LES
ANTIQUITÉS NATIONALES.

MÉMOIRE
SUR LE MONUMENT DRUIDIQUE
DE
L'ILE DE GAVRENNEZ,
DANS LE GOLFE DU MORBIHAN.

Par M. le chevalier de FRÉMINVILLE,
associé correspondant.

La Société royale des Antiquaires de France a souvent été entretenue des monuments celtiques du Morbihan; elle connaît, outre plusieurs mémoires, les ouvrages spéciaux qui ont été publiés sur les antiquités de ce département par M. l'abbé Mahé et par moi. Mais chaque jour de nouvelles découvertes obligent de ramener l'attention des archéologues français sur cette intéressante partie de la Bretagne, qu'on peut regarder à juste titre

Digitized by Google

comme le point central, le chef-lieu de l'antiquité druidique dans toute la France, peut-être même dans toute l'Europe.

En effet, le nombre considérable, la grandeur et l'importance des monuments celtiques qui couvrent la côte du département du Morbihan depuis la presqu'île de Rhuis jusqu'aux portes du Port-Louis, dans une étendue de douze lieues, ne peuvent laisser douter que cette localité n'ait été habitée jadis par la principale, par la plus puissante des tribus de la Gaule celtique.

Plouhinec, Ardeven, Karnac, Locmariaker, par leurs monuments gigantesques, offrent à l'œil surpris de l'observateur des témoins éloquents de cette grandeur passée. Mais combien l'on regrette, à leur aspect, que le mystère dont les druides s'environnaient toujours ait jeté un voile presque impénétrable sur les circonstances, sur les détails qui se rattachent à cette grandeur passée, et qu'il serait si curieux de connaître, si important de pouvoir consigner dans les fastes de l'histoire! voile sans lequel sans doute nous pourrions remonter jusqu'aux époques les plus reculées, lire dans les annales des peuples les plus vieux, des sociétés humaines les plus rapprochées du déluge peut-être!

Point de documents historiques écrits; seulement quelques lambeaux d'antiques poésies, quelques traditions orales presque effacées et qui s'éteignent de plus en plus chaque jour, voilà tout

Digitized by Google

ce qui reste à l'antiquaire pour asseoir ses conjectures sur les monuments celtiques, à l'égard desquels les historiens romains, César surtout qui n'a pu les méconnaître, gardent un fâcheux silence.

Certaines de ces pierres antiques nous montrent à la vérité quelques sculptures bizarres, peut-être allégoriques, quelques caractères hiéroglyphiques qui eussent pu nous éclairer sur leur destination monumentale; mais comment en retrouver la clef? Les druides seuls la possédaient, ils en gardaient religieusement le secret; il s'est enseveli dans le cercueil du dernier de ces prêtres.

L'humble village de Locmariaker est assis bien certainement sur les ruines de l'ancienne *Dariorigum*, cette célèbre métropole de la puissante tribu des Vénètes, dont la soumission coûta si cher aux Romains. Cette vérité semble incontestable aux yeux de tout observateur judicieux et de bonne foi. La parfaite coïncidence qui existe entre la position actuelle de Locmariaker et celle que donne César à la cité de *Dariorigum*, les ruines romaines que l'on y voit, le nombre et la grandeur des monuments celtiques qui l'environnent, ne peuvent laisser de doute que le village actuel ne s'élève sur l'emplacement même de l'ancienne capitale de la Vénétie.

De tous ces monuments qui, quoique déjà souvent décrits, peuvent encore donner lieu à beaucoup d'observations curieuses, le plus important

Digitized by Google

peut-être est celui qui a été récemment découvert dans une tombelle de l'île de Gavrennez. Nous venons de le visiter, de l'examiner avec attention, et il fait exclusivement l'objet de ce mémoire.

Gavrennez[1] (l'île aux chèvres en celto-breton) est un îlot d'un quart de lieue d'étendue, situé dans le golfe du Morbihan entre Port-Navalo[2] et Locmariaker, à environ trois quarts de lieue de ce dernier bourg. A peu près au milieu de cet îlot s'élève une tombelle des plus considérables, puisqu'elle n'a pas moins de trente pieds d'élévation perpendiculaire sur trois cent quatre-vingt-dix pieds de tour à sa base.

Cette tombelle n'est point une butte de terres rapportées; elle est entièrement composée de pierres grosses comme des pavés ordinaires, entassées et amoncelées les unes sur les autres. Sa forme n'est pas celle d'un cône régulier; elle est au contraire allongée et elliptique.

Un éboulement fortuit a fait découvrir dans l'intérieur de cette tombelle un ouvrage souterrain que le propriétaire de l'île s'est empressé de faire dégager avec soin pour qu'il pût être facilement examiné par les curieux.

(1) Plusieurs l'appellent par corruption *gavrenni* ou *gaverni*.

(2) Du breton *port an avel*, le port des pommes, parce qu'on y cultive beaucoup de pommiers à cidre, et non pas du latin *portus navalis*, comme l'ont voulu quelques-uns, dénomination qui serait absurde.

Digitized by Google

Digitized by Google

N. 1

Digitized by Google

Ce souterrain, qui a en tout quarante-sept pieds d'étendue de l'est à l'ouest, se compose de deux parties, une salle et une galerie qui y conduit.

Les parois de droite et de gauche sont revêtues de pierres plates plantées debout et sans aucun ouvrage de maçonnerie; ces pierres, dont il y a onze de chaque côté de la galerie, supportent un plafond composé de larges dalles de pierres brutes posées en travers l'une contre l'autre.

Le sol est également pavé de onze dalles de pierre. (*Voir* dans la *pl.* I, *fig.* 1, 2 et 3, les plan, coupe et vue intérieure du monument dont il s'agit.)

La galerie, dont l'élévation est de cinq pieds à cinq pieds cinq pouces dans œuvre, n'a pas plus de deux pieds et demi de largeur à son ouverture extérieure, mais elle s'élargit insensiblement à mesure qu'on avance en dedans, et elle a quatre pieds de large à l'entrée de la salle qui est à son extrémité.

Deux pierres debout, plus grosses que les autres et formant saillie, marquent l'entrée de cette salle et imitent si l'on veut les jambages de la porte. La salle est carrée ; elle a neuf pieds et demi de long sur sept pieds cinq pouces de large et cinq pieds cinq pouces de haut dans œuvre. Elle est composée, outre les deux pierres de la porte, de six autres pierres debout, deux à droite, deux à gauche et deux au fond. Une énorme dalle brute forme à elle seule son plafond. (*Voyez* la vue intérieure, *pl.* I, *fig.* 3, qui représente cette salle.)

Digitized by Google

Un soupirail en triangle ayant seulement deux pieds d'ouverture (*pl.* II, *fig.* 10) y laisse pénétrer la lumière du jour. Ce soupirail est indiqué par la lettre B dans le plan (*pl.* I, *fig.* 1).

Une particularité importante, c'est que la pierre des parois de la salle, placée au-dessous de ce soupirail (la pierre A dans le plan) et qui a quatre pieds onze pouces de haut, est percée à peu près à la moitié de sa hauteur de trois trous ronds placés à côté l'un de l'autre; ces trous (*pl.* II, *fig.* 1) ne pénètrent pas la pierre de part en part, mais communiquent latéralement l'un avec l'autre, de sorte que leurs séparations ne font pas cloison, mais forment à peu près l'anse de panier, et qu'on peut passer le bras au travers. Ces ouvertures me semblent avoir été destinées à passer des liens pour garrotter contre la pierre des captifs ou des victimes.

Mais ce qu'il y a d'extrêmement remarquable, c'est que la surface intérieure de presque toutes les pierres verticales du monument de Gavrennez est chargée de sculptures en relief bien saillant, ce qui n'a pu être exécuté qu'avec beaucoup de temps et de peines, ces pierres étant d'un granit fort dur. Ces sculptures sont très bizarres, et on ne sait guère quel terme de comparaison leur appliquer; ce sont généralement des lignes flexueuses parallèles, concentriques en paraboles, ellipses ou demi-cercles (voyez *pl.* II). Quelques-unes imitent des coins rangés dans un certain

Digitized by Google

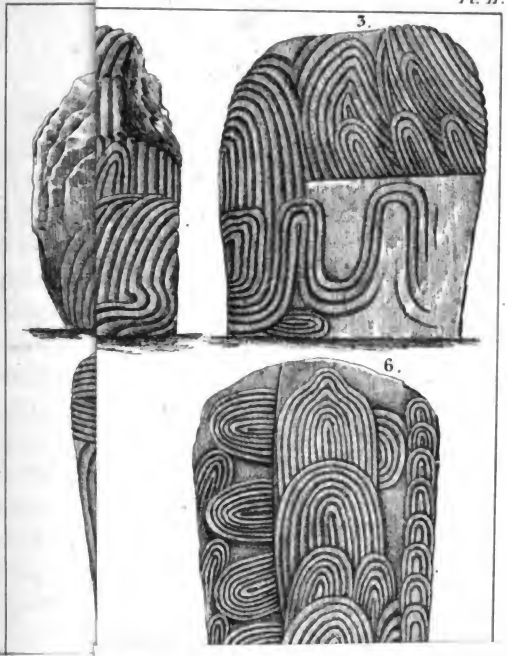

Digitized by Google

Digitized by Google

ordre (*pl.* II, *fig.* 1 et 5); d'autres forment autour de la pierre une espèce d'encadrement (*pl.* II, *fig.* 6); d'autres enfin des rangées de zigzags (*pl.* I, *fig.* 7 et 8). Les figures que nous en donnons, toutes dessinées d'après nature avec la plus scrupuleuse exactitude, feront comprendre mieux que toute espèce de description le style bizarre et singulier de ces grossiers ornements. Nous nous sommes bornés à publier seulement ici les dessins des huit pierres sculptées les plus remarquables, les autres présentant des sculptures absolument dans le même genre. Les *fig.* 1 et 2 de la *pl.* II représentent les deux pierres marquées B et C dans le plan; elles forment le fond de la salle.

Que signifient ces sculptures? telle est la première question que l'on se fait à leur aspect. Sont-ce des espèces d'hiéroglyphes symboliques? ne sont-ce que de simples ornements, premiers essais de l'art encore dans l'enfance? Ce problème, je l'avoue, me semble bien difficile à résoudre. Je le livre à la discussion, à la sagacité de mes savants confrères; mais je crois qu'aucun d'eux n'y verra, comme quelques observateurs l'ont déjà avancé, *des figures de serpents*, *des yeux de serpents*, et enfin tous les emblèmes de ce culte du serpent que M. de Penhoüet et autres veulent absolument retrouver dans les Gaules. Je réponds, je le répète, de la fidélité de mes dessins, et il faudrait être doué d'une bien grande dose d'imagination pour y reconnaître un serpent.

Digitized by Google

Je reproduis dans la *pl.* II, *fig.* 9, la figure d'une des pierres sculptées d'une autre galerie couverte qui se voit sur le continent, à une demi-lieue de Locmariaker, et que l'on appelle dans le pays *les pierres plates.* On peut y remarquer beaucoup d'analogie avec celles de Gavrennez; c'est le même genre de dessin, la même intention d'ornement. Ici ces dessins encadrent quelques caractères réels d'une écriture hiéroglyphique.

Cette pierre scupltée est la seule encore existante des cinq que l'on voyait aux *pierres plates*, aujourd'hui dans le plus déplorable état de mutilation. Nous avons donné dans la première partie de nos *Antiquités du Morbihan* une description et des figures détaillées de ce monument que nous avons vu dans son entier en 1814.

Les sculptures que l'on voit encore sur la pierre verticale de l'extrémité du grand Dolmen de Locmariaker sont aussi dans le même genre que quelques-unes du monument de Gavrennez. Nous avons figuré ce dolmen dans la première partie des *Antiquités du Morbihan* mais nous remettons ici sa pierre sculptée sous les yeux de nos lecteurs, pour qu'ils puissent plus aisément faire la comparaison (*pl.* II, *fig.* 10).

On a découvert au dernier siècle, dans les Iles Britanniques, un monument qui a de grandes analogies avec celui de Gavrennez; c'est une tombelle considérable située à New-Grange, près Dro-

Digitized by Google

gheda, au comté de Meath, en Irlande. Dans l'intérieur de cette tombelle, qui était en terre, était une longue galerie muraillée, pavée et plafonnée de grandes dalles de pierre sans aucun ciment. Cette galerie conduisait aussi à une salle dans laquelle aboutissaient trois couloirs formant la croix. Au fond de la salle on voyait une espèce de dolmen sous lequel on trouva dans un bassin de terre cuite des cendres et des ossements calcinés. Les vues, plan et coupe de cette galerie celtique étant donnés dans l'*Archeologia Britannia*, on pourra par leur inspection se convaincre de sa ressemblance avec celle de Gavrennez.

Cependant il existe entre elles quelques différences notables ; dans notre monument la salle est plafonnée à plat ; dans celui de Drogheda elle est voûtée en dôme par un ouvrage en maçonnerie sèche. Trois des pierres seulement y présentent quelques sculptures qui sont évidemment des lettres d'une écriture hiéroglyphique. A Gavrennez presque toutes les pierres sont chargées de sculptures nombreuses, et qui tiennent plus de l'ornement que du véritable hiéroglyphe.

Enfin, les cendres et les ossements brûlés trouvés dans la salle de la tombelle irlandaise ne laissent aucun doute sur sa destination funéraire ; on n'a rien trouvé de semblable dans celle du Morbihan.

Les fouilles exécutées en différents temps et en

Digitized by Google

différents lieux, dans un grand nombre de tombelles de terre, ont évidemment démontré qu'elles étaient de véritables sépultures; mais il paraîtrait que celles qui sont composées de pierrailles amoncelées avaient chez les peuplades celtiques une destination différente.

Le savant antiquaire anglais Pennant dit positivement que *les galerie intérieures pratiquées dans les tombelles de pierres étaient destinées à la détention et à l'exécution des criminels condamnés à la peine de mort.* Nous sommes très portés à adopter cette explication pour le souterrain de la tombelle de Gavrennez; elle est confirmée par la présence des trous dont nous avons parlé et qui sont pratiqués dans une des pierres de la salle de cette tombelle (voir la *pl.* II, *fig.* 1); ils paraissent précisément avoir été destinés à y lier, à y garrotter quelque captif. On remarquera en outre que cette pierre contre laquelle était lié le prisonnier, se trouve précisément au-dessous du soupirail, afin qu'il pût avoir de l'air et un peu de lumière tant que durait sa captivité et jusqu'au moment de son supplice.

On pourra objecter cependant que, si le souterrain dont il s'agit n'était uniquement qu'un lieu d'exécution, il est étrange que les pierres de ses murailles aient été chargées de tant d'ornements dont le travail a dû demander des peines et un temps considérables en raison de la dureté des matériaux et de l'imperfection des outils dont on

Digitized by Google

s'est servi[1]; on ne se serait pas donné tant de soin pour décorer une simple prison. Mais je répondrai à cela que peut-être ces galeries souterraines, outre leur destination comme cachot et lieu de supplices, en avaient d'autres encore se rattachant aux rites religieux des druides et qui sont demeurées inconnues.

Si en outre, comme le prétend Pennant, les tombelles de pierres amoncelées ne renfermaient que des souterrains uniquement destinés à mettre à mort les criminels, il serait assez étonnant d'en trouver un si grand nombre aux environs de Locmariaker. Une seule, ce nous semble, eût suffi pour remplir ce but, deux au plus, tandis qu'outre celle de Gavrennez, on en voit une autre dans une petite île voisine, une troisième près de Port-Navalo, deux très considérables contre Locmariaker (la butte de César et le mont Helen[2]), et une enfin, la plus grande de toutes, près des alignements de Karnac. Il serait d'une grande importance que toutes ces tombelles de pierrailles fussent ouvertes et que l'on pût examiner les galeries qu'elles renferment; on y trouverait sans doute des particu-

(1) Il est permis de douter que les Celtes, contemporains des monuments cyclopéens, aient connu l'usage des instruments de fer, ou du moins que cet usage ait été très répandu parmi eux. Les fouilles faites sous ces monuments n'en ont jamais fait découvrir. Tous les instruments ou armes qu'on y a trouvés jusqu'ici sont de bronze ou de pierre.

(2) Voyez nos *Antiquités du Morbihan*.

Digitized by Google

larités qui jetteraient un plus grand jour sur ces monuments extraordinaires.

Il serait facile surtout de pénétrer dans la galerie de la tombelle appelée le mont Helen, située à l'entrée de Locmariaker, car l'extrémité de cette galerie est à découvert vers sa base du côté du nord-est. Il n'y aurait qu'à la déblayer à mesure qu'on s'avancerait dans l'intérieur. Sur la demande officielle de la Société des Antiquaires de France, le préfet du Morbihan serait, j'en suis certain, très disposé à autoriser ces travaux, car ce magistrat, antiquaire lui-même[1], prend un vif intérêt aux nombreux monuments celtiques du département qu'il administre.

En mettant sous les yeux des antiquaires une description et des figures exactes du monument de Gavrennez, sur lequel ils n'avaient eu jusqu'ici que des renseignements vagues ou incomplets, je suis persuadé que j'ai attiré au plus haut degré leur attention sur ce précieux reste de l'antiquité celtique. Je ne doute pas que plusieurs de mes estimables confrères ne s'empressent de l'aller visiter eux-mêmes, et que leurs lumières les mettent dans le cas d'en donner à l'Europe savante une explication plus satisfaisante que celle que j'ai osé mettre en avant, sur l'autorité de Pennant.

(1) M. Lorois.

Digitized by Google

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Dans le nouveau voyage que je viens de faire à Locmariaker, j'ai revu et examiné avec attention tous les monuments qui s'y trouvent et dont j'ai déjà publié la description. Ce second examen m'a confirmé dans la conviction que, quand on se livre à l'étude de l'archéologie, il faut non-seulement voir beaucoup, mais encore revoir souvent; car une seconde, une troisième inspection des mêmes objets vous font souvent apercevoir des détails importants qui vous avaient échappé dans la première.

Ainsi, lorsque je vis pour la première fois le grand dolmen de Locmariaker, vulgairement appelé *la Table de César*, je ne distinguai que très imparfaitement la principale des figures gravées en creux sous sa plate-forme. Le temps était sombre alors, et l'obscurité qui régnait par suite sous le monument m'empêcha de bien voir les contours de cette figure dont je fis un dessin qui se trouva inexact. Dans mon dernier voyage, visitant de nouveau ce dolmen par un jour serein et dans un moment où le soleil, donnant en plein par-dessous, en éclairait parfaitement l'intérieur, je vis très distinctement que la figure dont il s'agit était celle *d'une véritable hache*. Le taillant a exactement la forme de ces haches de pierre que l'on trouve souvent en fouillant sous les monu-

Digitized by Google

ments druidiques; le manche est garni d'une poignée pour mieux assurer la main lorsqu'on frappait. Cette hache, gravée en creux, ainsi que je l'ai dit, a en tout plus de trois pieds de long.

La figure que j'en avais publiée dans mes *Antiquités du Morbihan* étant mauvaise par la raison que j'ai dite ci-dessus, je la reproduis ici avec vérité (*pl.* II, *fig.* 12), et je crois que chacun s'accordera pour y bien reconnaître l'arme ou instrument de sacrifice dont il s'agit, et non pas un *phallus*, comme le prétendit feu l'abbé Mahé, lequel, au reste, a pu être trompé sur sa forme comme je l'avais été d'abord moi-même par l'obscurité ou un faux jour.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES CARNEILLOUX

OU

ANCIENS CIMETIÈRES DES CELTES ARMORICAINS.

Par M. le chevalier de FRÉMINVILLE,

associé correspondant.

Lorsqu'on parcourt les parties les plus incultes et les plus sauvages de la Basse-Bretagne, on y rencontre fréquemment de vastes landes, des bruyères très étendues, toutes couvertes de gros blocs de granit qui y sont dispersés et comme jetés çà et là sans ordre ni sans aucune disposition symétrique.

En examinant de près ces blocs pierreux, tous d'un volume considérable, usés et rongés par le temps, on s'aperçoit avec surprise qu'ils ne sont point adhérents au sol, qu'ils n'en font point partie, que ce ne sont point, en un mot, des pointes du noyau granitique qui percent à travers le terrain; mais on voit que ces masses, toutes volumineuses qu'elles soient, ne sont que simple-

Digitized by Google

ment posées à nu à fleur de terre, et qu'elles semblent avoir été placées exprès et par des efforts humains sur le lieu où on les trouve.

En considérant ainsi sur une sombre bruyère toutes ces grosses pierres grises et mousseuses qui, usées par les pluies et les vents, affectent généralement des formes sphéroïdales, on se demande d'abord dans quelle intention elles ont pu être apportées ainsi en aussi grand nombre, et sans doute avec des peines infinies, sur le terrain qu'elles occupent. Le nom de carneillou que porte en bas-breton leur bizarre assemblage répond à cette question, ou du moins met sur une voie sûre pour la résoudre.

En effet, ce mot dans l'idiome celto-breton signifie à la lettre *un lieu où il y a des corps décharnés, des ossements*, un cimetière enfin.

Ces landes couvertes de blocs de pierre seraient donc des champs funèbres, et chacun des blocs paraîtrait avoir été roulé et placé sur la sépulture d'un et quelquefois même de plusieurs hommes.

A Trégunc, près Concarneau, département du Finistère, où se voit le plus grand carneillou de la contrée, l'étymologie de cette dénomination locale appuie encore cette croyance, car ce nom de Trégunc signifie en breton *la vallée des gémissements, des pleurs, des regrets.*

Enfin notre opinion à l'égard de ces monuments funèbres se trouve confirmée par les découvertes faites sous quelques-uns d'entre eux

Digitized by Google

qui ont été dérangés de leur place ou que l'on a fait sauter au moyen de la mine. On y a trouvé des colliers et des bracelets d'or massif, et surtout de ces haches de pierre et de bronze bien reconnues pour être des armes celtiques. Or, on sait que les anciens Celtes étaient d'ordinaire enterrés avec leurs ornements et leurs armes.

Le respect religieux des Celtes pour leurs morts leur faisait regarder comme des lieux sacrés les champs funéraires où ils déposaient leurs cendres. Aussi, pour signaler cette consécration, nous voyons leurs cimetières ou carneilloux accompagnés de monuments relatifs au culte druidique. Pour l'ordinaire un men-hir est placé à l'extrémité du champ que couvrent les pierres funèbres; il est là comme pour avertir le passant, le voyageur, qu'il approche d'un lieu révéré, voué à la mémoire des morts.

A peu de distance de ce men-hir, que dans nos autres ouvrages sur les monuments celtiques nous avons généralement désigné par la dénomination de *men-hir d'avertissement*, on voit presque toujours un dolmen ou autel druidique.

Dans le carneillou de Trégunc, qui occupe près de deux lieues carrées d'étendue, et qui paraît avoir été le cimetière le plus célèbre de l'antique Cornouaille, les monuments accessoires qui signalent sa consécration sont plus nombreux et tous de dimensions considérables. Nous allons les faire connaître d'une manière détaillée.

Digitized by Google

Le village de Trégunc est à une lieue de Concarneau, sur la route qui conduit de cette ville à Pontaven. Un peu au-delà de ce village commence le carneillou, que la route traverse presque en entier, en sorte qu'en la suivant on peut voir à droite et à gauche les nombreux blocs de pierre disseminés dans cette lugubre plaine dans la direction de l'ouest à l'est.

A son extrémité occidentale, c'est-à-dire à celle la plus voisine du village, on voit sur le bord même de la route un de ces gigantesques monuments cyclopéens dont la destination est difficile à expliquer et auxquels on n'a pas jusqu'ici donné de dénomination particulière. Ils n'ont pas cette demi-régularité que présente l'ensemble des dolmens, avec lequels pourtant ils ont de l'analogie. Ce sont de grandes pierres plantées dans le sol et sur lesquelles sont empilées sans ordre, et cependant dans des positions transversales, d'autres pierres brutes d'un volume et d'un poids si énorme que plus on les voit, plus on s'étonne que des hommes aient pu réussir à les transporter, les soulever et les disposer comme elles le sont sans le secours de machines compliquées.

Si ces grossiers monuments se trouvaient placés au pied ou sur le penchant de quelque montagne, on pourrait croire qu'ils sont l'ouvrage de la nature, qu'ils sont purement dus au hasard, et que des blocs granitiques détachés et roulés par les alluvions de la masse même de la montagne se

Digitized by Google

Digitized by Google

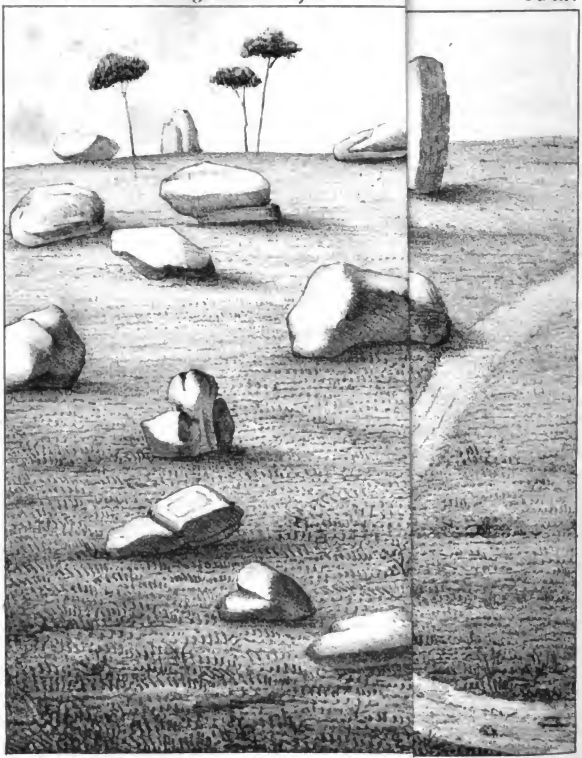

Le Chev.r de Fremainville del.t Lith. de Thierry frères à Paris

Digitized by Google

sont ainsi précipités à sa base et bizarrement arrangés d'eux-mêmes en s'entassant les uns sur les autres. Mais ici, placés au milieu d'une plaine étendue, cette supposition n'est pas admissible; la main de l'homme seule a pu leur donner la disposition étrange qu'on leur remarque.

Le P. Montfaucon donne dans son *Antiquité expliquée* la description et la figure d'un monument analogue, c'est-à-dire composé de quartiers de rocs entassés l'un sur l'autre, situé près d'Helmstadt, dans le duché de Brunswick, et il le considère comme un monument religieux, une sorte d'autel des anciens Germains. Nous en avons vu plusieurs du même genre dans différentes parties de la Basse-Bretagne, où ils accompagnent d'ordinaire d'autres pierres druidiques.

Pour revenir à celui de Trégunc nous dirons qu'il occupe en longueur une étendue de cinquante pieds et que sa hauteur totale est de quinze pieds.

Tout auprès est un cromlech composé de blocs de pierres de dimensions beaucoup moindres et disposés circulairement. Un tiers environ de ce cromlech a été détruit pour donner passage à un sentier (*voy.* la *pl.* III).

A quelque distance dans l'ouest de Trégunc près du pont Minaoüet, en allant vers Lauriec, est un autre cromlech bien entier, composé de douze pierres rangées en cercle, avec une treizième placée au centre. Son diamètre est de quatre-vingts pieds (*pl.* III).

Digitized by Google

Tout à côté on en voit un troisième composé de huit blocs seulement, avec un neuvième au centre. Il est à peu près du même diamètre. Ces enceintes circulaires étaient, selon les traditions les plus authentiques, les lieux de rassemblement des druides.

Toujours vers l'extrémité occidentale du carneillou de Trégunc et sur le bord de la grande route à gauche, est la fameuse pierre vacillante dont Cambry a parlé (*Voyage dans le Finistère en* 1794) et dont j'ai moi-même donné la description dans mes *Antiquités* de ce département. Sa hauteur totale est de huit pieds, et malgré son volume elle est mise en mouvement par un seul homme.

Dans le voisinage de cette pierre on voit deux men-hirs considérables élever leurs sommets bien au-dessus de tous les blocs qui les environnent. Le plus grand est un obélisque brut de vingt-cinq pieds d'élévation; l'autre n'en a que vingt-deux, mais est très remarquable par son extrême compression, qui le fait ressembler à une table plantée verticalement. Ces deux men-hirs sont à deux cents pas l'un de l'autre.

Un peu plus loin dans l'est on en remarque un troisième, mais qui n'a pas plus de onze pieds de hauteur.

Des monuments druidiques de presque tous les genres connus accompagnent, comme on le voit, le cimetière de Trégunc, et par leurs gran-

Digitized by Google

des dimensions semblent attester son importance. Certes ce ne fut pas pour des morts vulgaires qu'on a rassemblé en cet endroit, avec de prodigieux efforts, tant et de si gigantesques monuments. Il serait important d'y faire des fouilles; elles produiraient, j'en suis certain, des résultats aussi curieux qu'importants.

Nous avons dans nos *Antiquités de la Bretagne* mentionné plusieurs autres carneilloux. Il en existe un auprès de Pontaven, accompagné aussi de men-hirs de seize à dix-huit pieds de haut, un autre près de Cléder en Léon, un auprès de Plabennec, d'autres dans la péninsule de Crozon et dans plusieurs autres localités; mais celui de Trégunc est le plus considérable de tous.

Les monuments funéraires des Celtes ont varié suivant les époques, et ces époques remontent à des temps si reculés, si éloignés même de notre ère, au moins le plus ordinairement, qu'on ne peut ni les fixer ni les indiquer même par approximation. Souvent les men-hirs sont eux-mêmes des monuments funèbres et sont plantés à la tête de la sépulture d'un chef; souvent, comme on le sait par l'expérience des fouilles, ces sépultures sont pratiquées sous des tombelles ou buttes factices, soit en terre, soit en pierres amoncelées. Ce dernier genre de monument, comme étant le plus simple, peut être regardé comme ayant la plus antique origine, et son invention peut être attribuée avec raison aux sociétés humaines les plus

Digitized by Google

voisines de l'époque diluvienne; mais ensuite nous placerons celle des blocs de pierre posés à nu sur la fosse du cadavre, celle des pierres de nos carneilloux. Les men-hirs sépulcraux sont peut-être les moins anciens des monuments celtiques; il est connu en effet que dans le VIe siècle de notre ère l'usage d'en ériger sur la sépulture des morts existait encore dans le pays de Galles et dans la Cornouaille insulaire.

Digitized by Google

NOTICE

SUR UN MONUMENT DRUIDIQUE

SITUÉ PRÈS DE LANGRES,

ET SUR UN TOMBEAU ANTIQUE

DÉCOUVERT AU MÊME LIEU EN 1837.

Par M. PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX,
associé correspondant.

A environ deux kilomètres du nord-ouest de Langres s'élève une montagne isolée en forme de cône tronqué, connue sous le nom de montagne des Fourches, parce que jusqu'en 1791 les fourches patibulaires de la justice du bailliage de Langres étaient situées sur son sommet. Ce sommet, qui présente une plate-forme ovale, est d'environ 100^{m} de long, du nord-ouest au sud-est, sur 30^{m} de large, du nord-est au sud-ouest; il est couvert dans tout son pourtour, à l'exception de la partie qui regarde le nord-est, de roches presque toutes placées perpendiculairement à leur lit de formation, et dont les dimensions varient de 1^{m},50 de long sur 1^{m} de haut à 4^{m},30 de long sur 2^{m} de haut et 0^{m},70 d'épaisseur.

Ces pierres, qui sont dans certaines parties

Digitized by Google

rangées à peu près sur deux lignes parallèles et qui ont dû nécessairement la position qu'elles occupent à une volonté humaine et à de puissants moyens mécaniques, nous ont paru avoir fait partie d'un monument du culte druidique. Aucune de ces énormes pierres ne pose sur le sol par sa face la moins grande, comme les peulvens; elles ne sont pas non plus réunies de manière à former des *dolmens;* mais presque toutes sont placées sur leur épaisseur et ne peuvent être considérées que comme appartenant aux monuments druidiques désignés par quelques antiquaires sous le nom de *pierres-posées*. On doit supposer que ces pierres, qui sont encore au nombre d'environ soixante-quinze et entourent le sommet de la montagne des Fourches, devaient aussi régner dans cette dernière partie, d'où elles auront été anciennement enlevées et brisées, ainsi qu'on a fait, il y a peu d'années, pour quelques-unes de celles qui étaient placées à l'ouest et dont les débris ont servi à réparer la route qui passe au bas de la montagne.

La situation de ce monument druidique près de la ville de Langres n'a rien que de très naturel, car Langres était la capitale du pays des *Lingones*, l'un des peuples les plus considérables des Gaules avant l'arrivée de César, et l'on doit penser qu'il pouvait y avoir non loin de cette cité un lieu consacré au culte druidique.

La pensée que j'ai eue d'attribuer à un monu-

Digitized by Google

ment celtique les rochers qui sont au sommet de la montagne des Fourches a donné lieu à une découverte très intéressante de constructions romaines situées au milieu de leur enceinte.

M. de C..., auquel j'avais fait part de mon opinion, voulant savoir si les pierres des Fourches étaient adhérentes à d'autres rochers, fit faire au mois de février dernier des fouilles au pied de plusieurs de ces pierres, et s'assura qu'elles étaient entièrement isolées et n'étaient enfoncées que d'un pied ou deux dans la terre, probablement par l'effet de leur poids. Mais ayant fait creuser quelque temps après au milieu de l'enceinte, il découvrit à environ $0^{m},35$ au-dessous du sol un mur de construction romaine, et en suivant son sommet on trouva qu'il se prolongeait de manière à former un quadrilatère ayant intérieurement $5^{m},40$ sur $4^{m},58$. L'intérieur de ces murs était recouvert d'un ciment très fin, orné de filets de couleur, et en continuant à creuser on découvrit, à environ $1^{m},25$ de profondeur, un sol en betton bien conservé. Deux médailles en petit bronze, l'une entièrement fruste et l'autre à l'effigie de Claude II, furent trouvées dans les terres provenant de l'excavation, ainsi que la partie supérieure d'un tombeau terminé par des frontons accompagnés d'oreilles; l'une des extrémités était brisée, il manquait seulement une oreille à l'autre. Ce fragment est formé d'un calcaire jurassique

Digitized by Google

assez dur[1]; il est creusé en dessous, et on voit que sa partie supérieure a été polie. L'angle du fronton est beaucoup plus aigu que dans les monuments du même genre; ce qui nous fait penser que le tombeau auquel il appartenait a été élevé à une époque où l'art romain était déjà tombé en décadence. On n'a point retrouvé la partie inférieure du sarcophage, mais seulement un crâne et des ossements qui y avaient probablement été renfermés.

Les murs du quadrilatère ont $0^m,68$ d'épaisseur; ils sont en petit appareil; le ciment qui les couvre est très uni et extrêmement dur; les couleurs sont encore très brillantes et paraissent avoir été disposées sur les murs de la manière suivante. Une large bande d'un rouge vif chargée de filets noirs et blancs encadrait chaque côté du monument[2]. Le reste du mur était de couleur paille, orné de

(1) Il a $1^m,60$ de long sur $0^m,82$ de large et $0^m,50$ de haut. Un morceau détaché, trouvé au même lieu, et qui a $0^m,41$ de long, montre que le tombeau avait plus de deux mètres.

(2) Ces filets sont ainsi placés : dans l'angle un filet noir de $0^m,01$ de large, puis un filet blanc. A $0^m,10$ de l'angle un filet noir de $0^m,008$ de large; trois autres filets de même couleur, espacés chacun de $0^m,028$. Nous n'avons pu distinguer à quelle distance des angles commençait le fond paille. A $0^m,35$ du sol il y a un filet horizontal de $0^m,008$ de large; à $0^m,028$ au-dessus de ce filet il y en a une autre de $0^m,04$ de large. Ces filets croisent ceux qui sont perpendiculaires et se prolongent jusqu'à l'angle du mur.

Digitized by Google

filets verts et de rosaces ou de feuilles de la même couleur.

On ne voit pas de restes de la porte par laquelle on entrait dans cette construction; mais comme le mur est en partie ruiné au milieu du côté nord-est, on peut supposer qu'elle était de ce côté, et que les pierres de taille qui la formaient ont été enlevées. Plusieurs morceaux de ciment recouverts de filets verts formant une portion de cercle, qui ont été trouvés dans les débris, pourraient faire penser que cette porte était cintrée. A l'exception de quelques pierres et de quelques tuiles à crochet, l'intérieur du quadrilatère était entièrement rempli de terre; les murs eux-mêmes étaient couverts de plus d'un mètre et demi de terre et de débris. Comme ces terres n'ont pu venir d'un lieu plus élevé et s'accumuler par l'effet du temps, puisque la montagne est isolée, il faut donc que, lors de la destruction du monument, on en ait apporté de la pente de la montagne pour cacher ses débris. Nous avons déjà eu lieu de faire des observations semblables pour plusieurs ruines antiques, et nous y trouvons la preuve que, lorsque les Barbares pénétrèrent dans les Gaules, non-seulement ils renversèrent les monuments, mais ils cherchèrent à en effacer jusqu'à la trace, et firent, selon l'expression des historiens, passer la charrue sur leurs ruines[1].

(1) Il ne semble guère probable que les Barbares, lors de

Digitized by Google

Si l'on cherche quelle a été la destination de la construction romaine que nous venons de décrire, on est porté à penser qu'elle avait été élevée pour renfermer le tombeau dont on a trouvé la partie supérieure. D'autres tombeaux ont déjà été découverts près de la voie romaine qui conduisait de Langres à Auxerre, Sens, Troyes, etc., et qui passe au pied de la montagne; on en a aussi trouvé un assez grand nombre au bas du revers opposé. N'est-il donc pas naturel de croire qu'il y en a eu aussi sur le sommet? Les dimensions de ce tombeau, les peintures qui le décoraient, sa position sur une montagne isolée qui s'élève à une assez grande hauteur en face de la ville, doivent faire supposer qu'il renfermait les restes d'un personnage marquant.

La succession des diverses destinations qu'a eues la montagne des Fourches est remarquable. D'abord entourée d'un double rang d'énormes roches, elle sert aux cérémonies du culte druidique. Un tombeau s'élève ensuite au milieu de cette rustique enceinte; puis quatre colonnes se

leurs invasions désastreuses dans les Gaules, aient employé leur temps à recouvrir de terre les monuments romains; un travail tel que celui dont il est ici question ne peut donc avoir été exécuté que par les populations du voisinage nouvellement converties au christianisme, et qu'un zèle fervent portait non-seulement à détruire, mais même à dérober à tous les regards jusqu'aux moindres débris du paganisme.

(*Note de la Commission.*)

Digitized by Google

dressent sur ce sommet, et, pendant une longue suite de siècles, la justice vient donner à la société une vengeance de sang à la même place qui vit peut-être les sacrifices des victimes humaines offerts à Teutatès. Enfin dans un jour de révolution ces colonnes sont précipitées de la montagne en lui laissant leur nom, et quelques arbres plantés depuis peu d'années pour former une promenade végètent à peine sur ce sol battu des vents.

Digitized by Google

LA VILLE-AVRAN,

PRÈS DE FOUGÈRES,

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Par M. de la PYLAIE, associé correspondant.

Lorsque nous avons franchi au-delà de Landéan ce monticule qui conservera trop longtemps la plus odieuse célébrité, la butte de la Plochais, le sol s'incline au nord vers un bas-fonds en prairies marécageuses qui ne sont vraisemblablement que des espèces de petits lacs ou étangs comblés avec le temps. C'est là que se réunissent diverses vallées, dont les pentes, tantôt hérissées de rochers granitiques, tantôt couvertes de bocages de hêtres, font de ce lieu sauvage un des endroits les plus pittoresques de la contrée. Le peintre de paysages, le naturaliste s'arrêteront au milieu de ce bassin resserré que traverse la route de Normandie; l'un y trouvera des sujets d'études charmantes pour ses crayons, et le second, dans ces prairies ou sur la pente des coteaux, enrichira ses collections de plantes intéressantes.

La gorge sinueuse qui remonte au nord-ouest présente à son tour un intérêt non moins vif à

Digitized by Google

l'antiquaire par les restes de l'ancien château de la Ville-Avran, accompagnés d'un beau tumulus sur l'extrémité d'une petite colline. Mais les arbres nombreux dont sa pente est couverte masquent toutes ces curiosités qui réclament sa visite et ses méditations. Ce manoir détruit depuis quatre-vingts ans environ, était à une lieue sud-ouest du bourg de Louvigné ; c'était une des positions les plus fortes de toute la contrée, et lorsque nous considérons les gros remparts de terre qui l'isolaient du sol voisin, nous ne pouvons que gémir sur une époque où l'homme puissant n'avait la vie sauve que dans une retraite inabordable.

Si nous jugions de l'importance que pouvait avoir le manoir d'après un chétif édifice qui subsiste encore, on n'hésiterait pas à croire que le châtelain se serait établi ici dans un *oppidum* gaulois ; le lieu se rapporte en effet au mieux possible avec la définition de ces asiles retranchés par César : OPPIDA, dit-il, *loca sylvis et paludibus præmunita.*

Cette forteresse occupe l'extrémité d'un petit promontoire fort escarpé, dirigé d'occident en orient, séparé des champs voisins par deux vallons. Celui qui le borde au nord est un ravin qui sert de chemin vicinal ; il confine à la chaussée de l'étang, complément ordinaire de toute résidence seigneuriale. L'accès de ce passage se trouvait défendu sur ce point par le *tumulus* ou cavalier construit sur l'extrémité de la hauteur,

Digitized by Google

d'où il dominait tous les environs; il s'élevait à soixante pieds au-dessus du bas-fonds, et à 25 au-dessus du plateau occidental qui portait les édifices.

Ce tumulus forme un cône dont le sommet tronqué nous offre une plate-forme unie, à peu près circulaire, étant large de quarante-trois pieds du nord au midi et de quarante-cinq d'orient en occident. Il y avait au milieu de celle-ci une tonnelle avec une table en pierre large de trois pieds, sur laquelle le seigneur percevait les droits et hommages de ses vassaux. Elle n'existait plus le 21 mai 1834, lorsque je parcourais cette contrée. Deux gros remparts en terre, larges de vingt pas à leur base dans sa partie occidentale et auxquels les vallons latéraux servent de fossé, partent de ce tumulus pour former une enceinte à peu près circulaire, dont la largeur, de l'est à l'ouest, se trouve de cinquante-cinq pas, et sa longueur du nord au midi de quatre-vingts environ. Il n'existe plus dans cette enceinte que la maison du fermier, construite à la place de l'ancien château; la chapelle fut détruite plus tard, et de tous les anciens édifices il ne reste qu'une maison fort simple qui se rattache au pressoir de la ferme et sert de grange; ses murs sont cimentés seulement avec de la terre. Comme le pignon occidental est rempli de trous carrés pour loger des pigeons, il est probable qu'il aurait servi de fuie.

J'ai remarqué, dans la cour, à fleur de terre,

Digitized by Google

quelques restes de grosses murailles d'après lesquelles on pourrait croire que le château primitif aurait eu plus d'importance que le manoir qui lui aurait succédé, si nous en jugeons par les accessoires.

Cette forteresse n'avait qu'une seule entrée; elle était à l'occident, et pour lors opposée diamétralement au tumulus. Au-devant de son rempart il en existait un autre pareillement en terre, mais plus considérable, ayant trente pas de largeur à sa base, et s'élevant encore au moins à quinze pieds au-dessus du niveau des champs qui sont en face. Ce gros rempart extérieur n'offrait aussi qu'une seule entrée; c'était sans doute une porte qui était pratiquée vis-à-vis celle de l'enceinte du château. En formant sa première ligne de défense il devenait pour elle une espèce de *lorica*, ainsi que ceux des camps romains. Ce retranchement extérieur, construit en terre comme l'interne, venait se rattacher à celui-ci par ses extrémités; il en était distant de quarante-cinq pas et formait une aire longue de cent-six, du nord au midi, composant ainsi une espèce de bassin clos de toutes parts, qu'on pouvait inonder à volonté moyennant des tuyaux en terre qui y amenaient les eaux du voisinage. Il était séparé du sol adjacent par un fossé spacieux, profond de quinze à vingt pieds, et peut-être aussi susceptible d'être inondé. Ce fossé règne sur une longueur de cent pas, depuis son origine, au côté septentrional, jusqu'à la porte d'entrée; au-delà de celle-ci il se prolonge en se

Digitized by Google

recourbant vers le midi, et va se perdre dans le vallon qui descend aux prairies.

C'est par ce vallon que le chemin principal, en suivant la base du promontoire, aboutissait aux prairies que nous venons de citer, et les traversait à quatre cents pas environ au-dessus de la chaussée de l'étang de Ville-Avran. Le rempart de cette espèce de *lorica* parcourait une étendue de cent six pas pour rejoindre du côté du midi, depuis la porte d'entrée, celui de l'enceinte intérieure; mais étant détruit actuellement dans toute sa partie sud, il n'en reste plus qu'une portion longue de trente-cinq pas, à partir de la portion que nous venons de citer.

La tradition rapporte qu'en démolissant le château on trouva une poule en or avec ses douze poulets, qui fut portée et vendue à Rennes; elle passe pour avoir fait la fortune de celui qui en fit la découverte. On trouve, m'a-t-on dit, beaucoup de briques parmi les décombres des anciens édifices.

En réfléchissant sur les travaux si considérables qu'ont exigés tous ces remparts, il est difficile de les justifier par l'état actuel des lieux. Les souvenirs qui auraient jeté le principal intérêt sur la Ville-Avran se sont effacés de la mémoire des hommes, et il ne nous en reste que des débris énigmatiques. Cette forteresse ne pouvait être jadis un camp romain, puisqu'elle est ronde et non de forme carrée, et qu'elle n'a qu'une seule porte

Digitized by Google

d'entrée. Par sa position, sa forme, elle ne pouvait être d'aucune utilité pendant les guerres de la Ligue ; mais elle offre une double analogie avec le *camp de l'étang des châteaux*, en Monthaut, et par sa forme circulaire, et par ses remparts faits pareillement en terre. Elle serait donc un ouvrage gaulois; c'est l'opinion qui me paraît la plus probable, et, vu son isolement, sa position en quelque sorte occulte dans une contrée pour lors toute en forêt, je crois pouvoir considérer la Ville-Avran comme un de ces OPPIDUM où nos ancêtres venaient se réfugier avec leurs richesses lorsque des troupes ennemies avaient envahi la contrée.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES-UNS DES MONUMENTS ANTIQUES DE POITIERS.

Par M. MANGON DE LALANDE, associé correspondant.

Comme en écrivant sur les antiquités de Poitiers[1] M. Grille de Beuzelin a eu pour but de donner une idée exacte des monuments qu'il a visités dans cette ville et de transmettre cette idée par l'intermédiaire de la Société royale des Antiquaires de France, je crois devoir émettre des observations susceptibles de modifier quelques parties de son mémoire. Je suis persuadé que M. de Beuzelin, mon honorable collègue, applaudira lui-même à ces observations, puisqu'il y reconnaîtra que des fautes de goût qu'il signale sont déjà depuis longtemps réparées, puisqu'il y verra que, par les soins de la Société des Antiquaires de l'Ouest à laquelle il appartient, des doutes sur l'origine, la nature et la destination de quelques monuments s'éclaircissent chaque jour; parce qu'enfin, ne devant vouloir que la

(1) Mém. de la Société royale des Antiquaires de France, tom. XIII, p. 421.

Digitized by Google

vérité, il sentira qu'il importe de la rétablir entière sur des détails qui lui ont échappé.

Au surplus, m'en rapportant à ses connaissances positives sur les monuments du moyen-âge, je ne me permettrai de réflexions que sur ceux de la haute antiquité dont il est parlé dans le mémoire et qui sont ceux que j'ai plus particulièrement étudiés.

LA PIERRE LEVÉE.

Et d'abord, il est dit « qu'il ne faut pas aller « bien loin de la ville pour trouver *des monuments* « *druidiques*, » et il est ajouté, dans une simple note, « qu'à deux ou trois cents pas à l'est de la « ville on voit un *dolmen qu'un de ses supports* « *brisé a fait prendre quelquefois pour un demi-* « *dolmen;* que ce dolmen porte le nom de *Pierre* « *de Gargantua;* et que, dans Rabelais, c'est Pan- « tagruel et non Gargantua qui l'éleva à cette « place *pour le divertissement des escholiers de* « *l'université.*

Voilà ce qu'il y a d'exactement vrai relativement à ce premier article : Nous ne connaissons encore de *monuments druidiques*, non loin de la ville, que le seul *dolmen* mentionné plus haut. C'eût été rendre un véritable service à la science que de nous mettre sur la voie d'en reconnaître d'autres. Nous nous occupons positivement de la recherche de ces sortes de monuments. Déjà vingt-cinq sont retrouvés, signalés et décrits pour le seul arron-

Digitized by Google

dissement de Loudun, plusieurs autres pour l'arrondissement de Civray. La Sociéte des Antiquaires de l'Ouest en fait lever des plans et les fait dessiner; mais, je le répète, elle ne connaît près de la ville que le dolmen connu, non sous la dénomination de *Pierre de Gargantua*, mais sous le nom devenu célèbre de *Pierre levée de Poitiers*. Et, puisque Rabelais est cité, il faut le citer textuellement; sa plaisanterie en vaut la peine, et d'ailleurs on y verra que le satirique curé de Meudon a consacré lui-même la dénomination de *Pierre levée*.

Voici le passage relatif aux *faits de Pantagruel en son jeune âge*.

« De faict Pantagruel vint à Poictiers pour estu-
« dier et profita beaucoup; au quel lieu voiant
« que les escholiers estoient aucune fois de loisir
« et ne sçavoient à quoy passer temps, en eut
« compassion.

« Et ung jour, print d'un grand rochier qu'on
« nomme Passe-Lourdin une grosse roche, ayant
« environ douze toises en quarré, et d'épaisseur
« quatorze pans, et la mit sus quatre pilliers au
« milieu d'un champ bien à son aise, affin que
« lesdicts escholiers, quand ils ne sçauroient autre
« chose faire, passassent temps à monter sur la-
« dicte pierre, et là bancqueter à force flacons,
« jambons et pastez, et escripre leurs noms dessus
« avec un cousteau; et de présent *l'appelle-t-on*
« *la Pierre levée*.

Digitized by Google

« Et, en mémoire de ce, n'est aujourd'hui passé « aulcun en la matricule de ladicte université de « Poictiers sinon qu'il ait beu en la fontaine Ca- « balline de Croustèlles, passé à Passe-Lourdin et « monté sur la pierre levée. »

On voit que, tout ami qu'il était de son Gargantua, Rabelais lui-même n'a point appelé *Pierre de Gargantua* notre antique *dolmen*. En cela il respectait la tradition qui, en parlant des antiquités qui se rencontrent partout à Poitiers, avait dit dès longtemps, dans ce vieux langage poitevin dont on aime à garder souvenance :

« Sy voit incor ine *Pearre leuie*
« Et nul ne peut se vonty d'estre fin
« Sans y grauy son nom et sa ponsie,
« Pr'ally diqui dret à Passe-Lourdin. »

A notre tour respectons l'exacte dénomination d'un monument qui, sous son simple nom de *Pierre levée*, est connu partout, et doit (ce qui peut d'ailleurs paraître extraordinaire) nous servir bientôt à prouver la haute réputation dont ont joui, depuis leur origine, l'université et l'école de droit de Poitiers.

Conservons de même à la pierre levée sa dénomination de *dolmen entier*, malgré la position accidentelle dans laquelle on la voit aujourd'hui; car ce n'est pas (ainsi qu'il est dit dans le mémoire) « *l'un de ses supports brisés qui l'a fait* « *prendre quelquefois pour un demi-dolmen*, » mais bien sa position actuelle, l'une de ses extré-

Digitized by Google

mités reposant sur le sol, tandis que l'autre est encore élevée sur ses piliers. Elle porte évidemment la preuve de sa pose primitivement horizontale, ce qui la constituait en *dolmen entier.*

Cette preuve est assez remarquable pour que je la redise[1], lorsque je m'adresse à une Société devenue l'héritière de l'Académie celtique, de cette académie qui a donné la plus utile impulsion pour la recherche, l'étude et la conservation des monuments de nos pères.

Voici ce qui existe et ce qu'il est très facile de reconnaître à la première vue sur la Pierre levée de Poitiers.

Vers le milieu et sur le bord *nord-ouest* de la table[2] il se trouve une rigole parfaitement bien taillée en creux, ayant un bourrelet en relief qui sert de déversoir; rigole de huit pouces de largeur, de trois pieds de longueur, et qui est dominée, du côté opposé au déversoir, par une petite élévation circulaire, cône tronqué ou mamelon, de six pouces de haut du côté de la table et d'un pied du côté du bord. Ce mamelon a été taillé avec beaucoup de soin et se trouve poli ou usé par le temps dans les mêmes proportions que la table elle-même.

(1) *Voy.* Dissertation sur la Pierre levée de Poitiers, pag. 10, du IIe volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(2) La table du dolmen à 20 pieds et demi de longueur sur 14 de largeur.

Digitized by Google

Un peu au-dessus, vers le sud, et également en relief et usé, est un instrument symbolique en forme d'équerre un peu crochu, de hache ou de serpe [1]. Est-ce un emblème?... les prêtres gaulois qui en avaient la clef ont emporté le secret avec eux.

Il est bon de noter ici qu'un monument de même nature existe dans le canton de Neuville, à quatre lieues de Poitiers, sous le nom de *Pierre levée de Mavaux*, et que les mêmes objets, c'est-à-dire *rigole*, *mamelon*, etc., s'y trouvent également sculptés.

Ces signes, non moins que ceux reconnus par de savants archéologues sur plusieurs monuments celtiques, particulièrement sur des *dolmens* de la Bretagne, méritent bien d'être recommandés à la méditation et à l'étude des véritables amateurs de la haute antiquité, de tous ceux qui cherchent à approfondir l'histoire de nos vieux Gaulois [2].

LES ARÈNES.

L'amphithéâtre, connu sous le nom des *arènes*

(1) Ce pourrait bien être aussi le quadrilatère, dont deux côtés seulement sont encore visibles, cité par le savant M. de Fréminville dans son mémoire sur les monuments druidiques du Morbihan, tom. VIII, p. 134 des Mém. de la Société royale des Antiquaires de France.

(2) On peut voir encore sur la *pierre levée* de Poitiers ce qu'en dit Caylus dans son *Recueil d'Antiquités*, où il l'a fait graver, tom. IV; pag. 371, pl. III; Golnitz, *Itinerar. Belgic. gall.*, p. 293; Dreux du Radier, Journal de Verdun, année 1752, fév., p. 429; Lebeuf, dissert. sur l'Hist. de Paris, tom. I, p. 335; Legrand d'Aussy, des sépultures nat., p. 212.

(*Note de la Commission.*)

Digitized by Google

de Poitiers, est le second article sur lequel je me permettrai quelques détails, en déclarant tout d'abord que des recherches et des fouilles qu'y a fait opérer la Société des Antiquaires de l'Ouest il n'est résulté aucun indice, aucune probabilité même, qu'il ait pu y être exécuté des *naumachies.*

Il se peut, ou plutôt il est hors de doute, qu'un ou plusieurs tuyaux d'aqueduc aient amené de l'eau dans quelques parties du monument; il en fallait pour abreuver les animaux destinés aux spectacles; il en fallait pour arroser l'arène, pour assainir les *caveæ*, et cependant on n'a pas même encore découvert ces simples tuyaux. Or, combien en eût-il fallu pour donner le spectacle d'un combat naval?... Mais il y a plus; on sait, et les anciens auteurs l'ont assez répété, que ce genre de spectacle coûtait des sommes immenses, et qu'à Rome même ce ne pouvait être dans les cirques et dans les amphithéâtres qu'il devait avoir lieu. A plus forte raison ces jeux devaient être bien rares dans la province, et surtout dans une ville bâtie sur une hauteur et où il fallait faire venir les eaux de trois ou quatre lieues pour la consommation des habitants.

Ce point suffisamment éclairci, à ce que je crois, j'arrive aux détails que j'ai annoncés plus haut.

Au nombre des monuments les plus faits pour déterminer quelle fut l'importance de la ville de Poitiers, alors qu'elle était le chef-lieu de la cité

Digitized by Google

des *Pictons* pendant la domination romaine, doit figurer son amphithéâtre.

Ce grand monument, trop longtemps resté sans surveillance, presque oublié et à peu près abandonné au marteau des démolisseurs, est comme tombé pièce à pièce; ce qui en reste est néanmoins bien remarquable et suffit encore pour redire ce qu'il fut.

Son arène forme une ellipse intérieure dont le grand axe, du nord au midi, est de 88^{m} (264 p.), et le petit axe, de l'est à l'ouest, de 70^{m} (210 p.); l'ellipse extérieure, c'est-à-dire y compris les gradins et les galeries, avait 142^{m} sur 125 (426 p. sur 375).

Cette mesure contrarie toutes celles qui ont été données jusqu'à présent; mais, par les soins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le plan qui vient d'en être levé avec toute la précision possible, et qui, comparé, s'est trouvé exactement d'accord avec le travail du cadastre, constate maintenant d'une manière irrécusable ses véritables dimensions.

Pour se faire à la vue une idée de sa forme, de son étendue et de ce qu'il était autrefois, il faut en considérer l'ensemble du haut des arcades qui existent encore, ou de l'emplacement des gradins qui ont été démolis dans les quatre précinctions. Sur ces ruines, sur ces démolitions ont été bâties, du côté du levant, une suite de chétives maisons, et du côté de l'occident se trouvent

Digitized by Google

quelques jardins pris sur la moitié de l'arène et formant des dépendances de différentes habitations.

Mais la partie principale, celle qui annonce toute la grandeur du monument, est la voûte majestueuse qui, à l'aspect du nord, servait d'entrée aux compagnies de lutteurs, aux chars, aux chevaux, aux animaux de toute espèce qu'on introduisait dans l'intérieur du cirque.

Ce qui reste aujourd'hui de cette voûte a 22^{m} (66 p.) de longueur et 6^{m},20 (19 p.) de largeur intérieure à son entrée; elle offre une vaste descente par un chemin incliné, présentant une différence de 5^{m},20 (16 p.) du niveau de l'entrée à celui de la sortie.

Les parois en étaient parementées en pierres carrées de petit appareil, et la naissance de la voûte était appuyée sur d'énormes pierres taillées en corniche, dont la plus grande partie a été enlevée et remplacée par des supports en mauvaise maçonnerie.

Rechercherai-je maintenant l'époque de la fondation de notre amphithéâtre? le mémoire qui sert de base à mon examen en fixe la construction au règne de Gordien; c'est plutôt, je crois, au règne de Gallien qu'il fallait dire, à en juger par le palais qui fut bâti, dans le même temps, près de là, sous le nom de ce prince. Au surplus, sans me permettre d'assigner une époque précise à cette fondation, je la soumettrai aux réflexions suivantes.

Digitized by Google

Si, d'après quelques calculs, d'après quelques données assez probables, on fait remonter la construction de l'amphithéâtre de Nîmes vers le règne de Domitien, c'est-à-dire vers la fin du premier siècle de notre ère, on ne peut faire remonter la construction de celui de Poitiers que vers le milieu du siècle suivant, à en juger par le genre de bâtisse et l'emploi des matériaux qui à Nîmes étaient en pierre de grand appareil, tandis qu'à Poitiers ils étaient en *minuto lapide;* ce qui nous fait regarder cette dernière construction comme évidemment postérieure à celle de Nîmes, et en même temps comme antérieure à celle de Bordeaux, que l'on attribue au règne de Gallien, vers l'an 250; époque assignée par Winckelmann aux constructions où les pierres et les briques étaient alternativement employées par lignes horizontales dans le revêtement des murs, ce qui, en effet, caractérise les arènes de Bordeaux. Or, comme on n'a reconnu nulle part, dans le monument de Poitiers, ce genre de construction, on est presque autorisé à lui assigner la date approximative, comme je l'ai dit, du milieu du IIe siècle de l'ère chrétienne.

En ce qui regarde la partie historique qui s'y rattache, nous n'avons non plus aucune certitude; néanmoins tout porte à croire que, comme à Nîmes et ailleurs, l'amphithéâtre de Poitiers fut converti en citadelle par les Visigoths.

Ce qui peut donner quelque poids à cette con-

Digitized by Google

jecture, c'est la découverte d'une tombe trouvée à trois ou quatre pieds de profondeur dans le sol de l'arène, lors de la fouille qui y fut faite récemment par la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Certes les Romains n'auraient pas enterré un des leurs dans un lieu destiné aux jeux, aux spectacles, aux amusements du peuple; d'ailleurs la tombe dans laquelle reposait encore le cadavre (mais à peu près en état de dissolution) était évidemment construite en pierres de revêtement provenant de la démolition des galeries, et de plus elle était recouverte d'une grande et lourde pierre taillée en corniche, laquelle avait nécessairement appartenu au couronnement de l'édifice.

Historiquement et raisonnablement il est donc permis de croire que les Visigoths, successivement attaqués par les Allemands, les Huns et les Franks, et ayant perdu un de leurs chefs, lui donnèrent la sépulture au sein même de leur citadelle. Il est bon, en effet, de remarquer que la tombe était construite avec une sorte de recherche peu ordinaire au temps des Visigoths, et particulièrement dans la circonstance d'une attaque ou d'une défaite; ce qui, avec le choix du lieu, éloigne toute idée que cette sépulture ait été celle d'un simple particulier.

Du reste aucun fait spécial ne se rattache au monument en lui-même, dont la primitive destination est d'ailleurs assez connue.

Digitized by Google

Je n'ajouterai qu'un mot; c'est qu'il est extraordinaire que, dans la nomenclature des amphithéâtres antiques élevés dans les Gaules, je veux parler de ceux d'Arles, d'Autun, de Bordeaux, de Fréjus, de Saintes et de Nîmes, celui de Poitiers ait été constamment omis, et cependant les arènes de Poitiers étaient de 10^{m} (30 p. au moins) plus grandes que celles même de Nîmes et de Bordeaux; ce qui peut, comme je l'ai dit, donner une haute idée de l'antique population de la ville de Poitiers et de l'importance qu'elle devait avoir sous les Romains.

TEMPLE SAINT-JEAN.

Le troisième et dernier article dont je vais essayer l'examen est celui de ce temple Saint-Jean de Poitiers qui depuis si longtemps fait le sujet des opinions les plus controversées.

J'ai moi-même écrit, et assez longuement, sur ce monument. Moi aussi j'ai avancé l'opinion que le corps principal, le corps antique de l'édifice, était un ancien tombeau romain; riche tombeau élevé à la mémoire de *Varenilla*, fille du gouverneur de la province, et voté par la cité entière des peuples de la Pictonie; car la cité a voté *et funus, et statuam, et monumentum.* L'inscription qui le constate, gravée en beaux caractères sur un long marbre blanc, en existe dans le monument même. Elle en était sortie, ainsi qu'attestent l'y avoir vue autrefois les hommes les plus

Digitized by Google

recommandables; elle y est rentrée aujourd'hui par les soins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Depuis l'opinion que j'ai émise à ce sujet, M. Thiollet, savant architecte et professeur de dessin à l'école royale d'artillerie à Paris, a fourni, dans un mémoire très circonstancié, accompagné de dessins coloriés d'une exécution parfaite, une opinion semblable à la mienne quant à la destination tumulaire qu'il a, comme beaucoup d'autres connaisseurs et gens de l'art, jugée de construction romaine.

J'ai beaucoup à m'applaudir de m'être rencontré avec un artiste aussi distingué, avec un professeur aussi judicieux. Nous différons cependant sur quelques parties de détails, mais je m'en rapporte plus à lui qu'à moi sur tout ce qui est du domaine de l'architecture et de la décoration.

Voici au surplus l'idée que je crois utile d'en donner.

L'édifice entier, tel qu'il est aujourd'hui, consiste en trois compartiments bien distincts, et aussi différents de construction que d'époque; mais dans l'origine il n'était qu'un carré long, isolé, ayant en œuvre quarante pieds sur vingt-cinq de large, fermé par quatre murs construits en ciment et en pierres parfaitement taillées, et parementés vers le haut en petit appareil, avec chaînes de briques régulièrement espacées. Le centre des quatre murs était percé de larges ouvertures, dont

Digitized by Google

deux en simple arcade et deux en double arceau, toutes quatre appuyées sur de belles colonnes en marbre de couleur avec chapiteaux différents entre eux, et que M. Thiollet, comme d'autres avant lui, ont jugé être venues d'Italie toutes travaillées.

Mais, pour approprier le monument à l'usage du culte catholique et en faire quelques siècles plus tard un baptistère sous le vocable de saint Jean, il a fallu le dénaturer; on démolit alors l'un des quatre côtés, celui nord-ouest, et on le remplaça par trois arcades hautes et étroites, séparées par des piliers massifs en grosse maçonnerie, arcades qui ne ressemblent en rien aux trois autres belles et grandes arcades qu'on laissa subsister, et dont celles des deux extrémités furent masquées et fermées en moellons et badigeonnées.

En dehors des trois arcades nouvelles, et devant servir comme de vestibule et d'entrée, on construisit en mauvais moellons et en argile ce que nous nommerons un porche, ne se raccordant en rien ni de forme ni de hauteur avec le corps principal du monument.

En face de ce porche, transversalement et de l'autre côté, aussi en dehors du corps de l'édifice et de l'arcade en double arceau restée ouverte au *sud-est*, on construisit en hémicycle un petit sanctuaire bâti à l'extérieur avec des pierres et des portions d'ornements provenant du mur démoli au *nord-ouest*, et à l'intérieur avec des pierres semblables, avec des portions de corniches et

Digitized by Google

avec les colonnes qui décoraient les croisées hautes de ce mur.

Ainsi disposé, l'édifice formait alors et forme encore aujourd'hui une espèce de croix.

On voit que là-dedans rien ne ressemble à une *rangée de trois colonnes en face de l'hémicycle*, comme le dit le mémoire en question. Ce qui est en face de l'hémicycle, ce sont les *trois arcades* hautes et étroites dont j'ai parlé, lesquelles sont séparées par deux gros piliers en maçonnerie; ce ne sont donc pas *trois colonnes qui sont certainement du* XIe *siècle,* comme on l'a avancé positivement. Il est de fait que nulle part dans l'édifice on ne voit *trois colonnes rangées* sur un même plan. Nous qui avons ces choses chaque jour sous les yeux, nous pouvons l'affirmer, tandis que loin de la scène il n'est pas étonnant que le souvenir ou les notes fassent défaut.

Mais, l'esprit frappé de cette date du XIe siècle, mon honorable collègue n'a pas hésité à l'appliquer au monument lui-même, je veux dire au monument primitif, car des deux annexes, c'est-à-dire du porche et du sanctuaire, je n'ai pas à m'en occuper; on peut leur assigner telle époque que l'on voudra. Ce que personne ne mettra en doute, c'est qu'ils sont plus jeunes de beaucoup de siècles que le corps de l'édifice, quoique moins solides que lui.

Or, certes, le XIe siècle ne convient en aucune façon à notre monument; c'est ainsi qu'en ont

Digitized by Google

jugé et qu'en jugent encore une foule d'amateurs, de gens de l'art, d'habiles architectes et de graves antiquaires qui ont beaucoup vu et qui ont eu beaucoup à comparer. Aucun d'eux n'a mis en doute un seul instant que le monument fût de l'époque romaine, et approximativement de la fin du IIIe siècle; et ils s'appuient sur l'emploi du ciment dans sa construction, sur la forme de ses pierres de taille, particulièrement dans le plein-cintre de ses belles et larges arcades, sur ses briques évidemment antiques formant des lignes alternatives avec de petits grès taillés cubiquement; enfin sur cet ensemble qui frappe et qui force à l'intérêt et à la conviction.

Ajouterai-je encore à tout ceci une circonstance récente qui viendrait fortifier cette conviction s'il était nécessaire?... Une fouille que vient de faire opérer la Société des Antiquaires de l'Ouest dans l'arène de l'amphithéâtre a mis à découvert des constructions jusqu'alors ignorées; c'étaient probablement des loges pratiquées pour les animaux; c'étaient des *caveæ* bâties sous le *podium*, car elles étaient recouvertes de cinq à six pieds de terre sous le sol actuel. Or, ces constructions étaient en tout semblables, sauf l'emploi des briques, à celles du monument de *Varenilla;* elles ont été exécutées en pierres de taille de même nature, de même forme, de cette forme longue et étroite qu'on retrouve partout, jusque dans le cintre des arcades du temple; c'est la même pose de pierres, c'est

Digitized by Google

la régularité du travail et sa solidité. Certainement il n'y a pas un demi-siècle de différence entre l'œuvre des architectes des deux monuments. Nous avons, au surplus, fait enlever plusieurs de ces pierres pour être déposées dans le musée et y servir d'échantillons et de témoins.

Je crois en avoir dit assez sur cet article. Le monument est là qui parle encore, et qui, ne voulant pas être relégué parmi les monuments du moyen-âge, réclame sa place au nombre des monuments romains restés debout au centre de la France.

J'arrive maintenant à une critique parfaitement judicieuse de la part de mon honorable collègue. C'est avec la plus grande raison qu'il a dit « Que « l'idée de destiner le temple Saint-Jean à un mu- « sée a été mise à exécution d'une manière dé- « plorable; que l'ouverture du caveau central a « été recouverte d'un massif de pierres énormes; « qu'une plinthe en saillie, destinée à porter les « objets d'art, enterre les colonnes, etc. » Ces réflexions sont exactement vraies. Il y avait même encore d'autres restaurations à critiquer, telles qu'un autre massif de grosses pierres, en forme d'autel circulaire, remplissant tout le sanctuaire en hémicycle, telles enfin que les affreuses couches de mortier qui badigeonnent impitoyablement les murs, les arcades, les colonnes et les chapiteaux. Ce dernier vandalisme est à peu près irréparable; les plinthes en saillie qui, intérieure-

Digitized by Google

ment, enlèvent à l'édifice son caractère tumulaire, ne peuvent même plus être détruites sans compromettre en quelque sorte la solidité des murs; mais à l'exception de cette réparation barbare et de cette malheureuse adjonction, les autres constructions qui avaient été faites avant la création de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et qui sont si justement critiquées, si contraires au bon goût et aux convenances, ont disparu par les soins de cette Société, aussitôt qu'elle a été mise en pouvoir d'y établir un musée d'antiquités.

Mais voici une partie du mémoire sur laquelle je dois étendre plus particulièrement mon examen, et, pour le faire méthodiquement, je vais suivre de point en point les objections de l'auteur.

«Je conviens, dit-il, de tout ce qui a rapport «à l'importance de Poitiers sous la domination «romaine; elle expliquerait assez la construction «d'un tombeau en l'honneur de *Varenilla*, fille «de *Varenus*, proconsul; mais ce tombeau, dont «les fragments ont été trouvés dans diverses par«ties de la ville et dont l'inscription existe encore «à la cathédrale, paraît appartenir au IIIe siècle. «Etait-il réellement le monument connu sous le «nom de temple Saint-Jean? Voilà ce qui ne me «semble nullement prouvé, etc.»

L'auteur ensuite appuie son opinion sur la forme différente de plusieurs tombeaux romains.

A mon tour je reproduis l'inscription et je la

Digitized by Google

reproduis entière, afin de la faire servir de base à la discussion :

CLAUDIÆ VARENILLÆ CLAUDII VARENI CONSULIS FILIÆ,
CIVITAS PICTOMUM FUNUS, LOCUM, STATUAM,
MONUMENTUM PUBLICUM (VOVIT); MARCUS CENSOR PAVIUS LEGATUS AUGUSTI,
PRO PRÆSES PROVINCIÆ AQUITANICÆ, CONSUL DESIGNATUS, MARITUS,
HONORE CONTENTUS, SUA PECUNIA PONENDUM CURAVIT.

Comme on le voit, ce n'était pas une simple ville, même capitale; c'était une *cité*, c'est-à-dire un vaste département; c'était la Pictonie entière qui votait des funérailles, une *statue*, un *monument public*, et qui faisait don du terrain même où le monument devait être élevé. Et ces vœux, ces hommages funèbres, c'était pour *Varenilla*, pour la fille du consul *Varenus*, pour l'épouse de *Pavius*, le délégué de l'empereur; et c'était *Pavius* lui-même, l'un des plus grands personnages de Rome, où il était désigné pour le consulat, qui, flatté de tant d'hommages rendus à la mémoire de sa femme, c'était, dis-je, *Pavius*, le gouverneur de la grande province d'Aquitaine, qui voulut que le *monument public* s'élevât, *à ses frais*, au sein même d'une ville capitale de son gouvernement. Or, puisqu'on donnait un terrain pour y construire un *monument public*, et que ce monument devait renfermer une *statue*, il fallait donc qu'il eût un caractère grandiose qui répondit à la position et à la munificence d'un des premiers dignitaires de l'empire.

Digitized by Google

Deux sentiments se croisaient alors : c'était la reconnaissance de la part de la cité pour son premier magistrat; c'était celle de l'homme riche et puissant pour la cité qui lui donnait un si haut témoignage de déférence et d'attachement. Aussi le monument s'éleva, et le monument dut répondre et répondit à tous les vœux.

Qu'on ne s'étonne donc pas des grandes proportions et de la majesté de l'édifice; les Romains faisaient encore de grandes choses au IIIe siècle.

Le mémoire dit ensuite que les fragments du tombeau ont été trouvés dans diverses parties de la ville et que l'inscription en existe encore à la cathédrale; tout ceci est une erreur. Le tombeau proprement dit, c'est-à-dire le monument, l'édifice, est resté entier; il n'a subi que les adjonctions, que les changements de distribution dont il est question plus haut. L'auteur a voulu dire probablement que quelques morceaux de marbre, provenant du piédestal qui portait la statue, ont été enlevés et dispersés. Il n'y aurait rien là que de très ordinaire; et encore plusieurs des principaux blocs qui composaient ce piédestal existent dans une cour de la cathédrale toute voisine de notre monument. Ceci ne serait même qu'une preuve de la destruction du piédestal, de la richesse et de la grande dimension qu'il devait avoir pour supporter la statue à demi couchée de *Varenilla*[1], et même de sa forme qui, comme celle

(1) D'après quelques indices, il ne serait pas impossible de

Digitized by Google

de l'inscription, devait correspondre au parallélogramme du bâtiment; et en effet le bloc de l'inscription, du poids de six mille livres environ, a sept pieds de longueur sur près de deux pieds de haut. Et lorsqu'il était encastré dans des marbres de rapport, d'encadrement et d'ornement, l'ensemble du piédestal, dans toutes ses proportions, devait remplir plus du tiers, peut-être moitié de l'intérieur ou de l'aire proprement dite.

Quant à l'inscription, longtemps, à la vérité, on a pu la voir dans l'église cathédrale de Poitiers; alors, et je l'ai déjà dit, elle était sortie de son monument; mais elle y est rentrée. J'appúie sur ce mot, *rentrée*, parce qu'au fait elle y a été vue, au temps jadis, par nos plus respectables vieillards, par plusieurs même des membres qui siégent encore dans la Société des Antiquaires de l'Ouest. Pendant des siècles elle y a servi de banc, les caractères en dessus; mais le moment arriva où un amateur curieux des antiquités de son pays, s'apercevant que chaque jour effaçait quelques traits à l'une des belles pages de l'histoire, obtint la permission de lui donner asile dans la cathédrale, où du moins on pourrait veiller à sa conservation, et, au vrai, nous en devons la conservation à la protection de l'autorité ecclésiastique, comme nous en devons la restitution aux bontés

voir aussi la statue elle-même rentrer un jour dans son sanctuaire primitif; mais cette circonstance serait tellement extraordinaire qu'on n'ose pas s'y arrêter.

Digitized by Google

et à la bienveillance du vénérable prélat qui occupe le siége épiscopal de Poitiers.

Maintenant, cette précieuse inscription, devenue historique, est placée au centre de la salle romaine du *Musée des Antiquités de l'Ouest*, ainsi qu'il résulte du procès-verbal du 3 décembre 1836, lequel constate l'enlèvement, le transport et le rétablissement de ce beau marbre en son lieu primitif.

Mais le monument est trop considérable, dit l'auteur du mémoire, qui cite comme beaucoup plus convenable à une destination funéraire les monuments circulaires de Saint-Remi et de Vienne; et aussi « *une petite cella carrée surmontée simplement d'un ornement d'architecture, d'une coupole, d'une pyramide, ou bien encore d'un toit obtus, mais jamais d'une aussi grande proportion que l'édifice qui nous occupe.* »

Et cependant notre édifice n'a que quarante pieds de long, et il y en a, et il y en a eu de toutes les formes et de toutes les proportions, depuis le tombeau des Nasons et celui du simple affranchi de Pompée, jusqu'à celui de la *Villa Moirani*, où, suivant Winkelmann, se trouvait « *le plus grand sarcophage connu sous un temple quarré*[1]. »

Il est vrai que nous aurions dû peut-être donner à notre monument le nom de mausolée ou de

(1) Winkelmann, *Remarques sur l'architecture des anciens*, Paris, 1783, p. 31.

Digitized by Google

temple, plutôt que celui de tombeau; mais une dénomination plus ou moins exacte n'était pas ce qui nous occupait, et nous nous sommes crus suffisamment appuyés, comme je l'ai déjà dit ailleurs [1], en invoquant sur les formes diverses de ces sortes de monuments les autorités des Winkelmann, des Mongez, des Millin et autres, nos maîtres en archéologie.

Après cela, voudrait-on reconnaître le terrain, l'emplacement choisi pour édifier le tombeau?... Ecoutons ce que nous dit un vénérable prélat qui a vu longtemps et jugé par lui-même [2].

« Le tombeau de *Varenilla* se trouvait dans « l'emplacement des sépultures romaines; il a été « construit en vue des coteaux qui dominent le « Clain, et il se trouvait placé sur le bord de la « voie romaine venant de la cité des *Lemovices.* »

A ce témoignage puissant et respectable du doyen d'âge de sa ville natale, de la ville de Poitiers où il a si longtemps exercé ses fonctions pastorales, nous devons joindre celui de M. Thiollet qui, en attestant les mêmes circonstances, a autrefois exploré les lieux, assisté à des fouilles et décrit des objets funéraires exhumés des environs du temple, et dont il a donné les dessins.

Et lui, professeur distingué, architecte habile, n'a pas hésité, dans un récent et savant mémoire,

(1) *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, tom. II, p. 201.
(2) *Ibid.*, Appendice, p. 217.

Digitized by Google

à fixer, d'après les principes et les connaissances de son art, comme tant d'autres l'avaient fait, l'époque de la construction du monument à la fin du IIIe siècle.

Or, comme c'est à cette même époque que tous s'accordent à faire remonter l'âge de l'inscription, cette concordance, réunie aux assertions et aux réflexions que nous avons développées, rend notre conviction de plus en plus profonde, et nous fait persister dans l'opinion que le temple Saint-Jean de Poitiers fut originairement le tombeau de *Varenilla*.

Je m'applaudis d'ailleurs d'avoir trouvé, dans un mémoire rempli du plus vif intérêt, l'occasion de parler de nouveau avec détail de quelques-uns des antiques monuments qui se voient encore à Poitiers, de faire connaître les changements qu'ils ont éprouvés et d'établir leur situation actuelle dans le seul intérêt de la vérité.

Digitized by Google

NOTICE

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS ROMAINES

DE L'ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN (ORNE).

Par M. Stanislas de COLLEVILLE, D.-M.

L'arrondissement d'Argentan, qu'on avait si longtemps négligé d'explorer, renferme un grand nombre d'antiquités romaines. Plusieurs voies ont dû traverser son territoire; la plus remarquable et la mieux reconnue est celle qui établissait une communication entre la contrée des *Carnutes* et celle des *Viducasses*. Cette route a été étudié avec soin dans le Perche, et fort bien décrite par M. Vaugeois, de l'Aigle.

A partir de Chuisnes (Eure-et-Loir), elle s'écartait peu à peu des rives de l'Eure, laissait à quelque distance sur la gauche le pas Saint-Lomer, passait à Neuilly-sur-Eure, à la Lande-sur-Eure, près des étangs de Marchainville et des sources de la Lambie, à Mézières-de-Tourouvre (ancien établissement romain), à Bubertré, à Soligny-la-Trappe, à Moulins-la-Marche, et venait franchir la Rille dans la commune de Planches.

Digitized by Google

M. Vaugeois a fait sur le pavage de cette route, dans l'arrondissement de Mortagne, les observations suivantes : le *stratumen* en était formé par trois ou quatre rangs de gros silex; une couche de laitier le recouvrait; un rang de gros silex venait ensuite, et enfin le tout était revêtu d'un nouveau lit de scories de fer ayant au milieu plus d'épaisseur que sur les côtés.

Planches-sur-Rille, petit bourg sur lequel personne n'avait appelé l'attention des antiquaires, est situé à une lieue est du Merlerault, sur la route de Paris à Granville. Les premières découvertes faites à Planches datent de 1789. En construisant un pont on trouva un grand nombre de monnaies qui ont été perdues. Depuis cette époque, plusieurs habitants avaient rencontré sur divers points, et particulièrement à *la Chapellerie*, des puits d'une belle maçonnerie, des médailles de bronze et des ossements humains. Ces objets étaient restés inaperçus, lorsque dans l'été de 1832, informé de nouvelles trouvailles, je me rendis sur les lieux.

Je vis une statuette de Vénus en terre cuite, imitant le plâtre ou la terre de pipe. La déesse avait une chevelure nattée qu'elle retenait avec la main droite; un piédouche lui servait de support. Cette figurine fut trouvée à quelques pouces de profondeur dans le sol récemment creusé pour bâtir.

Je remarquai sur une grande étendue de terrain

Digitized by Google

des tuiles à rebords, épaisses, contenant de petits cailloux et des parcelles de fer, des vases de diverses formes et des fragments d'une poterie rouge, ornée de figures et couvertes d'un vernis. Ces figures représentaient des biches, des cerfs, des sangliers, des raisins, des hommes armés d'arcs et de flèches, des fruits et des fleurs disposés par bouquets ou en guirlandes. La terre presque partout était noirâtre, entremêlée de charbon, d'une énorme quantité de laitier lourd et compacte, de restes de poteries noircies par la fumée. J'aperçus aussi des fondations et des débris de murailles.

Heureux d'une telle découverte, je me hâtai d'en instruire MM. de Caumont et Galeron, membres de la Société des Antiquaires de Normandie. Les recherches de M. Galeron mirent au jour des meules à blé, des briques, des restes d'armes, des fragments d'amphores, des lacrymatoires, des débris de tombeaux. Une fouille pratiquée dans un puits antique procura des têtes de bœuf et de mouton, des ossements humains, des fers de lances, des casseroles de cuivre jaune, des pavés de pierre, des cendres, du charbon et des poutres à demi brûlées.

Aidé des renseignements du maire de la commune, j'ai reconnu, dans une nouvelle exploration faite en 1833, qu'une voie très bien conservée traversait Planches du sud au nord, venant d'un côté des bords de la Sarthe par Ferrières et Saint-Wandrille, et s'avançant de l'autre vers Echauf-

Digitized by Google

four. Cette route antique était chargée de couches de scories de fer d'une grande épaisseur, intimement unies avec de la chaux de marne. Elle a été suivie par M. de Caumont jusqu'à Saint-Evroult et la Ferté-Fresnel. C'était la principale voie de communication entre les *Aulerces-Eburovices* et les *Aulerces-Cenomans*. On a trouvé à Saint-Wandrille des antiquités romaines. Au village de la Jéruisière-sur-Echauffour, près du moulin de M. de Raveton, on a aussi découvert en 1834 des médailles de moyen bronze avec une clef antique; la plupart de ces monnaies étaient frustes; cependant j'ai reconnu un Néron. C'est à peu de distance de là, sur la même commune d'Echauffour, que s'élèvent à quelques pas l'un de l'autre deux monuments celtiques ou menhirs. A Bocquencé, près de la Ferté-Fresnel, et à Saint-Nicolas-des-Laitiers, on a également trouvé plusieurs objets *de l'époque romaine*.

M. Labbé, maire de Planches, me remit un fond de vase en poterie fine, portant à l'intérieur l'inscription suivante, qui est un nom de potier : PRISCILI MANV. Il me fit voir sur sa propriété l'emplacement d'un puits antique, et notamment les traces du chemin haussé allant de Planches à Jort, par Exmes. Un gué perré doit exister au-dessous de l'église, dans la prairie et près d'un vieil étang. D'autres personnes m'indiquèrent un chemin très ancien appelé le *chemin ferré*. Cette voie, observée depuis par M. de Caumont, se dirigeait à l'est,

Digitized by Google

traversait les forêts de Moulins et de Bonsmoulins, passait l'Iton à Notre-Dame-d'Apres et s'embranchait avec celle venant de Condé-sur-Iton au Montcacune. Les médailles rapportées de Planches par M. Galeron sont en petit nombre ; les moins détériorées sont un Néron (moyen bronze) avec l'aigle au revers, mais fruste ; un Commode (grand bronze), au revers Jupiter assis; un Tribonien-Galle (argent), au revers femme debout avec cette légende: VBERITAS AUG.; un Victorin (petit bronze), au revers fruste.

D'après ce qui précède, il paraîtrait que Planches-sur-Rille aurait été un très grand carrefour de voies romaines, et une ville importante non-seulement par sa position, mais encore par l'industrie de ses habitants. Les débris calcinés qu'on y rencontre autorisent à penser qu'elle fut détruite par un incendie qui aurait embrasé à la même époque Mézières et Sainte-Céronne, localités peu éloignées, où de vieilles caves sont remplies de cendres et de charbons.

Après avoir traversé Planches-sur-Rille, l'antique route de Chartres à Vieux continuait de se porter au nord-ouest par les Anthieux, à quelque distance au-dessous de l'église, par le bourg du Merlerault, par Saint-Germain-de-Clairefeuille, laissait à gauche Nonant-sur-Quenge, passait l'Eure près de sa source, et arrivait à la Briquetière (établisement romain).

Au village des *Terres Noires*, à une demi-lieue

Digitized by Google

au sud-est de Nonant, on a trouvé une médaille d'argent de Faustine.

A Saint-Germain-de-Clairefeuille il existe des mares d'une grande profondeur; on en a retiré des arbres entiers. J'aurai bientôt l'occasion de parler de mares semblables où l'on a fait d'intéressantes découvertes.

La commune de la Briquetière, maintenant réunie à celle de Ginay, est située au sud-est et à une demi-lieue environ de la ville d'Exmes. Une partie de son territoire s'élève pour former un coteau exposé au midi, l'autre s'étend dans le vallon.

Aux *champs de Merveilles* et au *Domaine*, sur la hauteur, on a trouvé des tuiles à deux rebords, des imbrices, des meules à blé en grès, des fers de lances, des couches de charbon, de la poterie rouge ornée de figures, des fondations, des puits remplis de têtes de cerfs, des ossements humains et des médailles. Celles-ci, assez nombreuses, ont été perdues; je n'ai pu recueillir qu'une Faustine en grand bronze. La terre en cet endroit est couverte d'un laitier pareil à celui de Planches et imitant la fonte. Près de l'église de la Briquetière on rencontre à chaque instant des tuiles romaines et des briques épaisses enduites de mortier de chaux.

Aux *Chapelles*, coteau plus élevé que le précédent et d'où l'on aperçoit facilement les environs de Mortrée, j'ai vu de ces mêmes tuiles, de la sorne,

Digitized by Google

de petits pots en terre commune à goulot très étroit, des vases en poterie fine, les uns ressemblant à de petites tasses, les autres évasés comme les terrines de nos laitières et cannelés extérieurement, d'autres chargés de figures comme à Planches. J'ai remarqué que ces derniers y étaient plus rares. Plusieurs fragments de poterie brune et de poterie ardoisée portaient des traces de mica. Quelques-uns paraissaient contenir de l'oxide de fer.

Sur l'indication de M. Métayer, adjoint de la commune, j'ai fait faire une fouille aux *Chapelles;* à huit pieds de profondeur on a mis au jour un conduit en terre cuite, ayant la forme d'une gouttière renversée. Ce tuyau reposait par son côté aplati sur l'argile. Il paraissait se diriger au nord, vers *les Fosses* où il y a des sources[1]. Dans cette fouille on a découvert au milieu d'une terre noire mêlée de charbon une foule de grands clous, des pierres calcaires passées au feu, beaucoup de laitier, des valves d'huîtres, des ossements d'animaux, des pavés de terre cuite, des débris de vases en gros verre ornés de moulures, des instruments de fer, mais point de médailles.

La voie romaine, en approchant des *champs de Merveilles*, est creuse et dépourvue d'encaissement; à la hauteur des champs du *Domaine*, il

(1) J'ai vu aux *fosses* une éminence factice, assez considérable et de forme allongée; je la regarde comme un *tumulus*.

Digitized by Google

subsiste encore en grande partie et est formé d'un mélange de silex et de laitier. Le chemin présente en cet endroit un exhaussement remarquable et beaucoup de solidité.

Dans l'été de 1834, j'ai reconnu qu'une autre voie partait de la Briquetière et se dirigeait du nord au sud vers la commune de la Roche. Elle est très visible dans le ruisseau du Domaine, traverse le parc de la Briquetière, et longe le côté occidental de l'hippodrome.

A un quart de lieue au sud de l'église de Vieux-Uron, près de la ferme de *la Mânière*, on rencontre la belle *pierre levée* de la forêt de Gouffern.

Au nord de la Briquetière j'ai en vain cherché la voie antique de Séez à Lisieux. Un vieux chemin ferré mène, il est vrai, d'Exmes à Orbec, par Saint-Arnoult, Grebert, les Burets (commune de Mardilly), etc.; mais il ne me paraît point d'une époque aussi reculée. Il est creux et pavé de silex. A Courmesnil, à une lieue au nord de la Briquetière, il y a un champ appelé *les Hogues* et une pierre présumée celtique.

La voie romaine de Planches à Exmes, que nous avons vue solidement ferrée au haut des champs du Domaine, n'offre plus dans son encaissement que du silex à partir des *Fosses*. En creusant sur ses bords on a découvert de grands clous et des squelettes. Elle arrive à Exmes par les *faubourgs*.

Près du *Couvent* on a retrouvé une assez grande

Digitized by Google

quantité de ce laitier de fer si commun dans nos mansions gallo-romaines.

La petite ville d'Exmes ou d'Hiesmes est située à peu de distance et au sud des sources de la *Dives*, sur une colline escarpée, mais non stérile, au bas de laquelle coule un ruisseau appelé *la Barges*. Exmes, principalement exposé aux vents d'est et de sud, offre un des points de vue les plus magnifiques de la Normandie. Du sommet de l'éminence on peut embrasser d'un coup d'œil les plaines voisines de Guibray, les buttes de Montabar, la campagne d'Argentan, les bruyères de Vrigny, le Châtellier ou Camp de César, les environs de Séez et la forêt d'Ecouves. Cette ville passe pour avoir été considérable sous la domination romaine, et l'on va jusqu'à dire qu'elle s'étendait à une demi-lieue de là vers le haras du Pin.

Quelques historiens ont confondu avec les *Oximiens*, ou habitants d'Exmes, les *Osismiens* dont parle César dans ses *Commentaires*. Qui ne sait que ces derniers peuples habitaient cette grande presqu'île de la Bretagne appelée aujourd'hui le Finistère? D'autres ont avancé que le château d'Hiesmes, détruit sous le règne d'Henri-le-Grand, avait été bâti par les Romains. Les découvertes faites à Exmes à différentes époques pouvaient seules résoudre la question; mais elles paraissaient en si petit nombre, ou plutôt elles avaient été enveloppées de tant de mystère, qu'elles devenaient nulles pour la science. On parlait, à

Digitized by Google

la vérité, de puits rencontrés près des anciennes fortifications; on s'accordait à dire qu'on en avait retiré des ossements d'animaux, de la poterie ancienne, de la pierre de taille et des chaudrons de cuivre remplis de monnaies; mais où retrouver un seul de ces objets que l'ignorance et la cupidité ont sacrifiés? Ils ont disparu depuis longtemps.

Feu M. Dujardin, d'Exmes, propriétaire d'une partie de l'emplacement du vieux château, avait formé une collection de médailles; les plus anciennes étaient du règne de Vespasien, les plus récentes de celui de Maximien. Elles me furent envoyées comme venant des ruines du fort d'Hiesmes. Depuis cette époque, mes recherches dans cette localité ayant été tant de fois infructueuses, j'eus la pensée que les médailles avaient été recueillies à la Briquetière, et que Exmes, malgré sa situation sur le bord d'une voie romaine, pouvait bien n'avoir pris naissance qu'au moyen-âge.

Une découverte faite à Exmes en 1834, sur le bord du grand chemin de Chamboy, vint ranimer un peu mes espérances, mais elle ne fournit aucuns vestiges d'habitations.

Parmi les objets trouvés il y avait des restes d'amphores d'une grande épaisseur, en terre d'un rouge pâle et devenue très dure par la cuisson; une couche de matière blanche était appliquée sur les grandes anses verticales de ces vases. Des cendres de charbon gras, un bois de cerf pétrifié,

Digitized by Google

portant en plusieurs endroits les traces de la scie et de l'instrument tranchant, venaient compléter cette trouvaille.

Une fouille que je fis faire quelques jours après mit à découvert du fer oxidé, une terre grasse mêlée de charbon, des dents de porc, des os de bœuf et d'oiseaux domestiques, des écailles d'huîtres, des moules, des urnes à parois minces, en poterie blonde ou roussâtre, recouvertes d'une feuille d'or à leur surface externe, de la poterie blanche peinte en rouge avec dessins grossiers sur un fond noir, des fragments d'amphores, des assiettes en poterie rousse avec vernis rouge, des assiettes en terre grise d'un grain assez fin et noircies par le feu, des urnes en poterie noire de diverses formes, ornées de dessins et de moulures, et quelquefois parsemées de poudre d'or[1] à l'extérieur et dans leur cavité. Plusieurs de ces vases funèbres étaient encroûtés de suie; quelques urnes avaient une teinte légèrement ardoisée; d'autres, plus grandes et d'une forme assez bizarre, en terre grossière mêlée de grains de quartz, étaient bronzées à l'intérieur; l'une d'elles, terminée supérieurement par un épais rebord à large moulure, était bronzée à l'extérieur. Tous ces objets étaient brisés; ils paraissaient l'avoir été à une époque déjà reculée, puisque les angles des

(1) J'ai également rencontré du mica dans l'intérieur des parois d'un grand nombre de vases.

Digitized by Google

fragments d'amphores avaient été émoussés par le frottement; ils se trouvaient jetés pêle-mêle en cet endroit avec des cendres, du charbon, de grands clous et du fer rongé par la rouille.

Exmes, qui jusqu'à ce jour n'avait offert rien de romain, venait de présenter des objets qui l'étaient évidemment; mais on n'était point encore parvenu à découvrir dans la ville actuelle une seule tuile à rebords.

Depuis l'importance que venait d'acquérir la Briquetière, localité voisine, il était permis de douter que la ville d'Exmes eût été l'emplacement de l'*Oximum* gallo-romain. Je me livrai à de nouvelles investigations. A l'entrée du cimetière d'Exmes je trouvai une *tegula* noircie par le feu; un peu au-dessous du fort j'en recueillis une autre, ainsi que les restes d'un vase en terre rouge commune, peint en noir, avec entaille interne destinée à recevoir un couvercle; des débris de marmites en terre et du laitier pareil à celui de la Briquetière.

Au sud de l'église d'Exmes, dans un chemin qui sert de promenade à la ville, j'ai retrouvé de ce laitier antique, si facile à reconnaître à sa teinte bleuâtre et à sa surface ridée, et des morceaux de poterie blonde ornée de mica. Ces débris avaient été extraits des jardins voisins.

Il est donc maintenant bien reconnu pour moi que le lieu occupé aujourd'hui par la ville d'Exmes fut habité à l'époque romaine, je ne dirai pas

Digitized by Google

comme ville, puisque je n'ai trouvé des tuiles à rebords que sur un point très circonscrit, du moins comme vigie ou poste d'observation (*exploratorium*).

La route antique de Chartres à Vieux, parvenue sur la butte d'Exmes, passait à l'est du château, descendait en serpentant cette côte rapide, à peu de distance et à droite de la Bas-Col, et reprenait la ligne droite près de la Ferme des Communes. A sa sortie d'Exmes le chemin est étroit, creusé dans le tuf et dépourvu d'empierrement. Au bas de la colline il reprend une grande largeur, mais là tout pavé a disparu; on n'y remarque qu'une terre sablonneuse susceptible d'être condensée par les pluies. Du reste le chemin y présente des deux côtés un exhaussement marqué; un peu plus loin il s'élève encore et est pavé de silex.

Au village du *Montiers* il devient creux et n'offre plus qu'une pierre tendre et d'un gris bleuâtre appelée *marnat*. On peut voir sur ses bords de gros grès qui ont dû servir à en former le *stratumen*.

Feu M. Perrein, propriétaire au Montiers, fit abattre, il y a plus de quarante ans, un orme d'une grosseur remarquable; les racines de cet arbre remplissaient entièrement un vieux puits; on retira de cette cavité des poteries et des cercles de fer. Il est à regretter que ces débris n'aient pas été conservés.

Digitized by Google

Tout près de là, dans *l'Herbage de l'Eglise*, en creusant une rigole sur le bord du chemin qui longe le cimetière de Champobert, on a trouvé à quelques pouces de profondeur un très beau vase en poterie rouge, couvert d'un vernis brillant et décoré de figures en relief représentant des lions, des rangs d'oves, des médaillons circulaires, etc. Quelques fragments m'ont été remis. Le fond du vase porte à l'extérieur cette inscription marquée à l'estampille : MATRIAN. Il y avait au même endroit des tuiles à rebords et de la poterie d'un gris-ardoise. Le lieu est agréablement exposé et le terrain fertile. La Barges, petit ruisseau, coule un peu plus bas. Je ne serais point surpris qu'une villa ou maison de campagne l'eût occupé.

Dans *l'Herbage du Frêne*, qui est presque contigu, on voit encore les traces d'une mare circulaire regardée comme antique. Nous avons en Normandie, sur les bords des voies romaines, beaucoup de mares semblables qui demanderaient à être explorées. Nous verrons par celle des *Crières de Champobert* ce qu'elles peuvent renfermer d'intéressant.

Devant la porte du *château de Champobert*, à quelques pieds de profondeur, des terrassiers ont trouvé une substance pesante, de la grosseur du poing, qu'ils ont prise pour du fer. C'était un agrégat de matière vitriforme, noirâtre, plus ou moins poreuse, de charbon, de cendres, de terre et de carbonate de cuivre. En ayant détaché une

Digitized by Google

au moyen du marteau, je me suis assuré que, malgré une certaine résistance, elle se réduisait en poudre. Elle contenait des globules d'un métal jaune ayant l'éclat de l'or.

A côté on a découvert depuis un éperon à molette largement étoilée.

Dans la même cour, en se rapprochant de la Hersantière, on a vu des fondations, du charbon et les restes d'une forge.

Près du *château de Villebadin*, situé à une demi-lieue de celui de Champobert et à trois quarts de lieue environ d'Exmes, en creusant les fosses du cimetière, on a extrait des tégules et des imbrices. J'en ai examiné quelques-unes récemment sorties de terre. J'y ai aperçu aussi de la poterie blanche, assez mince, noircie par la fumée, et un peu de poterie rousse commune. C'est surtout près de l'église qu'on rencontre les tuiles en plus grand nombre. Cette église est moderne et bâtie à la place qu'occupait l'ancienne. A *Chagni*, près du cimetière, à une demi-lieue au sud de la voie romaine, j'ai retrouvé également des tuiles à deux rebords.

Un peu avant d'arriver à la Hersantière, cette voie croisée obliquement par un ruisseau présente un gué perré. Plus loin on a trouvé des squelettes sur ses bords.

Aux *Crières de Champobert*, le chemin était pavé de grès assez volumineux, placés symétriquement côte à côte et assujettis par-dessous et

Digitized by Google

sur les côtés avec de petites pierres. Parmi ces grès il y avait de gros fragments de roches de Villedieu. L'encaissement existait surtout sous la jetée du fossé des *Crières*. Cette première couche était recouverte d'un lit très dur de petits cailloux. L'ensemble ne formait pas une épaisseur de plus de dix-huit pouces. On y a ramassé de grands clous et des fers à cheval.

Dans l'herbage appelé *les Crières*, situé à gauche du grand chemin, en rétablissant une ancienne mare de forme circulaire, on a trouvé, en 1834, plusieurs antiquités romaines.

Au milieu d'une terre noire supportée par d'épaisses couches d'argile et protégée par plusieurs lits de feuilles de chêne converties en terreau [1], sous une couverture de pièces de bois pourries, étaient placés sans ordre des tuiles à rebords, des *imbrices*, du fer très oxidé, des valves d'huîtres, des ossements et des cornes de bœuf recouverts d'une poudre d'un beau bleu, un fer de mulet à six trous sans crampons, de gros troncs d'arbres et une foule de débris de vases en terre cuite; parmi ces derniers, j'ai remarqué des assiettes où le feu avait laissé des traces, des marmites en terre grise, en terre rousse, peintes en noir, de petites cruches en terre blanchâtre, à goulot très étroit et paraissant avoir contenu un liquide brun, un

(1) Il n'existe point un seul chêne au réage des *crières*; on en connaît peu dans le voisinage.

Digitized by Google

vase rouge à deux anses offrant à l'extérieur des dessins tracés au poinçon; diverses poteries, les unes d'un rouge vif, poreuses et friables, les autres blanches, minces et dures, quelques-unes grisâtres ou brunes et parsemées de paillettes de mica; une grande urne[1] à large ouverture, en terre d'un gris cendré, revêtue d'un vernis ardoisé et munie d'un couvercle s'adaptant par emboîtement. Il y avait aussi un fragment de vase en poterie fine[2], d'un rouge pâle, légèrement micacé à l'intérieur, orné de figures en relief, représentant de larges feuilles orbiculaires, veinées et ridées, sinuées sur leurs bords, et au milieu d'elles, sur un long pédoncule, un ovaire prismoïde dépourvu de pétales.

Quelques fragments de vases rouges étaient décorés de fruits et de feuillages; d'autres en terre commune semblaient n'avoir pas été soumis à la cuisson et imitaient l'argile desséchée au soleil.

J'y ai remarqué des restes d'urnes dont la matière approchait du gris; mais de tous les objets découverts en ce lieu, le plus remarquable par sa conservation et par sa forme était une urne entière, d'environ huit pouces de hauteur, à base étroite et à ventre très renflé. Son orifice, médiocrement resserré, était couronné d'un rebord peu élevé et

(1) Cette urne fut brisée par les ouvriers; je n'en ai réuni que les principaux débris.

(2) Cette espèce de poterie n'a été vue ni à Planches ni à la Briquetière.

Digitized by Google

presque droit. Cette urne, en terre d'un gris cendré et couverte d'un beau vernis noir, présentait une simple ligne horizontale vers le milieu de son pourtour. Elle fut trouvée renversée et sans couvercle. Sa cavité était remplie de terre.

Près du fossé qui borde le grand chemin, j'ai aperçu sur la terre fraîchement remuée de gros fragments de laitier antique, et sur un autre point de l'herbage beaucoup de parcelles de poterie blanche.

Un peu au-dessus des *Crières de Champobert*, dans la commune de Barges, sur le bord droit du chemin d'Exmes à Trun, se trouve la *Mare-delle*, herbage jadis labouré. On y voit une mare d'une grande étendue. Elle me paraît aussi ancienne que celle dont j'ai parlé.

Au nord des *Crières de Barges*, et dans le voisinage des *Haies-Cosnard*, est située *la Hogue*.

Entre Barges et le bourg Saint-Léonard, la voie présente des restes de pavé en silex mêlé de quelques fragments de rocher. Vers la Fambarderie, des roches brisées forment à elles seules la couche supérieure. Le chemin y a conservé une grande partie de son exhaussement. Au-delà du ruisseau de Carneille, j'ai reconnu à sa surface, dans la longueur de quelques pieds, un lit de laitier antique auquel il ne reste que peu d'épaisseur; ce laitier repose sur la pierre calcaire naturelle.

Digitized by Google

Bientôt le chemin se bifurque; la branche droite plus large se dirige au nord-ouest vers Fel, et la gauche gagne à l'ouest les carrières Montijot. Celle-ci conduit d'Exmes à Vignats. Le chemin est assez droit; il passe par les fontaines d'Aubry, par Montmilcent (où il y a un men-hir), par Lalonde, etc. A partir d'Aubry il est tracé par des masses de roches naturelles, ce qui le rend inégal et raboteux. Sans assurer qu'il soit romain, je serais tenté de le regarder comme antique depuis que j'ai trouvé des restes de laitier de fer sur les rochers des *fontaines d'Aubry*.

Le Montijot, coteau peu élevé, exposé à l'ouest, appartient d'un côté à la commune de Fel et de l'autre à celle de Fougi. Le terrain y est de nature calcaire, et l'on y a établi plusieurs carrières.

On a découvert en cet endroit, à différentes époques, des cercueils de pierre, des ossements humains, des armes et des vases renfermant une substance grasse. J'y ai moi-même mis à nu sans peine un squelette placé presque à fleur de terre, sans tombeau. La tête était tournée vers le sud-ouest; il gisait sur le bord du chemin d'Exmes aux fontaines d'Aubry; les dents existaient encore; les molaires étaient usées par la mastication; les incisives et les canines n'avaient subi aucune altération; les os du crâne avait une grande épaisseur; les sutures n'en étaient point soudées; le diploé était très développé; les os des membres,

Digitized by Google

d'une longueur médiocre, présentaient une grosseur marquée.

Aux *carrières Mallet*, dépendant du Montijot, un terrassier trouva, il y a plusieurs années, deux corps placés côte à côte sans sépulcre. L'un d'eux avait à ses côtés un instrument de fer terminé à une extrémité par deux crochets.

Dans les *Costils Verts*, sur le Montijot, le sieur Médard a vu un grès de la hauteur d'environ trois pieds, et qui pénétrait à plus de quatre pieds dans le sol. Cette pierre devait y avoir été apportée d'assez loin. Dans le voisinage est le réage de *pierre levée*. C'est à quelques pas de là que, suivant une vieille tradition, passait le souterrain du serpent de Villedieu; il s'étendait jusqu'à Exmes. Pendant que le serpent parcourait cette voie ténébreuse, la terre tremblait au loin dans la campagne, et les habitants d'Exmes se hâtaient de remplir des cuves de lait pour abreuver le redoutable visiteur. De bons villageois montrent encore aux voyageurs le *Passage du serpent*, très reconnaissable à la nuance plus verte du blé et à sa plus grande hauteur en cet endroit.

Le chemin haussé, parvenu sur la ligne que suit aujourd'hui la route du bourg Saint-Léonard à Chamboy, continuait de se porter au nord-ouest dans les champs de Fel, traversait *la Dives* dans la commune de Chamboy, longeait la rive droite de cette rivière, passait à Saint-Lambert, à Trun, à Fontaine-les-Bassets (où il y a un dolmen), et pé-

Digitized by Google

nétrait dans le département du Calvados. Dans tout ce trajet la voie ne m'a paru pavée qu'avec de la pierre blanche.

Parmi les découvertes importantes faites dans cette direction, je citerai les tombeaux de pierre de Chamboy, les sépultures de Saint-Lambert et celles de Trun.

A Saint-Lambert, commune située sur la rive droite de *la Dives*, à une demi-lieue ouest de Chamboy, le sieur Malécange, laboureur, a trouvé dans un champ, à la profondeur d'environ quatre pieds, cinq squelettes placés à la suite les uns des autres. Les cadavres avaient été inhumés sur le bord du chemin de Moissy à l'église de Saint-Lambert. La tête était tournée vers le nord-ouest; chaque corps[1] avait à ses pieds un vase de terre et à ses côtés une lance et une espèce de grand marteau de fer, avec des plaques et des agrafes en cuivre gracieusement guillochées sur leurs bords. La tête et les pieds reposaient sur une aire en maçonnerie. Au sud-ouest les corps étaient garantis par un mur solide; du côté opposé ils n'étaient protégés que par une élévation de terrain sur laquelle passe le chemin dont j'ai parlé. Il y avait auprès de l'un des squelettes un vase de cristal et un cachet de cuivre. Les trois vases que j'ai recueillis sont en terre grise commune. Il en est un cependant d'une poterie plus blanche,

(1) Ils paraissaient avoir été mis dans un bain de chaux.

Digitized by Google

d'un grain plus fin et analogue à la terre de pipe. Cette petite urne, d'une teinte ardoisée à l'extérieur, a la forme écrasée; les autres ont quelque ressemblance avec le préféricule des anciens. Ils sont munis d'anses, ont le ventre un peu renflé et le col étroit.

La voie romaine, à sa sortie du village de Saint-Lambert, prend une largeur plus considérable, laisse le moulin de la Harangerie à gauche, devient fort droite et se dirige sur Trun. Au-delà de ce bourg je ne l'ai point assez examinée pour en parler en détail. Je dirai seulement qu'elle gagne les ponts de Jort par Chocy, Beaumais, Morteaux et Coulibeuf, et qu'elle s'étend obliquement des bords de la *Dives* aux rives de l'Orne vers Bully et Vieux (Canton d'Evrecy).

A trois quarts de lieue environ du bourg de Chamboy, dans la grande forêt de Gouffern, sur un coteau dépendant de la commune de Silly et dominant celle de Sainte-Eugénie, est un point environné de retranchements, appelé *le Camp des Romains*. Rien jusqu'à ce jour n'est venu justifier cette dénomination. La première enceinte est circulaire; la seconde, qui lui est contiguë, présente un ovale tronqué vers le sud. Les fouilles qu'on y a faites à différentes époques ont été absolument infructueuses. Les habitants de Sainte-Eugénie ont seuls découvert autrefois dans leur village des squelettes et des restes d'armes qui n'ont pas été conservés.

Digitized by Google

Sur la même commune de Silly, dans la petite forêt de Gouffern, à un quart de lieue de l'abbaye, sur la rive gauche de l'Ure, est située l'ancienne *Vente du chêne au renard*, devenue si célèbre par l'importante découverte qu'on y fit en 1830. M. Galeron y a reconnu les traces d'un camp de passage, et j'y ai moi-même trouvé les vestiges de quelques constructions rustiques romaines.

Les médailles de Silly étaient contenues dans un vase en terre rousse commune dont j'ai ramassé quelques fragments. Le trésor était placé à 18 pouces de profondeur sous la bruyère; il se composait de plus de six mille monnaies d'argent du Haut-Empire. Sa pesanteur était d'environ quarante livres.

M. de Gerville, qui en a examiné sept ou huit cents, a noté vingt-une têtes; je n'en avais reconnu que vingt, les *Titus* m'ayant échappé. Voici la liste de ces monnaies : Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, Sabine, Aetius, Antonin-le-Pieux, Faustine-Mère, Marc-Aurèle, Faustine-Jeune, Lucius-Verus, Lucille, Commode, Crispine et Septime-Sévère.

Parmi environ cinq cents médailles de Silly que possède M. de Gerville, il y en a deux assez communes de ce dernier prince. Parmi les miennes il s'est également trouvé un Septime-Sévère, ayant au revers le tigre et la figure de Bacchus avec la légende *libera patri*. Le dépôt, au lieu d'avoir

Digitized by Google

été fait sous le règne de Commode, comme on l'a annoncé, daterait donc de celui de Septime-Sévère.

Cette collection intéressante n'a pas offert de grandes raretés. Bien peu ont atteint le prix de 12 à 20 francs.

A l'extrémité septentrionale de la grande forêt de Gouffern on rencontre les *camps de Bières* et de *Montabar*, si voisins l'un de l'autre et où l'on a découvert divers objets de l'époque romaine. Ces camps ont été décrits par plusieurs antiquaires. Si j'en parle ici, ce n'est qu'à cause de leur liaison présumée avec d'autres points fortifiés de l'arrondissement.

Au Fouillet (sur Boucey), à Francheville, à Blanchelande[1] (sur Montmerrey), à Saint-Pierre-de-Gul, existent d'autres camps évidemment romains.

Depuis longtemps je soupçonne le passage d'une voie à peu de distance de cette ligne de campements.

Suivant M. de Caumont, cette voie, venant de Jort par Montabar, s'embrancherait avec le chemin haussé sur les bords de la *Dives* dans le Calvados et se dirigerait au sud vers Le Mans. Les antiquités trouvées à Montabar, à Vorcher (sur

(1) Dans la campagne de Macey, près de Séez, on m'a fait voir un chemin paraissant venir du Châtellier ou camp de César (hameau de Blanchelande), et se dirigeant vers Gâprée. Il a peu de largeur et n'offre pas d'encaissement; il est connu sous le nom de *chemin Chartrain*.

Digitized by Google

Bailleul), à Breveaux, à Argentan, à Mauvaiville, la position des *tumuli* gallo-romains de Cuigny et de Sarceaux, les découvertes faites à Fleurey, à Vigny[1], à Aveines, à Joué-Duplain, à Montmerrey, à Gul, etc., rendent cette conjecture très probable.

(1) Un élève du collége d'Argentan vient de trouver sur le bord des étangs de Vrigny des tuiles à rebords et des poteries antiques.

Digitized by Google

LA

CHAPELLE DE SAINT-ANDRÉ

AU BOURG DE DOMAGNÉ,

ARRONDISSEMENT DE VITRÉ, DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Par M. de la PYLAIE, associé correspondant.

Les édifices de construction romaine bien caractérisée sont assez rares en Bretagne; je n'ai reconnu l'ouvrage des anciens conquérants de la Gaule qu'à Locmariaker, auprès de Vannes; à Vannes même, vers le bas d'un des murs de ville du côté de l'ouest; à Corseul, département des Côtes-du-Nord; à Saint-Servan, près de la tour Solidor, et au château de Brest, dans la partie inférieure des deux courtines situées entre les deux tours qui flanquent la porte d'entrée du côté de la ville, et les deux tours latérales auxquelles ces courtines s'arrêtent. Quoique moins caractérisée dans son ensemble, j'ai encore reconnu la con-

Digitized by Google

struction romaine au bas de la tour carrée du château de Vitré, mais celle-ci se trouve aujourd'hui presque totalement détruite.

J'ai rencontré en 1830, dans le bourg de Domagné, situé à 3 lieues de Vitré, du côté du sud-ouest, une ancienne église abandonnée qui est un des ouvrages romains les mieux caractérisés que possède la France, par ses murailles dont les parements en *minuto-lapide* nous offrent les cordons de brique de distance en distance, et parla voûte en plein cintre des portes et fenêtres. On nomme cette église la chapelle Saint-André ; elle est dirigée de l'est à l'ouest, longue de 42 pieds environ, sur 24 pieds de largeur, et forme ainsi un parallélogramme à murs unis, tant intérieurement qu'en dehors, n'offrant nulle part ni colonnes, ni pilastres, ni même de contreforts pour les consolider. Comme la partie supérieure a été détruite, il n'y a plus de corniche dans le pourtour de la muraille pour soutenir le bord du toit ; celui-ci manque même sur les deux tiers de la longueur de l'édifice, par l'abandon complet où se trouve ce dernier depuis nombre d'années.

Le côté méridional de la chapelle nous présente trois cordons de briques horizontaux et parallèles, faits à double rang, où chaque série se trouve séparée de sa voisine par une couche de ciment presque égale à l'épaisseur de ces mêmes briques. Les cordons ne sont point espacés symétriquement ; entre le sol et le premier je n'ai compté

Digitized by Google

que trois rangs de pierres cubiques, ou de *minuto-lapide;* il y en a six ensuite depuis ce premier cordon jusqu'au second; sept rangs occupent le troisième intervalle, neuf le quatrième, mais seulement entre les deux portes de la façade méridionale; enfin, huit rangées de ces petites pierres terminent le reste de la partie supérieure du parement de cette muraille, et s'arrêtent sous un cordon de briques non doublé, qui paraissent constituer le haut du mur, sous le bord de la toiture. Les petites pierres cubiques ont ordinairement 3 pouces 1/2 à 4 pouces de longueur sur 2 pouces 1/2 de hauteur, et sont établies par lits horizontaux, séparés les uns des autres par des couches de ciment d'une épaisseur qui varie de 1 pouce 1/2 à 2 pouces. Toutes ces pierres sont du grès, ou d'une nature granitique, de couleur gris jaunâtre très clair, et unies par un ciment qui est devenu concret ou d'une extrême dureté. Il est blanc, et renferme parmi les grains de gravier de la brique pilée, mais en assez petite quantité.

La façade méridionale offrait deux portes, laissant entre elles un intervalle égal à celui qui restait au-delà jusqu'à chaque extrémité de l'édifice; celle qui se trouvait du côté oriental paraissait avoir été plus basse et pour lors plus petite que l'opposée; il ne reste même plus qu'une très petite portion de son cintre; peut-être encore n'y avait-il qu'une simple fenêtre. C'est là qu'on a

Digitized by Google

pratiqué, depuis, la porte principale; sa forme, étrangère au système de construction de l'édifice, ainsi que le travail de ragrément, nous indiquant trop manifestement sa confection moderne. Il en est ainsi de l'autre porte par laquelle on a remplacé la porte romaine. Le cintre de celle-ci, qui est resté bien entier, a ses claveaux composés de briques accolées deux à deux, et dont chaque paire est séparée de sa voisine par une pierre calcaire oolitique, d'un grain très fin, complétement étrangère au sol, et dont je ne connais nulle carrière en Bretagne. Cette pierre calcaire est taillée en forme de coin, et se trouve d'un quart environ plus large que l'intervalle occupé par la paire de briques. Un cordon de briques à simple rang entoure extérieurement l'archivolte, et se trouve un peu saillant en dehors du niveau de la muraille. Mais comme ce cordon manque autour du cintre de la porte du côté du nord de la chapelle, et même autour de la seconde porte de sa façade méridionale, je me crois en conséquence fondé à présumer qu'elle n'eût été qu'une simple fenêtre.

La grande fenêtre moderne pratiquée du côté du midi, pour éclairer le sanctuaire, nous annoncerait au premier coup d'œil par sa forme en ogive qu'elle est d'un travail fort récent, si les ragréments n'étaient là pour nous en convaincre derechef; mais tandis qu'on a voulu tirer un si grand jour de ce côté, on a bouché au contraire en to-

Digitized by Google

talité la fenêtre romaine qui existait dans le milieu du pignon oriental, où elle était pratiquée à 5 pieds 1/2 au-dessus du sol actuel; celle-ci avait 4 pieds 2 pouces inférieurement, sur une hauteur de 10 pieds environ; son bord aigu prouvait qu'elle était fort évasée intérieurement, afin de donner beaucoup de lumière; mais elle s'était trouvée masquée par l'autel qu'on avait appliqué contre ce pignon.

Nous n'omettrons pas de faire remarquer que lors d'une réforme dans le système religieux, ayant voulu rendre les temples plus capables d'inspirer le recueillement par l'effet de l'obscurité de leur intérieur, on avait muré l'intérieur de la grande fenêtre, en n'y laissant qu'une de ces petites ouvertures longues et si étroites, avec leur sommet arrondi en demi-cercle, par lesquelles il n'arrivait qu'un faible jour dans les premiers temples des chrétiens.

Le mur du côté nord de l'édifice, haut de 14 pieds et épais de 2 pieds environ, ne m'a offert dans son état actuel l'indication d'aucune fenêtre, à moins que l'une d'elles n'eût été placée dans une réparation en petites pierres minces, qu'on remarque entre le pignon oriental et une porte qui se trouve pratiquée au milieu de la longueur de cette façade. Peut-être encore pouvait-il y en avoir dans les brèches qui se trouvent au haut de ce même mur, ou vers son extrémité occidentale, qui est démolie jusqu'au-dessous du

Digitized by Google

milieu de la hauteur totale de cette façade. La porte qui existe au milieu de sa longueur est large de 3 pieds 8 pouces, sur une hauteur de 7 pieds 1/2 environ ; elle se trouve murée en partie avec des pierres de ce calcaire coquiller tertiaire de Saint-Grégoire, près de Rennes, avec lequel sont faits les tombeaux répandus dans tous les environs de cette chapelle. Le cintre de cette porte ; également en demi-cercle, présente aussi entre ses briques, par paires, des claveaux en calcaire oolitique, longues de 11 pouces comme les briques, épaisses de 3 pouces par leur extrémité périphérique, et seulement de 1 pouce 1/2 au bout interne.

Quelques autres pierres de ce calcaire oolitique qu'on remarque dans le parement de la façade méridionale de la chapelle, entre le dernier cordon à double rang de briques et le haut de la muraille, nous annoncent qu'il existait primitivement dans cette partie deux fenêtres, placées à égale distance de la principale porte ; mais celle qui était comme au milieu de la muraille ne nous indique son existence que par les seuls restes de son pied droit du côté occidental, l'opposé ayant été détruit. La brèche qui semblait avoir été faite pour agrandir ou défigurer cette ouverture a été bouchée par un maçonnail en petites pierres, dans lequel on n'a laissé qu'une petite fenêtre en carré long, un peu plus étroite en haut que par le bas, ayant ses côtés faits en briques.

Digitized by Google

L'autre fenêtre, qui correspondait à celle-ci, se trouvait près de l'extrémité occidentale de la muraille; elle ne nous offre plus que son pied droit oriental, tout le reste ayant été emporté par une grande brèche encavée comme en demi-cercle, depuis le haut du mur à peu près jusqu'au milieu de sa hauteur totale.

Les briques des cordons appartiennent à la classe qu'on appelait *lateres;* au lieu d'être uniformes dans leur longueur et leur épaisseur, ainsi que je devais le supposer, je les ai vues varier de 9 à 15 pouces 1/2 en longueur, et depuis 13 jusqu'à 18 lignes en épaisseur. Leur largeur offre aussi une différence de 6 pouces 1/2 à 9 pouces; parmi celles qui sont épaisses de 18 lignes, ce qui est leur plus grande épaisseur, j'en ai vu qui ont jusqu'à 15 pouces 1/2 de longueur; mais le plus grand nombre n'a que 11 pouces 7 ou 10 lignes, ou bien 12 pouces 7 lignes; d'autres briques, longues de 13 pouces 9 lignes, ont environ 14 lignes d'épaisseur; et j'ai encore retrouvé ce dernier état dans une brique qui n'avait seulement que 9 pouces de longueur; une autre, longue de 11 pouces 5 lignes et large de 6 pouces 1/2 a 16 lignes d'épaisseur; enfin une dernière, longue de 14 pouces, large de 9 pouces 1/2, est épaisse de 15 lignes. Alors, en donnant plus ou moins d'épaisseur à la couche de ciment, on maintenait le niveau des cordons.

Il est aisé de reconnaître par les brèches prati-

Digitized by Google

quées dans la muraille méridionale de cette chapelle, aux endroits où se trouvaient les portes et fenêtres, dont on n'a laissé subsister que quelques portions, il est aisé, dis-je, de reconnaître que le petit temple, peut-être païen dans son origine, fut ainsi mutilé par nos ancêtres, et laissé complétement en ruines après l'expulsion des Romains de l'Armorique, jusqu'à l'époque où l'on opéra sa restauration pour en faire une chapelle. Mais tout le pignon occidental manque aujourd'hui, ayant été détruit il y a quarante ou cinquante ans; il offrait primitivement, m'a-t-on dit, une porte plein-cintre, et lorsqu'on le reconstruisit, l'ancienne muraille fut remplacée par une nouvelle sans portes, épaisse de 3 pieds, dont il ne reste plus aujourd'hui que la partie inférieure.

Le pignon opposé, c'est-à-dire l'oriental, est resté bien intact jusqu'à la hauteur des deux murailles latérales. Quant à la partie qui s'élève en pointe, elle est plus moderne bien certainement; car outre qu'elle est séparée de la portion inférieure par un cordon de briques qui se trouve au-dessus de la fenêtre, les pierres de petit appareil n'y sont plus aussi symétriques.

Le sol du cimetière est plus haut d'un demi-pied environ que celui de l'église, quoique ce dernier soit couvert de décombres, et pour lors plus élevé que dans son état primitif. Cet exhaussement résulte sans doute des inhumations, puisque le terrain en jardin qui entoure la chapelle, du

Digitized by Google

côté nord et à l'est, se trouve plus bas au moins de deux pieds.

Je présume que l'édifice formait un *sacellum* païen à l'époque où les Romains occupaient l'Armorique, et peut-être que des fouilles dans l'intérieur et à l'entour feraient découvrir son objet primitif. En l'attachant au culte catholique, on en resserra donc les ouvertures de manière à n'y laisser entrer qu'un faible jour; plus tard on agrandit une de ces fenêtres pour que le sanctuaire fût bien éclairé. Consacré à saint André, dont la fête était célébrée le 30 septembre, le temple devint un lieu d'inhumation d'une haute célébrité, puisque la tradition nous apprend qu'on y apportait des morts jusque des environs de Saint Malo. Selon ces traditions locales, tous les guerriers qui périrent dans la grande bataille qui eut lieu sur les hauteurs de Thévré (ou la ville de Gannes), commune de la Boëssière, auprès de Liffré, furent aussi transportés à Domagné. Cette bataille mémorable eut lieu entre les Bretons et l'armée franke, commandée par Childebert en personne[1].

(1) Une chapelle bâtie sur le lieu, en commémoration de cette bataille, et convertie en prieuré, portait le nom de la *chapelle de Raillon* ou *Rallion ;* elle est abandonnée depuis longtemps, et ne renferme plus aujourd'hui qu'un pressoir. La petite rivière voisine portait alors le nom de Hoironde.

Digitized by Google

On avait cessé de célébrer la messe depuis soixante ans environ dans la chapelle de Saint-André, et l'on se bornait à s'y rendre en procession à la Fête-Dieu. L'ancien autel était d'une construction assez singulière, en ce qu'il offrait de chaque côté un passage par lequel on arrivait à un réduit pratiqué dans la masse de l'autel où deux personnes pouvaient se tenir cachées.

Un reste de toiture ne pouvant plus protéger suffisamment l'autel, celui-ci s'est écroulé il y a quelques années, et depuis, les saints, les colonnes qui l'ornaient, enfin tous ces débris, restent entassés pêle-mêle, saint André avec la Vierge Marie et deux autres statues plus petites qui n'ont environ que trois pieds de hauteur. Saint André est représenté portant une mitre sur la tête; il est haut de cinq pieds, d'un bon genre de sculpture. La statue de la Vierge, de même hauteur, est debout également, avec une couronne sur la tête, et porte l'enfant Jésus; elle est assez remarquable par son corsage qui rappelle les cottes anciennes. Une simple balustrade en bois, dont la courbure en demi-cercle empiétait sur la nef, séparait le sanctuaire de cette dernière; tout le reste de l'église était nu, sans statues ni décoration d'aucune espèce. Depuis qu'elle a cessé d'être en usage pour le culte, elle devint la mairie; pendant la révolution elle servit même de corps-de-garde.

Digitized by Google

Il est fâcheux qu'on ait négligé totalement ce petit édifice, surtout lorsque son origine, selon la tradition, remontait jusqu'au temps des fées. Comme celles-ci lui portaient le plus vif intérêt, elles en voulurent faire un bâtiment plus durable que s'il eût été seulement l'ouvrage des hommes, et tout ce que les maçons avaient construit pendant le jour, elles le défaisaient pour le rétablir à chaux et à sable pendant la nuit.

Cette chapelle forme, du côté du nord, une partie de la limite du cimetière qui entoure l'église paroissiale de Domagné; elle se trouve sur les terres d'une propriété qu'on appelle le *domaine de Saint-André*, lequel est indépendant du bourg, quoiqu'il y soit contigu. Tout le sol de ce domaine autour de la chapelle, de même que le reste du bourg, est rempli de ces tombeaux en calcaire tertiaire coquiller, plus ou moins friable, enterrés à deux ou trois pieds de profondeur au-dessous du niveau du terrain. En creusant la cave d'une maison, on rencontra des cercueils en plomb. On m'a assuré avoir remarqué sur ceux en pierre des caractères qu'on n'avait pu lire et quelques figures; on m'a indiqué ces dernières comme ayant six pieds de longueur ou davantage, et renfermant, disait-on, des *fémurs* et des *tibias* dont les proportions surpassaient de beaucoup celles de la race humaine actuelle.

Ces tombeaux remplissent en outre tous les jardins; il y en a même jusque dans les champs

Digitized by Google

voisins, sur un rayon de quatre à cinq cents pieds autour de l'église paroissiale; ils sont en général longs de six à sept pieds, monolithes, larges de deux pieds à deux pieds et demi à la tête, et profonds d'un pied environ; ils sont couverts par une pierre analogue d'un seul morceau.

C'est de la présence de ces tombeaux qu'on fait dériver le nom de Domagné, *grand domaine sépulcral* ou *grand cimetière;* peut-être aussi dérive-t-il de *dominium magnum*, domaine grand, domaine célèbre, en grande vénération. Je n'ai pu voir aucun de ces cercueils dans son entier, mais on m'en a présenté divers débris. Comme ils sont faits avec une pierre quelquefois très friable, les gens du pays disent qu'ils sont en ciment, et variables dans leur dimension en raison de l'âge des individus. Celui que j'ai mis à découvert moi-même, dans une étable de l'auberge de Domagné où je logeais, n'était long que de 4 pieds, sur 20 pouces de largeur au côté de la tête qui était placée à l'ouest; à l'extrémité opposée il avait seulement 15 pouces, et se trouvait enclavé fortement dans un sol argileux très compacte. En enlevant successivement la litière, on avait fini par détruire ses bords, de sorte que je n'ai pu voir que le fond du coffre, lequel ne conservait sans doute déjà plus son épaisseur primitive par l'extraction des fumiers avec lesquels on emportait chaque fois une couche plus ou moins épaisse de la superficie du terrain. Je présume que c'est par

Digitized by Google

l'effet d'un accident que l'angle sud du bout oriental se trouvait détruit sur une longueur assez considérable. Au reste, cette contrée mérite un nouvel examen des archéologues.

Digitized by Google

NOTICE

SUR UN CERCUEIL EN PLOMB

TROUVÉ AUX ENVIRONS DE NÎMES.

Par M. A. PELLET, associé correspondant.

Le 31 octobre 1836, en creusant un puits dans une propriété appartenant au sieur André Basty, dans le village de Milhaud, près de Nîmes, des ouvriers trouvèrent, à $1^m,50$ de profondeur et à 7^m de la grande route de Nîmes à Montpellier, un tombeau en plomb du poids de 250 kilogr. environ; sa longueur est de $1^m,72$ sur une largeur de $0^m,42$ et une hauteur de $0^m,30$.

L'un de ses grands côtés est orné de bas-reliefs représentant deux griffons ailés, marchant de droite à gauche, deux lions allant dans la même direction, et deux groupes de petits génies nus, tenant au milieu d'eux un cep de vigne qu'ils semblent vouloir planter en terre et dont les fruits retombent sur leur tête. Au centre du petit côté, où se trouvait la tête du défunt, il y a un lion dans

Digitized by Google

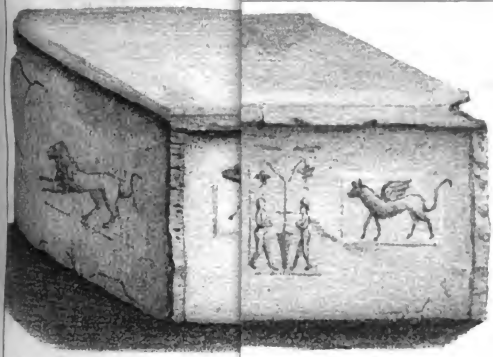

Cercueil en plomb trouvé près de Nismes.

Fouilles de Ju

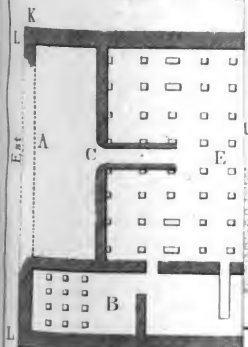

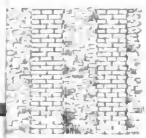

A. Chambre élevée de plus d'un mètre au dessus du sol des autres pièces.
B. Petit hypocauste au même niveau que la pce A.
C. Grande entrée du grand hypocauste.
D. Autre entrée.
E. Grand hypocauste.
F. Hypocauste moyen piliers incomplets.
G. Mur de séparation en briques et pierres dans les intervales.
H. Corridor.
I. Entrée donnant à l'exterieur.
K. Mur indiqué par des points, dont on suppose l'existence. Les deux angles I. L. ayant été seuls vérifiés, on ne sait pas si il y avait une entrée sur ce côté.
M. Grand côté du parallelograme 12 mètres.
N. Petit côté du parallelograme 8 = 35 c.m.

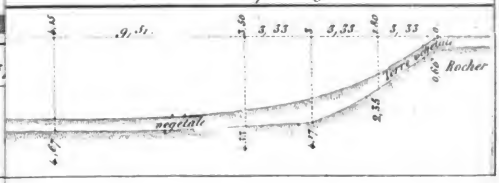

Echelle de 0m,005

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Mardelle

Digitized by Google

Digitized by Google

la même position que les précédents. Les autres faces du cercueil sont parfaitement unies et n'ont jamais eu de bas-reliefs. (Voy. *pl.* IV.)

Ce cercueil placé de manière que la tête était au nord et les pieds au midi; de gros fragments de briques grossières mêlés de carbonate de chaux et des moellons smillés servaient à sceller le cercueil dans la fosse; ces matériaux étaient de même nature que ceux que les Romains étaient dans l'usage d'employer.

Ce tombeau renfermait des ossements humains et un lacrymatoire d'une forme assez commune; il était entièrement rempli de terre introduite petit à petit par l'emboîtement du couvercle qui, n'étant point soudé, ne jointait pas assez hermétiquement pour empêcher l'infiltraltion qu'un laps de temps aussi long avait dû nécessairement amener. Le crâne était parfaitement conservé; mais pour extraire le cercueil il fallut le vider pour le rendre moins lourd, et les ouvriers brisèrent le crâne, qu'il me fut impossible de retrouver.

Quelques mois auparavant, le sieur Antoine Basty avait découvert dans la même localité un autre tombeau également en plomb, sans ornements, à ce qu'il m'a assuré, et contenant aussi des ossements humains et une bouteille; il fut vendu à un fondeur qui le paya 140 fr. A cette époque les ouvriers se rappelèrent qu'en établissant le mur de la maison voisine ils avaient trouvé un objet à peu près semblable qu'ils avaient alors

Digitized by Google

considéré comme une pierre; c'était probablement un troisième cercueil qu'il n'y a plus moyen d'extraire sans démolir une partie de la maison.

A peu près au même niveau on trouva six médailles du Bas-Empire, dont je joins ici l'explication.

Je ne pense pas qu'on puisse élever le moindre doute sur l'époque de ce monument; la simplicité rustique des tombeaux des peuples anciens ne permet pas de rapporter notre cercueil à une date antérieure à l'établissement de la colonie romaine; mais à cette époque aussi le luxe des tombeaux était porté à son comble chez les Romains, et ce n'était point dans la richesse des cercueils qu'ils le faisaient consister, mais dans de somptueux édifices de marbre ou de pierre portant des trophées qui indiquaient la profession et les vertus du défunt; et je ne sache point qu'on ait trouvé en Italie ou en France des cercueils en plomb appartenant à la période romaine. *Ficaroni* [1] et *Kirchmann* [2], qui ont traité spécialement des sépultures antiques, n'en mentionnent aucun. Je considère la découverte de ce tombeau comme une chose fort intéressante pour l'histoire de nos contrées, si, comme je le pense, on doit le rapporter à l'époque du Bas-Empire.

L'examen du travail des briques et des pierres

(1) *De Tumuli Romani.*

(2) *De funeribus Romanorum.* Hambourg, 1605, in-8°; Leyde, 1672, in-12.

Digitized by Google

dont on s'est servi pour sceller ce cercueil, semble indiquer cette période, et les bas-reliefs n'ont rien qui puisse les faire rapporter à une époque où le christianisme était établi. Le griffon consacré à Apollon est considéré comme le gardien des choses précieuses (*Pomp. Mela*, liv. II, chap. I). C'est pour cela que les Romains l'ont généralement mis sur les urnes et les cippes tumulaires comme gardien de choses sacrées, parce que c'est ainsi qu'ils considèrent le corps du défunt. C'est aussi pour le même motif qu'on voit cet ornement sur la frise des temples et sur les autels des dieux (Visconti, E. Q., *Museo Pio-Clementino*, t. VII, liv. LXXXVIII). Le lion indique la force et le courage, et décorait souvent les tombeaux des chefs militaires. Quant aux petits génies dans l'action de planter en terre une vigne avec son fruit, ils pouvaient indiquer que le défunt a perdu la vie dans son automne ou dans cette saison-là.

Au reste, je n'attache pas beaucoup d'importance à l'explication symbolique de ces bas-reliefs, mais je pense toutefois que ces allégories que l'on trouve fréquemment sur les tombeaux romains, que cet usage religieux de l'antiquité d'y renfermer des lacrymatoires, et les six médailles trouvées sur le même sol que ces cercueils, indiquent une époque antérieure à l'établissement du christianisme, et c'est probablement à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe qu'il faut rapporter ces tombeaux. On conçoit facilement que dans

Digitized by Google

ce temps-là les monuments de cette nature devaient être considérés comme des objets d'un grand luxe, ce qui explique leur rareté et doit faire présumer qu'ils appartiennent à des personnages de haute distinction [1].

(1) Depuis quelques années on a trouvé à Rouen, à Amiens et à Toul, plusieurs cercueils en plomb renfermant des médailles romaines, des vases en verre, des colliers et divers autres objets à l'usage des défunts. L'un de ces cercueils renfermait, avec les restes d'un jeune enfant, quantité de jouets en bronze, en émail et en ivoire.

En 1836, dans une campagne située à peu de distance de la ville de Santarem (Portugal), on découvrit un hypogée consistant en deux chambres voûtées, dont l'origine Romaine ne peut être douteuse. Dans la première était un grand sarcophage en pierre sur lequel on lisait le nom de Marcus Minatius Sabinus. L'intérieur contenait quantité de cendres parmi lesquelles on a trouvé plusieurs petites cuillers et quatre fioles, le tout en argent. A côté du sarcophage il y avait un cercueil en plomb de forme parallélipipoïde; il renfermait des débris d'ossements et une *Bulla* en or, de forme ronde et ornée de pierres précieuses. La présence de la *Bulla* indique que ce cercueil contenait les restes d'un jeune homme âgé de moins de quinze ans, puisque c'était à cette époque de leur vie que les jeunes Romains déposaient cet ornement pour revêtir la robe prétexte. (*Note de la Commission.*)

MÉDAILLES TROUVÉES DANS LES FOUILLES.

1re.

VAL. DIOCLETIANVS. P. F. AVG. Tête de Dioclétien radiée (d).

Rev. IOVI. CONSERVATORI. Jupiter nu, debout (d),

Digitized by Google

tient de la main droite un foudre et de la gauche une haste. —Exergue XXIT.

2me.

IMP. MAXIMIANVS. AVG. Tête de Maximien radiée (d).

Rev. PAX. AVG. La paix debout (g), tenant des épis de la main droite.

3me.

IMP. C. M. PROBVS. Tête de Probus radiée (d).

Rev. CONCORDIA MILIT. Deux figures se donnant la main droi e.

4me.

IMP. CONSTANTINVS. AVG. Tête de Constantin laurée (d).

Rev. SOLI. INVICTO. Le soleil, sous la forme d'un homme à tête rayonnante, debout (g), ayant la main droite élevée et un manteau sur les épaules. Dans le champ à g., T et à d. F. Exergue, R. T. N.

5me.

IMP. CLAVD. AVG. Tête de Claude radiée (d).

Rev. MARS VICTOR. Mars casqué, marchant (d), tient de la main droite une haste et de la gauche un trophée sur les épaules.

6me.

CONSTANTINVS.

Rev. Illisible.

Digitized by Google

ANALYSE D'UN MÉMOIRE

DU BARON MAXIMILIEN DE RING

SUR LES TOMBES CELTIQUES

DE L'ANCIENNE ALLÉMANIE.

Par M. de GOLBÉRY, associé correspondant.

Après quelques considérations générales sur les sépultures antiques appelées *tumuli*, l'auteur décrit plusieurs de ces monuments qui ont été l'objet de fouilles récentes, et qui sont situés dans les environs de Tubingen, royaume de Wurtemberg. M. de Ring pense que c'est à tort que plusieurs personnes, se prévalant du nom vulgaire *Hunen-græber*, en ont inféré qu'il s'agissait de tombes des Huns. J'ajouterai que l'opinion de M. de Ring a été parfaitement développée par un autre savant, M. Henri Schreiber, de Fribourg, dans un traité spécial sur les *Hunen-græber;* cet archéologue a prouvé que *Hunen* ne signifiait autre chose qu'étranger, et que cette dénomination appartenait à des sépultures d'un autre genre et d'un autre temps. M. de Ring, sans motiver son assertion, a rencontré juste; il ne paraît point au rédacteur de

Digitized by Google

ce rapport qu'il ait connu l'ouvrage de M. Schreiber, imprimé à Fribourg il y a quelques années, car il n'en parle pas, et il a recours à une autre série de raisonnements.

Dans son opinion, ce n'est qu'au XIIIe ou XIVe siècle que l'on a accordé quelque attention aux *tumuli ;* mais des fouilles mal dirigées et des opinions erronées en ont empêché l'étude. Voici, selon lui, le caractère général de ces sépultures en Allemagne :

« La forme extérieure ne varie jamais; on les « trouve réunies en nombre plus ou moins grand « et d'une élévation indéterminée. Dans le nord « il y en a qui ont jusqu'à cent pieds de diamètre; « ceux des provinces allémaniques ne sont pas « aussi grands; ils n'ont guère plus de cinquante « pieds de diamètre, et de dix à quatorze de haut. « Les tombes du Holstein présentent les caractères « des *tumuli* germaniques; celles du Wurtemberg « au contraire offrent dans leur structure intérieure des différences qui prouvent qu'elles « ont été établies successivement par divers peuples. »

M. de Ring, poursuivant sa pensée, dit que, lorsque les fouilles découvrent un squelette au niveau du sol, la tombelle est germanique; que si au contraire l'intérieur, au lieu du cadavre ou de ses débris, ne montre que des traces de combustion, que si des urnes sont placées au centre, elle est celtique. Il est impossible à l'auteur de ce rapport

Digitized by Google

de ne point rappeler ici que cette opinion pourrait être hasardée en présence de toutes les découvertes qu'on a faites il y a près de dix ans dans les *tumuli* de la Saxe, où les urnes ne manquaient pas, mais où il n'y avait point de Celtes; car on ne pense pas que M. de Ring, égaré par les auteurs grecs, ait songé à donner cette qualification aux Germains dans un passage où il les oppose précisément les uns aux autres.

L'occupation de la rive droite du Rhin vers la source du Danube et dans les contrées désignées plus tard par les Romains sous la dénomination d'*agri decumates* est un fait constaté. Tubingen et ses environs pouvaient donc recéler sous le sol, ou même dans ses tombelles, quelques débris de cette époque antérieure à l'histoire. Il y a dans les forêts épaisses qui couvrent le pays, entre cette ville et Weil, une multitude d'éminences en terres rapportées; M. de Ring signale celles qui sont entre la rivière d'Ammer et le ruisseau qui descend de Belenhausen, d'autres dans le vallon de Waldhausen, qui s'arrondit en amphithéâtre; il en compte vingt-cinq sur ce point. Un plan joint au mémoire marque leur position par ordre de numéros[1]; une carte gravée a servi à l'auteur à désigner la situation des communes et des monuments par rapport à l'ensemble de la contrée.

(1) Par malheur M. de Ring a oublié de porter sur le plan général le numéro 33, par lequel il désigne dans son mémoire et sur le plan spécial la tombelle fouillée.

Digitized by Google

Ce tumulus a cinquante-cinq pieds de diamètre; au centre est un caveau formé de pierres non taillées; il a quatorze pieds de diamètre. A l'un des côtés existait une excavation plus profonde où l'on a remarqué ce que M. de Ring appelle une *terre animale décomposée, ayant encore une odeur cadavéreuse, gluante, bleuâtre;* il n'y avait point de trace d'ossements; *c'est*, ajoute-t-il, *la seule tombe où j'aie observé ce fait.* Du reste, tout ici portait les vestiges du feu le plus violent. Les charbons de terre, unis à la cendre, formaient une espèce de pâte au-dessus de laquelle des dalles en terre cuite de quatre à cinq pieds d'épaisseur étaient disposées. Une tête en assez mauvais état, mais ayant la mâchoire inférieure garnie de ses dents, se trouvait près de l'excavation dont on vient de parler. M. de Ring a retiré de ce caveau des urnes cinéraires de différentes formes, la plupart d'un ou de deux pieds d'élévation; la pâte en est d'une terre grasse, noirâtre; elles sont recouvertes d'un enduit rouge et quelques-unes sont rayées de blanc. Les dessins qui les ornaient ne manquaient pas d'élégance; enfin on voyait distinctement les traces de cendres et d'ossements qu'elles avaient recélés. Cette tombelle, la plus grande de toutes, offrait moins d'objets conservés que les autres. Les pierres formant le revêtement du caveau s'élevaient en pyramide à près de dix pieds, et le sommet était couronné d'une grosse pierre qui atteignait le point culminant de la butte;

Digitized by Google

mais ce caveau n'était qu'un cercle inscrit dans deux autres, composés seulement de pierres couchées à distances égales sur le sol, et formant une enceinte intérieure et une enceinte extérieure, le tout recouvert et caché par la terre.

Quelques anneaux de bronze en forme de bracelets, un fer de lance, une épée, un sabre à lame courbe et un fragment de bouclier, sont les seuls objets découverts dans la grande tombelle. En général on voyait, en dehors des caveaux où étaient déposées les urnes et de la seconde enceinte, des masses de charbons et de cendres recouvertes par ces pierres elles-mêmes. L'une de ces buttes sépulcrales cachait un cadavre sous les dalles mêmes qui portaient les urnes; il avait un collier d'ambre noir, deux bracelets oxidés d'un beau noir, près du corps était la lame d'une épée et un petit couteau : sur la poitrine on distinguait encore deux bandes de cuivre jaune, restes d'une cuirasse, et un bouclier en forme de carré long; cet objet tomba en poussière au toucher; il était de bois, et l'on ne put conserver que quelques garnitures de cuivre.

Un fait singulier, c'est que chacun de ces *tumuli* renfermait une tête d'homme semblable à peu près à celle que nous avons décrite pour le premier. M. de Ring n'hésite pas à croire que c'est le reste d'un sacrifice humain offert par les druides à Teutatès. Nous ne nous arrêterons pas à discuter des opinions, quand le but de ce rap-

Digitized by Google

port doit servir à recueillir des faits dont ce mémoire est plus riche que de critique. L'auteur remarque que la forme de ces têtes est assez semblable, que les crânes sont aplatis, que le front est bas, les pommettes saillantes, les mâchoires étroites et allongées; puis il ajoute : On dirait *que ce sont des têtes dont on rencontre le type dans les populations de la Basse-Bretagne.*

Dans ses considérations générales sur l'idée religieuse qui a présidé à l'établissement de ces sépultures, M. de Ring émet la conjecture que les pierres des enceintes circulaires marquaient le nombre de morts qui reposaient sous ce gazon. Il y a peut-être quelque fondement a cette autre opinion qu'une ouverture pratiquée au milieu des pierres de revêtements permettait d'ajouter des urnes nouvelles aux premières, si toutefois les tombelles étaient des sépultures de famille, ce dont il est permis de douter. Du reste, l'auteur établit assez bien le fait d'inhumations successives.

Souvent M. de Ring se sert des passages de César et de Tacite pour justifier ses preuves sur les tombes celtiques et les tombes germaniques; mais outre qu'il ne cite pas textuellement, il y a quelque arbitraire, et, disons-le, quelque vague, dans l'usage qu'il en fait. Ces auteurs n'ont point autorisé une distinction du genre de celle dont il fait sa règle, bien qu'il ait existé chez l'un et chez l'autre des coutumes très différentes.

Digitized by Google

Le reste du mémoire est consacré à quelques distinctions presque insaisissables sur les caractères des autres monuments laissés dans ces contrées par les Celtes, les Germains, les Romains. M. de Ring croit que Rotinbourg est la ville de Masobande, qu'elle servit de centre à une ligne d'opérations de la Suisse au Danube, etc., etc. Nous ne le suivrons pas dans l'antiquité au-delà de ce qu'il en a trouvé de débris dans les temps modernes. On lui doit une notice sur la ville de Tubingen; puis il a fait exécuter à ses frais, et avec un désintéressement qui n'a point trouvé de compensation, un bel ouvrage sur les châteaux du duché de Baden, avec des lithographies remarquables par la beauté du dessin et le fini de l'exécution. En général, il a le mérite de bien constater l'état des lieux, de présenter un procès-verbal exact des faits; seulement il se livre trop aux inspirations d'un enthousiasme et d'un sentimentalisme louable sans doute, mais qui produisent pour la science plus de nuages que de résultats. Cette méthode est inconciliable avec la saine critique, et comme M. le baron de Ring possède les connaissances qui sont la base de cette critique, comme il peut être un excellent archéologue, on doit désirer qu'il cherche moins à se montrer écrivain romantique.

Digitized by Google

FOUILLES

FAITES A JUBLAINS EN 1835 ET 1836.

Par M. VERGER, associé correspondant.

Dans les premiers jours d'avril 1835 je suis parti de Nantes avec l'intention de continuer mes explorations à Jublains (Mayenne[1]); je n'ai pu y travailler que pendant un court intervalle de temps, ayant été rappelé dans ma famille par un événement douloureux.

J'ai ouvert quatre fouilles dont voici succinctement les résultats.

Première fouille, au nord-ouest et à quelques cents pas du bourg de Jublains, au pied d'un petit monticule couvert de pierres et d'arbres de toutes dimensions, dans un champ appelé *Mortin*. L'ouverture de la tranchée était de dix-huit mètres. A une profondeur d'un mètre, j'ai rencontré un sol qui ne paraissait pas avoir été remué. A quatre et à six mètres du point de départ, j'ai trouvé deux murs parallèles et dans toute la longueur de la

(1) L'auteur a consigné dans un ouvrage imprimé les résultats des fouilles antérieures.

Digitized by Google

tranchée, ayant encore un mètre de hauteur. Le second, mieux conservé que le premier, avait son parement extérieur; mais ni l'un ni l'autre ne m'ont rien offert de bien intéressant.

Les débris de cette fouille m'ont fourni une grande quantité de briques, de tuiles creuses et à rebords ou crochets, des clous, quelques morceaux de fer, dont l'un appartient à une bride et l'autre à un instrument de jardinage, plusieurs fragments de ciment peint de diverses couleurs, et un petit instrument de bronze d'une forme singulière dont je ne devine pas l'usage.

Deuxième fouille, à quelques pas de la première, dans le taillis *Maurice*. J'ai commencé cette fouille au pied d'un petit monticule d'environ trois mètres et demi de hauteur. Au levant, j'ai rencontré un mur de plus de deux mètres d'épaisseur, solidement construit sur une longueur de treize mètres. Sans le détruire j'ai fait fouiller au-delà de ce mur pour déblayer ce que je supposais être l'intérieur de l'édifice. Cette fouille ne me présentait pas, comme la précédente et celle que je fis l'année dernière, des débris d'os, de poterie, de briques et de tuiles, mais seulement des pierres, du ciment blanc et une grande quantité de petits fragments de marbre poli, ayant été évidemment employés en placage et pavage. Quelques-uns de ces fragments portent des fleurs d'ornement sculptées, d'autres sont taillés en corniches de 6 à 9 centimètres de hauteur.

Digitized by Google

Dans cet intérieur, à un mètre de profondeur, j'ai déblayé une espèce de passage ou de galerie d'un mètre de largeur, faisant le tour d'un carré ou massif de maçonnerie. Ce massif était le sol ou parvis de l'édifice, puisqu'il portait encore quelques morceaux de marbre en place, et qui formaient le pavage. J'ai fait creuser cette masse pour m'assurer de sa nature; voici sa composition singulière : elle est formée dans toute sa profondeur, qui est de trois mètres, d'un rang de pierres brutes, inégales, recouvertes d'un ciment blanc, grossier, étendu horizontalement sur les pierres sans les unir entre elles. Cet ordre se répète huit ou neuf fois; la dernière couche de ciment blanc est plus épaisse et plus dure que les autres; enfin cette dernière couche est recouverte elle-même de ciment rose, d'une épaisseur de onze à douze centimètres ; c'est sur celui-ci qu'étaient les quelques morceaux de marbre que j'ai trouvés en place.

Ce monticule, que je croyais naturel, est donc entièrement de main d'hommes. Malheureusement tout a été détruit, jusqu'au parvis ou sol de l'édifice, et rien n'est venu me révéler d'une manière positive quel a été autrefois son usage. On dit qu'il y avait jadis un temple de la Fortune à Jublains; serait-ce cet ancien édifice? Je n'ai pas trouvé un seul fragment de colonne ou de chapiteau, mais plus d'un millier de morceaux de marbre de couleurs variées; le marbre blanc domine. La forme singulière de ce qui reste atteste suffi-

Digitized by Google

samment que ce n'était pas une habitation particulière.

Troisième fouille. A quelques pas de là, et plus au nord, j'ai fait creuser une espèce de petit réservoir ou citerne, dans l'espoir d'y rencontrer un ancien puits qui aurait pu me fournir des débris de poterie. Il n'en est sorti que deux pierres de grès d'un mètre carré et de trente-trois centimètres d'épaisseur, et trois médailles, l'une entièrement effacée, l'autre laissant apercevoir seulement la tête d'un César (cuivre jaune, moyenne grandeur), la troisième en bronze de même dimension, présentant une tête de Commodus, Félix Aug. Revers : une femme debout, et les seules lettres VGPN.

Quatrième fouille, dans le Champ-des-Cloches, au sud du bourg. J'ai suivi dans cet endroit, couvert d'un taillis de noisetiers, deux murs qui paraissaient à fleur de terre. Ils n'ont rien offert de remarquable; mais sur l'un d'eux, à 33 centimètres de profondeur, le propriétaire avait trouvé, quelque temps avant mon arrivée, une pierre dont il a bien voulu me faire l'abandon.

Elle est en calcaire grossier et friable, de la nature des sarcophages que j'ai recueillis l'an dernier; elle porte un fragment d'inscription que voici :

I C
E T HE

Ne serait-ce pas les restes d'un *Hic jacet* d'un sarcophage chrétien?

Digitized by Google

Je n'ai pas rencontré les autres fragments de cette pierre. Ce morceau est assez remarquable, car c'est peut-être la seule inscription qui ait été trouvée à Jublains.

J'ai en outre reçu de deux habitants un mortier en fer fondu qui avait été trouvé dans la forteresse, à un mètre au-dessous du sol, et deux médailles recueillies dans un jardin du bourg.

La première, petit bronze; semée d'étain; tête radiée; nom effacé, *Divus p. p. Aug.* Revers : Apollon debout, appuyé sur un lyre, et de l'autre main une fleur à trois branches; *Apollini conservatori.*

La deuxième, petit bronze quinaire; *Constans p.p. Aug.* Revers : deux guerriers debout; au milieu une enseigne; premier mot effacé, *exercitus.*

Quant au mortier, est-il bien de fabrique romaine? c'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider; on sait que les Gaulois travaillaient ce métal bien longtemps avant la plupart des autres peuples d'Europe. Caylus dit que les Etrusques s'en servaient 1400 avant J.-C. La fonte du fer avait été familière aux Romains, surtout après un séjour de plusieurs siècles dans les Gaules.

D'un autre côté, sa forme est celle de nos mortiers actuels de cuisine et de pharmacie; sa hauteur est d'environ 15 centimètres, son ouverture à peu près d'une dimension égale; je *dis à peu près*, ne l'ayant pas en ce moment sous les yeux.

Digitized by Google

Pendant les derniers quinze jours de mars 1836, secondé par une vingtaine d'ouvriers, j'ai fait de nouvelles fouilles à Jublains : 1° dans la forteresse romaine; 2° dans le jardin du presbytère; 3° dans le clos Poulain.

1° *Fouilles dans la forteresse.*

Dans la forteresse trois fouilles assez considérables m'ont convaincu que les deux monticules qui se trouvent dans la partie est, que j'appelle du Prétoire, ne contiennent plus de constructions. Il me paraît qu'elles ont été détruites jusqu'aux fondements; plusieurs belles pierres de granit, que j'ai trouvées çà et là dans les déblais semblent le confirmer. J'ai dépassé le milieu de l'un de ces monticules sans rencontrer aucun mur debout.

Une quatrième fouille ayant pour but de rencontrer un conduit pour les eaux n'a eu aucun résultat.

La cinquième, dirigée au centre même du prétoire, m'a fait découvrir deux cours pavées en belles briques; elles sont séparées seulement par un mur qui va du nord au midi et qui forme un angle droit avec un second mur qui termine les deux cours et qui va de l'est à l'ouest. Sous le premier mur commence un canal ou conduit pour les eaux qui traverse en serpentant la cour à l'ouest; ce conduit à ciel ouvert est, comme le pavage des cours, en briques. De chaque côté du mur de séparation règne une espèce de trottoir

Digitized by Google

plus élevé que le sol des cours de 7 centimètres. Tout cela est d'une belle conservation. Je n'ai pu, à cause des difficultés du terrain, déblayer que 5 à 6 mètres carrés dans chacune de ces cours.

Je cherchais par cette fouille à m'assurer s'il n'existait pas jadis au milieu de la forteresse une citerne ou puits. J'ai beaucoup regretté de ne pouvoir suivre le conduit dont je viens de parler; il pouvait me mener à quelque découverte intéressante.

J'avais eu l'intention de déblayer entièrement la construction que j'avais découverte en 1834; mais après deux jours de travail je me suis aperçu que mes ouvriers couraient le danger d'être écrasés par la chute des parties supérieures. Il eût fallu les détruire pour travailler avec sécurité ; j'aimai mieux me retirer.

J'ai recueilli dans la forteresse : deux lames de poignard ; une petite pince en fer tordu ; un fragment de lame d'épée pliée en deux ; un fragment de pierre de grès ayant servi de décoration dans la construction, d'un travail grossier; un disque en terre cuite; des blocs de terre cuite : ce sont des carrés longs de 38 cent. sur 13 cent. et demi et 10 cent.; une médaille quinaire en bronze, fruste; des clous; des défenses de sanglier; quelques os de bœuf et un petit nombre de fragments de vases communs.

Digitized by Google

2° *Fouilles dans le jardin du presbytère.*

M. Lelasseux, curé de Jublains, auquel je dois beaucoup de reconnaissance pour son désintéressement et l'intérêt qu'il porte à mes travaux, M. Lelasseux m'ayant permis de culbuter son jardin dans une vaste portion située au nord-ouest du bourg, les fouilles y furent commencées avant mon arrivée, et M. le curé voulut bien les diriger lui-même.

On mit d'abord à découvert un mur sur une longueur de 25 à 30 mèt., encore n'en trouva-t-on pas l'extrémité vers l'est; mais vers l'ouest il était terminé par une petite chambre ou pièce dont le sol était en ciment blanc. Les bords relevés le long des murs semblent indiquer que c'était un lieu où l'on prenait des bains. De l'autre côté du grand mur et parallèlement en était un autre de 4 mètres de longueur, qui a pu servir d'appentis. La plus grande hauteur de ces murs est de 1 mètre.

A quelques pas de là les ouvriers firent une excavation qui n'avait pas moins de 3 mèt. de profondeur, en suivant un mur bien conservé; on finit par mettre au jour un carré de 7 mèt. sur 8. A l'angle nord de ce carré on découvrit un puits comblé; il fut nettoyé à la profondeur de $2^{m},60$; on n'y trouva rien; bientôt l'eau y afflua jusqu'à $2^{m},30$. On rencontra encore près de ce lieu plusieurs murs sans intérêt. Tous ces restes de constructions sont en petit appareil plus ou moins régulier, mais sans

Digitized by Google

alterner avec les lignes horizontales en briques.

Ces fouilles ont produit un grand nombre d'objets, surtout beaucoup de débris de poteries communes; quelques-uns ayant 25 à 35 cent. de longueur ont appartenu à de grands vases. Certains fragments ont 2 à 3 cent. d'épaisseur.

Voici le détail des principaux objets :

Vase en terre rouge avec anses;

Vase en terre rouge avec fleurs ou plutôt avec feuilles pointues;

Vase en terre rouge avec même dessin, plus profond et semblable au dessin donné par M. de Caumont dans son *Cours d'antiquités*, à la planche XXIV, n° 3;

Une petite tasse unie;

Une petite tasse unie ayant la forme de nos bols à chocolat;

Une espèce de tranche ou de pioche avec une douille dans laquelle on aperçoit les restes du manche. Ce bois est devenu fossile. L'extrémité de la douille, qui était fermée, a été séparée de l'outil par le pic de l'ouvrier. Cet objet est revêtu d'une croûte épaisse, dure et globuleuse, qui lui donne l'aspect d'un minéral dans sa gangue;

Une chaînette en bronze : elle est bien conservée, et ses anneaux déliés ont conservé leur jeu mobile;

Une agrafe en bronze : elle n'est pas entière;

Digitized by Google

Plusieurs fragments de verre;

Grand nombre de goulots de bouteilles en terre;

Des clous presque tous à tête plate;

Une meule et la moitié d'une autre de moulins à bras, en granit; elles sont convexes en dessus, concaves en dessous et percées dans leur milieu;

Enfin des cendres et du charbon.

Peu de temps avant ces fouilles M. Lelasseux avait trouvé dans son jardin, à une petite profondeur, un fragment de chapiteau en grès d'un assez bon travail, une tête d'amphore avec ses deux anses et un cône tronqué en grès grossièrement travaillé. Hauteur, 65 centimètres; diamètre, 34 *id.*

Au milieu de son extrémité supérieure est une petite cavité ronde de 2 cent. 1/2 de diamètre et de profondeur. Sept trous plus petits forment autour du centre un cercle dont le diamètre est de 14 centimètres. C'est sans doute une borne de propriété.

3° *Fouilles dans le champ nommé le Clos-Poulain.*

Ce champ labouré est situé près du taillis de la Tonnelle, au nord du bourg.

On m'assurait, dans le pays, que c'était là qu'autrefois avait été découverte la salle pavée en mosaïque. A défaut d'autre lieu d'une exploration

Digitized by Google

facile je me décidai à sonder ce champ d'environ un hectare, dans l'espoir de découvrir quelque chose d'intéressant dans le voisinage de cette salle.

Afin que rien ne pût m'échapper et suivant le conseil que me donnèrent M. Pesche jeune et M. Tendron, son ami, qui me firent le plaisir de venir visiter mes travaux, je fis ouvrir diverses tranchées qui coupaient le champ dans tous les sens. 17 hommes y furent employés, et dans l'espace d'une semaine je découvris plus de 3 à 400 mètres de murs, presque tous d'une belle conservation et liés par un ciment difficile à détruire. Ce champ a une pente assez prononcée vers l'ouest; dans sa partie la plus basse je fis creuser jusqu'à trois mètres de profondeur, dans l'espoir de rencontrer un aqueduc. Le temps et une pluie continuelle ne me permirent pas de m'assurer de la destination des constructions que je trouvai là.

1° 2 murs grossièrement construits, mais solides, ayant une épaisseur de 1^{m},40 cent. suivant une ligne parallèle et la pente du terrain (ils ont encore deux mètres en hauteur).

2° Au milieu de ces deux murs en est un 3me, n'ayant que 60 cent. d'épaisseur, d'une construction plus soignée et dont le fondement est plus élevé d'un mètre. Cette disposition me semble convenir à un aqueduc détruit. Quand nous fûmes rendus aux fondements l'eau arriva en abondance.

Digitized by Google

Dans la partie la plus élevée du champ je rencontrai cinq carrés ou chambres ayant servi d'habitation. Toutes avaient leur sol ou parquet en ciment blanc ou rose. Leurs dimensions varient de 3 à 5 mètres carrés. L'une d'elles avait 5 mètres 172. Le ciment avait les bords très relevés près des murs, et nous y trouvâmes encore plusieurs carreaux de terre cuite placés les uns sur les autres. Je pense que c'était une salle de bains. M. de la Touche fils, de Mayenne, qui arrive récemment d'Italie, vint visiter nos travaux et il me confirma dans cette idée, en me disant que les bains qu'il avait vus à Pompéi étaient dans ces dimensions et dans cette forme.

Dans cette partie du champ Poulain les maisons étaient fort rapprochées, et j'ai cru reconnaître des espèces de corridors ou ruelles pour communiquer de l'une à l'autre. Ces couloirs, larges d'environ un mètre, sont revêtus en ciment, et comme ils ne se raccordent pas avec les carrés d'où ils partent, j'en ai conclu que ce n'étaient que des passages pour aller plus loin.

Au pied d'un de ces murs j'ai rencontré un conduit à ciel ouvert; il était composé comme celui de la forteresse; deux briques posées de champ formaient les côtés et une troisième à plat faisait le fond. Il n'avait que 3 mètres de longueur; le reste ayant été détruit, je n'ai pu le suivre ni voir où il se jetait.

Digitized by Google

J'arrive à la dernière partie de mes travaux, qui me semble la plus intéressante.

Mes ouvriers mirent au jour un parallélogramme de 14^m sur $8^m,35$ (*voy.* la *pl.* IV). Les murs, à 60 cent. au-dessous du sol, conservaient 1 mètre de hauteur. Ils étaient revêtus de ciment rouge, excepté le mur extérieur du corridor H. Ce carré long est divisé en cinq parties, savoir :

F, $5^m,15$	sur $3^m,45$		
E, 6^m,	sur $5^m,15$		
A, $5^m,15$	sur $3^m,45$	de dedans en dedans.	
H, 1^m,	sur $9^m,40$		
B, $3^m,45$	sur 3^m,		

Après avoir enlevé la terre végétale nous rencontrâmes le ciment en abondance, les briques, les tuiles, les pierres en petite quantité, et généralement de petites dimensions. Vinrent ensuite des briques d'une forme particulière et que je n'ai trouvées que là ; elles ont de 44 à 45 cent. de longueur, échancrées dans les deux bouts par un demi cercle dont l'axe a 25 cent. En rapprochant deux de ces briques on a un cercle entier. Nous retrouvâmes beaucoup de débris de tuyaux carrés en terre cuite très cassante ; ces tuyaux ont dû servir, les uns à conduire la chaleur, les autres la fumée ; car il y en avait de noircis par l'action du feu, d'autres étaient parfaitement propres et leur cou-

Digitized by Google

leur rouge nullement ternie. Ils sont percés sur les côtés de deux petits trous carrés.

Parmi ces débris se trouvèrent de nombreux pavés de pierres plates et grises qui sans aucun doute servaient de pavage à cet appartement. Enfin, dans toute l'étendue de l'enceinte étaient de larges morceaux de ciment rouge, très dur, et épais de 7 à 8 centimètres.

Au-dessous du ciment nous commençâmes à mettre au jour des piles régulières de carreaux de terre cuite, liés entre eux par de la terre glaise, et placés à la distance de 35 à 40 centimètres les uns des autres.

La pièce F en contenait 11;
La pièce E — — — 66;
La pièce B — — — 12;

Les deux précédentes pièces sont séparées par le mur G, composé de huit piles de briques dont les intervalles sont remplis par des pierres mal en ordre et liées par un bon ciment; du côté d'une chambre E, ces pierres sont dans l'état d'un mur commencé; ce travail semblait fait à la hâte comme celui qui se fait pour fermer momentanément la bouche d'un four. Sur ce mur il y avait une seule ouverture.

La pièce E est totalement remplie de ces piliers, dont les plus élevés avaient conservé une hauteur de 85 centimètres.

C, la grande entrée du fourneau est protégée

Digitized by Google

par deux murs de briques ayant 1^{m},60 de longueur, sur une hauteur de plus d'un mètre. Ces deux murs sont percés au raz de terre, vers leur milieu, de deux ouvertures de 33 centimètres carrés.

La pièce A et la pièce B sont plus élevées que les autres, et devaient se trouver au niveau ou à peu près du plancher établi sur le grand hypocauste. La pièce A a les murs et le sol revêtus en ciment blanc uni. C'était probablement une étuve.

La pièce B est garnie de douze piliers de carreaux placés régulièrement. Le mur nord porte deux retraites dans son épaisseur. Sur le second relais étaient en place, à ses deux angles, deux conduits de chaleur scellés avec du ciment. Leur extrémité posant sur le mur, ils ne devaient avoir de communication avec l'air de la chambre que par les trous latéraux dont nous avons parlé. La chaleur qu'ils transmettaient devait alors leur venir d'en haut, ce qui paraît peu rationnel. C'est pour cela que je me suis bien appliqué à m'assurer qu'ils n'avaient pas de communication avec les fourneaux par leur extrémité inférieure.

Le ciment rouge, les pavés en belles pierres plates, et de nombreux fragments de ciment peint qui recouvraient les murs, sont la preuve qu'au-dessus du grand hypocauste il y avait un appartement bien décoré. J'ai du reste remarqué dans mes diverses fouilles que le ciment rouge, qui est ordinairement le plus solide, se trouvait toujours dans les constructions les plus soignées.

Digitized by Google

Le mur extérieur qui forme le couloir H est coupé par un autre fourneau dont l'ouverture a 55 centimètres. Le mur extérieur qui lui est parallèle n'est point revêtu de ciment.

La pièce F, l'entrée du fourneau C et le fourneau D étaient remplis de cendres et de charbon parmi lesquels on a trouvé plusieurs médailles.

Cet hypocauste a beaucoup de rapports avec ceux de Saintes et de Lillebonne, décrits par M. de Caumont dans son *Cours d'antiquités* et encore avec ceux dont parle M. Deribier et qu'il a trouvés à Ides[1]. Ce qu'en dit M. de Caumont me fait présumer que les grandes briques échancrées dont il a été parlé plus haut reposaient immédiatement sur les piliers de carreaux, ainsi qu'il l'indique dans son plan.

Le plancher ou sol de l'hypocauste est un ciment très uni, posé, suivant la méthode romaine, sur des pierres de toute grosseur réunies et rapprochées sans aucun ordre. Je le fis briser pour m'en assurer. Ce premier lit de pierres avait plus de 1^{m} d'épaisseur.

Voici le détail des objets recueillis dans cette dernière fouille :

Petit fer recourbé ayant la forme d'une portion d'agrafe ;

Une lame de couteau ;

(1) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, tom. V, p. 314, et VIII, p. 165.

Digitized by Google

Un mors de bride en fer;

Un fragment de vase avec figure en relief. Le vase est percé sur son bord à l'endroit de la bouche;

Joli petit manche en bronze d'un outil tranchant (petit couteau). Dans la partie inférieure on voit un trou où était le clou qui retenait la lame;

Deux clefs en fer.

Singulier instrument en fer dont je n'ai pu encore trouver la figure dans nos livres sur les antiquités. Il s'est malheureusement brisé lorsqu'on a essayé d'enlever la terre qui le couvrait. Les trois trous qui sont près du manche sont à jour;

Un vase en terre noire d'une jolie forme. C'est le seul que j'aie trouvé entier, encore l'ouvrier qui l'a découvert l'a-t-il brisé;

Tuyau en terre cuite;

Briques échancrées;

Fragments de poteries rouges avec figures;

Une base entière de colonne ou pilier en granite d'un travail commun; un fragment du fût qui s'y adapte et un autre de chapiteau de même nature;

Trois petits anneaux de bronze, mais non destinés à orner la main. L'un d'eux paraît avoir été argenté;

Trois petits anneaux en argent, bague ou filet mince;

Digitized by Google

Un cercle en fer de 10 cent., qui me semble une ancienne lame d'épée;

Plusieurs fragments de poteries rouge, noire, grise, etc.

Fragments de verre, clous, os, etc.

Sur les fragments de poterie rouge j'ai lu les trois noms de fabricants :

OF. MACCA.

MAILLEDO.F.

OF. SEVERI.

Ce dernier nom se trouve dans ceux qui ont été donnés par M. de Caumont.

Un morceau de bitume noirâtre, cassant, brûlant à la lumière d'une chandelle comme notre cire à cacheter, répandant une odeur agréable. On sait que les Romains chauffaient leurs étuves avec des boules de matières résineuses; ce morceau pourrait en provenir;

Enfin quinze médailles romaines en bronze avec les noms de *Constantinus*, *Crispus*, *Antoninus*, etc. Plusieurs sont fort endommagées et difficiles à déchiffrer. Je viens de les envoyer à notre collègue M. de La Saussaye, qui aura la complaisance de m'aider de ses lumières.

Il me paraît surprenant que dans les déblais considérables que j'ai remués à Jublains je n'aie pas encore trouvé de lampes en terre.

Il me reste à former le vœu de trouver quelque jour le champ de repos des anciens habitants de

Digitized by Google

cette cité. J'ai bien déterré des sarcophages en calcaire, mais ils sont des premiers siècles chrétiens. Je voudrais trouver des urnes et des inscriptions.

En quittant Jublains j'ai vainement cherché la voie romaine, le chemin couvert ou la haie longue qui devait conduire au camp de Moulé. Il est vrai que mes investigations n'ont porté qu'autour du bourg et de la forteresse.

Le camp de Moulé, que j'ai visité, est situé sur le bord de la route de Mayenne à Laval; le bourg et l'église sont dans l'enceinte. Le rempart de terre qui ferme l'angle que forme les rivières d'Aron et de la Mayenne a environ cinq cents pas de longueur. La hauteur de cette grande levée de terre est de 6 à 8 mètres. Sa base est fort large par le fait des pluies et de la fréquentation des animaux. Je n'ai remarqué aucunes traces de construction sur toute la ligne, mais je n'ai pas eu le loisir de visiter attentivement tout le terrain compris dans l'enceinte. Je n'ai point vu de ces débris de tuiles et de briques qui indiquent si bien le séjour des Romains. Un fermier et deux propriétaires, qui ont des champs dans le camp, m'ont dit n'avoir jamais trouvé aucuns des objets que je leur nommais pour avoir des indices. Dans le pays on n'attribue pas ce camp aux Romains, mais bien aux Anglais, qui en effet ont longtemps occupé le pays et le château de Mayenne. Il faudra que

Digitized by Google

je me livre à un examen plus long et plus complet avant de me former une opinion.

Tous les objets que j'ai pu recueillir dans ces fouilles et dans celles de 1835 vont être déposés au musée de Laval.

Digitized by Google

DESCRIPTION ET EXPLICATION

D'UNE PIERRE GRAVÉE ANTIQUE INÉDITE

(INTAILLE)

QUI REPRÉSENTE

ACHILLE EXAMINANT SES ARMES.

Par M. le baron CHAUDRUC-DE-CRAZANNES,
associé correspondant.

La belle pierre gravée que nous allons décrire et dont nous essaierons d'expliquer le sujet, nous a été communiquée par M. le commandant Mattès, du 10e régiment d'infanterie légère.

Pendant le séjour de cet officier supérieur en Algérie, cette antique fut découverte sous ses yeux par un soldat de son bataillon, en travaillant à la place *Babel-oued*, hors de la porte de ce nom, et à côté du fort des Vingt-Quatre Heures, à Alger.

L'empreinte ci-jointe de notre pierre en fera connaître les dimensions et les proportions; c'est

Digitized by Google

une *intaille*. Sous le rapport minéralogique elle doit être classée parmi les *lazulites* vulgairement nommés *lapis-lazuli ;* elle est d'un beau bleu, mais sans traces sensibles des grains pyriteux, dont ses analogues sont ordinairement parsemés et qui ressemblent à des grains d'or.

Notre intaille représente un personnage assis, vu de profil et tourné vers la droite ; il est jeune, sans barbe apparente, et il porte les cheveux courts ; il est vêtu d'une tunique et par-dessus d'une chlamyde rejetée sur le bras gauche. Ses pieds et ses jambes sont nus ; la droite appuie par terre ; la gauche est repliée sous sa cuisse. Sa main droite est armée de l'épée grecque, nue ; dans sa gauche il tient un casque qu'il paraît regarder avec attention ; devant lui et à ses pieds est un bouclier sur lequel on remarque la tête de la Gorgone ; derrière lui, et à sa droite, on voit groupés à terre un autre bouclier, une cuirasse et une lance.

Cette lazulite était montée dans une bague en argent, dont la forme, toute romaine, indiquait l'antiquité et l'origine.

Il y a souvent bien de l'arbitraire dans l'explication des sujets, soit héroïques, soit mythologiques, que présentent les monuments de la glyptique grecque et romaine ; aussi combien de ces interprétations, d'abord admises et accueillies sans difficulté, n'ont-elles pas été plus tard rejetées et abandonnées pour d'autres plus

Digitized by Google

ingénieuses, si ce n'est toujours plus vraies.

Il nous paraît cependant difficile de ne pas reconnaître d'une manière à peu près certaine, dans le sujet que présente notre intaille, un trait de l'histoire homérique relatif à Achille, une scène du grand drame de l'*Iliade*.

Prenons le dix-neuvième livre de ce poème immortel.

Encore retiré dans sa tente par suite de sa fameuse querelle avec Agamemnon, mais réconcilié avec le roi des rois, qui lui a rendu honorablement sa chère captive Briséis[1], et brûlant de venger sur Hector et ses Troyens la mort récente de son ami Patrocle, dont il déplore amèrement la perte cruelle, Achille vient de recevoir des mains de Thétis, et il examine attentivement et avec satisfaction, les nouvelles armes que, à la prière de sa mère, Vulcain lui a forgées, après que les premières, ouvrage du même dieu, furent devenues la proie du fils de Priam, vainqueur de Patrocle, qui s'en était revêtu.

La glyptique, la peinture sur vases, etc., ont plusieurs fois reproduit ce sujet. Entre autres monuments, on le voit représenté sur une pierre gravée appartenant à M. Wynne, etc. Achille est ici

(1) Cette réconciliation fait le sujet de la scène figurée sur le bouclier votif de la bibliothèque royale, trouvé dans le Rhône. Spon y avait cru voir représenté le trait de la continence de Scipion, mais Winckelmann y reconnut l'épisode iliaque en question.

Digitized by Google

sans barbe, ainsi qu'on le retrouve sur les monuments; ses cheveux sont courts parce qu'il les a coupés récemment en signe de deuil pour les consacrer à la mémoire de son ami. Ce prince porte la tunique que les Grecs appelaient *vestis interior*, parce qu'ils la mettaient immédiatement sur la peau, comme nous la chemise. Le manteau grec, nommé chlamys, qu'on remarque par-dessus ce premier vêtement, est à peu près le même que celui auquel les Romains donnèrent plus tard le nom de *paludamentum*. Les héros homériques, lorsqu'ils ne sont pas entièrement nus ou couverts de leur cuirasse, sont ordinairement revêtus de ce costume qui convient à un guerrier désarmé; car notre héros, comme on en a déjà fait l'observation, est ici sous sa tente, où il vit retiré depuis que sa colère paralyse les efforts des Hellènes et enchaîne les destins d'Ilion, près de s'accomplir...

L'attitude d'Achille, la pose singulière de l'une de ses jambes repliée sous sa cuisse, l'intention et l'attribut du bras droit, l'agencement de la chlamyde sur le bras et la main gauches, sont reproduits avec fidélité sur trois pierres gravées antiques représentant Diomède [1].

Voici en quels termes le chantre d'Ilion décrit le casque qui, sur notre pierre gravée, attire par-

(1) Gori, *Mus. Florent.* II, XXVIII, 2. — Bracci, *Mem. di Antiq. insis.* II, 61. — *Ibid.* II, 75. — Millin, *Galerie Mythologique*, CLXIX, 364 * et CLXXI, 565, 565 *.

Digitized by Google

ticulièrement les regards d'Achille [1] : « Le héros « élève et pose sur son front le casque pesant qui « a l'éclat d'un astre; sur la cime s'agite forte- « ment la longue chevelure d'or, panache superbe « dont Vulcain l'a chargé. »

Déjà dans le livre qui précède celui où se trouve cette description, Homère nous montre Vulcain « faisant pour le héros un casque solide, adapté « au contour de son front, embelli d'une ad- « mirable gravure et surmonté d'un panache « d'or [2]. »

L'espèce de glaive ou de poignard que tient le fils de Thétis est l'épée courte des Grecs, arme homérique qui avait la forme d'un fer de lance, et qui peut-être en servait au besoin, en s'adaptant au bois de cette arme. Cette épée portait le nom de *parazonium*.

Sur une pierre du cabinet du roi de Prusse on voit Vulcain travaillant au bouclier d'Achille et le dieu présentant au héros un *parazonium*.

Procédons maintenant à l'examen des autres armes ou pièces de l'armure du fils de Pélée.

La première qui doit nous occuper est le fameux bouclier, chef-d'œuvre de l'armurier de l'Olympe, dont la description si poétique dans Homère, a inspiré à Hésiode et à Virgile celle des boucliers d'Hercule et d'Enée, dans laquelle ces grands poètes, comme tous les imitateurs, sont

(1) Livre XIX. — (2) Livre XVIII.

Digitized by Google

demeurés au-dessous de leur divin modèle...

Néanmoins cette description n'a point fait autorité dans l'antiquité parmi les artistes.

Une circonstance faite pour embarrasser la critique, c'est qu'on trouve sur le petit monument qui nous occupe ici deux boucliers au lieu d'un.

Le *clypeus*, placé debout en face du héros, nous paraît avoir la forme de celui des Argiens, c'est-à-dire être rond plutôt qu'ovale. L'on y a sculpté en fort relief la tête de Méduse.

Le second bouclier, plus grand que le premier, et d'une forme elliptique et oblongue, est groupé avec la cuirasse et la lance du guerrier, à côté et presque derrière son siége.

Sur les pierres gravées et les autres monuments de l'antiquité figurée, les héros homériques et ceux des temps héroïques, en général, sont couverts indifféremment, tantôt de l'une et tantôt de l'autre de ces armures défensives, sans doute selon la fantaisie de l'artiste, à l'exception des amazones, qu'on représentait ordinairement avec la *pelta* ou le bouclier du croissant.

Peut-être même chaque guerrier avait-il parmi ses armes un grand et un petit bouclier, l'un ovale, et qui par sa hauteur garantissait et abritait tout le corps, l'autre plus léger et d'un maniement plus facile, en forme de disque ou circulaire...

L'on pourrait dire que l'un des deux boucliers que l'on remarque ici a appartenu à Patrocle, qui

Digitized by Google

prit celui de son ami, ainsi que ses autres armes, à l'exception de sa lance, pour aller combattre Hector, selon le récit d'Homère [1]. On doit d'ailleurs penser qu'après la mort d'un compagnon d'armes qui lui était si cher Achille voulut recueillir tout ce qui lui avait appartenu, et particulièrement son bouclier...

Mais, dans cette hypothèse, lequel des deux boucliers est l'ouvrage de Vulcain et le présent de Thétis à son fils? Ici la glyptique ancienne pourra encore nous servir de guide. En effet, on retrouve le *clypeus* ou bouclier rond à tête de la Gorgone sur diverses pierres gravées où figurent les armes d'Achille, ou du moins cette pièce essentielle et fameuse de son armure. On le remarque, entre autres, sur une intaille rapportée par Gori [2] et par Millin [3], où l'on voit le fils de Thétis assis sur un rocher au bord de la mer, où il porte ses regards. Son épée est suspendue à un autre rocher devant lui, et son bouclier rond, sur lequel on distingue une tête de Méduse ailée, y est appuyé. Ce bouclier, par sa forme et sa décoration, a un grand rapport avec celui qui nous occupe en ce moment.

Bracci [4] donne une autre pierre gravée offrant Achille également sur un rocher auprès de la mer

(1) *Iliad.*, liv. XVI.
(2) *Mus. Florent.*, II, xxv, 3.
(3) *Galerie Mythol.*, CXLVI, 666.
(4) *Commen. de Scalpt. Ant.* II, 90.

Digitized by Google

et jouant de la lyre. Son bouclier rond, sur lequel figure de même la tête de la Gorgone et une course de chars, est appuyé contre un arbre auquel est suspendue son épée attachée à son baudrier. Enfin Buonarotti [1] rapporte un monument de la même nature où Thétis, qui fend l'onde, assise sur un *hippocampe* ou cheval marin, tient et porte à son fils un bouclier rond forgé par Vulcain, sur lequel on voit encore la tête de Méduse [2].

Voilà donc la représentation de la face de la terrible Gorgone, constatée par de bonnes et nombreuses autorités sur le bouclier du héros de *l'Iliade,* et cependant son chantre immortel nous apprend que cette image redoutable était le caractère ou l'attribut distinctif du bouclier d'Agamemnon, tandis qu'Achille avait adopté pour le sien un cheval marin, à raison de son origine maternelle.

Si cependant on voulait voir le don merveilleux de Vulcain dans le second bouclier, de préférence au premier, il faudrait admettre que le graveur l'a présenté à nos yeux de la manière que nous avons indiquée, soit par économie de temps et de travail, soit plutôt par la difficulté et l'impossibilité même, on ne dit pas de *rendre*, mais même d'indiquer dans un petit espace les détails

(1) *Medal. Ant.*, pag. 113.
(2) *Gal. Myth.* CLI, 586.

Digitized by Google

de ciselure ou de sculpture exprimés dans la description d'Homère.

L'opinion qui ferait ici prévaloir le bouclier oblong sur celui de forme circulaire, comme l'œuvre du dieu-forgeron, s'appuierait sur celle qui a été émise par MM. Schilichtigral [1], Lessing et Nast [2], qui, en opposition à l'avis de Boivin [3], ont pensé et démontré par de bonnes raisons que la configuration de cette armure poétique autant que guerrière avait dû être ovale et non pas ronde.

Dans ce cas, ne pourrait-on pas même admettre comme vraisemblable, que le bouclier circulaire à tête de Méduse de notre intaille fût un don d'Agamemnon à Achille, qui eut lieu à l'époque de la réconciliation de ces deux chefs? Ce présent, si convenable à un guerrier dépourvu de ses armes, put figurer parmi ceux que l'Atride fit au petit-fils d'Æacus en lui rendant Briséis, quoique Homère, qui en a fait l'énumération, ne parle point de celui-ci. Le bouclier rond des Argiens devait être celui du chef de cette nation, et nous avons déjà rappelé que, d'après Homère, la tête de Méduse figurait comme signe distinctif sur cette arme du chef de la ligue des Grecs.

La cuirasse d'Achille est encore un ouvrage de l'armurier céleste; nous la retrouvons ici telle

(1) Dans son *Laocoon*.

(2) Dans son *Clypeus Homericus*.

(3) Voyez son *Apologie d'Homère* et les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. XXVII.

Digitized by Google

qu'elle est reproduite sur plusieurs pierres gravées et vases peints où figuraient les armes d'Achille, entre autres sur un de ces vases grecs où l'on a peint Thétis portant à son fils cette dernière pièce de son armure que Vulcain vient de forger[1].

Dans le dix-huitième livre de l'Iliade, Homère nous offre encore l'époux disgracié de Vénus occupé avec ses cyclopes à forger cette cuirasse « plus éclatante que le feu. »

La lance, ou plutôt le long javelot placé debout derrière le second bouclier, a la simplicité de cet arme des héros homériques. C'est la seule des armures de l'ami de Patrocle qui n'a point été prise par Hector, parce que le vaincu n'avait pu la manier, à raison de sa pesanteur, ainsi que nous le dit le poète dans le passage suivant du seizième livre de l'Iliade : « La seule arme d'A-« chille dont il ne se charge point est le pesant, « long et énorme javelot que le fils de Thétis seul « pouvait balancer, le frêne que le centaure Chi-« ron coupa sur le sommet du Pélion et remit aux « mains de Pélée pour la perte future des plus fa-« meux combattants. »

Parmi les armes qui, sur notre antique, entourent l'Æacide, on s'étonne de ne pas voir figurer ces *cnemides* ou jambières, si souvent mentionnées par Homère.

Ces armures de jambe, improprement nommées

(1) Mill., *Gal. Mythol.*, CLX, 585.

Digitized by Google

cothurnes par les traducteurs de l'Iliade[1] et qui furent encore une des armes forgées pour Achille par Vulcain, jouent un rôle dans son histoire monumentale et figurée.

Homère[2] nous montre l'artiste divin occupé à former au héros de l'Iliade « de belles cnémides « d'un métal pliable et léger. » Bientôt il nous offre ce même guerrier « chaussant ses cnémides « qu'il attache avec des agrafes[3] d'argent[4]. »

Sur une pierre étrusque ou ancienne grecque, Achille attache ses cnémides. Il a la jambe appuyée sur son casque. La belle statue antique qu'on a longtemps prise pour un Cincinnatus représente aussi, selon toutes les apparences, notre chef grec dans la même attitude et la même action.

Dans une peinture de vase grec déjà citée dans cette dissertation, on voit Achille assis entouré de ses compagnons et se disposant à se couvrir de ses armes. Il tient dans la main droite ses cnémides, et appuie la gauche sur la poignée de son

(1) On les retrouve dans les *Caligæ* des Romains, au moins lorsqu'elles avaient la forme de bottines avec des pieds et qu'elles n'étaient pas de simples jambières.

(2) *Iliad.*, liv. XVIII.

(3) Elles étaient aussi retenues avec des courroies. Sur le fameux bouclier votif représentant la réconciliation d'Agamemnon et d'Achille, on remarque aux jambes d'Antiloque des bandelettes qui servent d'attaches à ses cnémides.

(4) *Iliad.*, liv. XIX.

Digitized by Google

épée. Automédon tient son bouclier, qui est *ovale*, et qui a un foudre pour attribut [1].

Enfin sur un bas-relief de la Villa-Borghèse, notre héros se couvre de ses armes pour combattre Hector, pendant qu'on lui attache aux jambes cette même chaussure de guerre, reproduite encore sur un disque d'argent du cabinet de M. de Stroganow, à Saint-Pétersbourg, par MM. de Koehler et Millin [2], et qui représente Minerve juge du débat qui s'est élevé entre Ulysse et Ajax au sujet de la possession des armes d'Achille placées aux pieds de la sage déesse.

Il est probable que l'omission de cette partie de l'armure du prince grec sur notre intaille n'est pas un oubli involontaire du graveur, qui ne pouvait mettre cette chaussure aux jambes du héros désarmé et au repos.

Leur absence ici nous paraît donc suffisamment justifiée par ce motif.

Nous pensons que notre lazulite offre un travail romain ou gallo-romain plutôt que *grec pur*; l'artiste à qui cette gravure est due n'a pas jugé à propos d'y mettre son nom, selon l'usage d'un grand nombre de ses confrères grecs et romains.

Cette gravure peut laisser désirer une certaine pureté de trait, un certain fini d'exécution, défaut qui n'est pas absolument la faute de l'ouvrier, car

(1) Millin, *Peintures de vases*, I, 18.
(2) *Gal. Myth.*, CLXXIII, 699.

Digitized by Google

il se fait toujours remarquer, un peu plus, un peu moins, dans ces sortes d'ouvrages exécutés sur *lapis-lazuli*, pierre d'une belle couleur et qui prend un beau poli, mais qui n'est pas assez dure pour qu'on puisse l'employer avec tout le succès désirable à la glyptique. Aussi les anciens, qui cependant s'en sont souvent servis, n'ont-ils laissé aucune œuvre parfaite en ce genre [1].

(1) Nonobstant la provenance de la pierre qui fait le sujet du mémoire de M. de Crazannes, la commission, après en avoir examiné attentivement une empreinte, croit devoir exprimer ses doutes sur l'antiquité de cette intaille, qui lui paraîtrait pouvoir bien être l'ouvrage, fort remarquable à la vérité, d'un artiste du XVIIIe siècle. Toutefois l'intérêt qui s'attache aux produits de la glyptique et la beauté même du monument ont paru à la commission des motifs suffisants pour engager la Société à le reproduire, mettant ainsi les antiquaires à même d'en apprécier l'âge véritable.

(*Note de la Commission.*)

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES EXCAVATIONS

CONNUES

SOUS LE NOM DE MARDELLES.

Par M. de LAVILLEGILLE, membre résidant.

Dans une notice sur quelques monuments de Bourges, qui fait partie du XIIe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, notre collègue M. Gilbert a déjà eu occasion de signaler le Berry comme une province dont les antiquités sont peu connues. En effet, les historiens qui ont écrit sur cette contrée ont enregistré les priviléges de ses habitants, donné les généalogies d'un certain nombre de familles; mais ils ne se sont occupés que très secondairement des monuments qui se rapportent aux différentes périodes de son histoire. Catherinot lui-même, quoiqu'il leur ait consacré plusieurs de ses opuscules, se borne le plus souvent à des indications succinctes, et d'ailleurs il est loin d'avoir tout fait connaître. Le Berry peut donc, en quelque façon, être considéré comme non exploré; les

Digitized by Google

communications y sont difficiles et une foule d'objets intéressants enfouis au fond des campagnes échapperont longtemps encore aux voyageurs. Cependant, comme le remarque Caylus[1], cette partie de la France mériterait d'être examinée avec soin, car ayant été le centre de la conquête des Romains dans les Gaules, elle doit offrir de nombreuses traces du séjour de ses anciens dominateurs.

Il était nécessaire d'exposer ce qui précède afin d'expliquer comment je puis avoir à appeler l'attention sur une sorte d'antiquité qui n'a pas encore été décrite. Les Mardelles, que ce mémoire a pour objet de faire connaître, bien qu'on en retrouve quelques-unes dans des lieux éloignés, semblent appartenir plus particulièrement à une certaine portion du Berry, et doivent, sans doute, à leur situation au milieu des bois et des champs, d'être restées presque oubliées jusqu'ici.

Dans les environs de Châteauroux et d'Issoudun, on rencontre un très grand nombre d'excavations en forme de cônes tronqués renversés, trop régulièrement arrondies pour ne pas être l'ouvrage des hommes, et que la tradition populaire signale comme antiques. Elles ont cela de remarquable que les eaux pluviales n'y séjournent pas, malgré la nature grasse du sol, et ce fait, en attestant que la couche d'argile a été percée, prouve encore

(1) Recueil d'Antiquités, tom. III, p. 370.

Digitized by Google

qu'elles ont été creusées à dessein. Une autre singularité qui les distingue, c'est de ne laisser apercevoir dans leur voisinage aucuns vestiges des déblais extraits de leurs cavités. Et cependant pour quelques-unes d'elles le volume de ces déblais est énorme. On désigne dans le pays ces espèces de puits sous les noms de *Mardelles*, *Margelles*, ou simplement *Marges*. Nul auteur ne fait mention de leur existence, à l'exception de Catherinot, qui s'exprime à leur sujet dans les termes suivants :

« On trouve encore plusieurs mardelles en « Berry. Voici ce que j'en observois il y a plus de « vingt ans.

« *Subsidere*, ἐφεδρένειν, *subsessæ insidiæ, subses-* « *sor insidiator. Vox est tactica sive militaris.* « *Subsidere dicuntur milites cum ex loco abdito* « *insidias struunt. In loco, inquam, abdito putà* « *in saltu, post collem, post murum aut mace-* « *riam, vel etiam in fossâ. Multæ ejusmodi* « *fossæ in agro Bituricensi visuntur, quas vulgò* « *mardellas quasi marginellas vocant.* Aucuns « observent que ces lieux se nommoient en termes « militaires *Doli* et *Retia*, et que Déols[1], en Berry

(1) Déols est un gros bourg voisin de Châteauroux et près duquel il existe beaucoup de mardelles. C'était un lieu important dès le IIIe siècle, et la capitale de la *principauté Déoloise*, vaste territoire qui occupait la presque totalité de l'étendue actuelle du département de l'Indre. (*Statistique du département de l'Indre*, par Peuchet et Chanlaire.)

Digitized by Google

« et en Bretagne, en ont tiré leurs noms, comme « aussi Lonrey, *Longum rete*, en Berry et en Auxer- « rois [1]. »

On voit que Catherinot fait venir le nom de *mardelles* de *marginella*, diminutif de *margo, marginis,* rebord, et qu'il les considère comme des fossés creusés par des soldats pour se mettre en embuscade. Avant de discuter cette opinion, il convient d'examiner l'emplacement qu'occupent ces mardelles et de les considérer elles-mêmes plus en détail.

Les mardelles paraissent abonder surtout dans la partie du département de l'Indre connue sous le nom de *pays de Champagne*. On donne cette dénomination à l'une des trois divisions naturelles du sol de ce département, à celle qui présente une vaste plaine divisée en grandes exploitations, sans bois, sans haies ni fossés [2]. Cette position n'est cependant pas sans exception et l'on trouve aussi bon nombre de mardelles dans les bois. On les rencontre le plus habituellement sur les points élevés de la plaine, ou sur le penchant des coteaux, mais jamais dans les vallées. Près de Châteauroux elles se montrent en grand nombre, souvent même à quelques pas les unes des autres, puisqu'un

(1) *Antiquités romaines du Berry*, par le sieur Catherinot, 28 juillet 1682.

(2) *Statistique du département de l'Indre*, par Peuchet et Chanlaire.

Digitized by Google

seul champ en contient jusqu'à trois ou quatre, dans les communes de Sassierges, de Maron, de Sainte-Fauste, et en général dans tout l'espace triangulaire compris entre Châteauroux, Issoudun, et Saint-Vincent d'Ardentes. Aux environs de Levroux il en existe aussi, mais en plus petit nombre. Elles reparaissent très multipliées non loin de Reuilly, dans la commune de Saint-Pierre de Jards (canton de Vatan). Enfin l'on m'a assuré qu'il y en avait plusieurs dans le département du Cher, à l'est de Bourges, près de Villabon, canton de Baugy. Il n'est peut-être pas indifférent de remarquer que non loin de là se trouve la paroisse de Sainte-Solange, ainsi nommée depuis qu'au IXe siècle cette martyre y eut été enterrée, et qui anciennement était appelée Saint-Martin *du crot*. Si l'on fait attention que ce mot *crot* signifie *creux*, fossé [1], on serait porté à croire que le voisinage d'une mardelle a pu être la cause de cette dénomination.

Les mardelles semblent répandues au hasard dans la plaine; néanmoins il n'y aurait rien d'extraordinaire si, par une étude approfondie des localités, on arrivait à découvrir qu'elles observent un certain arrangement. Près de Saint-Pierre de Jards, cinq ou six d'entre elles, bien qu'inégalement espacées, se trouvent disposées suivant une

(1) *Glossaire de Ducange*, supp. Dans le Berry les paysans se servent du mot *croter* pour dire *creuser*.

Digitized by Google

ligne courbe d'environ cinq quarts de lieue. La position géographique des mardelles serait donc utile à étudier dans son ensemble ; mais ce travail n'est pas sans difficultés, car les mardelles ne s'annonçant point au loin, il faut d'avance savoir les points qu'elles occupent et par conséquent bien connaître le pays.

Les mardelles diffèrent tant en largeur qu'en profondeur; elles présentent souvent une forme sphérique, que les fouilles montrent n'être qu'apparente, et qui est due à l'amoncellement des terres entraînées par l'écoulement des eaux et déposées par elles sur les bords du fond. Par la même raison l'inclinaison des côtés est également difficile à apprécier. La profondeur ne dépasse guère 6 à 8 mètres; mais il se trouve aussi des mardelles bien moins creuses, et comme on remarque que ce sont surtout celles qui sont situées dans les bois ou qui en sont proches, on peut supposer que le fond a été exhaussé par l'amas successif des détritus des feuilles d'arbres que le vent y amène. L'eau s'y conserve quelquefois comme dans les mares ordinaires, ce qui serait de nature à faire élever des doutes sur leur communauté d'origine avec les mardelles de la plaine. Du reste, quel que soit leur emplacement, elles affectent la même configuration. Les unes sont de forme elliptique allongée, les autres paraissent circulaires; mais en les mesurant avec soin on trouve qu'elles ont deux axes inégaux comme les premières, et que ce

Digitized by Google

sont aussi de véritables ellipses. Parmi les mardelles dont l'ellipse est très allongée on peut citer:

1° La mardelle de Sassiez, près Saint-Pierre de Jards; sa longueur est de 47 mètres, sa largeur de 33 mètres, et sa profondeur de 4 mètres;

2° Celle de Sainte-Fauste, célèbre dans le pays à cause du pèlerinage religieux dont elle est l'objet; elle a 15 mètres sur 12 à 13 mètres et seulement 2 à 3 mètres de profondeur;

3° Une autre mardelle de la même commune dont les dimensions sont d'environ 48 mètres sur 22 mètres, et 4 à 5 mètres de profondeur. Cette dernière mardelle offre en outre l'exemple d'un étranglement vers l'une de ses extrémités, ce qui lui donne l'aspect de deux mardelles très voisines dont la séparation aurait été rompue. Peut-être cette forme est-elle le résultat d'un dépôt de terres rapportées plus tard.

La mardelle de Reuilly, ainsi nommée parce qu'elle est située sur le bord du chemin de ce bourg à Graçay, près de Saint-Pierre de Jards, est au contraire une de celles qui semblent circulaires au premier aperçu. Pourtant son grand axe, dirigé du nord-est au sud-ouest, a 41 mètres de longueur, tandis que le petit, qui va du sud-est au nord-ouest, n'a que 39 mètres. Cette faible excentricité est-elle le résultat du hasard, de l'inhabileté des ouvriers, ou le résultat d'une volonté? C'est ce qu'il n'est guère possible de décider. Il est à observer toutefois que les axes de toutes les mardelles ne

Digitized by Google

sont pas constamment dirigés vers les mêmes points du ciel.

Les mesures précédentes ne s'obtiennent dans certains cas qu'avec beaucoup de peine; plusieurs mardelles ont été envahies par les bois, et indépendamment de l'obstacle que présentent les branches à un chaînage exact, on aperçoit difficilement les bords opposés à travers le fourré. Dans d'autres mardelles il ne croît aucun arbrisseau; elles sont seulement revêtues de gazon. Enfin il en est qu'on a utilisées pour divers genres de cultures.

On ne s'est jamais occupé de faire des recherches dans les mardelles; cependant j'ai su par M. de La Châtre, sous-préfet d'Issoudun, à la complaisance duquel je dois plusieurs renseignements précieux, qu'en creusant par hasard au fond de l'une d'elles on avait trouvé des débris de charbon; mais leur présence pouvant être attribuée à l'habitude où sont les bergers de faire du feu dans les lieux abrités en gardant leurs troupeaux pendant l'hiver, cette découverte offre un médiocre intérêt. Il n'en est pas ainsi de celle qui eut lieu il y a quelques années, dans une mardelle de la commune de Saint-Pierre de Jards, qu'un propriétaire fit explorer, espérant y rencontrer une source; à une certaine profondeur on trouva divers objets qui malheureusement n'ont point été conservés, mais qui, d'après la description que

Digitized by Google

m'en ont faite les ouvriers, consistaient « en briques très épaisses, comme il ne s'en fait plus dans le pays, dont une partie avait des rebords, et dans une grande quantité de vieille ferraille. »

Cet antécédent me faisait espérer qu'en exécutant des fouilles dans une mardelle voisine je pourrais découvrir des objets intéressants et de nature à éclairer sur la destination primitive de ces bizarres excavations. En conséquence, j'ai choisi la mardelle dite de Reuilly, dont j'ai déjà eu occasion de parler, et qui se trouve du nombre de celles disposées le long d'une ligne courbe. Elle est située au milieu de la plaine, sur un plateau qui domine les environs; ses talus sont couverts de broussailles, de vigne sauvage, et quelques arbres croissent sur ses bords. A mon grand regret cette exploration n'a pas eu le succès dont je m'étais flatté, et elle s'est réduite à la découverte insignifiante d'un petit morceau de fer très oxidé dont la forme ne pouvait indiquer l'usage, d'un fragment peu considérable de tuile à rebord, et d'un autre débris de poterie romaine ressemblant assez à la base d'une amphore. Tous ces objets étaient enterrés à la profondeur d'environ $0^{m},50$. Toutefois, si leur découverte ne présente pas d'intérêt en elle-même, elle n'a pas laissé cependant que d'avoir certain résultat en me fournissant l'occasion de reconnaître la forme exacte de l'excavation.

Digitized by Google

J'ai dit plus haut qu'un de ses axes avait 41 mètres, et l'autre 39 mètres; sa profondeur au centre est de $4^{m},15$. Le fond affecte légèrement la forme sphérique, ainsi que l'indique la coupe faite suivant la direction sud-est, nord-ouest du petit axe. Avant de parvenir au roc, on a traversé une couche de terre végétale meuble, amenée à dessein ou déposée par les eaux, et unie à une grande quantité de petites pierres, surtout au centre; là son épaisseur était de $0^{m},50$; à environ 6 mètres du bord supérieur cette épaisseur était de $1^{m},16$; sur les talus elle n'avait plus que $0^{m},30$ à $0^{m},40$. Au-dessous de la couche de terre, se trouvait une roche calcaire mêlée d'argile blanche, qui n'avait jamais été percée. En la défonçant dans la partie la plus basse on a rencontré, à la profondeur de $0^{m},60$ à $0^{m},80$, une source qui n'a pas tari pendant toute la durée du travail (fin de juin). Cette roche, dans laquelle la mardelle a été creusée aussi régulièrement que l'indique la figure, forme la base du sol environnant, et n'est recouverte, au bord même de l'excavation, que de $0^{m},60$ de terre végétale. (*Voy.* pl. IV.) Les déblais ont donc été transportés au loin? Or, le volume de ce déblai, pour la marge de Reuilly, est de 4,150 mètres cubes. Celui de la marge de Sassiez, éloignée tout au plus de 300 mètres, fournit environ 3,500 mètres cubes. Enfin, à peu de distance, une troisième mardelle, celle de la Châteignerie, ayant une largeur de 155 mè-

Digitized by Google

tres et une profondeur de 6^{m},60, donne un déblai de 11,000 mètres cubes. Comment d'aussi grandes masses, et aussi rapprochées les unes des autres, n'ont-elles pas laissé de traces sur le sol, ou bien à quel usage a-t-on employé le produit de ces vastes entonnoirs? Voilà des questions qui n'ont pas été résolues jusqu'ici.

J'ai dit, en commençant, que le Berry n'était pas la seule contrée où l'on trouvât des mardelles; divers passages du *Cours d'Antiquités* de M. de Caumont justifient cette assertion et parlent de cavités ayant beaucoup d'analogie avec celles dont nous nous occupons. Ainsi on lit dans le premier volume :

« En Angleterre on remarque dans plusieurs « comtés des trous, tantôt coniques, tantôt res- « semblant à de larges puits, dans lesquels les « antiquaires anglais supposent qu'on se retirait « en cas de surprise, afin de se soustraire aux re- « gards de l'ennemi qui parcourait les campa- « gnes [1]. »

Le même auteur nous apprend ailleurs, qu'en Normandie, au lieu dit le Tombet-Saint-Ursin, il existe une cavité carrée creusée dans la terre à la profondeur de 15 à 20 pieds, et ayant environ 200 pieds en carré, dans laquelle on distingue des

(1) *Cours d'Antiquités monumentales*, de M. de Caumont, 1er vol. (ère celtique), p. 167.

Digitized by Google

débris de constructions. M. de Caumont pense qu'elle a été établie pour cacher des troupes chargées de veiller à la garde des côtes. Elles s'y trouvaient à l'abri du vent de la mer et pouvaient ensuite tomber à l'improviste sur les pirates saxons. Il ajoute qu'à côté du camp de Bernières, situé à peu de distance : « On remarque, comme à Saint-« Ursin, une cavité à laquelle on accédait par « quatre chemins creux, et peut-être cette modi-« fication du terrain a-t-elle été motivée par les « mêmes causes. »

Il observe encore que M. Vaugeois, dans un mémoire sur les voies romaines de l'arrondissement de Mortagne, cite près de Mézières une cavité qui paraît avoir le plus grand rapport avec celle de Saint-Ursin [1].

L'existence des mardelles en Normandie se trouve encore plus positivement établie dans un mémoire sur les antiquités romaines de l'arrondissement d'Argentan (Orne), envoyé l'année passée à la Société par M. de Colleville. Non-seulement il signale des excavations circulaires comme en Berry, mais le nom lui-même se retrouve. Les mardelles de cette partie de la Normandie diffèrent cependant en ce qu'elles ne tarissent jamais, suivant le mémoire de M. de Colleville, dont je vais citer quelques passages.

(1) *Cours d'Antiquités monumentales*, 2e volume (ère gallo-romaine), pages 317 et 318.

Digitized by Google

« Dans la contrée qui porte le nom de *Haie* « *d'Exmes* on voit des mares profondes et qui ne « tarissent jamais. On en a extrait des arbres « énormes qui y séjournaient depuis des siècles. « Une demi-lieue plus loin, il existe de pareilles « mares dans la commune de la Cochère, non loin « de l'église. » (Page 8.)

« ..... Dans l'herbage *du Frêne*, sur le bord du « chemin qui longe le cimetière de Champobert, « au village de Montiers, on voit encore les traces « d'une mare circulaire regardée comme antique. « Nous avons en Normandie, sur le bord des voies « romaines, beaucoup de mares semblables qui « demanderaient à être explorées. » (Page 17.)

« ..... A Champobert, dans l'herbage appelé « les *Crières* situé à gauche du grand chemin, en « rétablissant une ancienne mare de forme circu- « laire, on a trouvé, en 1834, plusieurs antiquités « romaines. » (Page 19.)

Elles étaient placées sans ordre sous une couverture de pièces de bois pourries, au milieu d'une terre noire supportée par d'épaisses couches d'argile, et protégées par plusieurs lits de feuilles de chêne converties en terreau; ce dépôt de feuilles est d'autant plus extraordinaire qu'il paraît n'exister aucun chêne au *réage*[1] des Crières, et qu'on en connaît peu dans le voisinage.

Les objets que ces fouilles mirent à découvert,

(1) Raie, sillon. *Glossaire de Ducange*, supp.

Digitized by Google

et dont M. de Colleville fait une énumération très détaillée, consistaient en tuiles romaines, en fer très oxidé, en valves d'huîtres, en ossements de bœuf, en troncs d'arbres, et en un grand nombre de poteries de plusieurs sortes et de débris de vases en terre cuite. Parmi ceux-ci figurait une urne bien conservée. Du reste on ne trouva ni ossements humains, ni médailles en cet endroit.

On lit encore dans le mémoire :

« ..... Un peu au-dessous des Crières de Cham-« pobert, dans la commune de Barges, sur le bord « droit du chemin d'Exmes à Irun, se trouve la « *mare-delle*, herbage jadis labouré. On y voit « une mare d'une grande étendue ; elle me paraît « aussi ancienne que celle dont j'ai parlé. » (P. 22.)

Enfin le fait de la présence des mardelles dans une autre partie de la Normandie résulte encore des observations suivantes, de M. Arsène Maille, sous-inspecteur des forêts de l'arrondissement de Rouen, et qu'a bien voulu me transmettre M. Aug. Le Prévost.

« Il existe dans l'arrondissement de Rouen au « moins trois grandes excavations coniques dans « le genre de celles du Berry, et offrant, comme « elles, le caractère singulier de l'absence de tout « vestige de déblai.

« L'une se trouve dans la forêt de Jumièges et « porte le nom de *Trou de poule ;* elle le doit à des « redevances féodales en œufs, que les vassaux de « l'Abbaye venaient avant la révolution y acquitter

Digitized by Google

« le jour ou la veille de la Saint-Jean. C'était dans « le fond de la mardelle que s'opérait la percep- « tion de ces redevances. Elle est très près d'une « petite chapelle rustique de la Vierge entre Yain- « ville et Saint-Paul; les dimensions sont d'au « moins 100 pieds de diamètre et 70 à 80 de pro- « fondeur.

« Les deux autres sont comprises dans la cir- « conscription de la forêt de Roumare et présen- « tent cette circonstance fort remarquable qu'elles « avaient été, après leur creusement, entièrement « remplies de silex posés à la main sans aucun mé- « lange de terre. C'est ce fait qui a conduit à en « découvrir l'existence, lorsqu'on a employé ce « caillou à la réparation des chemins. La première « est située le long de la route de Canteleu à Mon- « tigny, à l'angle de la route au Renard, triage de « Guenare; elle doit avoir environ 30 pieds de « profondeur, 50 de diamètre. On l'a exploitée « comme carrière de silex en 1817.

« La seconde, voisine du Hêtre des Gardes, est « plus grande et a fourni 15 à 1800 mètres de « caillou à l'époque de son exploitation, qui doit « remonter jusqu'à 1809 ou 1810. Tout au fond « on recueillit un mors droit ou bridon, une lame « de couteau, et une espèce de pioche, le tout en « fer très oxidé. »

On peut conclure de tout ce qui précède que les mardelles, si communes dans une partie du Berry, se montrent aussi dans d'autres contrées;

Digitized by Google

que la tradition qui leur assigne une haute antiquité est confirmée par les découvertes qu'on y a faites d'objets d'origine romaine; et qu'enfin le caractère constant de l'absence de tout vestige de déblais indique une destination semblable pour toutes, et doit être motivé par les mêmes causes. Il reste donc à rechercher la nature de ces causes; mais les opinions émises à ce sujet ne sont nullement satisfaisantes, et l'usage auquel ont été destinées les mardelles demeure encore couvert d'un voile épais.

Il serait long et peu intéressant de détailler toutes les suppositions auxquelles les mardelles ont donné lieu. Ainsi les uns ont pensé qu'elles avaient pu être produites par l'extraction, soit de pierres de construction, soit de marne, soit de minerai de fer. D'autres, ayant remarqué que les mardelles du Berry avaient la propriété d'absorber rapidement les eaux pluviales, et ne trouvant pas de causes naturelles à ce phénomène, l'ont attribué à un mode particulier de construction et y ont vu de vastes silos. Ces diverses hypothèses ne supportent pas un examen sérieux. La première, séduisante par l'explication qu'elle donnerait de l'absence des déblais, sans expliquer aussi bien la forme constamment régulière qu'affectent ces excavations, tombe devant la seule inspection des localités où elles se rencontrent, et dont le sol ne renferme la plupart du temps ni marne, ni minerai, ni pierres propres aux constructions.

Digitized by Google

L'opinion de ceux qui les regardent comme ayant été destinées à conserver des grains n'est pas plus admissible. Si l'on veut se reporter à ce qui a été dit plus haut, ces prétendus silos, par leur multiplicité et leurs gigantesques dimensions, eussent toujours été dans un rapport démesuré avec la population de ces contrées, quelque considérable même qu'on veuille la supposer en ces temps reculés. D'ailleurs on se demande encore pourquoi on aurait jugé nécessaire de faire disparaître les déblais.

Enfin, une dernière croyance beaucoup plus généralement répandue, et que nous avons vue avoir été adoptée par Catherinot, assigne aux mardelles une origine militaire. Je ne crois pas, néanmoins, qu'on doive y accorder plus d'attention qu'aux opinions précédentes. Quelle valeur aurait eu une embuscade placée au-dessous du niveau du sol, et dont les combattants ne pouvaient sortir qu'en gravissant des talus escarpés ? Elle eût été plus périlleuse que favorable à ceux qui l'auraient occupée; et les immenses travaux qu'il fallait exécuter pour l'établir eussent été loin d'être compensés par les résultats qu'on en pouvait obtenir. En outre, si une embuscade isolée pouvait échapper à la connaissance de l'ennemi et donner les moyens de le surprendre dans sa marche, ces avantages disparaissent quand de semblables embûches sont rapprochées au point de se toucher presque entre elles, quand au lieu d'être placées le long des che-

Digitized by Google

mins, comme en Normandie, elles sont répandues çà et là dans la campagne, et quand il est très vraisemblable qu'autrefois cette même campagne était beaucoup plus couverte de forêts que de nos jours.

On ne peut révoquer en doute que ces singulières excavations aient été creusées à dessein, et les objets qu'on y a trouvés attestent leur haute antiquité; mais nous ignorons complétement l'époque précise où elles ont été établies, le but qu'on s'est proposé en les construisant, et nous ne pouvons que former des conjectures à cet égard. J'ai déjà montré combien il était facile de s'égarer sur ce terrain; aussi devrait-on s'attacher à recueillir de nouvelles observations avant de songer à dissiper l'obscurité qui enveloppe l'origine des mardelles, et s'appliquer surtout à l'étude des traits généraux qui les caractérisent, comme l'absence constante des traces de leurs déblais, comme leur présence ordinaire au milieu d'autres monuments antiques. En effet, M. de Colleville nous apprend qu'en Normandie les mardelles sont situées sur le bord des voies romaines, et l'on observe en Berry que la zone dans laquelle on les rencontre est également traversée par une voie semblable, qu'elle renferme en outre des *tumulus*, des pierres druïdiques, etc. Enfin on remarquera que des idées de merveilleux se rattachent à plusieurs mardelles du Berry. L'une est un lieu de rassemblements nocturnes pour les sor-

Digitized by Google

ciers, et elle en a tiré son nom; celle de Reuilly est fréquentée par le diable, qui se promène sur ses berges dans un *carrosse à six chevaux*. La mardelle sainte, objet d'une grande vénération, passe pour être le lieu de la sépulture de sainte Fauste, dont le corps y aurait été apporté miraculeusement. On vient encore aujourd'hui de très loin prier au bord de la mardelle et invoquer la sainte pour la guérison des douleurs. Le jour de la fête de la bienheureuse amène quelquefois un concours de plus de douze cents pèlerins.

Ces dernières remarques sont d'autant plus intéressantes qu'elles peuvent donner naissance à une nouvelle supposition. Puisqu'on admet que la plupart des croyances superstitieuses qui se sont perpétuées parmi le peuple nous ont été transmises par le paganisme, n'y aurait-il pas lieu d'attribuer aux mardelles une destination religieuse et de les considérer comme des espèces de sanctuaires consacrés aux cérémonies d'un culte local? Si l'on se rappelle ensuite les efforts que firent les apôtres du christianisme pour effacer le souvenir des pratiques de l'idolâtrie, on ne sera pas surpris qu'ils soient parvenus à faire oublier la destination primitive de ces excavations. D'ailleurs, pour mieux réussir, ils en auront parfois fait disparaître jusqu'à la trace, ainsi qu'il sera arrivé pour celles de la forêt de Roumare, qu'on a trouvées remplies de cailloux. Cette explication, différente de toutes celles qu'on a don-

Digitized by Google

nées jusqu'ici, et qui se présente avec un certain caractère de vraisemblance, n'est pas néanmoins appuyée d'un assez grand nombre de preuves pour être entièrement satisfaisante. La question des mardelles peut donc être regardée comme n'ayant pas encore été résolue, mais elle mérite qu'on l'étudie; et si par de nouvelles explorations, par le rapprochement d'une plus grande masse de faits, on parvient à percer le mystère qui l'entoure, je me féliciterai d'avoir provoqué des recherches dont le résultat aura été utile à l'archéologie.

Digitized by Google

MÉDAILLES ET MONNAIES

TROUVÉES

A SAINT-MARTIAL DE LIMOGES.

Par M. ARDANT, associé correspondant.

Les fouilles faites pour la construction d'une salle de spectacle, sur l'emplacement de l'antique basilique de Saint-Martial, ont mis au jour l'intérieur des caveaux et les tombes qu'elle renfermait dans son enceinte. La première église bâtie sur ce local fut dédiée par saint Martial à saint Pierre lors du martyre de ce premier pape, et appelée *saint Pierre du sépulcre* à cause du tombeau de sainte Valerie qui y était placé. Le saint apôtre d'Aquitaine y fut enterré lui-même plus tard, et leurs reliques réunies devinrent l'objet de la vénération des peuples de la contrée. Cette église, quoique restaurée et augmentée par Pepin et Charlemagne qui la visitèrent, ne suffisant plus à l'affluence des fidèles, le pieux fils de Charlemagne, qui y avait été proclamé roi d'Aquitaine presque en naissant, Louis Ier, devenu roi de France, fit construire au commencement du IXe siècle la célèbre abbaye de Saint-Sauveur, qui prit depuis le

Digitized by Google

nom de Saint-Martial ; il permit aux moines de se servir de matériaux enlevés à l'amphithéâtre des Arènes, et vint en personne assister à la consécration de ce temple chrétien. Ce monument avait en 1765, suivant les éphémérides de cette année, 237 pieds de longueur et 166 de largeur, non compris sans doute les différents terrains enclos de murs qui l'entouraient. De cette imposante basilique, visitée par tant de souverains, ornée et enrichie de leurs largesses, où le duc Eudes, les rois Louis Ier, Charles-le-Chauve, Eudes, Charles-le-Simple, Henri-le-Jeune, et Richard-*Cœur-de-Lion* d'Angleterre, les ducs Guillaume-*Fier-à-Bras* et Guillaume-*Le-Grand* de Guienne, avaient reçu la couronne royale ou ducale d'Aquitaine, il ne restera plus que le souvenir conservé par l'histoire. La crypte où reposaient les restes du vaillant et infortuné Waifre, qui résista pendant sept ans aux armées et à la toute-puissance de Pepin-le-Bref, sera désormais ignorée et inaccessible ; les dernières constructions du docteur Cruveilhier ont détruit la moitié du caveau que le dernier des Mérovingiens avait choisi pour sa sépulture et fermé irrévocablement l'autre partie. Les monnaies et les pierres tumulaires qu'on a découvertes dans les différentes ruines se rapportent aux diverses époques de notre histoire et de celle de l'église de Saint-Martial.

L'inscription de la tombe du chantre Roger se fait remarquer par sa simplicité ; les caractères en

Digitized by Google

sont semblables à ceux des monnaies carlovingiennes.

Ce Roger était probablement un descendant du premier comte de Limoges, établi par Charlemagne son parent, et l'un des douze pairs de France. Elle est ainsi conçue :

ROTGERIVS. CANTOR.
VI. K. MAI. REQVIEVIT.

« Le chantre Rotger trouva le repos éternel le sixième des calendes de mai. »

Les autres pierres tumulaires, la plupart de serpentine de la roche l'Abeille et sculptées en écailles de poisson, sont chargées d'emblèmes ou d'attributs variés, de croix de diverses formes, de mains ouvertes, de besants, d'épées, etc. Plusieurs étaient brisées et employées dans les maçonneries, ce qui les fait supposer antérieures aux derniers travaux de l'église.

Voici la nomenclature des médailles ou monnaies trouvées dans ces fouilles que j'ai pu me procurer ; je les place autant que possible suivant l'ordre chronologique.

I. *Médailles antiques.*

Petit bronze celtibérien. Tête à cheveux bouclés, tournée à droite.

℞. Cavalier galopant armé d'une lance. Inscription de cinq lettres en anciens caractères espagnols. Un monétaire d'Auguste, fruste (MB.), deux Néron (MB.), un GB de Trajan : IMP· CAES· NERVA· TRAIAN AVG....PM. Tête laurée de

Digitized by Google

Trajan (MB.), un Commode (MB.), un denier d'argent de Caracalla : ANTONINUS PIVS· AVG· GERM. Tête laurée de Caracalla, à droite. ℞. P·M· TR· PXVI· COSIIII.PP. Hercule debout. Un MB brisé de Treb. Gallus, revers IVNONI· MARTIALI; temple. Un PB de Valérien (prince de la jeunesse), deux de Gallien, deux de Postumus, un de Tétricus, de Claude le gothique (VIRTVTI AVG), un de Constantin-le-Grand, un du même empereur avec la légende VRBS ROMA, un de Constantin-le-Jeune, de Constant, de Gratien, de Valentinien qui n'offrent rien de remarquable; une pièce d'or d'Honorius : D·N·HONORIVS· PFAVG, Buste diadémé d'Honorius. ℞. VICTORIA· AVGGG, à l'exergue CON· OB et dans le champ N· D. Honorius debout, en habit militaire, foule aux pieds un captif.

Honorius, d'après nos annales manuscrites, aurait fait restaurer l'amphithéâtre de Limoges. On a trouvé de nos jours trente à quarante quinaires d'argent à son effigie dans le terrain de l'arène; elles ont pour légendes GLORIA ou VIRTUS ROMANORNM, autour de Rome assise; notre pièce d'or a pu être trouvée par un ouvrier lors de la destruction de l'amphithéâtre, et placée volontairement ou perdue dans les travaux de construction de l'église Saint-Sauveur.

II. *Monnaies frappées à Limoges.*

Louis Ier (?)

1. LVDVC... Monogramme semblable à celui de Louis-le-Débonnaire.

℞. + LVSPMOCENSIS, croix, légende douteuse. Argent pur. 22 grains.

Eudes.

2. + D + (Odo). + GRATA· DI· RE + (sic).

℞. + LIMOVICAS· CVS. Croix, argent pur, 9 grains.

3. + E + EVT-VF. Croix dans un cercle.

℞ + LIM + VICAS Croix cantonnée de quatre points ronds, obole d'argent pur pesant 9 grains.

4. GRATIA DIRE +. Dans le champ, + D + entre deux croix.

Digitized by Google

℟. LIMOVICAS CIVIS. Croix, argent, 27 grains.

5. Même type après GRATIA, D—MEV (sic).

℟. LIMOVICAS.CVS. Argent, 25 gr.

6. GRATIA D—REX. Quatre petites croix.

℟. LIMOVICACIR. Croix, argent, 25 gr.

7. Semblable à la précédente, pèse 22 gr.

8. Item, très oxydée, pèse 22 gr.

9. ✝DS✝.En croix dans un cercle.

℟. LIMOVICAS.CVS. Croix, argent, 22 gr.

10. GRATIA—REX. Quatre croix.

℟. LIMOVICA. CIR. Croix, argent, 18 gr. forts.

11. GILATIA D—II· R ✝ (sic). Quatre croix dans un grenetis.

℟. ✝ LIM·✝VƆZACIV. (sic), Croix, billon, 22 grains. —

12. GRATIA D—RE ✝· Quatre croix dont deux ont des O à leur centre.

℟. ✝ LIM✝VCAS· CIV· Cuivre jaune, 42 grains.

13. GRATIA· D—M· B· ✝·

℟. LIMOVICAS· CVS· Cuivre, 21 gr.

14. Semblable, cassée; cuivre, 20 gr.

Ces trois dernières pièces paraissent être des contrefaçons.

15. GRATIA DI REX· Cinq petites croix dont deux en forme d'O.

℟. ✝ LIM✝VICAS· CTVT. Argent bas. 31 grains.

Vicomtes de Limoges.

16. ✝ ARTVRI· VICEC· Croix cantonnée de deux annelets.

℟. ✝ LEMOVICENSIS. Ecusson aux armes du vicomte, argent, 18 grains. Arthur II de Bretagne, comte de Richemond, devint vicomte de Limoges par son mariage avec Marie, fille unique et héritière de Guy IV et de Marguerite de Bourgogne. Arthur vint en 1290 avec Marie à Limoges, et refusa l'hommage que leur demandait l'abbé de Saint-Martial; il fit briser les portes de l'abbaye et maltraiter les officiers de sa justice.

17. ✝ IHES· VICEC· Croix pattée, cantonnée d'une hermine.

Digitized by Google

℟. LEMOVICENSIS. Ecusson aux armes du vicomte, argent, 18 grains.

Jean III, dit le Bon, fils d'Arthur de Bretagne et de Marie de Limoges, vicomte de Limoges, mourut sans enfants en 1341. Variété du même denier, 18 grains.

III. *Monnaies royales frappées dans d'autres localités.*

18. ✠ CARLVS REX R. Croix.

℟. METALO en deux lignes, dans le champ; au-dessus de l'O est une étoile. Billon, 15 grains, forts.

19. Même type.

℟. Même type; point d'étoile; un point entre les deux lignes: argent pur, 11 grains.

Ces monnaies ont été frappées à Melle, en Poitou, par Charles-le-Simple; ce roi fut couronné à Limoges, par Gauthier, archevêque de Sens, et, croyant devoir à la protection de Saint-Martial son triomphe sur Robert, il fit présent à son église des dépouilles de ce prince, entre autres objets de prix, d'un étendard de drap d'or, d'un évangile écrit en lettres d'or et d'argent, d'un *fattestal* d'argent, de *vêtements* sacerdotaux de soie, de livres précieux.

20. ✠ ROBER···· REX· Dans le champ, deux longues lettres à demi effacées, dont la seconde paraît être un R. On pourrait aussi y voir deux lignes de lettres gothiques, finissant l'une par un D et l'autre par un M.

℟. ✠ FRCM· DVX· Croix pattée, billon, 17 grains.

J'attribue cette pièce sans trop de certitude à Robert II, qui porta comme son père Hugues Capet le titre de duc de France.

21. ✠ R····· REX. Dans le champ, légende effacée.

℟. H···N···R·····. REX. Dans le champ un mot finissant par NIS ou NES, peut-être *Senones*. Billon, 26 grains.

Cette monnaie paraît avoir été frappée par Robert, lorsqu'il fit couronner son fils Henri, de son vivant, lequel régna en France de 1031 à 1060.

22. Double parisis de Philippe-Auguste, arg., 19 gr.

23. Denier du même, frappé à Déols, argent, 15 gr.

24. Denier tournois de saint Louis, billon, 16 grains.

Digitized by Google

25. LVDOVICVS REX. Lég. douteuse; contre l'usage, le *chastel* est du côté du nom du roi.

℟. TVRONVS CIVIS. Croix, billon, 15 gr.

26. Double parisis de Philippe-le-Bel; billon, 16 gr.

27. Bourgeois du même, arg., 18 grains.

28. Monnaie rognée sur laquelle on lit ····IPPVS REX. Croix formée d'une barre droite et deux angles imitant deux têtes de marteau.

℟. Légende effacée. Dans le champ, trois ou quatre cercles. Cette monnaie a beaucoup d'analogie avec celles attribuées aux évêques de Maguelonne.

29. Florin d'or avec la légende FRANTIA, 67 grains.

30. Blanc de Charles VI.

31. Denier Bourdelois de Charles VIII.

32. Un blanc à l'F de François Ier.

33. Un blanc et sept liards d'Henri III.

34. Trois liards d'Henri IV.

35. Liards et jetons de Louis XIII, liard de Louis XIV.

IV. *Monnaies seigneuriales.*

36. Denier de Vienne. Duby, pl. IX, n° 2.

37. Gros d'argent d'Édouard III d'Aquitaine. Ainslie, pl. 7, n° 95.

38. Edouard prince Noir, pièce gravée dans Ainslie, pl. 5, n° 44.

39. Hardi de Richard II, duc d'Aquitaine.

40. —— Pièce fruste d'Aquitaine.

41. Denier de Robert, duc de Bourgogne. Duby, pl. XLIX, n° 8.

42. Denier de Robert, comte de Nevers. Duby, planche LXXXIX, n° 7.

43. Deux pièces de Charles de Gonzague, duc de Nevers.

44. Un liard de Charles, duc de Mantoue, 1637.

45. Hugues, comte de La Marche. Duby, pl. LXXI, n° 2.

46. Charles, comte de La Marche. Duby, pl. LXXI, n° 6.

47. Deux variétés du denier portant la légende ✝ LODOICVS ENGOL, et au revers, VGO COMES MARCHE.

Digitized by Google

48. Louis d'Angoulême. Duby, LXXI, n° 4, cinq pièces.

Mon opinion est que ces monnaies ont été frappées par Louis-le-Jeune, roi de France, pendant qu'il était duc d'Aquitaine, du chef de sa femme Aliénor. L'abbé Venuti cite une monnaie gravée par Et. Clairac, portant d'un côté *Lodoicus* et la croix pattée, et de l'autre † LIONORA autour d'un cercle en grenetis renfermant une croix surmontée d'un croissant, emblème de la ville de Bordeaux, et accompagnée de trois petits cercles ou annelets, comme au revers de la pièce que je viens de citer. Les caractères des légendes sont également semblables, et la fabrique de ces pièces est entièrement conforme à celle de monnaies à très peu de chose près contemporaines de Richard-Cœur-de-Lion, de Hugues de Lusignan, de saint Martial de Limoges, avec lesquelles on en a trouvé une centaine mêlée parmi des pièces avec ces types. On ne rencontre dans l'histoire aucun Louis qui ait pu frapper des monnaies comme seigneur d'Angoulême à l'époque que la forme des lettres semble indiquer. Angoulême dépendait de l'Aquitaine; Louis-le-Jeune, revenant de se marier à Bordeaux, a pu s'arrêter à Angoulême et y faire frapper de la monnaie.

49. Denier de Raimond, vicomte de Turenne. Duby, pl. XCII, n° 2.

50. Un liard de François de Bourbon, prince de Conti.

51. Un de François de Bourbon, prince de Dombes.

Digitized by Google

52. Deux pièces d'argent et quatre de cuivre de Gaston d'Orléans, prince de Dombes.

53. Trois pièces d'argent et quatre de cuivre de Marie de Dombes, mademoiselle de Montpensier.

54. Un double tournois de M. de la Tour, prince souverain de Sédan.

55. Un de Henri de la Tour, duc de Bouillon.

56. Trois de Frédéric Henri, prince d'Orange.

V. *Monnaies étrangères.*

57. Monnaie de Venise. ✠ S. MARCVS· Croix.

℟ ····· OLO. Croix. Cette pièce d'argent appartient peut-être à quelqu'un des doges du nom d'Orseolo (1) qui furent souverains de Venise de 976 à 1032. Cette monnaie a pu être apportée à Limoges par les marchands vénitiens qui vinrent s'y établir vers 987 et y restèrent plusieurs siècles.

58. Esterling d'Édouard III, frappé à Londres.

59. Esterling d'Alexandre III d'Écosse.

La veuve de ce roi, Yolande de Dreux, épousa Arthur de Bretagne, vicomte de Limoges, dont les fils, qui furent aussi vicomtes de Limoges, ont pu porter dans le Limousin cette monnaie écossaise.

On a encore trouvé un sceau en cuivre dont je joins ici l'empreinte.

(1) Ou plutôt à l'un des Dandolo, car au xe siècle la monnaie de Venise ne portait pas encore le nom des Doges.

(*Note de la Commission.*)

Digitized by Google

Ce qu'il y a de plus remarquable est une boîte cylindrique en forme de timbale ou gobelet, de cuivre doré et émaillé. Elle a 2 pouces de hauteur jusqu'à l'endroit où s'emboîtait son couvercle qui manque; le diamètre du fond inférieur est de 2 pouces moins 3 lignes. Le fond, ou dessous de la boîte, est orné d'une rosace composée de neuf feuilles partant d'un rond de 4 lignes de circonférence, ciselées, dorées et ressortant sur un fond pointillé; leur gravure est peu profonde. Le cylindre est orné de huit figures gravées de la même manière, se détachant sur un émail bleu-clair, et dont les groupes de deux personnages sont séparés par des fleurons fort élégants; j'ai cru y reconnaître les diverses scènes qui précèdent le mariage.

Le premier groupe se compose d'une femme couronnée et vêtue d'une robe traînante qu'elle soulève de la main gauche; elle tient la droite sur son cœur. Un jeune homme, la tête ceinte d'un cercle ou diadème, debout devant elle, lui présente un oiseau qui ressemble à un faucon, autant que l'état de détérioration de ce petit meuble permet de distinguer les menus traits du dessin.

Dans le second groupe, le jeune homme s'agenouille devant la dame en tendant les mains jointes. Dans le troisième, la jeune princesse est debout tenant un sceptre ou tout autre attribut ressemblant à une baguette, etc.; l'amant lui

Digitized by Google

offre un vase avec son couvercle. Au quatrième et dernier groupe, les personnages ont changé de place, le prince est à droite et la jeune dame à gauche; ils s'embrassent et se serrent dans les bras l'un de l'autre. Les quatre différentes situations me représentent la première entrevue de deux amants, la déclaration d'amour, les cadeaux de noce, et l'acceptation de l'époux ou les *accordailles*. Les tailles allongées et roides des personnages, leurs vêtements à plis symétriques et multipliés, assignent une date assez reculée à ce morceau de ciselure, genre d'industrie dont on s'occupait avec succès à Limoges, au moins dès le VIIe siècle.

Ce ne peut être une boîte aux saintes hosties, comme semble l'indiquer sa forme et sa découverte près des tombeaux de saint Martial et du célèbre et infortuné Waifre, duc d'Aquitaine. Cependant, comme on a vu dans la décoration des temples chrétiens réunir des sujets plus disparates, il ne serait pas impossible que ce ne fût un reliquaire ou un *porte-Dieu*.

Je regrette de n'avoir pu en faire un dessin qui rendrait exactement le cachet de l'époque de sa fabrication; la difficulté de le dessiner dans l'état de détérioration et d'oxydation du métal, et le peu de temps qu'on m'a donné pour en faire la description, ne m'ont pas laissé cette faculté.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT

AU RÉCIT FAIT PAR CHORIER

DES DÉSORDRES

QUI ACCOMPAGNÈRENT, EN 1562,

L'OCCUPATION DE GRENOBLE

PAR LES PROTESTANTS.

Par M. BERRIAT-SAINT-PRIX, membre résidant.

Dans son histoire générale de Dauphiné[1], Chorier fait le récit de ce qui se passa en 1562, lors de l'occupation de Grenoble par les protestants, vers le commencement de la première guerre civile[2].

(1) 2 vol. in-fol., 1661 et 1672. (Le second volume est beaucoup plus recherché que le premier.)

(2) On sait que le massacre de Vassy (1er mars 1562) en fut le signal. On peut consulter sur cet événement si important nos Observations sur plusieurs lettres des Guises, *aux Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tom. IV (1823, p. 133 et suiv., 185 et suiv., surtout p. 141 et 485), où nous avons donné des éclaircissements à peu près neufs, d'après des lettres authentiques et le récit encore inédit d'un contemporain.

Digitized by Google

Nous avons trouvé, dans les délibérations du conseil de ville de Grenoble[1], et surtout dans un procès soumis ensuite au parlement de Dauphiné, des documents authentiques, propres, soit à confirmer, soit à rectifier, soit à compléter le récit de Chorier. Nous allons en soumettre le résultat à la société en y joignant aussi une copie de ces documents lorsque cela sera nécessaire.

Après un récit des premiers succès du fameux baron des Adrets[2], chef des protestants du midi, pendant l'hiver de 1562, dans le Vivarais, le Viennois et le bas Dauphiné (t. II, p. 557), et de la terreur que son approche inspirait aux catholiques de Grenoble, Chorier raconte que les protestants de cette ville en profitèrent pour obtenir divers avantages, entre autres la remise des clefs des portes des remparts. Mais les catholiques y avaient encore des chefs puissants et zélés : Guillaume de Portes, second président du parlement, Pierre Bucher, procureur-général, Abel de Buffevent, vice-baillif, et Jean Robert et Jean Paviot, l'un avo-

(1) A l'égard du Recueil précieux, qui contient ces délibérations, *voyez* nos Remarques sur les anciens jeux des mystères, *aux Mémoires de la Société des Antiquaires*, tom. V (1823), p. 163 et suiv., surtout p. 165.

(2) François de Beaumont, baron des Adrets, né en 1513, au château de la Frette, en Dauphiné, mort en 1587. Sa vie a été écrite par Gui-Allard, en 1675, et d'après lui par Martin, en 1803... *Voir* aussi Bayle, mot Beaumont, et la généalogie de la maison de Beaumont, dont nous parlerons ci-après, notes finales.

Digitized by Google

cat, l'autre quatrième consul de la ville. On jugea nécessaire de les éloigner. « Des Adrets, dit Chorier (II, 558), leur fit commander par un nommé Acquin[1] de sortir de la ville. « Il n'y avait pas à délibérer pour eux, ajoute l'historien; ils se retirèrent à Chambéri. »

Mais pourquoi n'y avait-il pas à délibérer pour eux? Voilà ce que Chorier ne nous dit point, et ce que nous apprennent au contraire les registres de la municipalité de Grenoble. On y lit en effet:

Le 1er mai 1562, le conseil de Ville s'est assemblé dans la maison de M. Genthon-Calignon, consul; le sieur d'Acquin s'y est présenté « soi-disant ayant charge du seigneur des Adrets, étant « de présent à Valence, lequel auroit remontré au « conseil d'avertir le sieur Paviot, consul, et « Me Jean Robert, avocat (membre du conseil), « d'avoir à s'absenter de la présente cité dans « vingt-quatre heures, sous peine d'estre pendus « et estranglés. »

Nous comprenons maintenant s'il y avait à délibérer à l'ouïe d'un semblable ordre donné par ce guerrier féroce qu'un historien contemporain[2]

(1) C'était sans doute un des officiers du baron... La généalogie déjà citée, place (tom. I, p. 563) au nombre des vassaux d'un Beaumont, en 1595, noble Jehan-André Acquin.

(2) Nostradamus, histoire de Provence, 1614, part. 7, p. 795.

Le célèbre président de Thou, qui avait vu et observé avec

Digitized by Google

nomme le monstre du Dauphiné, et pour qui c'était un jeu de faire précipiter ses prisonniers, les mains liées, du haut d'une tour fort élevée[1]; de ce guerrier, néanmoins, à la famille duquel un prélat

soin, Des Adrets à Grenoble, en 1572, en fait un portrait (*Thuanus, de Vita sua*, p. 6, *ad. calc. operor.*, édit. de 1621) dont Bayle (mot Beaumont, note P, édit. de 1715, tom. I, p. 538) induit que son visage marquait la férocité de son caractère... et d'ailleurs le même de Thou dans son Histoire (liv. 31, édit. de 1620, ij, 135,) le peint ainsi : *Adretius, homo natura ferus, et qui occasionem fundendi humani sanguinis quæreret.*

(1) Suivant une tradition recueillie par des auteurs contemporains (*Voy.* Bayle, *suprà*, note C., p. 534), Des Adrets, à la prise de Montbrison, forçait les prisonniers à se précipiter eux-mêmes. Il faut que cette tradition ait paru avoir un fondement solide puisqu'on admet le fait dans la généalogie de Beaumont (*voy.* ci-après la note finale) et qu'on s'y borne à nier que des soldats du baron fussent placés au bas de la tour pour recevoir sur les pointes de leurs lances, les corps des prisonniers. Nous devons toutefois remarquer que dans une gravure du temps (OEuvre de Torterel, au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale), où l'on représente le siége de Montbrison, l'on voit les prisonniers, non pas se précipiter eux-mêmes, mais être précipités les mains liées derrière le dos, et on lit dans la légende, ces mots : « Le grand donjon duquel Des « Adrets fait sauter plusieurs prisonniers, tant gentilshommes « que soldats. »

Ajoutons que cela est exactement conforme au récit de Théodore de Bèze (*Histoire des Églises Réformées*, 1580, t. III, p. 224), qui, écrivant longtemps après la défection de Des Adrets, n'avait pas intérêt à le ménager, et ne le ménage pas non plus, car il note, comme un nouveau motif de le blâmer,

Digitized by Google

célèbre du XVIIIe siècle, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, quoique très pieux et doué de toutes les vertus privées, se faisait un honneur d'appartenir, parce que Des Adrets était général d'armée[1] près de deux siècles avant la promotion de son arrière-cousin à l'épiscopat[2].

Quoi qu'il en soit, le conseil de Grenoble répond à ce doux message, que Paviot et Robert sont déjà partis, l'un l'avant-veille, et l'autre le

cette circonstance que Des Adrets faisait faire l'exécution « de sang-froid et comme pour passe-temps après son dîner. »

Mais nous devons aussi ajouter que de Thou (liv. 31, édit. de 1620, ij, 136), après avoir fait un récit semblable à celui de Théodore de Bèze, raconte l'anecdote, néanmoins peu conciliable avec ce récit, l'anecdote si connue de ce prisonnier qui prenait plusieurs fois son élan pour se précipiter, et auquel une réponse heureuse aux reproches de Des Adrets sur son hésitation, fit obtenir sa grâce de ce guerrier farouche. (A l'égard des motifs par lesquels Des Adrets cherchait à excuser ses cruautés, *voy.* le présent mémoire, vers la fin.)

(1) D'après Chorier (II, 557), il se disait colonel des légions de Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne, et *général* des compagnies assemblées pour le service de Dieu et la délivrance du Roi. Ce sont à peu près les mêmes titres que lui donne son historien (Gui-Allard, p. 28, cité par Bayle, *suprà*, note O, p. 538). D'après plusieurs témoins de l'enquête que nous allons analyser (1er, 7e et 8e, p. 16, 41 et 47), il se disait commander généralement aux provinces de Dauphiné, Languedoc, Lyonnais, Forez et Beaujolais. (Ils ne parlent point de l'Auvergne.)

(2) Christophe de Beaumont avait été nommé évêque de Bayonne, en 1741 (*voir* d'ailleurs la même note finale).

Digitized by Google

matin même; qu'on les avertira s'ils reviennent, et il prie M. d'Acquin « de porter les très humbles « recommandations de la cité au seigneur Des « Adrets. »

Cependant, selon le récit de Chorier (II, 538, 559), le parlement de Grenoble parvint à faire une espèce de traité entre les deux partis. On convint, le 3 mai, que les huguenots pourraient se livrer aux cérémonies de leur culte dans le monastère des cordeliers, alors situé hors des remparts (on a depuis fait une citadelle sur son emplacement); mais un des officiers du redoutable baron, Pierre de Theys, dit le capitaine *La Coche*, étant entré dans la ville, les huguenots se livrèrent à toutes sortes d'excès contre les églises, à l'exception de la cathédrale; encore ne fut-elle respectée que peu de temps. Les autels, dit Chorier, furent abattus, les images effacées, les statues brisées. L'arrivée du baron acheva la désolation des catholiques. Dès le 12 mai (neuf jours à peine après le traité) l'exercice de leur religion fut défendu. Enfin, le 3 juin, les huguenots apprirent par un petit clerc, dont on ne s'était pas défié, qu'on avait caché dans un tombeau de la chapelle des Cassards, faisant partie de la cathédrale, ou église de Notre-Dame, les riches chasubles, les mitres épiscopales, les reliquaires d'or, d'argent, et tout ce que le clergé avait de plus précieux pour le service divin. Ce trésor, et bien-

Digitized by Google

tôt aussi l'argenterie et les reliques des autres églises, furent portés au baron, qui les destina aux frais de la guerre.

Il y a un fond de vérité dans ce récit. Il s'y trouve toutefois plusieurs inexactitudes, et surtout plusieurs omissions, comme nous l'avons reconnu par une pièce du procès déjà cité.

Pour apprécier le mérite de cette pièce, il faut citer quelques faits.

Le baron Des Adrets avait non-seulement spolié l'église, mais détruit les archives de la cathédrale où se trouvaient les titres féodaux du chapitre. Après la paix, en 1564, le chapitre cherchait à faire reconnaître par les censitaires les rentes dont ils étaient tenus d'après ces titres. Beaucoup d'entre eux s'y prêtèrent de bonne foi, mais beaucoup d'autres s'y refusèrent, et l'on ne voit pas sans surprise, au nombre des récalcitrants, des magistrats du plus haut rang et des gentilshommes[1]. Forcé d'interrompre ses poursuites à cause des nouvelles guerres civiles et ensuite des guerres de la Ligue, le chapitre les reprit sous Louis XIII, et alors les redevables lui opposèrent la prescription centenaire.

(1) Laurent Prunier, seigneur de Saint-André, et Gaspard-Béatrix Robert, présidents au Parlement; Jean-Louis Lemaistre, Jean Audeyer et Claude de Simiane, seigneur de la Coste, conseillers; Marc de Bazemont, Pierre Fleard, seigneur de Pressins, et Pierre Leblanc, présidents des comptes; François

Digitized by Google

Voilà du moins ce que les chanoines exposèrent, en 1621, au parlement de Grenoble, par une requête[1] à la suite de laquelle ils obtinrent, le 8 mars, une permission d'établir, par une enquête d'examen à futur[2], la spoliation et destruction de leurs archives.

Le greffier du parlement, nommé commissaire pour l'enquête, y procéda au mois d'avril.

Cinquante-neuf années s'étant écoulées depuis la spoliation, on ne pouvait entendre comme témoins que des gens d'un âge fort avancé. Mais comment constater leur âge à une époque où, dans certaines paroisses, il n'y avait point de registres de l'état civil, et où, dans d'autres, les actes en étaient rédigés avec une singulière négligence, comme nous l'avons établi dans un autre ouvrage[3]?

Voici le parti qu'on prit, et qu'il paraît d'ailleurs qu'on prenait en pareille circonstance. On fit entendre plusieurs (six) témoins[4] pour attes-

Gallien, seigneur de Chabons; Claude de Bergerand, etc. (p. 64 et 65 de la requête citée ci-après.)

(1) Elle est transcrite et certifiée à la suite de l'enquête.

(2) Ces sortes d'enquêtes ont été abrogées par l'ordonnance de 1667 (tit. 13, art. 1). Elles étaient surtout en usage lorsque, comme dans l'hypothèse actuelle, les témoins étant fort âgés, on pouvait craindre qu'ils ne mourussent avant qu'on pût ordonner une enquête et y procéder.

(3) Recherches sur la législation et la tenue des actes de l'état civil, aux *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (tom. IX, 1832, p. 245 et suivantes).

(4) On donne à quatre de ces témoins la qualité de mar-

Digitized by Google

ter, sous serment, l'âge approximatif des témoins à entendre sur les faits principaux. Ils déclarèrent que, de ces derniers témoins, au nombre de dix, les uns avaient trois-vingt douze, quatorze, quinze, seize et dix-huit ans, c'est-à-dire soixante-douze à soixante-dix-huit ans, et les autres quatre-vingts à quatre-vingt-quatre ans, et que tous étaient des gens d'honneur, et avaient, malgré leur âge, conservé toute leur mémoire[1].

Cette enquête préliminaire est à la tête, et la requête dont nous avons parlé, à la fin de l'enquête principale (*voy.* p. 182); nous en mettons sous les yeux de la Société l'extrait authentique.

Les dépositions de l'enquête principale étant uniformes sur la plupart des faits, il serait fastidieux de les reproduire toutes. Nous nous bornerons à en donner une des plus étendues, la troisième, en citant celles qui la confirment, et en y intercalant, d'après d'autres dépositions, les faits principaux qui y sont omis.

La déposition dont il s'agit est celle d'un

chands; à un autre (page 6), celle de bourgeois, et enfin, au dernier, celle de citoyen. Le greffier faisait donc une différence entre un *citoyen* et un *bourgeois*. Mais en quoi consistait cette différence? Voilà sur quoi l'enquête ne nous fournit aucun document.

(1) Vacation du 14 avril 1621, enquête, p. 1 à 8.

Voici les qualités de ces dix témoins : un président et un procureur au parlement, deux notaires, deux marchands, un graveur, un ancien huissier, deux cordonniers.

Digitized by Google

nommé Monnet-Simonet [1], tailleur et graveur du roi à la monnaie de Grenoble [2], âgé de soixante-quinze ans, et fils de feu Claude Simonet, orfèvre dans la même ville; elle fut, comme chacune des autres, précédée d'une lecture de la requête des hanoines et d'une prestation de serment. La voici.

« Dépose être bien mémoratif que, lors des « premiers troubles de guerre qui arrivèrent en « cette province, à cause des religions, qui fut en « l'année 1562, la ville de Grenoble fut surprise « par ceux du parti de la religion prétendue ré- « formée, lesquels étoient gouvernés et comman- « dés par le sieur Des Adrets, et dans ladite ville « par le capitaine La Coche, du lieu de Theys [3], et « leurs troupes pillèrent et ravagèrent les maisons « particulières des habitants, comme aussi les « églises de la ville, et notamment celles de Notre- « Dame et des Cordeliers. »

Avant d'aller plus loin, observons que Chorier ne fait aucune mention de ce pillage des maisons particulières des habitants, attesté toutefois par

(1) Vacation du 15 avril 1621, p. 23 et suiv.

(2) Cet établissement fut supprimé en 1772 ; il restait toutefois encore à Grenoble une juridiction ou tribunal des monnaies. (*Encyclop. méthod., Finances*, mot *monnaies*, t. III, p. 155; *Almanach génér. du Dauphiné*, 1790, p. 36.)

(3) *Idem*, premier et cinquième témoins, p. 16 et 25. Le premier ajoute qu'un nommé Bernard, de Grenoble, était le lieutenant de La Coche.

Digitized by Google

d'autres témoins, tels que le second (p. 22), le septième (p. 41) et le huitième (p. 52), dont deux (les deuxième et huitième) observent qu'il s'agissait des catholiques, et ajoutent que beaucoup de ceux-ci quittèrent la ville.

« Exercèrent, continue Simonet, à l'endroit « des catholiques, plusieurs mauvais traitements[1], « et principalement contre les ecclésiastiques, « lesquels ils maltraitoient en leurs personnes sans « aucun respect. »

Chorier omet encore ce fait, attesté aussi par d'autres témoins, les quatrième, sixième, septième, huitième et neuvième (p. 30, 39, 43, 49 et 57), dont l'un, le huitième (p. 49), s'exprime en ces termes :

« Etoient les ecclésiastiques, tant vieux que « jusnes (jeunes), qu'on pouvoit prendre et saisir, « si maltraités en leurs personnes, et avec telle « cruauté, que tous ceux qui pouvoient sourtir et « eschapper hors ladite ville furent contraints « de s'enfuir et réfugier en Savoie pour garantir « leurs vies[2]. »

Abattirent, reprend Simonet, en parlant des troupes protestantes, « abattirent les images, et « celles qui étoient de bois les brûlèrent aux « places publiques[3]. »... Mais ce fut, ajoute le

(1) *Idem*, premier témoin, p. 16.
(2) *Idem*, les 5 dépositions citées au texte.
(3) *Idem*, 1re, 5e, 6e, 7e, etc. déposit., p. 16, 33, 38, 42, etc.

Digitized by Google

neuvième témoin (p. 57), après les avoir fait traîner par les rues de la ville, en irrision et moquerie[1], et entre autres l'image (statue) de saint Christophe, qui fut traînée irrévéremment (p. 59) et avec plusieurs insolences[2].

« Et, continue Simonet, pour les images qui « étoient de pierre, les rompoient et défiguroient[3]; « se saisirent aussi des vases d'or et d'argent, « croix, calices, ciboires et autres reliques, et empor- « tèrent le tout, ensemble les vêtements et habille- « ments sacerdotaux (le quatrième témoin dit, p. 29,

(1) *Idem*, 2e, 7e, 8e, etc. déposit., p. 20, 42, 48, etc.

(2) Théodore de Bèze (*suprà*, p. 255), après avoir dit que le jour de la mort de Lamotte-Gondrin (ou le 27 avril, p. 253), les notables protestants assemblés à Valence, en choisissant pour chef Des Adrets, avaient arrêté qu'en attendant plus particulier avertissement du prince de Condé on ne toucherait en sorte que ce fût aux biens ecclésiastiques, *ains*, que pour empêcher tels désordres, les temples resteraient clos et fermés, ajoute : « Et cela fut fait et observé jusques à ce que les nouvelles du brisement des images par tout le royaume fussent arrivées, n'ayant été lors possible de les garantir en Dauphiné non plus qu'ailleurs. »

Ensuite, à l'occasion de l'arrivée de Des Adrets à Grenoble (p. 257) avec des troupes, il dit : « Lesquelles troupes étant arrivées il ne fut possible de garantir les images des autres temples, desquelles une partie fut brûlée depuis en plusieurs places de la ville; et en avoit été fait autant et dès auparavant partout le Dauphiné, hormis à Embrun et Briançon. »

Ainsi, il excuse un désordre par l'exemple de désordres semblables et de désordres commis par les gens de son parti même !

(3) *Idem*, 8e témoin, p. 48.

Digitized by Google

« aussi qu'ils convertirent ces habillements[1] à leur « usage), au logis du sieur Des Adrets[2], qui contrai- « gnit par menaces et intimidation les orfèvres de « ladite ville de travailler à la fonte desdits vases et « ornements l'espace de trois semaines ou un mois, « pour fabriquer une partie de la monnoie appe- « lée vulgairement les Testons du roi mourveux[3].»

Ici se présentent plusieurs observations.

En premier lieu, selon Chorier, on l'a dit, p. 181,

(1) Il ajoute plus loin (p. 30) que plusieurs particuliers les imitèrent à cet égard.

(2) Il était, selon les 8e et 9e témoins, à la trésorerie, c'est-à-dire dans l'édifice sur l'emplacement duquel le connétable de Lesdiguières fit dans la suite construire son palais (aujourd'hui l'hôtel de la mairie et de la préfecture).

(3) Voici tout ce que Thédore de Bèze (*suprà*, p. 258) raconte au sujet des faits indiqués dans ce fragment de la déposition de Simonet. Après avoir dit que de Lyon, Des Adrets revint à Grenoble, il ajoute que, deux jours après, vers le 4, furent découvertes et portées en sa maison les reliques de l'église cathédrale, à savoir, les images de saint Hugues et de saint Vincent, appelés patrons de ladite église, une autre de la Vierge Marie avec quelques croix et calices, et la mitre épiscopale : le tout mis en inventaire, et pesé et estimé deux cent soixante marcs d'argent. Ces reliques furent aussitôt envoyées à Valence, dont il se fit grand murmure en la ville, alléguant les habitants de l'une et de l'autre religion qu'il les fallait retenir et en faire battre monnaie au coin du roi, pour en souldoyer la garnison. Ce qu'étant rapporté à Des Adrets, il leur en fit telles remontrances en une assemblée générale, en laquelle assistèrent François de Saint-Marcel, évêque, et plusieurs conseillers du roi en parlement et chambre des comptes, et grand peuple de l'une et de l'autre religion, qu'ils approuvèrent le transport de ladite argenterie.

Digitized by Google

ces objets précieux furent destinés aux frais de la guerre, tandis que, d'après Simonet, il n'y en eut qu'une partie; et en effet cinq autres témoins, les premier, deuxième, septième, neuvième et dixième (p. 17, 20, 42, 43, 56 et 62), nous apprennent qu'une partie de ces objets fut convertie *en vaisselle*. Ainsi, on le voit, l'illustre guerrier ne s'oubliait pas, et sans doute son pieux arrière-cousin[1] ignorait cette circonstance; car quelque éclat que les exploits d'un guerrier[2] jetassent sur sa famille, il n'aurait pas pu tenir à honneur la parenté d'un voleur sacrilége[3], d'un homme dont un des principaux motifs pour abandonner le parti des huguenots fut qu'il n'y avait plus de calices ni de reliques à piller[4].

En second lieu, Chorier ne parle point de ces monnaies d'argent si curieuses appelées les *Testons*

(1) Si la généalogie de la maison de Beaumont est exacte, l'archevêque de Paris descendait d'un frère cadet du 4e aïeul du baron.

(2) Des Adrets se fit une haute réputation (comme guerrier bien entendu), non-seulement par sa bravoure, mais encore plus par son incroyable activité. On le voit paraître presque dans le même temps, et à plusieurs reprises, à Valence, à Grenoble, à Lyon, à Montbrison, etc., et franchir dans un jour des intervalles qui pour d'autres chefs auraient exigé des semaines. On est même obligé d'examiner avec soin les mémoires et les actes contemporains pour éviter de confondre dans une seule expédition plusieurs expéditions très distinctes.

(3) Voyez ci-après la note finale déjà citée.

(4) Mémoires de Castelnau, liv. IV, chap. 2, édit. de Le Laboureur, 1659, tom. I, p. 148.

Digitized by Google

du roi morveux, et dont nous n'avons point non plus trouvé d'échantillon dans la riche collection du musée de la Monnaie[1]. Elles sont toutefois citées, non-seulement par Simonet, mais par plusieurs autres témoins (les septième et neuvième, p. 42 et 56).

En troisième lieu, la qualification du roi *morveux* ne fut point, comme on pourrait le croire, donnée par dérision à ces monnaies, à cause de l'âge de Charles IX, qui alors n'avait pas douze ans accomplis (né le 22 juin 1550), mais, nous dit le neuvième témoin (p. 56), à l'occasion d'un *trait* que l'effigie du roi avait au-dessous du nez.

Revenons à la déposition de Simonet. « Et, dit-« il, parce que le père du déposant fut l'un de ceux « employés à ladite fonte et fabrique, ledit dépo-« sant se ressouvient d'avoir remarqué parmi les-« dits vases et argenteries les images d'argent ou « reliques des corps de saint Hugues et saint Vin-« cent, qui furent pris dans ladite église de Notre-« Dame. »

(1) Elles paraissent aussi avoir été inconnues à Le Blanc. En effet, dans son savant *Traité des Monnaies de France* (in-4°, 1690), après avoir décrit les monnaies de Charles IX et donné, dans ses planches, des types de ces monnaies, il se borne à dire (p. 335) : « Je passe sous silence les testons que ceux de la religion protestante firent faire, sur lesquels Charles IX étoit représenté avec un nez fort long »... ce qui n'a aucun rapport avec *le trait sous le nez*, dont nous allons parler au texte.

Digitized by Google

Voici encore une occasion de présenter des remarques.

Premièrement, ces reliques et autres objets précieux avaient été cachés, non, comme le dit Chorier (ij, 557), dans un tombeau de la chapelle des Cassards[1], mais dans celui de Laurent Allemand, évêque de Grenoble[2], disent les septième et neuvième témoins, p. 41 et 55.

Deuxièmement, cette cachette, pour employer l'expression d'un témoin (le neuvième, p. 58), fut découverte aux huguenots par un petit clerc de la cathédrale; mais fut-ce de plein gré, ainsi que Chorier le donne à entendre? Voilà ce qui est incertain. Selon deux témoins, dont l'un indique le nom du clerc (cinquième et huitième, p. 35 et 50), celui-ci fut intimidé, effrayé par les menaces des huguenots; selon un autre (neuvième, p. 55 et 56), qui le désigne par un nom différent, il dévoila le secret à sa mère, qui, huguenote zélée, en fit part à Des Adrets.

Troisièmement, ces reliques précieuses, avant d'être remises à Des Adrets, furent, comme les images (autre fait omis dans Chorier), portées publiquement dans la ville par irrision et moquerie (premier et deuxième témoins, p. 17 et 20), et les soldats qui en étaient chargés plaçaient dans leurs

(1) Famille noble du Dauphiné, remontant au XIVe siècle. (*Voir les Nobiliaires* de Chorier et d'Allard, à ce mot.)

(2) Mort en 1518 (Chorier, II, 517).

Digitized by Google

bottes, aussi par une espèce de moquerie, les manches des croix d'argent et les baguettes aussi d'argent[1] des serviteurs de l'église (deuxième témoin, p. 22).

4° Enfin, au nombre de ces reliques, se trouvait également, d'après le huitième témoin (p. 48 et 49), le coffre d'argent où était l'image ou statue de saint Hugues.

Revenons encore au texte de la déposition de Simonet.

« Les archives de l'église Notre-Dame furent « aussi forcées, brisées et rompues, et les titres et « documents y étants, comme aussi les gros livres, « desquels on se servoit à l'église, portés en la « place du banc de Mal-conseil (aujourd'hui la « place des Herbes), où ils furent publiquement « brûlés et remis en cendres, et le reste fut dé- « chiré, rompu ou emporté. »

Ces deux faits, encore omis par Chorier, sont aussi attestés par les cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième témoins (p. 34, 36, 38, 40, 56 et 57), dont quelques-uns ajoutent (cinquième, septième et neuvième témoins, p. 34, 42 et 56) que l'incendie eut lieu, en outre, sur la place des Cordeliers et dans le cimetière de la cathédrale; que les gens de guerre faisaient trophée (neuvième témoin, p. 57) de déchirer les papiers et

(1) Cela était facile alors parce que les bottes étaient fort larges et fort ouvertes à leurs extrémités supérieures.

Digitized by Google

livres; qu'ils en emportèrent une partie à leurs demeures (huitième témoin, p. 48), ou les livrèrent à des pelletiers ou épiciers (septième et huitième témoins, p. 44 et 48), et que de simples particuliers les imitèrent pour ce pillage (quatrième et cinquième témoins, p. 30 et 34). Enfin l'un des témoins (huitième, p. 53), en 1621, avait encore en son pouvoir un registre de baptêmes et un terrier féodal.

« Pareillement, reprend Simonet, les maisons « des chanoines, prêtres et autres ecclésiastiques, « furent pillées et saccagées, et partie desdits ec- « clésiastiques pris prisonniers et les autres chas- « sés et mis hors de la ville, et leurs meubles, « papiers et documents pris, pillés et saccagés [1]. « Partie des cloches furent aussi abattues, rom- « pues, brisées et emportées par ceux du parti [2], « lesquels, outre ce, découvrirent partie de ladite « église Notre-Dame, notamment celle de Saint- « Vincent [3], où l'on célèbre le divin service de la « paroisse. (On n'arrive à cette église, placée au-

(1) *Idem*, les 1er, 2e et 6e témoins, p. 18, 22 et 39.

(2) Deux témoins, les 1er et 7e (p. 16 et 43), exceptent la plus grosse cloche de l'église Notre-Dame, « laquelle les protestants ne purent descendre quoiqu'ils fissent beaucoup d'efforts. »

(3) Ce fait est aussi attesté par le 5e témoin (p. 36), qui ajoute que la pluie tombait dans cette église... D'autres (1er, 7e, 8e et 9e, p. 18, 45, 51 et 59) déclarent qu'ils ne s'en souviennent pas.

Digitized by Google

« jourd'hui sous le vocable de saint Hugues, qu'en « traversant l'ancienne cathédrale.)

« Et ce que dessus le déposant dit bien savoir « pour l'avoir vu, parce qu'étant jeune garçon, « âgé seulement de quinze ou seize ans, il couroit « çà et là par la ville pour voir lesdits ravages « (presque tous les témoins [1] agirent de même); « et vit fondre lesdites reliques durant plusieurs « jours au logis dudit sieur Des Adrets, là où il « suivoit son père, qui étoit employé à ladite fonte. « Auroit aussi vu brûler lesdits livres en la place « du Banc de Mal-Conseil, qui étoient en des gros « volumes de livres [2], et à iceux étoient attachées « des chaînes de fer. Vit aussi abattre l'image du « corps de saint Christophe dans l'église des Cor- « deliers, même qu'un des soldats desdites trou- « pes, habitant de cette ville, rue Saint-Laurent, « qui étoit tisserand (deux témoins, sixième et « septième, p. 32 et 44, disent qu'il se nommoit « Chouvet), après avoir attaché une corde au cou « de l'image dudit saint Christophe pour l'abattre « et le faire tomber, fut du même jour exécuté à « mort en ladite place du Banc de Mal-Conseil, « proche du lieu où l'on brûloit les livres, images

(1) Tels que les 5e, 6e et 7e (p. 35, 38 et 43).

(2) Voir les dépositions citées au texte, p. 191, alin. 4. Dans l'une d'elles (5e, p. 36 de l'enquête), il est dit de *grands et gros volumes de livres*. (Nous avons encore entendu, il y a 20 ou 25 ans, des crieurs employer à Grenoble cette singulière expression.)

Digitized by Google

« et titres de ladite église Notre-Dame, pour avoir « tué une femme à coups de poignard, qui se « trouva enceinte, quoiqu'elle fût sa parente. »

Nous nous arrêterons un moment à ce fait si grave, dont il est inutile de répéter que Chorier ne parle pas. Selon le sixième témoin (p. 38), « Chouvet faisant traîner l'image ou statue de saint Christophe par la ville, par irrision ou moquerie, comme il fut en la rue Saint-Laurent, il y eut certaine femme laquelle le voulut reprendre et remontrer de la susdite insolence; en haine de quoi il se rua contre icelle et la blessa de quelques coups de couteau et de poignard, de quoi elle mourut; à l'occasion duquel meurtre ledit soldat fut exécuté à mort. » Selon le septième témoin (p. 44), « Chouvet, après avoir fait traîner l'image par la ville, en fit faire des formes de souliers; » ce qui ne pourrait s'accorder avec la prompte exécution de l'assassin, à moins qu'avant d'être arrêté il n'eût commandé ce singulier emploi de la statue et qu'on n'eût suivi ses projets sur ce point.

Quoi qu'il en soit, le plus important à remarquer, c'est la prompte justice qu'on fit de l'assassinat, et nous voudrions pouvoir en attribuer l'honneur à Des Adrets lui-même; mais la chose est fort incertaine, parce que les pillages paraissent avoir commencé avant son arrivée à Grenoble [1], et qu'il

(1) Le 1er et le plus notable des témoins, Fustier, président

Digitized by Google

s'y était fait précéder comme gouverneur par Jean des Vieux, seigneur de Brion, dont Chorier (tome II, p. 559) fait un grand éloge.

Revenons à la déposition de Simonet; il la termine en ces termes :

« Et fut ladite violence, pillerie et saccagement, « continuée tout autant de temps que lesdits de la « religion demeurèrent maîtres de ladite ville et « jusques à la publication de la paix[1]; après la- « quelle lesdits habitants catholiques commencè- « rent à se retirer, et les ecclésiastiques à repren- « dre les exercices de leurs offices, par le moyen « des commissaires qui furent députés par le roi à « l'exécution de l'édit de paix[2]; laquelle ne fut « point de longue durée, d'autant que bientôt après « survinrent les seconds troubles[3], qui durèrent « aussi quelques années par intervalles. Et depuis, « en l'année huitante-cinq (1585), se fourma des « nouveaux partis entre ceux du roi et de la ligue, « qui ont aussi longtemps duré comme il est no-

au parlement, déclare que les ravages s'augmentèrent lorsque Des Adrets vint en cette ville.

(1) Premier édit de pacification donné à Amboise, le 19 mars 1562 (vieux style), confirmé par celui du 16 août 1563, au *Recueil général des anciennes lois françaises*, tom. XIV, p. 135 et 142. (Il ne fut pas exécuté tout de suite en Dauphiné, et surtout à Grenoble. Voir Chorier, tom. II, p. 591 et suiv.)

(2) *Idem*, les 2e, 4e, 5e, 7e, 8e et 9e témoins, p. 22, 30, 36, 45, 52 et 57.

(3) En 1567. Voir Chorier, tom. II, p. 615 et suiv.; Histoire généalogique de Beaumont, tom. I, p. 317.

Digitized by Google

« toire. Qu'est tout ce qu'il a dit savoir, dûment « enquis, etc. Signé, Monnet-Simonet. »

En terminant cette espèce de supplément à l'histoire de Chorier, il est impossible de ne pas gémir et gémir profondément sur les désordres et surtout les crimes qui accompagnent les guerres civiles. Les pièces authentiques dont nous venons de présenter le texte ou l'analyse nous dévoilent quelques-uns de ceux des protestants; d'autres ne peignent pas sous un jour plus favorable les catholiques. Des Adrets cherchait même à excuser ses cruautés sur les exemples qu'ils en avaient donnés, et assurait en un mot, qu'il n'avait fait qu'user de pures représailles; et il est en effet bien établi et reconnu, même par plusieurs écrivains du parti opposé, que des horreurs du même genre que les siennes avaient d'abord été commises à Orange par les catholiques [1]. Il avait voulu,

(1) Voir Bayle, mot Beaumont, note C, édit. de 1715, tom. I, p. 534.

Il suffit aussi de renvoyer à ce qu'en rapporte, non Théodore de Bèze (tom. III, p. 262, 285), que son opinion religieuse rend suspect, mais le président de Thou (liv. 30, édit. de 1620, tom. II, p. 135). Des prisonniers, les uns étaient tués à petits coups, de dagues, souvent répétés, *sic ut se mori sentirent;* les autres, ou précipités sur les pointes des lances et des épées des soldats, ou accrochés aux crémaillières des cheminées et brûlés, etc., et tout cela sans aucune distinction d'âge ni de sexe, ... sans aucun égard pour les malades, les femmes enceintes.... Or, Orange avait été pris vers le milieu de juin, et la ville (Montbrison) où Des Adrets fit précipiter ses

Digitized by Google

disait-il, forcer ceux-ci à abandonner la *mauvaise* guerre pour faire la *bonne* guerre, en leur montrant que les réformés étaient en état aussi bien qu'eux de faire la mauvaise comme la bonne guerre; système déplorable, que justifient malheureusement trop d'exemples, et d'autant plus déplorable qu'il peut servir de prétexte aux cruautés de personnages d'un naturel féroce, à des hommes tels qu'un Des Adrets[1].

NOTE FINALE.

Renvoi de la page 188, mots : *il n'aurait pas pu tenir à honneur la parenté d'un voleur sacrilége.*

Tout le monde a rendu justice aux vertus privées de Christophe de Beaumont (il ne s'agit point ici d'apprécier sa conduite comme homme public),

prisonniers (*voy.* ci-dev. pag. 178 et note *ibid.*) le fut seulement au milieu de juillet (*voy.* de Thou, *suprà*, liv. 31, tom. II, p. 134 à 136).

Ajoutons qu'à Grenoble même, les catholiques, après avoir repris la ville aussi au milieu de juin (le 14), s'étaient livrés à des excès non moins graves que ceux reprochés aux protestants par les témoins de notre enquête; que, par exemple, de l'aveu même de Chorier (tom. II, p. 564, 565), ils avaient précipité plusieurs protestants dans l'Isère et pillé quelques-unes de leurs maisons; ce qui rend vraisemblable cet autre fait rapporté par Théodore de Bèze (*suprà*, tom. III, p. 268), savoir qu'ils avaient aussi déchiré et brûlé les livres de leurs adversaires.

(1) Voyez pag. 177 et 178, notes.

Digitized by Google

à la régularité de ses mœurs, à son inépuisable charité, etc. ; un seul travers a pu lui être reproché, savoir une espèce d'infatuation pour la noblesse de sa famille[1]. Il fit travailler à grands frais et pendant trente années à sa généalogie, dans le but surtout de se rattacher à l'ancienne maison des Beaumont du Dauphiné (la sienne était du Périgord). Nous devons à ce travers l'histoire généalogique de cette maison, en deux volumes in-folio (1779), ouvrage fort précieux à cause du nombre immense de documents authentiques qu'il contient[2], et que Beaumont avait recueillis en salariant ce qu'on nommait alors des déchiffreurs, et des habiles déchiffreurs, dans les principales villes du midi de la France.

On pressent, par les dépenses énormes où l'en-

(1) Sa morgue, dit le continuateur de Ladvocat (*Dictionnaire*, mot Beaumont, édit. de 1789 (supplém.) et de 1821), « Sa morgue sur sa noblesse et trop peu de lumières pour discerner la justesse des opinions qu'il embrassait et qu'il soutenait opiniâtrément ont donné lieu à des troubles qu'un prélat plus éclairé aurait su éviter. »

Il est un peu étrange, observe-t-on à ce sujet dans *le Dictionnaire* de Chaudon et Landine, continué par Goigoux (même mot, édit. de 1821), que l'auteur de ce jugement, d'ailleurs impartial, donne pour origine aux troubles ecclésiastiques de la France la manie vraie ou fausse de descendre d'une ancienne famille.

(2) Il fut imprimé à l'imprimerie du cabinet du roi; il ne paraît pas avoir été mis dans le commerce; mais grâce aux dons de l'archevêque ou de ses parents, on le trouve dans presque toutes les grandes bibliothèques.

Digitized by Google

traîna cet ouvrage, combien l'archevêque de Paris attachait d'importance à être considéré comme un des membres de l'ancienne famille des Beaumont du Dauphiné. Nous n'avons point émis d'opinion sur la question de savoir si sa prétention à cet égard était fondée. On pressent, par les expressions, *sa manie vraie ou fausse*, employées ou adoptées par Chaudon, Delandine et Goigoux (*voy.* ci-devant, note 1, p. 198), que son Histoire généalogique avait trouvé plusieurs incrédules. Leurs doutes étaient-ils légitimes?... Cette autre question est trop oiseuse pour qu'on puisse se résoudre à employer ou plutôt sacrifier à sa solution le temps ou même une petite partie du temps qu'elle exigerait, car il faudrait rechercher et examiner un grand nombre d'actes; nous nous bornerons à quelques remarques.

Premièrement, plus d'un siècle avant qu'on travaillât à cette généalogie, plusieurs érudits, tels que Le Laboureur[1], avaient déclaré que depuis longtemps la famille de Beaumont était éteinte, et leur avis avait été adopté par divers écrivains, tels que le Père Daniel[2]. On pense bien que l'auteur de l'*Histoire généalogique* soutient que ces érudits sont dans l'erreur[3]; mais les té-

(1) Additions aux Mémoires de Castelnau, 1659, tom. II, p. 23.

(2) *Histoire de France*, édit. de 1713, in-folio, tom. III, p. 815.

(3) Introduction, tom. I, p. 12 et suiv.

Digitized by Google

moignages des généalogistes dauphinois, c'est-à-dire de Valbonnais et d'Allard, dont il s'appuie en cette occasion, ne lui sont guère favorables. Celui des deux, en effet, dont le suffrage est le plus important, parce que, comme président de la chambre des comptes de Grenoble, il avait à sa disposition les meilleurs documents sur les familles, Valbonnais dit bien, dans son édition de 1722[1], que la maison de Beaumont subsiste encore; mais il ajoute que c'est dans les branches d'Autichamp, de Beaumont et de Saint-Quentin, toutes fixées en Dauphiné, ce que Chorier confirme[2], au moins pour l'année 1671; encore ne parle-t-il point de la branche de Saint-Quentin.

Or, l'*Histoire généalogique* ne fait descendre l'archevêque de Paris d'aucune de ces branches; elle fait au contraire remonter la sienne, la branche de Durepaire, à un degré bien antérieur à leur formation, et elle la présente d'ailleurs comme établie depuis longtemps hors du Dauphiné[3].

(1) Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, 1722, tom. II (preuves), p. 46.

(2) *Nobiliaire ou État politique du Dauphiné*, 1671, tom. II, mot Beaumont.

(3) Il la fait descendre d'Amblard de Beaumont, ministre d'Humbert II, au milieu du XIVe siècle, et les dernières branches d'Autichamp et de Saint-Quentin (les premières n'existaient plus) ne commencèrent que vers la fin du XVIe. (*Histoire généalogique*, tom. I, tableau contenant la division générale des branches, p. 1; autres, p. 399 et 589.)

Digitized by Google

Gui-Allard, il est vrai[1], parle aussi d'une branche de Pompignan établie hors de la même province; mais ce qu'il en expose n'appuie guère mieux les prétentions de l'historien généalogiste. D'une part, il dit que cette branche s'était fixée en Auvergne, et tout au plus depuis soixante ans, c'est-à-dire depuis environ 1611, et l'historien généalogiste la place en Quercy, et l'y dit établie depuis environ 1577[2], ou trente-quatre ans avant l'époque fixée par Allard.

En second lieu, Allard ne cite même pas la branche des Durepaire dont descend l'archevêque, et qui était fixée en Périgord; et quoique l'historien généalogiste la rattache à la branche de Pompignan, en présentant le premier des Beaumont-Durepaire comme frère cadet du premier des Beaumont-Pompignan[3], il est bien difficile qu'Allard, au bout d'environ un siècle, eût pu confondre dans une seule branche deux branches distinctes, et toutes les deux ayant plusieurs degrés et comptant beaucoup de membres.

Enfin, Allard déclare franchement qu'il ne fait pas l'histoire de la branche de Pompignan, parce qu'il n'a pu en avoir les titres[4], d'où l'on pour-

(1) *Nobiliaire du Dauphiné*, 1671, mot Beaumont; Vie du baron Des Adrets, citée p. 176.

(2) *Histoire généalogique*, tom. I, p. 560 et 561.

(3) Même Histoire, tom. I, p. 593.

(4) *Histoire des maisons du Dauphiné*, 1630, in-4°, tom. III, citée dans *l'Histoire généalogique*, tom. I (introduction), p. 12.

Digitized by Google

rait conclure que sa citation de cette branche, inconnue à Valbonnais [1] et à Chorier, était une de ces citations de complaisance arrachées si souvent aux généalogistes.

Deuxièmement, le premier auteur qui ait approuvé la prétention de l'archevêque de Paris est le président Hénault [2], dans son *Abrégé chronologique*, article de l'année 1349. Mais voici encore un suffrage qui, à raison des circonstances dans lesquelles il a été donné, ne paraît pas d'une fort grande importance. En effet, on ne le trouve point dans la première édition de l'*Abrégé*, publiée par Hénault en 1744, ni dans les trois sui-

(1) On pourrait même dire que Valbonnais n'admettait pas que les Pompignan fussent de la famille de Beaumont. En premier lieu, écrivant fort longtemps (40 et 50 années) après Allard, et connaissant les ouvrages de cet historien généalogiste, l'omission qu'il fait de la branche de Pompignan indiquée par Allard est un signe qu'il ne partageait pas l'opinion de celui-ci sur l'origine de cette branche. En deuxième lieu, il fait descendre le baron Des Adrets, d'Amblard de Beaumont Ier. Il exclut donc indirectement les Pompignan et les Durepaire puisque, d'après l'Histoire généalogique, d'une part, ils ont été dès le XVIe siècle les seuls descendants d'Amblard, et, de l'autre, le baron Des Adrets descendait d'un frère aîné du même Amblard.

(2) Nous ne parlons pas du continuateur de Moreri, qui, dans son édition de 1759, a inséré une généalogie conforme aux prétentions de l'archevêque; il admettait sans difficulté toutes celles qu'on lui présentait, à moins que cela ne pût blesser quelque famille puissante, et dans cette occasion les anciens Beaumont devaient au contraire être flattés des prétentions du prélat.

Digitized by Google

vantes publiées en 1746, 1749 et 1756; il a été ajouté, et sans aucune nécessité, en 1768, dans la cinquième édition, au passage où l'on parle du traité par lequel Humbert II céda le Dauphiné à Philippe de Valois. « Le roi, y dit-on, eut la principale obligation de ce traité à Amblard de « Beaumont, confident et ministre de Humbert; » chose qui était déjà assez peu utile à consigner dans un abrégé. Mais ce qui était tout-à-fait inutile à dire, c'est ce qu'on ajoute aux mots: *ministre de Humbert*, savoir cette phrase : *dont la maison subsiste encore aujourd'hui;* et ce qui l'était plus, s'il est possible, cette autre phrase : *l'archevêque de Paris en descend.*

Voilà assurément un hors-d'œuvre qui fut accordé par pure complaisance, et qu'un homme puissant comme l'archevêque ne dut pas même avoir beaucoup de peine à obtenir d'un courtisan plus qu'octogénaire. (Hénault avait quatre-vingt-trois ans... il mourut deux ans après.)

Digitized by Google

NOTE

SUR LES DEUX ESPÈCES DE MARIAGES

USITÉS

CHEZ LES ROMAINS ET CHEZ LES FRANCS.

Par M. Louis de MASLATRIE, membre résidant.

On sait qu'il existait à Rome deux espèces de mariages légitimes : le *matrimonium* ou *justæ nuptiæ*, et le *concubinatus*, que personne ne confondra avec le concubinage. Les *justes noces*, dit Pothier, étaient le mariage légitime qu'un homme contractait selon les lois avec une femme pour l'avoir à titre de légitime épouse, *justa conjux*... l'autre espèce de mariage, qu'on appelait *concubinatus*, était aussi un véritable mariage; il était expressément permis par les lois : *Concubinatus per leges nomen assumpsit* (4. 3. § 1. *Diges.*, de *concub.*)[1].

Le mariage, *justæ nuptiæ*, soumis par le droit civil à des règles spéciales, avait aussi des effets particuliers; il donnait aux conjoints les titres

(1) Pothier *Traité du contr. de Mariage*, chap. II, § 1, n°s 6 et 7.

Digitized by Google

respectifs de *vir* et *uxor*, il déterminait la condition des enfants d'après celle que le père avait à l'époque de leur conception; enfin, il les plaçait sous la puissance paternelle[1].

Le concubinat, concession du législateur à la fortune et à la puissance, fut établi pour permettre à l'homme de s'unir à une femme que la loi ou la bienséance ne lui eussent pas permis d'épouser. Ce mariage, uniquement réglé par le droit des gens, ne produisait même entre citoyens romains aucun effet civil. La femme n'avait pas les droits attachés au titre d'*uxor*, *de conjux*; aussi est-elle souvent qualifiée dans les anciens actes de *vice-conjux*, comme on le voit au glossaire de Ducange. — Presque toujours la concubine légale était prise dans un rang inférieur, et c'est ce qui fait dire à Ulpien, dans le même titre du Digeste, *de concubinis*, qu'il sied mieux au patron de prendre son affranchie pour concubine que pour épouse : *Honestius est patrono libertam concubinam quam matremfamilias habere.*

Le concubinat, autorisé d'abord par les lois civiles, le fut aussi plus tard par les lois de l'Eglise, et élevé comme l'autre mariage à la dignité de sacrement. Les enfants qui naissaient de cette union n'entraient point cependant dans la famille de leur père, mais suivaient la condition de

(1) Du Caurroy, *Institutes expliquées*, tom. I, p. 105.

Digitized by Google

leur mère, et celle-ci n'était point honorée du titre de son mari.

Le concubinat, dit Cujas[1], est avec raison assimilé au *matrimonium*, car le concubinat est un véritable et légitime mariage... ce sont deux unions légitimes, et Julien, docteur (*antecessor*) de Constantinople, dit avec raison que la concubine est semblable à l'épouse; les enfants qui naissaient d'elle n'étaient pas bâtards (*spurii*) comme ceux qui venaient d'un commerce illicite (*stupra*), mais bien *enfants naturels*[2], ce qui était très différent aux yeux de la loi et de la société. Les bâtards en effet n'ont point, légalement parlant, de père; les enfants naturels au contraire en ont un. On acquiert le droit de paternité par le *contubernium*, le *matrimonium* ou l'adoption, mais non par le commerce illicite; par les deux premiers moyens on devient père naturel, par l'autre père légal. Du reste, nulle différence, si ce n'est en dignité, entre l'épouse et la *concubine*. Le mariage de l'épouse est plus honorable sans doute,

(1) Cujacci *opera*, tom. I, col. 806.—*Paratitlum*, in tit. VII, lib. 25, Diges. — *Observat.*, t. III, col. 129.

(2) « Baluze a prouvé (*Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, liv. 5, chap. 3, p. 382) que dans les anciens actes et dans quelques historiens le terme de *fils naturel* et la suppression de l'épithète de *légitime* ne marquent pas toujours que l'enfant dont il s'agit fût bâtard.» *Nouv. Traité de Diplomatique*, t. IV, p. 577. — Ce terme désigne, en effet, les enfants de la concubine légale.

Digitized by Google

mais celui de la concubine légale, continue Cujas, n'est point déshonorant comme le commerce avec une femme étrangère (*amica*). — Le nom de concubinat implique l'idée d'une société reconnue par les lois, d'une vie commune, d'une union formée, sinon avec solennité, du moins avec l'autorisation du législateur; ce n'est nullement une union furtive (*coïtio furtiva*) qu'on puisse rompre à volonté. Aussi le concubinat produisait-il certaines obligations semblables à celles qui résultaient du *matrimonium*.

Les ressemblances légales entre le mariage solennel et le mariage inférieur ou concubinat bien établies, il importe d'énumérer les différences. Elles sont nombreuses, et, comme on doit le penser, toutes à l'avantage du *matrimonium* ou *connubium*.

Les premiers conciles de Tolède, dont l'autorité était autrefois célèbre dans tout l'Occident, déclarèrent qu'un homme qui avait une concubine légale ne devait point être exclu de l'Eglise. Le dix-septième canon du premier concile tenu dans cette ville est formel à cet égard: « Si quelque fidèle, dit-il, ayant une épouse, prend une concubine, qu'il soit exclu de la communion; mais celui qui n'a pas d'épouse et qui à la place prend une concubine ne doit point en être exclu. »

Dans les temps postérieurs, pour l'intelligence de ce canon, il devint nécessaire d'expliquer ce que l'on devait entendre ici par *concubine*. C'est

Digitized by Google

ce que firent les critiques du décret grégorien, dont Ferdinand Mendoza a résumé l'opinion dans l'écrit qu'il adressa à Clément VIII pour la confirmation du concile d'Elvire[1], tenu l'an 300, et que Labbe a inséré dans sa Collection de conciles[2].

Ces écrivains montrent les différences qu'il faut faire entre les deux espèces de concubines. Voici un passage de leur commentaire : « Les unes, disent-ils, étaient temporaires (*ad tempus adhibitæ*); leur communication était honteuse, même quand on les prenait dans l'intention de procréer des enfants. Saint Augustin parle de ces femmes (*mæchæ*), au liv. 2 sur l'Exode, chap. LXX et ailleurs, et ce ne sont point elles qu'ont en vue les conciles de Tolède.

« Les autres concubines étaient en quelque sorte des épouses qui avaient été mariées sans la solennité ordinaire des actes de mariage ;» Justinien (*Novelle* 8), et saint Augustin (*de Bono conjugali*, 32, IX, 2).

« Trois conditions étaient requises, continuent les mêmes auteurs, pour qu'il pût y avoir concubinat légal. Il fallait d'abord que l'homme ou la femme ne fût pas déjà engagé dans les liens d'un premier mariage; ensuite qu'ils se promissent mutuellement fidélité, c'est-à-dire qu'ils ne s'unissent pas à d'autres, et qu'ils n'eussent pas en

(1) Ou mieux d'Elne en Roussillon. *Voy.* l'errata de *l'Art de vérifier les dates*, t. III, in-fol.

(2) Tom. I, col. 1077 à 1095.

Digitized by Google

haine de procréer des enfants (*neque abhorrent a procreatione filiorum*)». Ces expressions ne sont point ici une condamnation vague et générale de la concupiscence; elles sont au contraire une des défenses particulières et expresses faites dans le mariage, dont le but principal, dit toujours l'Église, doit être la procréation des enfants et non la satisfaction des sens. — Il fallait enfin que les contractants se promissent de demeurer unis jusqu'à leur mort.

On voit qu'ici rien ne rappelle une cohabitation passagère et criminelle, mais bien un véritable et légitime mariage, et l'on conçoit alors que saint Augustin ait pu appeler le concubinat du nom de *connubium*, et même de *justæ nuptiæ*.

Ces femmes, n'étant point épouses (*uxores*), furent appelées concubines; mais à cause des conditions nécessaires à leur mariage, et surtout par suite de celle qui les obligeait à demeurer toute leur vie avec leur mari, elles n'étaient point éloignées de la communion chrétienne, comme le disent formellement les évêques du concile de Tolède.

Malgré toutes ces autorités civiles et religieuses, dont le témoignage paraît si clair, si décisif, des auteurs n'ont pas voulu distinguer deux espèces de concubines, et confondant le *concubinat* avec le *concubinage*, ils n'ont vu dans ces deux cas qu'une union illicite.

Leur opinion ne demande pas d'être réfutée par

Digitized by Google

une longue discussion ; elle se trouve absolument condamnée par les textes précédemment cités. Aussi les différences entre les conditions de la *femme* et de la *concubine* cités par ces auteurs, comme preuves que la qualité de la concubine était toujours honteuse et criminelle, ne sont en réalité que les effets et les cas des conditions diverses de ces deux espèces de mariages, tous deux légitimes, mais dont l'un était plus honorable que l'autre.

Voyons actuellement les différences que le droit mettait entre la concubine et l'épouse.

1° L'épouse qui connaissait un homme étranger était accusée d'adultère ; la concubine, au contraire, d'après quelques auteurs, ne pouvait être mise en jugement pour ce fait.—Ce n'est pas sans quelque doute que nous parlons de cette différence importante signalée par les auteurs qui ne veulent pas reconnaître deux sortes de concubines, car ils ne citent point de textes qui la justifient. Les lois *sancimus*, du titre *de Nuptiis*, au Code de Justinien, auxquelles ils paraissent renvoyer, n'en parlent pas.

2° L'épouse condamnée pour adultère ne pouvait être *épousée* par personne ; celui qui l'aurait prise aurait été puni par la loi *Julia, de Adulteriis*, comme se prêtant à la prostitution, selon les ouvrages des jurisconsultes et les rescrits de l'empereur Alexandre. On pouvait au contraire, d'après Ulpien, la prendre pour concubine légale.

Digitized by Google

3° L'épouse avait le nom honorable de *mère de famille*, *materfamilias*; le rang de la concubine légale était moindre, elle n'avait point ce titre, à moins qu'affranchie elle n'eût été épousée par son patron. Marcellus l'a écrit.

4° La concubine légale ne pouvait être qu'une esclave ou une affranchie. Flavius Vopiscus apprend que l'empereur Aurélien reçut un décret qui décida qu'une femme libre de naissance (*ingenua*) ne pouvait se marier comme concubine.

5° Ulpien dit que l'on pouvait prendre la concubine à tout âge au-dessus de celui de douze ans; Justinien, au contraire, décida qu'une femme ne pouvait plus être *épousée* après sa cinquantième année « parce que, dit-il, on ne pouvait plus espérer qu'elle eût des enfants. »

6° L'épouse, et non la concubine, jouissait des biens du mari (Halicarnass., Paule, Gordien).

7° Par conséquent, les donations faites à l'épouse étaient nulles (Ulpien); celles, au contraire, qui étaient faites à la concubine, comme Papinien et Scévola l'ont écrit, étaient et demeuraient valables, même dans le cas où plus tard son mari l'élevait au rang d'épouse.

8° Il n'y avait point d'*action de vol* contre une épouse détournant les choses de son mari, parce qu'elle était considérée comme usant de son bien; mais, au contraire, l'action était donnée contre la concubine comme à l'égard d'une personne étrangère, d'après Nerva et Paule.

Digitized by Google

9° L'épouse, dit Ulpien, avait le même domicile et le même tribunal de justice (*forum*) que son mari. La concubine conservait le sien propre. Callistrat. *Ad Municipal.*, leg. 37, *de Jure.*

10° L'épouse qui était en puissance de mari (*in manû*) succédait à tous ses biens quand il mourait sans enfants et sans laisser de testament. Pour que la concubine (comme une autre personne étrangère) arrivât aux biens du mari, il fallait qu'elle en eût été expressément instituée héritière.

11° Le magistrat de la province ne pouvait *épouser* une femme de sa province, mais il pouvait la prendre comme concubine légale.

12° Enfin, les enfants de l'épouse avaient l'honorable qualité de *fils de famille*, et succédaient de droit aux biens de leurs parents, sur lesquels ils avaient pour ainsi dire une espèce de propriété; il n'en était pas de même des enfants de la concubine, qui ne recevaient que ce qui leur était expressément légué. Il y avait plus même, et anciennement, lorsqu'un homme avait eu des enfants de sa femme (*concubine*), et que plus tard il contractait avec elle, et à son honneur, le mariage, *matrimonium*, les premiers enfants n'étaient point élevés au rang de fils de famille par le mariage subséquent. Justinien réforma pourtant cette inique législation, et décida que tous les enfants des conjoints auraient le même rang, qu'ils fussent nés avant ou après le *matrimonium*.

Digitized by Google

Telles sont les différences importantes que les lois civiles mettaient entre la concubine légale et l'épouse. Il en existait encore d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer pour l'objet qui nous occupe; car nous aurions à discuter les textes produits par les auteurs qui ne veulent point reconnaître dans l'antiquité chrétienne un concubinat légitime, seul moyen d'expliquer une foule de dispositions des conciles. Ces auteurs, et notamment Mendoza [1], confondent l'union illicite d'un homme et d'une femme avec l'espèce de mariage appelé *concubinat*, très différent, encore une fois, du concubinage, et les sévères paroles dont ils flétrissent ce dernier état ne peuvent nullement s'appliquer au concubinat.

L'Église poursuivit toujours de ses censures la polygamie, et elle considère comme telle la cohabitation avec une femme (*uxor*) et avec une concubine; aussi la condamne-t-elle également [2].

Comme tant d'institutions et de coutumes romaines, le concubinat passa dans les habitudes des Francs, du moins chez les grandes familles [3].

(1) Conciles, Collection de Labbe, tom. I, col. 1079 et seq.

(2) Voir notamment le Canon 32 du Concile de Rome tenu en 826. Labbe, tom. VIII, col. 112.

(3) L'institution du concubinat ne paraît avoir été adoptée que par les rois; peut-être ce fut là un commencement d'ordre et de réforme que l'Eglise obtint sur les habitudes de polygamie des chefs, habitudes qu'eux seuls avaient chez les Francs. «Les Germains étaient presque les seuls de tous les Barbares qui se contentassent d'une seule femme, si l'on en excepte, dit Tacite, quelques

Digitized by Google

Alors dut augmenter la confusion dans la famille des rois. Ce grand nombre de femmes, épouses ou concubines de toute sorte, légales et illégales, qu'ils pouvaient avoir, les divers enfants nés de ces unions, difficiles à bien distinguer dans les anciens historiens, compliquent extrêmement l'étude de la généalogie des deux premières races et empêchent souvent de connaître le véritable état de plusieurs femmes. Mais en observant que parmi celles appelées par les historiens *concubines* beaucoup ont été des femmes légitimes, on pourra peut-être se former une plus juste idée de la famille des rois, reconnaître la position de chaque femme à l'égard de son mari et des autres femmes.

On trouve un grand nombre de concubines ou secondes femmes dans la première race, bien moins dans la seconde, après Charlemagne.

Au IXe siècle, l'usage semble en être renfermé en Allemagne, où il subsiste encore. On sait que le roi de Prusse est légitimement marié avec une femme qui ne porte pas le nom d'impératrice et avec laquelle il n'est uni que par un mariage

personnes qui, non par dissolution, mais à cause de leur noblesse, en avaient plusieurs. Cela explique comment les rois de la première race eurent un si grand nombre de femmes. Ces mariages étaient moins un témoignage d'incontinence qu'un attribut de dignité ; c'eût été les blesser dans un endroit bien tendre que de leur faire perdre une telle prérogative. Cela explique comment l'exemple des rois ne fut pas suivi par les sujets. (*Esprit des Lois*, liv. 18, ch. 24.)

Digitized by Google

secret, qu'on appelle vulgairement de la *main gauche*.

En passant dans les mœurs des Francs le *concubinatus* ne perdit point son caractère légal et religieux. Ce fut toujours une union légitimement contractée entre l'homme et la femme, mais une union dans laquelle l'homme prenait une femme sans se donner une épouse, sans l'élever jusqu'à lui, et s'unissait à elle en lui accordant une affection égale peut-être, mais moins honorable.

Voyons maintenant quelques faits qui prouvent que le concubinat était un véritable mariage approuvé par l'Eglise, et qu'il ne fut point inconnu aux Francs.

Entre bien des textes il suffira d'en citer deux ou trois. Nous rappellerons d'abord plus au long le canon du concile de Tolède, ville qui était au ve siècle l'un des plus illustres évêchés de la chrétienté, et dont la doctrine était invoquée jusque dans l'Italie. « Si quelqu'un a une épouse fidèle et en même temps une concubine, qu'il soit privé de la communion, dit le Concile (ce n'est là que la condamnation de la polygamie); mais, du reste, que celui qui n'a pas d'épouse et qui a une concubine ne soit pas repoussé de la communion; l'Eglise veut seulement qu'il se contente d'une seule femme, épouse ou concubine, comme il lui plaira [1]. »

(1) « Si quis habens uxorem fidelem, si concubinam habeat,

Digitized by Google

Quant à ce qui est particulier aux Francs, nous nous bornerons à quelques faits qui semblent concluants.

Frédegaire, répétant dans son *Epitome* à peu près les termes mêmes de Grégoire de Tours, dit, au sujet de Gontran, ces paroles, qui prouveraient seules pour cette époque le caractère légal et religieux de la concubine : *Gunthramnus fuit rex bonus timens Deum. Accepit primum concubinam, nomine Venerandam*, etc. [1]. Sainte-Palaye, qui cite ce texte dans ses *Antiquités françaises*, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque royale, a été frappé de sa portée; mais comme les recherches du savant antiquaire ne le portaient pas vers les questions de droit et de généalogie, il s'est contenté de dire : « Ou les concubines étaient autre chose que ce que nous entendons aujourd'hui, ou elles auraient donc été permises. »

On peut dire maintenant qu'elles étaient permises parce qu'elles étaient autre chose que ce que nous entendons par là. Vénérande, femme de basse extraction, qualifiée d'*ancilla* par Grégoire de Tours, ne fut point épousée solennellement

non communiat; ceterum qui non habet uxorem, et pro uxore concubinam habet, à communione non repellatur; tantum ut unius mulieris, aut uxoris, aut concubinæ (ut ei placuerit) sit conjunctione contentus. »

Canon 17e du Concile de Tolède, ann. 400.

Intitulé dans les notes du décret grégorien *de justâ concubinâ*.

(1) *Recueil des Historiens de la France*, tom. II, p. 404.

Digitized by Google

par Gontran, mais prise seulement pour *vice-conjux* ou concubine légale.

On lit dans les Annales de saint Bertin qu'il était défendu de donner *ingenuam virginem alicui viro in concubinatum.* Cela montre, non pas, comme l'a dit M. de Sainte-Palaye, que le concubinat était permis avec les esclaves, mais que l'on ne devait épouser comme concubine légale qu'une esclave, l'ingénuité donnant à une fille le droit d'être épousée comme *uxor.*

Mais on trouve des exemples qui montrent qu'après avoir été mariée *in concubinatum* une femme non libre, ou au moins de condition inférieure, pouvait l'être *in matrimonium* et élevée ainsi au rang d'épouse; le plus célèbre est celui de Richilde, qui, d'abord concubine légale de Charles-le-Chauve, devint ensuite impératrice.

Ces événements sont rapportés dans les Annales de saint Bertin.

Au mois d'octobre 869, dit l'annaliste, Charles-le-Chauve étant à Douzi, sa femme Hirmintrude mourut à l'abbaye de Saint-Denis, le 6 de ce mois. Charles l'apprit le 9. Peu après il fit emmener Richilde, sœur de Bozon, la prit pour concubine, *in concubinam accepit*, gratifia son frère de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais et de quelques autres terres, et partit pour son palais d'Aix-la-Chapelle, emmenant avec lui Richilde sa concubine. Mais Bozon, dont la sœur devait être l'instrument d'une fortune qu'il devait si heureuse-

Digitized by Google

ment couronner à Mantaille, ne se contenta pas pour elle du rang de concubine légale de l'empereur; il voulait la voir impératrice. Richilde, de son côté, devait envier beaucoup ce titre. Les prières qu'ils durent faire auprès de Charles réussirent : Richilde devint impératrice[1].

On voit ici une preuve bien claire des succès obtenus par l'Eglise sur les habitudes de polygamie des rois francs; il est évident que Charles-le-Chauve ne prend Richilde pour concubine qu'après qu'il a été informé de la mort de l'impératrice, et qu'en l'élevant plus tard à l'honneur d'épouse de l'empereur il voulut lui donner une preuve de son affection et de son estime.

Un autre fait dont nous avons à parler est antérieur au précédent de quelques années. Lothaire, accusant d'inceste sa femme Thietberge, et voulant faire prononcer son divorce afin d'épouser Waldrade, femme d'une condition inférieure, pour laquelle il avait conçu une passion très vive, sou-

(1) Carolus in villâ Duciaco, VII idus octobris, certo comperiens obiisse Hirmentrudem uxorem suam, II nonn. Octobris in monasterio Sancti-Dionysii..... sororem Bosonis, nomine Richildem, mox sibi adduci fecit et in concubinam accepit; quâ de re eidem Bosoni abbatiam Sancti-Mauritii cum aliis honoribus dedit; et ipse Aquis palatium eamdem concubinam secum ducens festinare acceleravit. (*Annal. Bertin*, in ann. 869. *Rec. des Hist. de la Fr.* tom. VIII, p. 107.)

..... Et in die festivitatis Septuagesimæ prædictam concubinam suam Richildem desponsatam atque dotatam in conjugem sumpsit. *Ibid.* in ann. 870, p. 108.

Digitized by Google

met sa demande à un concile qu'il fait assembler en 862 à Aix-la-Chapelle.

On ne doit pas examiner ici la validité des raisons alléguées contre Tietberge, ni rechercher si le concile a bien ou mal fait de consentir à la demande de Lothaire; il suffit d'observer ce qui fut dit dans cette assemblée au sujet des concubines.

« Je sais, dit Lothaire aux évêques, qu'une concubine n'est pas une épouse; je ne veux point avoir une concubine illégale, mais une concubine légale. O évêques, rappelez-vous de ma jeunesse! Voyez ce qu'il faut que je fasse, moi qui n'ai point d'épouse et à qui l'on refuse une concubine. Vous savez ce que dit l'apôtre : *Je veux que les jeunes se marient, etc.* [1] »

Le divorce fut prononcé. Le pape Nicolas, n'approuvant pas le divorce avec Thietberge, força Lothaire à la reprendre, au concile d'Attigny,

(1) Vos, ô sancti pontifices et venerandi patres, qui estis positi mediatores inter Deum et homines, quibus commissa est nostrarum cura animarum..... doctores atque ductores nostri..... ad vos humiliter proclamo, et vestrum benignum atque fidele consilium fiducialiter expostulo. Regalis enim potestas sublimem debet recognoscere sacerdotalis dignitatis auctoritatem..... Calamum quassatum non conterendum..... Vos etenim scitis quia ab infantiâ seu pueritiâ inter fæminas conversatus, propter castitatis bonum, et impudicitiæ malum devitandum, ad portum legitimi conjugii pervenire desideravi. Non ergò ignoro quia quidquid ex hoc præter licitam copulam fuerit, malo fornicationis et noxæ pollutionis adscribi possit.

Digitized by Google

en 865 [1]. Cela n'importe pas à la question qui nous occupe.

Il est impossible de ne pas voir sous les noms de concubines donnés, dans les deux exemples cités, à Richilde et à Waldrade, de véritables femmes légitimes qui ne furent dans la position inférieure de *secundariæ uxores* qu'à cause de la différence de leur origine avec Charles-le-Chauve et Lothaire.

Ainsi, en résumé—l'existence de la polygamie chez les Francs du ve au IXe siècle, au moins chez les rois, étant reconnue — il semble positif qu'il faut distinguer parmi leurs femmes deux classes ou degrés (pour ne point parler des mères des *spurii*) : 1° les femmes de premier rang, *reginæ honorabiles, reginæ aulæ,* comme les ap-

Scio concubinam non esse uxorem; et nolo habere illicitam, sed licitam. Vos tamen, memores juventutis meæ, videte quid agendum sit : cui nec uxor conceditur, nec concubina permittitur. Vobis notum est quid Apostolus dicat : volo juniores nubere filios, procreare. Et qui se non continet nubat. Melius est enim nubere quam uri..... Deus nuptias benedixit, et permisit amorem dominari in corporibus hominum. Itaque simpliciter loquor, fateorque me non omninò posse durare absque aliquâ conjugali copulâ..... Et nunc, carissimi, nos suppliciter vestram imploramus sanctitatem, ac pro illius amore qui nos redemit deprecamur ut nostro periculo corporis et animæ, ad utilitatem sanctæ Ecclesiæ et regni, nobis Dei commissi benignâ caritate et devotâ fidelitate subvenire non differatis... (Labbe, *Collection des Conciles*, t. VIII, col. 741.)

(1) *Recueil des Historiens de la France*, t. VII.

Digitized by Google

pelle l'hagiographe de Saint-Colomban[1], et 2° les secondes femmes (*secundariæ uxores*), *vice-coniuges*, ou simplement *reginæ*, concubines légales, comme fut Vénérande.

Si cette question, à peine indiquée ici, était un jour étudiée comme elle le mérite, d'après les textes législatifs et les récits des chroniqueurs, elle jetterait un grand jour sur l'état des familles des rois francs, sur l'origine véritable de beaucoup d'enfants de rois qualifiés à tort de bâtards (*spurii*), et elle servirait enfin à dresser, autant que les renseignements historiques le permettraient, la généalogie encore presque toute à faire des deux premières races.

(1) Vita s. Colomb., a Jona, n. 31 et seq.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE ET RESTITUTION

DE

L'AUTEL DE SAINT-GUILLAUME,

PARENT DE CHARLEMAGNE

ET FONDATEUR DE SAINT-GUILLEM-DU-DÉSERT.

Par M. R. THOMASSY, membre résidant.

En 1834, parcourant le Bas-Languedoc pour recueillir des traditions populaires et continuer par l'observation des monuments des études commencées à l'École des Chartres et à la Bibliothèque royale, je me dirigeai vers le village de Saint-Guillem-du-Désert. Les beautés d'une nature sauvage et les richesses de son herborisation n'y avaient guère attiré jusqu'alors que des naturalistes ou de simples curieux. Je m'y rendis, appelé surtout par les souvenirs de son ancienne abbaye de bénédictins, et par l'intérêt historique et littéraire qui s'attachait à son fondateur saint Guillaume, ancien duc de Toulouse, parent de Charlemagne, et l'un des héros les plus célèbres des épopées du moyen-âge. En reconnaissant la retraite où ce pieux guerrier était venu terminer ses jours, le cloître qu'il avait habité, la basilique dont il avait jeté les premiers fondements,

Digitized by Google

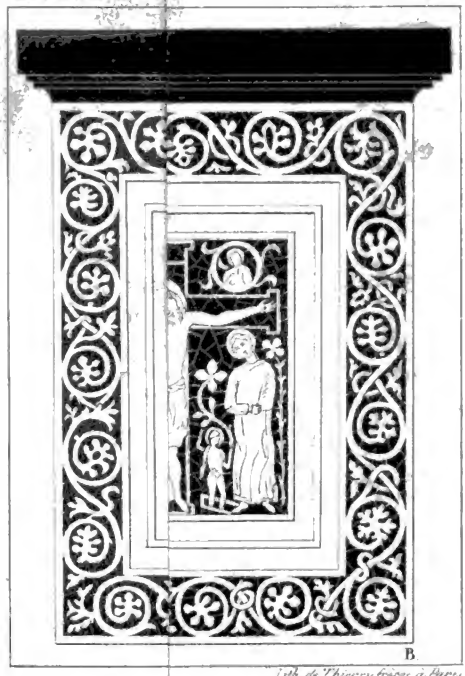

Lith. de Thierry frères à Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

je fus tout surpris, je dirai presque ravi, d'en avoir entendu si peu parler; et aussitôt de courir, comme le lecteur l'aurait fait à ma place, pour tout voir et tout observer, pour admirer ce qui restait debout, et déplorer ce qui n'avait pu échapper à la main du temps ou à celle des hommes.

Dans ce premier jour consacré aux découvertes, je visitai à la hâte les parties du monastère que je me proposais d'étudier les jours suivants. En parcourant le village, j'eus le bonheur de trouver quelques fragments épars provenant de l'abbaye, entre autres un pilastre représentant trois statuettes revêtues d'ornements sacerdotaux. Je m'empressai d'acheter ce dernier à l'honnête ménagère qui s'en servait pour battre et laver son linge; et peu de jours après, je n'ai pas eu moins de plaisir à l'offrir à la Société archéologique de Montpellier. Enfin, je recueillis des légendes qui ont une étonnante et singulière analogie avec le poème du saint fondateur; et j'éprouvai des jouissances qu'on ne saurait trop multiplier dans la vie: j'en appelle à tous ceux qui ont pu découvrir et conserver quelques débris des anciens temps, ou sauver de vieux souvenirs prets à se perdre sans retour.

Ma satisfaction était sans doute bien légitime; car outre ces légendes populaires si curieuses pour l'histoire littéraire du Midi, j'avais retrouvé dans un village obscur et oublié les monuments les plus précieux de la rénovation des arts sous Charlemagne, et en même temps de nombreux débris des XIIe et XIIIe siècles qui rappelaient la pure et élégante

Digitized by Google

simplicité de cette belle époque de l'art chrétien.

C'est durant ce premier séjour à Saint-Guillem que je découvris l'autel dédié à saint Guillaume dans le XIe siècle par un légat de Grégoire VII. C'était un monument aussi précieux par son travail que par ses souvenirs, et dont personne n'avait parlé jusqu'alors; car il n'était pas moins inconnu aux habitants du village qu'aux étrangers. En furetant dans tous les coins de l'église abbatiale, je fus assez heureux pour l'apercevoir au fond d'une chapelle obscure, dans l'abside latérale de gauche où il était oublié sous le nom d'autel de saint Joseph. C'est là que, recouvert de poussière et de toiles d'araignées, caché par de sales planches et des tabourets brisés sous la bière de la paroisse, il aurait pu échapper encore à tous les regards. Dans l'état déplorable où il était réduit, je ne pus en prendre qu'un dessin très imparfait, et je l'envoyai, en 1836, à l'Académie des Inscriptions. Celui que j'ai l'honneur de mettre aujourd'hui sous vos yeux a été fait au mois d'octobre 1837, au moment plus favorable où le curé de Saint-Guillem, se préparant à recevoir la visite pastorale de M. Thibault, évêque de Montpellier, mettait tout en ordre dans son église et particulièrement dans la chapelle jusque alors si négligée de l'autel en question.

Je demande pardon de tous ces détails; mais j'ai besoin d'en ajouter un autre pour vous convaincre, de l'exécution consciencieuse de ce nouveau dessin, et du désir scrupuleux que j'ai eu de le rappro-

Digitized by Google

cher le plus près possible de la perfection d'un fac-simile. Je veux parler d'une lithographie de l'autel en question, faite quelques mois avant mon dernier voyage à Saint-Guillem par M. Laurent, un des amateurs les plus éclairés de province, à qui j'avais signalé l'existence de ce monument. C'est sur sa lithographie même, prise pour point de départ et comparée dans l'ensemble et dans les détails avec le devant de l'autel qu'elle représentait ou plutôt avait eu l'intention de représenter, que j'ai fait mon dessin. J'ai travaillé sur elle comme sur une ébauche, ce qui nécessairement devait abréger mon travail; car, pour les parties dont l'exactitude n'était qu'approximative, je n'avais qu'à corriger les imperfections et à remplir les lacunes. Mais souvent les unes et les autres étaient innombrables et d'une gravité à rendre impossible toute correction. D'un autre côté, il ne s'agissait pas seulement de copier le devant de l'ancien autel de saint Guillaume, mais de le restituer en entier; de là l'obligation de faire un travail tout nouveau, avec l'avantage de pouvoir profiter dans quelques parties de celui de M. Laurent; et quant à cet ami sincère de la science, je dois dire que les péchés d'inexactitude et d'omission, si ordinaires chez les artistes poètes, ne sauraient jamais lui faire tort auprès des artistes antiquaires.

Avant de restituer et d'analyser l'autel de saint Guillaume, il faut savoir d'abord en quelles circonstances ce monument fut consacré. C'était

Digitized by Google

vers la fin du XIe siècle, au moment où l'Europe tressaillait d'espérance au pressentiment des croisades. A cette époque toutes les classes du moyen-âge, le clergé, le peuple, la féodalité, revendiquaient au même titre la mémoire du parent de Charlemagne, défenseur des provinces du Midi contre les Sarrazins. Depuis longtemps le souvenir de ses guerres contre les envahisseurs de l'Espagne, sa vie de héros, l'austérité de ses pénitences, avaient frappé toutes les imaginations et fait germer les légendes pieuses, les chansons populaires, les épopées chevaleresques. D'un autre côté, le duc Guillaume, sanctifié par la reconnaissance universelle, admis par l'Eglise au rang de ses confesseurs, était un saint comme il en fallait alors à Grégoire VII pour ranimer l'ardeur des guerres chrétiennes, oubliées depuis les luttes religieuses et politiques de Charlemagne. Aussi ce grand pontife, qui se proposait de combattre les infidèles, ne pouvait-il oublier les exploits où Guillaume s'était signalé contre eux; et peut-être entra-t-il dans sa politique de faire de ce héros l'un des modèles propres à ranimer les vertus guerrières des chrétiens. Quoi qu'il en soit, il lui fit élever un autel par les mains de son légat, Amat, évêque d'Oléron, qui allait organiser les églises des deux côtés des Pyrénées et donner à l'Espagne et au Cid, son héros, le signal d'une nouvelle croisade contre les ennemis du Christ.

C'est en l'année 1076 que l'autel en question, si précieux comme œuvre d'art et par les souvenirs

Digitized by Google

qui s'y rattachent, fut dédié au fondateur de l'abbaye de Gellone (*Acta Sanc. Bened. apud Mabill., secul.* IV, p. 88). A cette époque les pèlerins se rendaient de tous côtés au désert qui devait prendre bientôt le nom populaire de Saint-Guillem, et ils y vénéraient les reliques de Saint-Guillaume avant de partir pour les guerres saintes. C'est ainsi qu'en 1101, après le massacre des premiers croisés, Bernard-Aton, vicomte de Béziers, allant rejoindre en Orient le comte de Toulouse son suzerain, Raymond de Saint-Gilles, prit sa route par l'abbaye de Saint-Guillem-du-Désert. Il y passa au mois d'août et donna au monastère l'église de Saint-Pons dans le diocèse d'Agde : ce qu'il fit, dit une charte inédite[1], devant la croix de Jésus-Christ et le corps *du très glorieux confesseur Guillaume.*

C'est au-devant du reliquaire du saint qu'était alors placé l'autel dédié à sa mémoire, aujourd'hui transporté au fond d'une abside latérale et perdu dans l'obscurité. Dans son état actuel, ce monument n'est pas complet; on y voit seulement ses trois faces principales grossièrement maçonnées sur une seule ligne, tandis que la magnifique dalle de marbre noir, qui les couronnait, gît dans l'église à une extrémité opposée. Par un extrême bonheur, toutes ces pièces sont isolément dans leur première intégrité; et il n'y a plus qu'à les rapprocher par la pensée pour avoir l'entière et fidèle représentation de l'autel. Mais il faut espé-

(1) Collection Doat, vol. de Béziers.

Digitized by Google

rer pour ce monument quelque chose de mieux, c'est-à-dire sa prochaine restitution au culte et à l'art chrétien, que le bon esprit du clergé et des habitants de saint Guillem-du-Désert ne saurait plus longtemps différer.

Cet autel, qu'il est si facile de rétablir, avait 91 centimètres de haut, 1^{m},38 de long, et 80 centimètres de large. Il était comme il est représenté sur le dessin joint à ce mémoire (pl. V), c'est-à-dire composé de trois larges panneaux de marbre blanc, ornés d'incrustations de verre et d'arabesques du meilleur goût. Ces panneaux occupaient les trois faces principales; celle de derrière nous est inconnue. Quant aux faces latérales, elles sont carrées, et leur encadrement est parfaitement identique, par son travail et ses proportions, à ceux du devant de l'autel, c'est-à-dire entouré des mêmes ornements byzantins, improprement nommés arabesques[1]. Cette bordure est travaillée avec une grande délicatesse en mosaïque de verre vert, presque noir, qui fait ressortir en blanc les arabesques de marbre, comme ferait un placage d'ébène sur un bois d'Ecosse ou de houx par les artistes les plus habiles de nos jours.

Il en est de même pour les sujets représentés dans les deux encadrements du panneau principal, le seul dont l'intérieur soit travaillé. Dans l'encadre-

(1) Les faces latérales sont exactement conformes à l'encadrement de la principale depuis A jusqu'à B, sauf qu'elles ne présentent à l'intérieur que le marbre blanc sans dessin.

Digitized by Google

ment de gauche, on voit Jésus-Christ dans sa gloire, avec un nimbe croisé sur la tête, symbole de sa divinité. Il est assis sur un pliant antique, le bras droit levé comme pour enseigner, ainsi que les deux doigts de la main droite, à l'exemple des anciens dont nous différons en ne levant que l'index. Dans sa main gauche il tient le livre de la loi qu'il appuie sur la cuisse correspondante; enveloppé d'une longue tunique, il ne laisse voir sur sa poitrine qu'un ornement noir, fait en incrustations de verre. La même incrustation, alternativement carrée et ovale, caractérise la gloire du Christ que les archéologues anglais ont grossièrement appelée *vessie de poisson*, à cause de la ressemblance des figures, et qu'on a beaucoup mieux surnommée l'*amande mystique*. L'articulation des doigts manque aux pieds du Christ sur le monument ou sur le dessin que j'en ai fait; c'est peut-être un oubli de ma part, car le Christ comme les apôtres semble avoir toujours été représenté nu-pieds ou avec des sandales. On voit enfin dans la gloire, et à la gauche du Christ, deux quatre-feuilles qui n'occupent très probablement cette place que pour l'effet de l'ornementation; car les artistes du moyen-âge attachaient un très grand prix à l'harmonie de leurs sujets; et lorsqu'une figure attirait trop le regard d'un côté, ils savaient fort bien le ramener de l'autre par un pendant opposé. De là, sans doute, les quatre-feuilles en question, dont il ne faut pas chercher l'explication ailleurs que dans le bon effet du coup d'œil.

Digitized by Google

Pour compléter ce sujet religieux, il n'y a plus qu'à ajouter les quatre symboles des évangélistes occupant les angles de l'encadrement. Ces quatre symboles, qui entourent Jésus-Christ dans sa gloire, représentent et les évangélistes eux-mêmes, et les attributs que chacun d'eux a particulièrement fait ressortir dans la vie du Sauveur. C'est ce qui résulte d'une explication que tout porte à attribuer à Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, et que sa date du XIVe siècle ne doit pas nous empêcher de citer à propos d'un monument du XIe[1]. — « Saint Mathieu l'évangéliste est en forme de homme (c'est-à-dire représenté par l'ange), pour ce qu'il parle espéciaument de l'umanité de nostre Seigneur Jhésucrist, qui fut vierge et sans péché. Saint Jean est en forme de aigle pour ce qu'il parle de la haultesce et de la noblesce de nostre Seigneur Jhésuchrist, qui monta hault sur toutes autres choses, ainsi comme l'aigle qui vole plus hault que tous les autres oyseaux. Saint Luc est en forme de bœuf, pour ce qu'il parle de l'umilité et de l'obédience de nostre Seigneur Jhésucrist, qui fut obédient jusques à la mort, ainsi comme ung bœuf est au travail devant celui qui le gouverne. Saint Marc est en forme de lyon, pour ce qu'il parle de la fierté et de la cruauté qui fut faicte à nostre Seigneur Jhésucrist en sa Passion. »

Nous croyons que cette explication des quatre

(1) Voir le premier fol. du manuscrit 7269-3.3., fonds Colbert, intitulé *Divers traités de Gerson.*

Digitized by Google

symboles des évangélistes, faite au moyen-âge, à une époque où la symbolique de l'art chrétien était encore appliquée, et partant mieux comprise que de nos jours, remplacera avantageusement la signification plus moderne et plus arbitraire que nous aurions pu leur donner.

Le sujet religieux, qui occupe la seconde moitié de la face principale de l'autel, représente Jésus-Christ, non plus dans sa gloire, mais crucifié et rachetant les hommes par sa mort, peut-être aussi la nature entière figurée par le soleil et la lune, au-dessus et de chaque côté de la croix. Sous les bras du Sauveur, la Vierge Marie et saint Jean, le disciple bien-aimé, contemplent avec douleur la mort de l'Homme-Dieu. A ses pieds, deux petites figures, la tête ornée du nimbe, semblent sortir de leur tombeau, et lèvent, l'une ses mains vers le Christ, l'autre des rameaux, symboles de l'espérance et des joies de la résurrection. La figure qui est à côté de saint Jean est toute en dehors du tombeau, mais non celle que la Vierge semble elle-même aider à en sortir, et dont les jambes sont encore retenues dans la tombe. Ces deux figures représentent certainement l'idée de résurrection, soit comme application du verset de l'évangéliste qui dit que les morts ressuscitèrent à la mort du Sauveur, soit comme symbole de la résurrection générale du genre humain racheté par le Christ. Quant aux détails de ce sujet, il faut remarquer le nimbe qui orne la tête de tous les personnages, même celle du soleil

Digitized by Google

et de la lune, derniers vestiges de la symbolique antique reproduits sur ce monument chrétien. Remarquons aussi la figure du Christ avec tous ses caractères hiératiques, barbe rare, cheveux partagés sur le front, et la pose simple et naturelle de son corps qui exprime fort bien le sentiment de la douleur. Tout ce travail participe à la fois de la peinture, par l'opposition des couleurs qui trace les contours extérieurs des personnages, et de la sculpture, par les traits faits à la pointe sèche et au stylet, sur une surface plate, où ils dessinent en creux les détails intérieurs.

Pour donner à ce devant d'autel toute la valeur qui me semble lui appartenir, il n'y aurait plus qu'à le rapprocher des manuscrits de la Bibliothèque Royale, dont M. le comte de Bastard reproduit avec un art si scrupuleux, et les miniatures coloriées, et les reliures sculptées en ivoire. On pourrait le comparer, par exemple, au manuscrit n° 650 (suppl. latin), qui réunit dans un petit chef-d'œuvre d'ivoire toutes les idées hiératiques inspirées par les sujets religieux dont le tombeau de saint Guillaume offre une représentation beaucoup plus simple. Et d'abord la reliure du manuscrit, représentant le symbole de la résurrection par des personnages qui sortent de la tombe, encore enveloppés de leur suaire, confirme pleinement ce que nous avons cru reconnaître à cet égard sur le monument de marbre. L'ivoire représente en outre les symboles de la religion chrétienne et de la religion juive, et bien

Digitized by Google

d'autres figures qu'il serait trop long de traduire à propos de l'autel de Saint-Guillaume, mais qu'on peut aller étudier sur le manuscrit indiqué, comme sur un modèle du genre.

Il me reste à ajouter une réflexion sur la lithographie de l'autel. Celle-ci m'a rappelé comment se dessinent la plupart de nos monuments, dont rien n'est plus rare que la représentation exacte et complète, qu'un *fac-simile* capable de suppléer à leur absence, et de les faire apprécier comme si on les avait devant les yeux. J'en ai fait l'expérience dans tous mes voyages; et je ne saurais dire quel était mon désenchantement, lorsque je comparais sur place le monument réel au dessin qui avait eu l'intention de le remplacer. C'est alors que j'ai compris combien la science des archéologues et des antiquaires reposait encore sur des bases précaires, puisque la plupart des dessins, sur lesquels se fondaient leurs observations, n'étaient pas plus tolérables en présence des monuments que la lithographie dont j'ai parlé, et dont pourtant j'ai pu me servir comme première ébauche de l'autel de saint Guillaume. Je m'empresse de reconnaître cette obligation envers son auteur, M. Laurent, parce que je le regarde comme un des archéologues qui pourraient le plus facilement réunir au coup d'œil et à la promptitude de l'artiste l'exactitude de l'antiquaire.

Mais ce qu'il importe de remarquer en général, c'est que jusqu'ici on a traité l'art du moyen-

Digitized by Google

age, l'art chrétien, comme pure poésie, comme matière pittoresque et romantique, et nullement comme science, nullement comme ensemble de règles rigoureusement déduites de faits certains. Jusqu'ici on nous a inondé de romans historiques sur l'art. Il s'agit enfin d'en écrire l'histoire positive et critique, et d'en préparer les matériaux pièce à pièce comme les bénédictins et les membres de l'Académie des Inscriptions ont préparé les matériaux inédits de nos annales.

Voilà désormais ce qu'il faut demander aux artistes jaloux de concourir aux progrès de la science; et le premier des encouragements à leur donner, sera de renvoyer au domaine des frivolités tous les dessins qui ne reproduisent que des ressemblances approximatives, tous ces à-peu-près dont je ne prétends pas nier la valeur poétique, mais qui, ne parlant qu'à l'imagination, ne peuvent donner la raison historique et critique de l'art. Ce qu'il nous faut avant tout, c'est la valeur archéologique des monuments; et il est évident que les dessins commencés en leur présence, et puis terminés de souvenir avec des inexactitudes sans nombre, ajournent indéfiniment la marche de la science, et ne sauraient jamais être trop réprouvés par les amis intelligents des antiquités nationales.

Digitized by Google

Digitized by Google

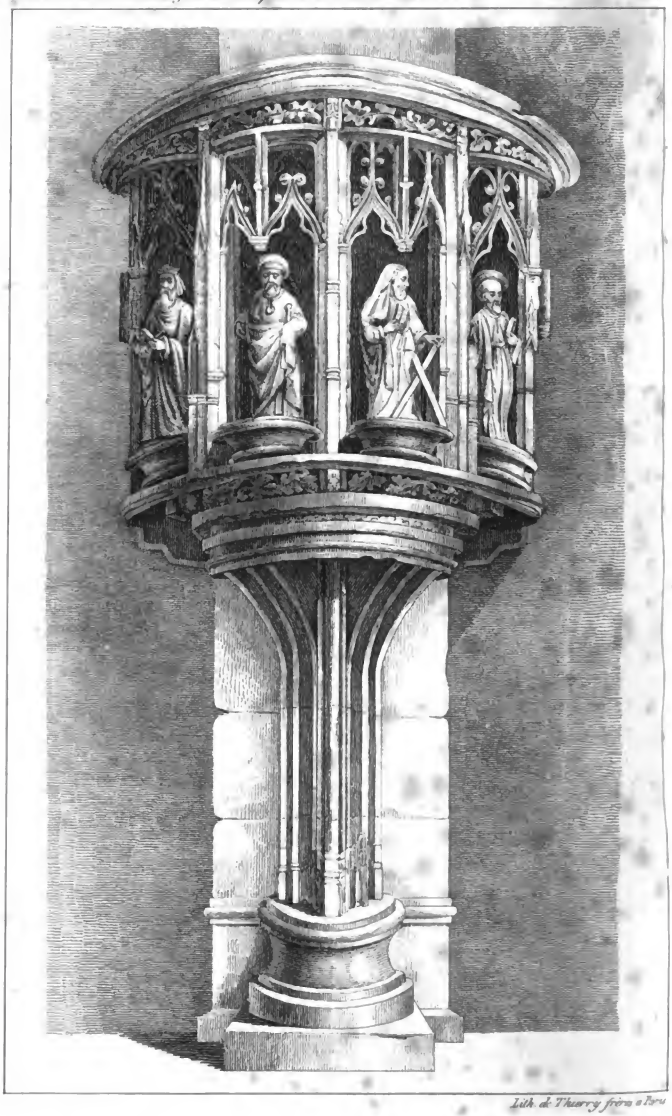

Lith. de Thierry frères à Paris

Eglise St. Pierre d'Avignon, Chaire à Precher.

Digitized by Google

ÉGLISE

DE SAINT-PIERRE-D'AVIGNON.

CHAIRE A PRÊCHER.

Par M. F. A. FRARY, membre résidant.

Cette église, comme tous les édifices de ce genre, fut sujette à des constructions ou à des restaurations, dont la principale fut ordonnée par le cardinal de Prato au XIVe siècle. Les baies de croisées sont en ogives; mais quelques ornements de sculpture appartiennent au gothique Henri, et d'autres au style de la renaissance, dont la grande porte offre un exemple des plus remarquables.

Quant à la chaire (*voy.* la pl. VI), la combinaison des arcs, celle des nervures et la forme des lettres autorisent à présumer qu'elle fut élevée à la fin du XIVe siècle. On y lit cette inscription :

> Afin que mieux cest chaire cy
> A Dieu du ciel lui soit plaisante,
> Jacques Malhe lui cri mercy,
> Et de bon cœur la lui présente.

Ainsi la dédicace de cette chaire serait due à la

Digitized by Google

piété de Jacques Malhe. Elle est ornée de statuettes d'une composition très relevée; quelques agencements de draperies rappellent même le goût antique; en général l'exécution, en pierre de Fontvieille, a toute la délicatesse du marbre. On croit que la plus haute de ces figures est celle de Moïse; les autres représentent des évangélistes, et sans doute on a voulu par là caractériser l'Ancien et le Nouveau-Testament.

Quelques traditions plus que douteuses font remonter la fondation de l'église de Saint-Pierre à des temps très reculés; un observateur a cru pourtant distinguer les diverses époques de sa construction par l'étude minutieuse des détails les plus incohérents. N'est-ce pas une nouvelle preuve de la difficulté de constater l'âge des édifices gothiques qu'on veut trop assujettir à des catégories auxquelles la variété de cette architecture échappera toujours?

---

* Nota. Les figures de cette chaire sont de hauteur et de style différents; ce qu'on doit attribuer à des changements successifs.

Digitized by Google

ÉPITRE

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

EN PATOIS DE GÉRARDMER,

DÉPARTEMENT DES VOSGES,

SUIVIE D'UN NOEL EN MÊME PATOIS.

PIÈCES COMMUNIQUÉES

Par M. RICHARD, associé correspondant.

La commune de Gérardmer, que visite chaque année un grand nombre de voyageurs curieux de connaître l'un des plus beaux sites des Vosges, paraît avoir eu, à une époque ancienne, son patois particulier, patois plein d'expressions hardies, sonores et pittoresques dont nous allons offrir encore[1] un échantillon dans les deux morceaux de poésie suivants.

Le premier de ces opuscules a été composé en 1812, par M. Pottier, ancien curé de Gérardmer, qui est décédé au mois de mars 1820. Il avait traduit les fables de La Fontaine en vers patois, qu'un

(1) La Parabole de l'Enfant-Prodigue en patois de Gérardmer est insérée dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, volume VI, page 474.

Digitized by Google

sentiment de modestie ne lui permit pas de faire imprimer, et dont le manuscrit est aujourd'hui malheureusement égaré.

Le noël sur la venue des rois d'Orient à Bethléem, que je transcris à la suite de l'épître des habitants de Gérardmer, me paraît fort curieux sous le double rapport des expressions assez peu respectueuses dont se servent les bergers envers les mages, demandant l'entrée de la pauvre demeure de celui qui vint

. . . . béfeut[1] en coichat[2]
Pour voir si jeul recounnacheron
Entortilli dans des contrat[3]
Et des drépez de haillon;

(*Ancien noël Lorrain.*)

et de la singulière menace que l'auteur fait faire à un de ces derniers, dans le vingt-deuxième couplet, de se servir de pistolets pour réprimer le séditieux appel du berger Robin.

(1) Ici bas.— (2) En cachette.— (3) Couvertures.

ÉPITRE.

Seigneur, Vot Excellence o bin ahe de saone,
Inoq o prôche è Giromois;
Et no lo son tant bé de po vo dire ein foue
Que dé méde Français è n'y poi.

Vo ollè set trovè grossye not Giromhaye,
Mo fo bé possè, Monseigneur,

Digitized by Google

Seigneur, Votre Excellence est bien aise de savoir
Comment on parle à Gérardmer,
Et nous le sommes beaucoup de pouvoir vous dire une fois
Que de meilleurs Français il n'y en a pas.

Vous allez, certes, trouver grossier notre patois de Gérardmer,
Ma foi ! à bien penser, Monseigneur,

Digitized by Google

Qu' nos sentimos vô mè, qu'el o queyque po pi bèye,
Et què not longue ein vô mi not cœur.

Enn n'y pô l'Empereur ré d' mest què neux motaines,
Enn n'y pochène, ou s'no ré d'li,
Qu'o recotesse jema queyque petite trouvaines
O d'hè li qu'no n' prèho ré d'pi.

To quan qu' fo dè soudars j' non un evi in r'belle :
Enn fo poi d' gendarme toci,
Po fare potji o jo terti so qu'o zépelle,
El o vont et n'deserto mi.

No n'son mi bè hostoux, vo lo pò bé saoue,
No' non mi dous procès por an ;
Neux contributions è peyo bè tocoue ;
L'an cy j' non evi qu' in sergent.

No f'rons sten bé d'vo dire, po in peu pi vo piare,
Souq so do pays cy, souq so
D'nos foçon d'viquet qu'os extraordinare ;
No lo dirons de not prochemo.

No d'mouro do lè Vosges et do in fameux leye,
Ouss viss qu'est seusse, o lo sè bé
Se s'nir de Giromois, steu co queyque peu Nancéye
Lè Leurréne enn sero set ré.

So voyin, Monseigneur, tant de pirs, tant de reuches
Que voddo s'let no son spandis,

Digitized by Google

Nos sentiments valent mieux : ils sont quelque peu plus beaux,
Et notre langue ne vaut pas notre cœur.

Il n'y a pour l'Empereur rien de mieux que nos montagnes.
Il n'y a personne, ou ce n'est rien d'elle,
Qui ne raconte jamais de petites aventures.
Oh ! dites-lui que nous n'aimons rien de plus.

Toutes les fois qu'il a fallu des soldats,
Nous n'avons pas eu un rebelle.
Il ne faut pas de gendarmes ici pour faire partir
tous ceux qu'on appelle :
Ils s'en vont et ne désertent pas.

Nous ne sommes pas bien turbulents, vous pouvez bien le savoir ;
Nous n'avons pas deux procès par an ;
Nos contributions se paient toujours bien ;
Cette année nous n'avons eu qu'un huissier.

Nous ferons peut-être bien de vous dire, pour un peu vous plaire,
Ce que c'est que ce pays-ci, ce que c'est :
De notre manière de vivre qui est extraordinaire ;
Nous le dirons dans notre patois.

Nous demeurons dans les Vosges et dans un fameux lieu.
Quelque part que ce soit, on le sait bien,
« Si ce n'était de Gérardmer, peut-être encore quelque peu Nancy,
« La Lorraine ne serait certes rien[1]. »

Si vous voyiez, Monseigneur, tant de pierres, tant de rochers,
A travers lesquels nous sommes éparpillés (répandus),

(1) Ce proverbe est très ancien. Voir l'opuscule que j'ai publié en 1836, sous le titre de *Contes populaires, traditions, proverbes et dictons applicables à des villes et villages de la Lorraine.*

Digitized by Google

Et so no voyin fare in fremège, ou dè peuches,
O! vo s'ré sit ben ébaubis!

No feyo not canton, j'non qu'in quiré, qu'in mare,
Et no zon troze sections;
Et fo bé pi d'in jo è solo qu'vourons fare
Lo to dè deréres môhons.

Enn y mochovoron, tot o mon heuyte cent deuze;
Quey qu'enn è dous oures de lan;
Preq to po tio, so set enn bé mah cheuse!
Lo leye o réle et bé méchant.

O zo chep co bé n'ahe do qu'o son è l'onaye;
Ma do lè noge è fa mon ma
Rollè quey qu'peu chogie, po dro ho lè montaye:
Et fo pourtant pia ou non pia.

Seigneur, no son to prè mille et co cent mâtes
So euyt cent septente et cinq tôs;
Po lo vilaige è ny trô cent quarente quoit âtes,
So dous cent cinquante néuf chésos.

No ont tro bolles mo, è co tro bé dè chaumes,
Qu'etiro tro bé dè quirioux;
El y v'no po quoizi dè zérbes qu'son dè baumes;
E do qu'enn on è son évroux.

Lè gran do què fa chaud, aimo d'boure è lè guiesse;
E on do mô po lè vodjè;
E no évô pohi, do lè pi grande sochresse,
J'n'on in grô n'vô do in potyè.

No n'son sét mi bé lan de quoit mille sept cent têtes;
Et no zon po viquèt terti,

Digitized by Google

Et si vous nous voyiez faire un fromage ou des cuillères à pot,
Oh ! vous seriez bien surpris !

Nous ne formons qu'un canton, nous n'avons qu'un curé, un maire,
Et nous avons treize sections ;
Il faut bien plus d'un jour à ceux qui voudraient faire
Le tour des dernières maisons.

Il y en a çà et là tout au moins huit cents douze,
Quelques-unes à deux lieues de loin ;
Presque partout, c'est certes une bien mauvaise chose !
Le terrain est rapide et bien infertile.

On en échappe encore bien aisément quand on est en été ;
Mais dans les neiges il fait bien mauvais.
Retourner quelque peu chargé à travers les montagnes ;
Il le faut cependant, que cela plaise ou non.

Seigneur, nous sommes tout près de mille et cent chefs de ménage
Sous huit cents septante et cinq toises ;
Pour le village il y a trois cents quarante-quatre feux ;
C'est deux cents cinquante-neuf maisons.

Nous avons trois beaux lacs, et beaucoup de chaumes,
Qui attirent un grand nombre de curieux ;
Ils y viennent chercher des herbes pour guérir les malades ;
Quand ils en ont découvert, ils sont heureux.

Les grands, quand il fait chaud, aiment à boire à la glace ;
Ils éprouvent des difficultés à la conserver.
Nous en avons chez nous, pendant les plus grandes sécheresses,
Dans un rocher formant une glacière naturelle.

Nous ne sommes pas éloignés de compter quatre mille sept cents têtes [1]
Et nous avons pour vivre tous,

(1) La population de Gérardmer est aujourd'hui de 5701 âmes, et le nombre de ses maisons est de 970.

Digitized by Google

Lè vèhelle, lè pouch, lè tôle è neux bêtes ;
Lè tére o bè lan d'no néri.

E do quèn n'y pi d'noge, o sohèl o brossie,
So è don que lo mon d'ma ervé ;
No son tro bé quoyetoux, po lo prè, les fouyes,
E po z'oeuvrè lo ben d'éoué.

Lé fomme è soin dè bin, do stoye et do lassaye :
E neux éffans dévno pouchards ;
Eprè qu'lè b'sogne o fâte è quo chauff lo fonaye :
E n'y tro bé què son tounards.

Enn y tro bé n'aussi qu'enn pon qu'filè lou c'noye ;
E de z'aut œuvro lo bochon,
Po dè solets dè boett, ou quey qu'aut erqueboye,
E feyo terti so qu'o pon.

El y co enn aut cheuse, è lo d'què o s'estône,
Neux fommes feyo do solyin ;
So, po lo pays ci, enn cheuse qu'o bé bonê ;
Lè fomme è stet po so treyin.

El y dè peures gens què tote lè jonaye,
E n'feyo rè que do cherpi ;
So in mouyé d'viquet que n'ére qu'enn binaye ;
Eprè lè guere o no f'rons pi.

Not andro o bè c'ni surtout po lo fremège ;
No vouré mou v'zo persoté,
Inoq do lo vi to neux pères è loue longuège,
D'non è lon princes des solets.

V'lo vo qu'no vo lo d'hés, lè queblards, les moutreyes ;
Que n'y don tant évô pohi !

Digitized by Google

La vaisselle de bois, la poix, la toile et nos bêtes;
Il s'en faut bien que la terre puisse nous nourrir.

Quand il n'y a plus de neige, on nettoye les prés, on les fume;
C'est lorsque le mois de mai revient;
Nous sommes très pressés aux prés et aux défrichements,
Et à préparer le bois pour l'hiver.

La femme a soin de l'étable, du beurre et du lait:
Et nos enfants s'adonnent à l'extraction de la poix;
Après que la besogne est faite on chauffe le fourneau;
Il y en a beaucoup qui exercent le métier de tourneurs en bois.

Il y en a aussi beaucoup qui ne peuvent que filer leur quenouille;
Tandis que d'autres travaillent le hêtre,
Pour faire des sabots, des boîtes ou quelques autres menus objets,
Ils font tout ce qu'ils peuvent.

Il est encore une autre chose dont on s'étonne;
Nos femmes font du satin;
C'est pour ce pays-ci une chose fort bonne;
La femme a cela pour subvenir aux dépenses du ménage.

Il y a des pauvres gens qui, toute la journée,
Ne font rien que de la charpie;
C'est un moyen de vivre fort chanceux;
Après la guerre on n'en fera plus.

Notre village est bien connu, surtout par ses fromages;
Nous désirerions beaucoup vous en présenter,
Comme, dans l'ancien temps, nos pères, dans leur patois,
Offraient aussi des sabots à leurs princes.

Permettez que nous vous le disions, les cuveliers, les fermiers,
Qui sont en si grand nombre chez nous!

Digitized by Google

On terti b'so do beu, po lou vèches, lou m'tayes;
E so tolo qu'è son spènis.

O vo dè beux en gros, po zo fare dè pienches;
E volo d'ouss què lo mô vé,
O n'o pi obteni nè po cô, ne po menches :
E n'y qu'è zèch qu'sè fâ do bé.

Et v'lo forni lou segs, et nos peures œuvrèyes !
No n'on ré po guégni do pain,
Oh ! creyi, Monseigneur, qu'no ravo bé dé neyes.
E moyé d'enn mi moiri d'fain.

O s'o vlé detéyi è chequin dè z'œuvreyes,
Dis zab ossé po so dèfri !
Piteu que d'lé lechi è stringes mochoqueyes,
O vig'ro bé oun n'plindro pi.

NOEL

Sur la venue des Rois à l'étable de Bethléem; comment ils en demandèrent l'entrée aux bergers, et comment ceux-ci leur répondirent en patois.

LES BERGERS.

Jaisseusse ! qui asse que vasci ?
Sauva no don terti
Deda enn quoare
Se vena si raude toci
No brarons ailarmes.

Digitized by Google

Onttous besoin de la forêt, pour leurs métiers, pour leurs vaches,
Et c'est ce dont ils sont privés.

On vend des bois en gros, pour en faire des planches;
Et voilà d'où vient le mal,
On n'en peut obtenir ni pour l'entretien des maisons, ni pour la boissellerie :
Il n'y a qu'aux riches que cela fait du bien.

Ils veulent fournir et rouler leurs scieries, et nous, pauvres ouvriers,
Nous n'avons rien pour gagner du pain.
Oh ! croyez, Monseigneur, que nous passons bien des nuits
A rêver aux moyens de ne pas mourir de faim.

Oh ! si vous vouliez détailler [1] à chacun des ouvriers
Des arbres assez pour son genre d'industrie,
Plutôt que de les laisser à des aventuriers étrangers,
On pourrait vivre, et on ne se plaindrait plus.

(1) Partager.

Jésus ! qui est-ce que voici ?
Sauvons-nous donc tous
Dans un coin.
S'ils viennent se rendre ici,
Nous crierons alarme !

Digitized by Google

LES ROIS.

Bergers, ne craignez donc pas,
Car nous ne voulons pas
Sans votre conseil
Entrer dans la maison,
En ce jour solennel.

LES BERGERS.

No craya bé sou que vo dehi,
Coque vo serez terti toci
Po no combatte.
No tocherez dessi vo aussi,
Aîto de no hollattes.

LES ROIS.

Nous ne venons pas ici
Pour attaquer Jésus-Christ
A sa naissance;
Nous venons tous d'un cœur soumis
Lui faire la révérence.

LES BERGERS.

Vo sau terti des tralas[1],
Vo veni po avoue de lè châ
De lè berreque,
E senne que vo moirése de faim
Et do maû d'echtomeck.

(1) Bavard, causeur, hâbleur, conteur de sornettes. Je pense que cette expression, très ingénieuse, vient du latin *traloquor, traloqueris*, raconter d'un bout à l'autre, que l'on trouve aussi dans Plaute. En gallois, un trallafar est également un causeur, un beau parleur.

Digitized by Google

Nous croyons bien ce que vous dites ;
Quand vous seriez tous ici
Pour nous combattre,
Nous toucherions sur vous aussi
Avec nos houlettes.

Vous êtes tous des bavards,
Vous venez pour avoir de la viande
De la baraque.
Il semble que vous mourez de faim,
Et du mal d'estomac.

Digitized by Google

LES ROIS.

Nous ne venons pas ici
Pour demander du fruit,
Ni de la viande;
Nous sommes assez bien nourris
Avec nos amandes.

LES BERGERS.

E me senne bè au vo oïe,
Se vo avez terti dè ïes,
Que vo seret byn ach :
De fare in bon repè de Monsïe
Et d'avoue enn seulaye.

LES ROIS.

Bergers, nous ne vous demandons
Ni volailles, ni venaisons.
Dans ces bocages
Nous venons voir l'enfançon
Et sa mère très sage.

LES BERGERS.

Vo sau tertis des trouans,
Olet so bè vite corant
Po desoure lè haye,
E ni mi b'sa de vo mettenant
Poramon que j'on lè bouaye.

LES ROIS.

Nous pouvions bien tant marcher
Pour être ainsi chassés
De cette étable,

Digitized by Google

Il me semble bien, à vous entendre,
Si vous aviez tous des œufs,
Que vous seriez bien aise,
De faire un repas de monsieur
Et d'avoir une saoulée.

Vous êtes tous des paresseux,
Allez-vous-en bien vite en courant
Par-dessus la haie :
On n'a pas besoin de vous maintenant
Parce que nous avons la lessive.

Digitized by Google

Nous aurions bien resté
Dans le pays d'Arabe.

LES BERGERS.

No ne vo on mi sti quoiri,
Porquè veni vo toci
Po no distrare,
Lechsschi è repène l'effant ci,
Vo lo faïe brare.

LES ROIS.

Bergers, ne vous fâchez pas,
Car nous ne venons pas,
Pour vous déplaire;
Nous venons pour voir le poupon
Et sa noble mère.

LES BERGERS.

Sége qui que vo è retquiset
Que li ovoue in roi
Da neux montaines?
Sége qui que vo è emmenet
Dedo neux pêtes goraines!

LES ROIS.

Nous sommes venus d'Orient
En suivant l'astre brillant
Qui nous éclaire:
Pour chercher le roi puissant
Et sa noble mère.

LES BERGERS.

Je conte que vo ne lo cn'oschi

Digitized by Google

Nous ne vous avons pas été chercher,
Pourquoi venez-vous ici
Pour nous distraire?
Laissez en repos l'enfant ci;
Vous le faites crier.

Je ne sais pas qui a pu vous indiquer
Qu'il y avait un roi
Dans nos montagnes.
Je ne sais pas qui a pu vous amener
Dans nos laides garennes.

Je m'imagine [1] que vous ne le connaissez pas.

(1) Je crois.

Digitized by Google

E vau mè que vo terti
Dessi veux grosses bertes;
E n'ye point dè pis mâte que li
O cie, ne dessi lè têre.

LES ROIS.

Nous savons ses qualités,
Nous venons ici pour l'adorer
Dans cette étable;
Laissez-nous bientôt entrer
Dans ce beau tabernacle.

LES BERGERS.

Vo sau m'offoue trop presset,
Vo ce que vo v'lau co ollet
Que vo au si hâte?
E vo fau co in peu vortet
Vo faïe trop lo mâte.

LES ROIS.

Vous êtes tous des insolents;
Laissez-nous tout maintenant
Un petit passage
Pour adorer cet enfançon
Et lui rendre hommage.

LES BERGERS.

E me senne bè, au vo oïe,
Que vo fauret teu cohïe
Se vo no volau crâre;
Se no ne sevo voua bé prauchie
Je ny serez que fâre.

Digitized by Google

Il vaut mieux que vous tous
Sur vos grosses bêtes ;
Il n'y en a point de plus maître que lui
Au ciel ni sur la terre.

Vous êtes, ma foi! trop pressés,
Où voulez-vous encore aller
Que vous avez aussi hâte ?
Il vous faut encore un peu attendre :
Vous faites trop les maîtres.

Il me semble bien, à vous entendre,
Qu'il faudra bientôt vous taire
Si vous voulez nous croire ;
Si nous ne savons guère bien parler,
Nous n'y saurions que faire.

Digitized by Google

LES ROIS.

Bergers, nous voulons entrer
Pour saluer ce nouveau-né
Dans sa naissance,
Et si vous vous défendez
Nous ferons résistance.

LE BERGER ROBIN.

Colin, vena don viquema,
E velot cert ottres deda,
Que ma velot no fâre?
E no faut tochi dessi a
E lè terti fare brâre.

LES ROIS.

Nous tirerons nos pistolets
A l'heure que vous serez prêts
Pour nous combattre;
Nous n'avons pas peur de toi
Ni de tes camarades.

LES BERGERS.

Vo faïe mou la tsodhi,
Maque je set terti toci
Aito de neux armes,
Vo sero bè teu pro aussi
Po terti brare ailarmes.

LES ROIS.

Ne vous fâchez pas, bergers,
Nous venons pour adorer

Digitized by Google

Colin, viens donc vite;
Ils veulent tous entrer dedans,
Comment voulons-nous faire?
Il nous faut toucher dessus eux
Et les faire tous crier.

Vous faites bien le hardi;
Quand nous serons tous ici
Avec nos armes,
Vous serez bientôt prêts aussi
Pour tous crier alarme.

Digitized by Google

Ce roi aimable;
Et non pas pour vous frapper
Dans ce lieu adorable.

LES BERGERS.

Vo ce que vo deveni don terti?
Porquè au vo eusschi
De dedo veues piennes?
E ni mi b'sa de vo toci,
Evo de veues mitaines.

LES ROIS.

Nous sommes des rois d'Arabie
Qui venons voir le Messie
Si adorable,
Laissez-nous, je vous en prie,
Entrer dans l'étable.

LES BERGERS.

Qui asse lo naure mortin là?
Porquè a tè tolà
Evo les autes?
Senne d'au mi ête ni ra
E lo bè trop naure.

LES ROIS.

Il est un roi étranger
Qui vient ici pour apporter
Son diadème
A ce roi nouveau-né,
En se donnant lui-même.

Digitized by Google

D'où venez-vous donc tous ?
Pourquoi êtes-vous sortis
De dedans vos plaines ?
Il n'y a pas besoin de vous ici
Avec vos mitaines.

Qui est ce noir mortel-là ?
Pourquoi est-il là
Avec les autres ?
Ce ne doit pas être un roi,
Il est bien trop noir.

Digitized by Google

LES BERGERS.

Se je lo lechshot otret deda,
E farè doter lo petita
Eco sè mère :
Joseph enne seret sou que sa
Poromon de sè naure tête.

LE ROI GASPARD.

Bergers, n'ayez donc pas peur !
Menez-moi tous à cette heure
Dans cette étable :
Je veux présenter mon cœur
A ce poupon aimable.

LES BERGERS.

On ne vo pourrons steue déchessie ?
Je ne mie vouraye mi fie
Et des sévets dreules :
J'a pichie po vo déchessie
Vo cœupat eun aumœule.

LES ROIS.

Nous ne bougerons pas d'ici
Que nous n'ayons offert
Notre tendresse
A ce poupon tant promis,
Avec nos richesses.

LES BERGERS.

Je voucraye que vo sè teue bè lant
Allet za viquema corant

Digitized by Google

Si nous les laissons entrer dedans
Il fera peur au petit,
Encore à sa mère :
Joseph ne saura ce que c'est
A cause de sa tête noire.

On ne pourra peut-être vous chasser ?
Je ne voudrais pas me fier
A de semblables drôles :
J'aime mieux pour vous renvoyer
Vous couper une aumône[1].

Je voudrais que vous fussiez bien loin ;
Allez-vous-en vite en courant

(1) Un morceau de pain.

Digitized by Google

Deda vo gorraines
Vo ennoïe les gens
Aito de voeues trouaines.

LES ROIS.

Bergers, laissez-nous entrer,
Ayez de nous pitié
Dans ces bocages :
Nous sommes des pauvres étrangers,
Et aussi des rois mages.

LES BERGERS.

Vo savoue mon bè prauchié
Vo zau je schône etidie
Deda queyque ecœules,
Sa in piaihi que d'oïe
Prauchie dè svet drœules.

LES ROIS.

Bergers, vous nous surprenez,
Vous savez mieux répliquer
Par votre langage,
Que tous les écoliers
Des villes et des villages.

LES BERGERS.

Vo n'au mi b'sa de no terrie,
Se no son grossie
Deda not langaige,
No ne son çaite mi dè monsies
De deda dec villaiges.

Digitized by Google

Dans vos garennes;
Vous ennuyez les gens
Avec vos quolibets[1].

Vous savez très bien parler,
Vous avez, il me semble, étudié
Dans quelque école?
C'est un plaisir d'entendre causer
De pareils drôles.

Vous n'avez pas besoin de nous contrarier;
Si nous sommes grossiers
Dans notre langage,
Nous ne sommes certes pas des messieurs
Demeurant dans des villages.

(1) Vos sornettes, vos bêtises.

Digitized by Google

LES ROIS.

Bergers, nous n'y pensons pas,
Vous ne voyez donc pas
Notre tendresse,
Pour adorer ce poupon
Et lui faire des caresses.

LES BERGERS.

E senne que vo sis des brauves gens,
No vo darons tos mettenant
In civet de live,
J'non rè aute chœuse de friant ;
Vo bouerau delè bire.

LES ROIS.

Jamais nous ne mangerons
Que nous n'ayons vu l'enfançon
Aussi sa mère,
De même que ce beau grison
Qui s'appelle son père.

LES BERGERS.

Puis que vo sau si d'humeur
No vo moinerons de bon cœur
Vau lè pucelle ;
Vo li faïe bè de l'honneur
Po enn genne demoiselle.

LES ROIS.

Bergers, conduisez-nous donc
Auprès de ce poupon,
Sans plus attendre,
Pour lui présenter nos dons,
Aussi nos offrandes.

Digitized by Google

Il me paraît que vous êtes de braves gens
Nous vous donnerons tout à l'heure
Un civet de lièvre;
Nous n'avons rien autre chose de friand;
Vous boirez de la bière.

Puisque vous êtes si d'humeur,
Nous vous conduirons de bon cœur
Voir la pucelle:
Vous lui faites beaucoup d'honneur
Pour une jeune demoiselle.

Digitized by Google

LES BERGERS.

Vo otterou que vo voucrau,
Je botteron deda voeus chameaux
Eto de loues selles,
E mèngeront braumot si traux
Aivo nœues hairidelles.

LES ROIS.

Nous avons offert nos dons
A ce pauvre enfançon
Dans cette étable,
Qui était sur le giron
De sa mère honorable.

LES BERGERS.

No vo demandos bè pardon,
D'avoue pranchie d'enne foçon
Voite et grossire;
Ça que j'evez ni mâ soupçon,
Et que je savez qui que sire.

LES ROIS.

Nous vous remercions tous,
Priez ce grand Dieu pour nous,
Qu'il nous conduise,
Nous vous embrassons tous
D'une âme soumise.

LES BERGERS.

Déc vo vé bè consolet,
E vo terti remenet

Digitized by Google

Vous entrerez quand vous voudrez,
Nous mettrons à l'écurie vos chameaux
Avec leurs selles;
Ils mangeront beaucoup tous trois
Avec nos haridelles.

Nous vous demandons bien pardon,
D'avoir parlé d'une manière
Sale et grossière;
C'est que nous avions un mauvais soupçon,
Et que nous ne savions qui vous étiez.

Dieu vous veuille bien consoler,
Et vous tous reconduire

Digitized by Google

Deda voeues provinces;
Vo sau dè bè galans ras
E dè bons princes.

LES ROIS.

Adieu nos pauvres bergers,
Il nous faut tous quitter,
Malgré nos larmes :
Il nous faut retourner,
A Dieu, nos bonnes âmes.

LES BERGERS.

Eno fa bè mau de vo quittet
Ma puisque vo sau dè ras
E dè bons princes;
E vo fau ollet gouvernet
Lè gens de voeues provinces.

Digitized by Google

Dans vos provinces :
Vous êtes de beaux galants rois
Et de bons princes.

Nous sommes bien fâchés de vous quitter;
Mais puisque vous êtes des rois
Et de bons princes,
Il vous faut aller gouverner
Les gens de vos provinces.

Digitized by Google

SUITE DES ÉTUDES

SUR

LES ARMES ET ARMURES DU MOYEN-AGE.

(Extrait d'un ouvrage inédit sur cette matière.)

Par C. N. ALLOU, membre résidant.

TROISIÈME ARTICLE[1].

HAUBERTS — COTTES DE MAILLES, CUIRASSES

ET LEURS ACCESSOIRES.

Albert, Hauberc, Haubert, Haubergeon, Chemise de fer ou de mailles; Golette, Brugne, Jaque, Jacque, Jaseron; Cuirie, Cuirasse.

L'emploi d'une arme défensive destinée à protéger la poitrine du combattant doit remonter nécessairement à une haute antiquité. Aussi en trouvons-nous des exemples aux époques les plus

(1) *Voyez* t. X, p. 287-357; t. XI, p. 157-234, et t. XIII p. 285-345.

Digitized by Google

reculées de l'histoire; ils sont d'ailleurs trop nombreux et trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici [1]. Nous ferons seulement remarquer que cette arme que nous appelons *cuirasse*, que les Grecs nommaient Θώραξ, et les Latins *lorica*, avait, à très peu de chose près, la même forme chez ces deux peuples; de sorte qu'il est assez difficile aujourd'hui de les distinguer sur les anciens monuments. La cuirasse prenait la forme du torse, et se composait le plus ordinairement, comme celle qui est en usage aujourd'hui, de deux pièces (*plastron* et *dossière* [2]), serrées et réunies par derrière avec des courroies ou agrafes. La partie qui couvrait la poitrine, ou *thorax*, était souvent chargée d'ornements ciselés et dorés, ou brodés, suivant la matière dont on la fabriquait. Une multitude de petites lanières de cuir, qui en descendaient à partir de la ceinture, flottaient sur les genoux et servaient à la fois d'ornement et de défense [3].

(1) *Voyez* dans la Bible, *les Rois*, ch. x; *Cantiques*, ch. iv; *Psalm.* xci, etc.; l'*Iliade* (surtout la description de la cuirasse d'Agamemnon, etc.), l'*Odyssée*, l'*Énéide*, etc. etc.

(2) Voyez *Pausanias*; description d'un tableau de Polygnote, représentant la prise de Troie.

(3) *Voyez* la colonne Trajane.—Notre illustre maître et ami, le docteur Meyrick, observe (*Critical Inquiry*, etc., t. I, introduction) que ce dernier accessoire paraît avoir été emprunté par les Romains aux Etrusques. Dans les marbres d'Elgin, les cuirasses sont exactement pareilles à celles des Romains; mais dépourvues des *lambrequins* ou lanières dont

Digitized by Google

C'est cette forme que l'on observe, avec très peu de variations, sur les médailles grecques et romaines, les pierres gravées, les bas-reliefs des arcs de triomphe, ceux des colonnes Trajane et Antonine, etc., etc.

La cuirasse antique était quelquefois fabriquée avec une ou plusieurs feuilles de métal (ordinairement d'airain), plus souvent de feutre ou de toile de lin, comme celle des Perses et des Egyptiens, que les Juifs adoptèrent d'après eux; celle que prit Alexandre après la bataille d'Issus; celle que portait Galba, marchant à la rencontre d'Othon, et celle qu'Iphicrate fit porter aux soldats athéniens. On trempait la toile dans du vinaigre, et Pline suppose que cette préparation lui donnait la propriété de résister au fer, et même au feu.

D'autres fois, comme dans les peintures de Thèbes (d'Egypte) citées par M. Meyrick, d'après Denon (*critical inquiry*, etc., t. I, introduction), la cuirasse était formée de petites lames ou écailles de métal fixées sur une tunique de lin, et posées les unes sur les autres de manière à se recouvrir à moitié, comme on le voit sur l'égide de Minerve et sur les figures des Barbares dans les trophées romains; ou bien encore elle se composait d'anneaux contigus et peut-être même entrelacés. Nous aurons occasion de retrouver bien

on vient de parler. Ces cuirasses étaient probablement de cuir. *Voyez* ci-après.

Digitized by Google

souvent ces deux dispositions dans les monuments du moyen-âge, mais nous pouvons remarquer déjà qu'elles appartiennent aussi à la haute antiquité. (*Voy.* dans la Bible l'indication de l'armure de Goliath, *Rois*, ch. XVII, v. 5 : *Loricâ squamatâ induebatur*, etc.)

La cuirasse était souvent faite de cuir massif ou de lanières de cuir bouilli [1]; d'où le mot latin *lorica* (*lora*, courroie), et plus tard celui de *cuirie*, employé dans nos vieilles chroniques et nos poëmes romans, qui a été la racine du mot moderne *cuirasse* [2]. Sur les bas-reliefs de la colonne Trajane, comme sur d'autres monuments du haut et du moyen empire, les soldats romains portent une espèce de cuirasse particulière formée de bandes de fer, placées horizontalement sur la poitrine, et maintenues par d'autres bandes transversales qui descendent sur les épaules.

L'emploi de cette arme défensive passa, comme celui de toutes les autres armes, des conquérants romains aux peuples qu'ils avaient soumis. Nous l'avons déjà montré ailleurs pour le casque et le

(1) *De corio crudo pectoralia faciebant*, dit Varron. Suivant M. Meyrick (*Critical inquiry*, tom. I, introduction), le θωραξ des Grecs était quelquefois de deux parties : l'une de fer, l'autre seulement de cuir.

(2) Au mot *diasprus* (diapré), d'un extrait manuscrit (n° 1026) du *Glossaire* de Ducange, de la Biblioth. royale, on trouve cité ce vers :

Cuirie ot bonne, quī fust de cuir boilly ;

ce qui montre bien la véritable origine du mot.

Digitized by Google

bouclier. (*Voy.* t. X, XI et XIII de la présente collection.)

On voit, par les manuscrits du IXe siècle, et surtout dans la magnifique Bible de Charles-le-Chauve, conservée à la Bibliothèque royale de Paris, que, sous ce règne même, les soldats francs portaient encore la cuirasse romaine. (*Voy.* fig. 1). On ne sait rien de positif sur le costume de guerre de Charlemagne et de son époque. La peinture, plus poétique que précise, qu'en fait le moine de Saint-Gall, nous apprend seulement que ce prince avait « la « tête couverte d'un casque de fer; sa poitrine de « fer et ses épaules de marbre étaient défendues « par une cuirasse de fer, etc. » (Traduction de M. Guizot; *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, etc., tom. III, p. 257.) Suivant Eginhard, on portait alors un *thorax*, qui semble avoir été fait de plusieurs pièces de fer.

M. Reinaud, dans son excellente *Dissertation sur les invasions des Sarrazins* (du VIIIe au Xe siècle), rapporte, d'après l'historien arabe Maccary, « que « des seigneurs français se plaignirent à Charles-« Martel de ce que des hommes armés à la légère, « comme les Musulmans, bravaient des guerriers « munis de *cuirasses* et bien armés. Charles ré-« pondit que l'enthousiasme leur tenait lieu de « *cuirasse.* »

M. Meyrick dit que les peintures des manuscrits français et anglo-saxons ne présentent pas d'exemples de l'armure de mailles, avant le VIIIe siècle.

Digitized by Google

(*Voir* le ms. du Musée britannique, marqué Claudius B. IV, de la Bibl. Cotton.)

On trouve dans le curieux ouvrage de Strutt, intitulé : *Horda Angel-cynnan, or a compleat view*, etc. (trad. de Boulard, 1789), la figure, souvent répétée depuis, et que l'auteur rapporte au VIIIe siècle, d'un chef anglo-saxon, vêtu d'une cuirasse, dont la forme se rapproche beaucoup de celles des Romains. (Voy. *fig.* 2.)

Si l'on regarde comme authentiques les figures présumées de Roland et d'Olivier, de la cathédrale de Vérone, données par Maffei (*Verona illustrata*, 2 vol. in-4°, 1732, p. 68, 2e partie) et par d'Agincourt, qui les croit de l'époque même, on admettra que sous Charlemagne, ou du moins sous ses successeurs, on portait déjà la cotte de mailles. Celle qui couvre Roland paraît faite de petites *pièces* carrées, et non de mailles proprement dites. La même figure a aussi une jambe maillée (v. *fig.* 3). Dans les *Lois du roi Howel-le-Bon*, publiées par M. Crapelet en 1832, et qui remontent au milieu du Xe siècle (de 907 à 948), il est fait mention d'*une cotte de mailles* comprise parmi les armes de ce prince.

Mais à partir du milieu du XIe siècle il s'opère une révolution totale dans la forme et la disposition de l'armure défensive, et particulièrement de la cuirasse. Ce changement, indiqué sur quelques monuments funéraires, bas-reliefs, peintures et manuscrits du temps, etc. (*voy.* les vitraux de la

Digitized by Google

cathédrale d'Angers, de 1030, publiés dans le beau travail de M. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, 2e liv., 1838; le manuscrit de la Bible du XIe siècle, de la Bibliothèque de Rouen, etc.), nous est surtout révélé par la célèbre tapisserie de Bayeux, que nous avons déjà citée (*voy.* les articles *Casques* et *Boucliers*) et que nous citerons encore bien souvent par la suite, comme le monument le plus précieux, le plus ancien et le plus considérable de tous ceux qui intéressent la panoplie du moyen-âge. Si donc nous recourons à cette tapisserie, reproduite avec une si admirable exactitude dans les dessins de Stothard, publiés par la Société des Antiquaires de Londres en 1822 [1], nous reconnaîtrons qu'il se fait, à l'époque à laquelle elle appartient (et qui ne peut, quelque opinion qu'on admette sur son origine, être postérieure à la fin du XIe siècle), un changement bien plus notable pour l'armure de corps, que tous ceux déjà signalés dans nos précédents Mémoires pour le casque et le bouclier. Ceux-ci, en effet, continuent d'être employés avec quelques variations de forme et d'agencement; mais quant à la cuirasse antique, elle a tout-à-fait dis-

(1) Notre confrère, M. A. Jubinal, en a donné en 1837, de concert avec M. Sansonnetti, dans sa curieuse collection des *Tapisseries historiques*, une description fort détaillée (liv. II à V, 24 pl.). Cette publication, fort supérieure à toutes celles qui avaient été faites jusqu'ici en France, est un véritable service rendu aux antiquaires comme aux artistes.

Digitized by Google

paru. Le corps du guerrier, au lieu d'être protégé, comme autrefois, par une sorte d'enveloppe ou d'étui, d'une matière homogène, appliquée sur la poitrine et le dos, depuis la clavicule jusqu'aux hanches, est maintenant enveloppé d'un vêtement particulier formé d'anneaux ou de mailles de fer (*maculæ;* ce que les historiens du temps appellent *hamata vestis*), ou bien de petites pièces de même métal assemblées à la manière des tuiles ou des écailles des poissons (*squamata vestis*); le tout couvrant, non plus seulement la poitrine et les parties adjacentes, mais aussi les bras et une portion des cuisses.

L'usage de ce vêtement de fer, dont la forme et le tissu éprouvèrent par la suite de nombreuses variations que nous indiquerons plus loin, n'était pas, au surplus, comme on pourrait le croire, une invention récente. Il en est fait mention dans la plupart des poètes et des historiens de l'antiquité. Son usage chez les peuples orientaux semble même se perdre dans la nuit des temps. Quelques détails à cet égard ne seront peut-être pas sans intérêt [1].

Les Mèdes et les Perses, au temps de Xerxès, dit Hérodote, portaient des tuniques couvertes de petites plaques d'acier pareilles à des écailles

(1) La plupart des faits qui vont être indiqués sont empruntés à la savante dissertation de sir S. Meyrick (*Critical inquiry*, etc., *ubi sup.*).

Digitized by Google

de poisson. Suivant Pausanias, les Sarmates, pour se faire des armures, coupaient les sabots de leurs chevaux en petites lames, qu'ils polissaient de manière à les faire ressembler aux écailles d'un dragon; ils les cousaient ensuite avec des nerfs de chevaux ou de bœufs. M. Meyrick dit que la collection de M. Gwenap offrait une cuirasse asiatique (peut-être japonaise), dont il donne le dessin[1], et qui répondait parfaitement à cette description. Ammien Marcellin, confirmant le rapport de Pausanias, dit que les Sarmates et les Quades portaient des cuirasses faites de lames de corne polie, coupées en forme de plumes et fixées sur une tunique de lin.

M. Hope a dessiné, dit M. Meyrick, un casque phrygien, dont la partie destinée à couvrir le cou était composée de *doubles mailles* ou d'anneaux entrelacés. Notre savant ami regrette que M. Hope n'ait pas fait connaître d'où venait cette pièce importante, car il la regarde comme le plus ancien exemple de cette disposition ingénieuse, qui n'a été réellement d'un usage habituel qu'au XIIe siècle de notre ère.

Valérius Flaccus, contemporain de Vespasien, nous fait connaître que ces mêmes Sarmates portaient des armures de mailles et couvraient ainsi leurs chevaux. Tacite donne aux chefs de ces peuples un vêtement de guerre formé de petites pièces

(1) *Critical inquiry*, tom. I, pl. 3, fig. 1.

Digitized by Google

de cuir durci. Sur la colonne Trajane, plusieurs Daces sont entièrement couverts, ainsi que leurs chevaux, d'un tissu de petites écailles. C'est sans doute d'après ces autorités que notre peintre Lebrun a placé des cavaliers ainsi armés, dans ses grandes batailles d'Alexandre.

Tacite dit encore que J. Sacrovir avait revêtu ses gladiateurs ou *crupellarii* d'armes impénétrables (qui ne pouvaient être que des vêtements de mailles), et que les soldats romains qui les vainquirent frappaient avec la hache pour fendre à la fois le corps et l'armure, tandis que d'autres ébranlaient avec des leviers, ces lourdes masses, devenues incapables de se mouvoir dès qu'elles étaient renversées.

Les historiens latins appellent cette sorte d'armure : *Lorica concatenata*, *lorica hamis conserta*, etc. Virgile l'a indiqué dans ce vers :

Loricam consertam hamis, auroque triplicem.

Le même poète semble ailleurs avoir fait allusion à l'armure des Triaires, qui portaient une cuirasse formée d'écailles de fer :

. . . rutilem thoracam indutus, ahenis
Horrebat squamis.

Telle était aussi celle de Lucullus, suivant Plutarque.

Au temps de Justinien, les soldats romains por-

Digitized by Google

taient fréquemment la *lorica hamata*, qui, suivant M. Meyrick, était formée d'anneaux plats cousus sur une tunique de lin[1].

Ce mode d'armure était déjà bien connu dès le temps de Tite-Live. Il y avait alors dans l'armée romaine un corps de cavaliers appelé *cataphracti*, tout armés de fer, à l'imitation de ce qui se pratiquait de temps immémorial en Orient. L'armure de ces hommes et celle des chevaux se composait de lames de fer fixées sur un tissu de lin, se recouvrant, dit Servius (Comment. sur Virgile), comme les plumes d'un panache, ou, suivant l'expression de Justin, comme les écailles d'un poisson[2]. Ammien Marcellin dit à cette occasion (liv. 4) :... *Thoracum muniti tegminibus, et limbis ferreis cincti, ut Praxitelis manu polita crederes simulacra, non viros; quos laminarum circuli tenues apti corporis flexibus ambiebant per omnia membra deducti, ut quocunquè artus necessitas commovisset, vestibus congrueret junctura cohærenter aptata.*

Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler

(1) On trouve aussi dans les historiens latins *clibanarii*, pour désigner des cavaliers couverts de mailles, ainsi que leurs chevaux.

(2) M. Meyrick donne le dessin d'une cuirasse du temps de Trajan, qui offre la disposition analogue à celle des plumes d'un oiseau. Voy. *Critical inquiry*, etc., tom. I, pl. 6, fig. 8.

Digitized by Google

ici les vers bien connus de Claudien (*In Ruff. lib.* 2, *v.* 358), qui sont encore plus expressifs :

> Flexilis inductis animatur lamina membris,
> Horribilis visu : credas simulacra moveri
> Ferrea, cognatoque viros spirare metallo.
> Par vestitus equis ; ferratâ fronte minantur,
> Ferratosque movent, securi vulneris, armos.

Ne semblerait-il pas que le poète a voulu peindre ici les armures de nos chevaliers des XIIIe et XIVe siècles ? Nous citerons encore un passage de Quinte-Curce, pour achever de montrer que l'armure de fer n'est nullement, comme on le croit d'ordinaire, une invention des âges modernes : *Equitibus equisque tegumenta erant, ex ferreis laminis seriè inter se connexis.*

Ces *cataphracti*, au surplus, n'étaient pas romains; on voit toujours, à la suite de leur nom, dans la Notice de l'empire, les qualifications de *Persæ*, *Palmirenorum*, *Parthi*, *Ambienses*, etc. Au temps de Constantin ils faisaient, en partie, la force des armées.

Il faut bien remarquer que dans toutes ces descriptions il n'est pas parlé d'armures complètes en *fer plat* ou formées de *plaques de fer*, disposées de manière à protéger tout le corps sans en gêner les mouvements. Cette dernière disposition, dont nous nous occuperons à la fin du présent article, paraît bien décidément appartenir aux temps modernes. On ne voit pas non plus que les anciens aient fait usage du système d'*an-*

Digitized by Google

neaux de fer entrelacés; cependant ils se servaient de crochets ou de chaînons pour réunir les écailles.

Plus tard, nous apprenons de Grégoire de Tours qu'à l'époque où il écrivait (vers le milieu du VIe siècle) on faisait toujours usage en Orient des armures de mailles. Elles devaient être alors peu employées dans nos contrées, puisque les manuscrits du IXe siècle montrent, comme nous l'avons dit, la cuirasse romaine encore usitée au temps de Charles-le-Chauve. Cependant Grégoire de Tours lui-même paraît faire allusion à l'armure de mailles dans le passage où il raconte la mort de Gondovald (Gondebaud):... « Ollon lui « porta un coup de lance... mais l'arme, repoussée « *par les mailles de la cuirasse,* ne lui fit aucune « blessure [1]. »

M. Meyrick observe avec raison que les Scandinaves et les peuples de la Baltique durent être les premiers à faire usage de cette sorte de vêtement de guerre, le meilleur fer connu se fabriquant dans leur pays. Il cite à cette occasion Jean de Janua, qui suppose que ce mode d'armure fut

(1) *Greg. Tur.,* lib. VII, c. 38.

Il y a dans le texte *repulsa a circulis loricæ,* qui nous semble ne pouvoir signifier autre chose qu'un système d'*anneaux* ou de *mailles.* Ce serait donc à tort que l'on aurait traduit dans la version (d'ailleurs si recommandable), publiée sous les auspices de la Société de l'histoire de France : *par les cercles de sa cuirasse.*

Digitized by Google

répandu dans le reste de l'Europe par les Normands d'Italie, qui l'avaient importé de la Sicile. Ce qu'il y a de certain, c'est que, peu après l'époque où ces étrangers vinrent s'établir dans l'ancienne Neustrie, on remarque l'usage habituel de la cotte de mailles, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe civilisée. Au temps de Hengist, chef des Saxons qui envahirent l'Angleterre, et sous ses successeurs, les peuples de cette contrée portaient la cuirasse en forme de plumes (*lorica plumated* des Anglais). Le même savant pense que, plus tard, les rapports de ces princes avec les empereurs grecs leur firent adopter la tunique phrygienne, recouverte d'anneaux plats. On ne la trouve, au surplus, usitée en Angleterre que vers le milieu du VIIIe siècle, comme il a été dit plus haut.

Le même savant nous signale encore à cette dernière époque le *corium* ou *corietum*, représenté aussi dans les manuscrits anglais de ce temps. C'était un vêtement composé de languettes de peau taillées en forme de feuilles et se recouvrant l'une l'autre; d'une seule couleur (ordinairement le bleu), ou bien de deux (le brun et l'orangé). (*Voyez* les planches du *Critical Inquiry*, t. I, celle des *Ancient costume of England*, d'Hamilton Smith, etc., et les *fig.* 8 et 9.)

Les Anglo-Danois portaient, dit encore M. Meyrick, un petit *thorax* formé d'anneaux de fer plats. Ils adoptèrent, sous Cnute ou Canut, une

Digitized by Google

tunique garnie d'un capuchon, de manches et de chausses, le tout couvert de petits losanges de métal percés en leur milieu. (*Voy.* ci-après.) C'est ce que montre le célèbre livre de prières attribué à Canut, que l'on conserve encore au Musée britannique.

Les Norvégiens avaient aussi une armure de mailles ou d'anneaux plats, à l'époque de leur guerre contre Harold, peu avant la bataille d'Hastings.

Ce genre d'armure, si évidemment originaire de l'Orient, s'y conserve encore aujourd'hui. Les Persans et les peuples du Caucase en font un usage habituel, et il n'est pas rare d'en voir des exemples dans nos collections d'armes. (*Voy.* la belle publication de l'*Armoury* de Goodrich-Court, que le docteur Meyrick a mis sous le nom de Skelton[1].) Nous avons tous vu à Paris, en 1814, à la suite des armées russes, quelques hordes de Baskirs et de Kalmoucks vêtus de la cotte de mailles et armés d'arcs et de flèches. Les célèbres et malheureux voyageurs anglais qui, de nos jours, ont si courageusement exploré l'Afrique centrale, MM. Denham, Oudney et Clapperton, furent accueillis à leur arrivée à Bornou par une troupe de cavaliers nègres, armés de cottes de mailles qui leur enveloppaient tout le corps. M. de Lamartine,

(1) *Engraved illustrations of ancient armour; from the collection at Goodrich-Court*, etc. *London and Oxford*, 1830.

Digitized by Google

dans la relation de son *Voyage d'Orient*[1] (récit de l'excursion de Fatala Sayeghir avec M. de Lascaris chez les Arabes du Grand-Désert), parle « d'un « guerrier cuirassé de la tête aux pieds; ses bottes « même étaient garnies d'acier, et son cheval cou- « vert d'une cotte de mailles. Les Wahabi comp- « taient vingt de ces guerriers parmi eux, etc. »

L'espèce d'armure dont nous venons de parler, bien que son origine remonte, comme on l'a vu, à la plus haute antiquité, et que son emploi eût même été assez répandu pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, ne devint, ainsi que nous l'avons dit, d'un usage général que vers la fin du XIe siècle. L'époque de transition, que (comme il est aisé de le sentir) nous ne pouvons fixer d'une manière positive, se trouve nécessairement comprise entre les règnes des premiers Carlovingiens (vers 850) et la conquête de l'Angleterre par les Normands (1066), puisque nous trouvons d'un côté les soldats de Charles-le-Chauve encore revêtus de la cuirasse romaine, tandis que de l'autre tous les personnages de la tapisserie de Bayeux sont couverts de l'armure de mailles[2]. Cet intervalle d'à peu près deux siè-

(1) T. IV, appendice, p. 181, édit. in-18.

(2) Il ne faut pas prendre ce mot de *mailles* à la lettre; on verra plus loin que les pièces qui formaient ces armures n'étaient pas toujours des anneaux ou *mailles* de fer. M. Meyrick fait dériver le mot *mailles* du vieux celtique *mael*, fer, qui désignait, dit-il, cette sorte d'armure, différente de la *lorica*

Digitized by Google

cles peut même encore être réduit, par l'observation de quelques manuscrits français ou anglais, les uns postérieurs au règne de Charles-le-Chauve, et les autres antérieurs de quelques années à la conquête de 1066.

L'emploi de cette sorte d'armure de corps (*body armour* des Anglais) se prolongea fort avant dans le moyen-âge; il n'est pas possible, aujourd'hui que les monuments de cette époque sont mieux connus et mieux étudiés, de douter qu'elle fût la seule en usage sous les règnes de notre Henri Ier et de ses successeurs, de Philippe-Auguste, de Saint-Louis et de Philippe-le-Bel. La lecture des récits des chroniqueurs et des poètes, et des divers actes civils et religieux; la seule inspection des monuments funèbres, bas-reliefs, vitraux, meubles, miniatures, empreintes de sceaux[1], etc. de l'époque, fournissent des té-

romaine, ordinairement faite de cuir. On a supposé aussi avec vraisemblance que le mot maille avait été dérivé de *macula*, en raison de l'analogie de ce tissu avec celui des filets des pêcheurs. Les écrivains du moyen-âge emploient constamment *macula* pour *maille*.

(1) Ce genre de monument si authentique, et par cela même si précieux, a été trop peu étudié jusqu'à ce jour. Nous y avons puisé de curieux documents, particulièrement dans la belle collection de M. Depaulis, l'un de nos plus habiles graveurs en médailles; dans quelques empreintes déposées au cabinet de la Monnaie; et dans les publications d'Olivier de Wree, des historiens de Bretagne, des sceaux des princes de Savoie (*Sigilli d' principi di Savoia*, etc. Turin, 1834, in-4), dans les

Digitized by Google

moignages aussi nombreux qu'incontestables de ce fait, déjà signalé plusieurs fois dans nos études précédentes : que depuis le milieu du XIe siècle jusqu'au commencement du XIVe (1060 à 1320), les hommes de guerre, dans toute l'Europe civilisée, et probablement dans une grande partie de l'Orient, étaient uniquement armés, non plus de la cuirasse grecque et romaine, mais seulement de la *cotte de fer*, c'est-à-dire d'un vêtement composé, soit d'anneaux, soit de petites pièces de fer juxtaposées. On peut même observer déjà, qu'au temps de Saint-Louis (c'est-à-dire vers le milieu de la période de 260 ans que nous venons d'établir) le vêtement de fer couvre, non-seulement le milieu du corps, mais encore les membres supérieurs et inférieurs, jusqu'aux extrémités.

On peut juger maintenant dans quelle erreur grossière sont tombés et tombent encore tous les jours le plus grand nombre de nos artistes et de nos romanciers, qui, malgré leur goût ou plutôt leur culte pour le moyen-âge, n'ont oublié que le point essentiel pour le bien peindre : l'étude exacte et consciencieuse des costumes, des armes et des monuments de l'époque. C'est ainsi, qu'à l'exemple de l'Arioste qui décrit fort sérieusement les écus blasonnés des preux de Charlemagne et

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. (1834, Atlas), etc., etc.

Digitized by Google

même des guerriers sarrazins de ce temps (à une époque antérieure d'au moins trois siècles à l'emploi, sinon à l'invention même des armoiries [1]), et qui couvre ses héros de magnifiques armures telles qu'en portaient, au temps même du poète, François Ier et Charles-Quint, nous voyons tous les jours, dans les ouvrages d'art, comme sur nos théâtres, donner à Louis-le-Jeune, à Philippe-Auguste, à Saint-Louis, des *cuirasses étincelantes*, des écus blasonnés aux *trois fleurs de lys* de France, et des casques *à visières surchargés des superbes panaches* [2].

On peut concevoir cependant comment de si graves erreurs ont dû se propager. D'abord, nous avons tout-à-fait manqué, jusqu'ici, de traités spéciaux sur cette matière; et l'on ne peut exiger des artistes, livrés à un tout autre genre d'études,

(1) *Voy.* ce qui a été dit à cet égard à l'article *Bouclier*.

(2) *Voy.* à l'article *Casque* ce que nous avons déjà dit des nombreux et graves anachronismes qui se font remarquer dans les romans historiques de Walter Scott. Notre savant ami, le docteur Meyrick, adresse, au surplus, aux artistes de son pays, les mêmes reproches que nous faisons ici aux peintres et aux écrivains du nôtre. Il y a quelques années seulement que l'on a osé, pour la première fois, présenter à des spectateurs français (dans le bel opéra de *Robert-le-Diable*), le costume, à peu près fidèle, des hommes de guerre du XIe siècle; et ce ne fut qu'un peu après que M. Planché, auteur d'un petit traité fort intéressant sur les armes (*History of British costume*, in-12, 1834), tenta avec succès une réforme semblable sur les grands théâtres de Londres.

Digitized by Google

des recherches qui consumeraient toute une vie d'antiquaire. En outre, il n'existe pas dans nos collections (et ceci peut certainement s'appliquer à toutes celles que l'on connaît en Europe) d'armures antérieures à la fin du XIV. siècle, c'est-à-dire, chez nous, au règne de Charles VI. (Nous ne parlons pas ici des prétendues armures de Roland, de Renaud, de Godefroy de Bouillon, etc., que le simple bon sens, à défaut de la science, a depuis longtemps reportées à leur véritable date [1].) Ceci est un fait qu'il importe de bien établir, quelque affligeant qu'il puisse être pour l'art; et il serait facile d'en trouver la raison, soit dans le long espace de temps écoulé depuis l'abandon de l'armure de mailles (environ cinq siècles), soit dans le peu de durée que devaient offrir des tissus plus ou moins légers, et dont la conservation ne présentait plus aucun intérêt. (Il ne s'agit au surplus ici que des armures complètes; l'emploi de la cotte seule s'étant conservé beaucoup plus tard, comme on le dira ailleurs.)

Un autre motif encore a pu contribuer à égarer

(1) Il est vraiment incroyable que l'on se permette de répéter, comme nous l'avons lu dernièrement dans quelques journaux et ailleurs, que les armures dont il s'agit sont ainsi *désignées* au Musée d'artillerie; tandis que le digne et zélé conservateur de ce bel établissement, M. le comte de Carpegna, à qui les amis des arts ont tant d'obligations, ne cesse de répéter dans les éditions successives de ses catalogues que « ces armures *ont été faussement attribuées*, etc. »

Digitized by Google

les personnes, même un peu versées dans l'étude des monuments du moyen-âge et des écrivains de cette époque. Le mot *cuirie* est assez souvent employé par nos poètes et chroniqueurs avant le xve siècle, et celui de *lorica* par ceux qui ont écrit en latin ; mais c'est que ce dernier mot, usité jadis par les écrivains romains, était pour ainsi dire consacré, et qu'on avait trouvé naturel d'en faire usage pour désigner l'armure de mailles qui avait succédé à la cuirasse proprement dite. (*voy.* Guillaume-le-Breton, Albert d'Aix, Guillaume-de-Tyr, etc.)

Un chroniqueur de la Novalèse (Piémont), cité par M. Reinaud (*Invasions des Sarrazins en France*, etc., p. 170), raconte que son grand-père donna, pour racheter un serviteur, *sa propre cuirasse à triple tissu ;* c'était bien évidemment une cotte de mailles.

Nous lisons dans Joinville : « Le roy ayant jecté « ma cuirasse sur son dos, etc. » Il est assez évident que cette prétendue *cuirasse*, à cette époque, ne pouvait être de même qu'une cotte.

Par la suite, quand nos histoires furent écrites en français, on employa indifféremment le mot *cuirasse* pour désigner, soit l'armure de mailles du xiiie siècle, soit le plastron en fer plat des chevaliers du xve. On conçoit par là comment le mot *cuirasse* était devenu, parmi nous, une désignation générale de l'armure de poitrine; non-seulement pour ce qui se rapporte aux anciens, mais

Digitized by Google

même aux peuples modernes de toutes les époques. Les personnes peu attentives ou qui lisent superficiellement nos vieux auteurs ont pu s'y tromper, et à plus forte raison celles qui ne les lisent pas et jugent sur la parole d'autrui.

Il faut remarquer au surplus, que, même dans les historiens dont nous avons parlé, on trouve presque toujours, avec le mot *lorica*, des adjectifs qui caractérisent suffisamment l'espèce d'armure indiquée : *Lorica squamata*, *lorica maculis contexta*, etc., comme dans les auteurs de la haute latinité que nous avons cités plus haut.

La cotte de mailles recevait souvent, comme on sait, le nom de *haubert*[1], dérivé, selon l'étymologie la plus probable, des mots allemands *hals bergen*, couvrir le cou, ou, suivant M. Meyrick, de *hauen berg*, vêtir, défense. C'est bien à tort que Fauchet et d'autres écrivains l'ont fait venir de *albus*, blanc, et même de *hault-ber* (haut-baron).

La cotte était aussi appelée *haubergeon;* et il n'est pas facile d'établir d'une manière positive ce qu'on désignait, quant à la forme, par chacune de ces dénominations. On peut s'assurer par des

(1) En anglais *hauberk ;* et dans les anciennes chroniques *halbers*, *hauberc*, *aubert*, *haubers*, etc.; en latin de l'époque *albergus*, *halsberga*, etc. Les mots *haubert* et *haubergeon* (*voir* ci-après) se trouvent dans le roman de *Rou*, qui date de 1160.

Digitized by Google

passages de Froissart, de Monstrelet, et par de nombreux documents de cette époque, que les chevaliers s'étaient exclusivement réservé ce vêtement militaire, et que nul autre, fût-il même gentilhomme, n'avait droit d'en faire usage. Joinville observe : « Qu'il ne put se trouver à l'accord « du roi saint Louis et du comte de la Marche, « *n'ayant alors vestu nus haubert*, comme n'étant « encore que simple écuyer. On sait aussi que plusieurs fiefs, possédés par des chevaliers, recevaient pour ce motif le nom de *fiefs de haubert* (*feuda loricæ*, *terræ loricatæ*). « Celui qui tient « fief de haubert doit tenir son fief par pleines ar- « mes : par le cheval, par le haubert, par l'escu, « par le heaume, etc. » (*voir* Ducange au mot *Hauberge* du gloss. de Villehardouin, d'après la coutume de Normandie, ch. LXXXV).

Loricatus a signifié souvent un chevalier ou baron (le même, *ibid.*). Tout fief de haubert devait fournir au roi, ou au suzerain quel qu'il fût, un homme d'armes et deux ou trois varlets; il tenait le milieu entre le fief de bannière et celui de simple écuyer.

Cette espèce d'armure défensive est bien souvent citée dans nos poèmes et romans des XIIIe et XIVe siècles; elle joue notamment un grand rôle, dans le joli poème de Huon de Bordeaux.

Le docteur Meyrick observe (*Critical Inquiry*, etc., tome I, p. 65) qu'il est dit dans un statut d'Henri III, de l'an 1181 : « Aucun juif n'aura

Digitized by Google

« en sa garde cotte de mailles ni haubergeon, « mais devra la vendre ou donner, et en disposera « de sorte qu'elle reste au service du roi. »

Mais d'un autre côté il n'est pas moins démontré que, du XIIe au XVe siècle, les simples hommes d'armes, de même que les archers, arbalétriers, piquiers et autres gens de pied, portaient habituellement la cotte de mailles. Les belles miniatures du Froissart de la Bibliothèque du roi (n° 8321, 3 vol. in-fol.), et beaucoup d'autres de même date ou plus anciens, quelques dessins publiés par Willemin, le bas-relief de l'église de Notre-Dame de Paris que nous avons cité ailleurs (voy. *Casques*), etc., en offrent des témoignages assez évidents. Il y avait donc une différence réelle entre le *haubert* et la *cotte de mailles*, puisqu'ils ne pouvaient être portés par les mêmes individus. Mais en quoi consistait cette différence? Les historiens et les monuments que nous avons consultés ne nous fournissent que bien peu de lumières à cet égard. Notre savant ami le docteur Meyrick pense qu'elle pouvait n'être que dans les noms, dont l'un dérivait du celtique (*maël*, fer), et l'autre de l'allemand. Mais, malgré tout notre respect pour une si imposante autorité, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il y avait entre ces deux armures une nuance plus tranchée. Il nous semble qu'elle a dû consister (outre les dimensions) dans la finesse du travail

Digitized by Google

et de la matière [1]; peut-être aussi dans la présence de quelques accessoires que l'un des deux n'avait pas. Le haubert porté par les chevaliers devait être certainement d'acier poli; les expressions de nos vieux romanciers le témoignent assez clairement : les *blancs auberts*, le *blanc aubert safré*, etc. La cotte, au contraire, pouvait être seulement de fer pour les hommes d'armes et les soldats. On sait que beaucoup de ces armures, conservées dans nos collections ou rencontrées assez fréquemment dans les vieux châteaux ou dans des sépultures, sont presque entièrement couvertes de rouille, d'un travail grossier, et formées de mailles ou chaînons d'une assez forte dimension; tandis que d'autres cottes, beaucoup plus rares (qui seraient, suivant nous, de véritables hauberts), sont en acier poli, d'un travail et d'une finesse remarquables. Il y en avait de fort belles à la vente de MM. Mention et Wagner, à Paris, au mois de mars 1838 (*voir* le catalogue); il s'en trouve aussi au Musée d'artillerie, dans la riche collection de M. le duc d'Istrie, etc. Ces cottes offrent souvent, de même que celles encore employées aujourd'hui en Orient, des dessins tracés au moyen d'anneaux de cuivre dorés ou bron-

(1) On lit dans le roman de *Parthonopex de Blois*, publié par M. Crapelet (1834):

Un blanc auber *menu maillé*,

ce qui semblerait confirmer ce que nous supposons ici.

Digitized by Google

zés, et présentant des chiffres, des inscriptions, etc. Il y avait même des cottes entièrement dorées. Nous ne devons pas oublier de citer encore celle de Philippe-le-Bel, conservée avec d'autres pièces de l'armure de ce prince à l'hôtel-de-ville de Chartres (voy. *fig.* 24 et 25). L'inscription qui accompagne ces pièces annonce qu'elles ont été offertes à Notre-Dame de Chartres par Charles-le-Bel, au nom du roi Philippe, son père, en mémoire de sa victoire sur les Flamands à Mons-en-Puelle (1304).

Une autre différence entre le haubert et la cotte de mailles consistait probablement en ce que celle-ci, formant la défense unique des hommes de pied (du moins jusqu'au XIVe siècle), devait être garnie de manches d'un tissu pareil, tandis que le haubert, qui continua d'être porté même après l'adoption de l'armure de fer plat (voy. ci-après), n'avait pas besoin, du moins à cette époque, de se prolonger sur les bras, déjà suffisamment défendus par les brassarts. Cependant ceci serait contredit par ce passage que cite Ducange (Comment. sur Joinville), de la déclaration du harnais qui appartient pour armer un chevalier et un écuyer : « L'escuyer ne doit avoir nulles « chausses de mailles, ne brachières, ne coëffette « de mailles sur le bacinet... et des autres choses, « se peut armer comme un chevalier. »

Ceci ne semblerait-il pas indiquer que l'emploi des brassières, de la coëffette (camail) et des

Digitized by Google

chausses de mailles caractérisait l'armure des chevaliers, et par conséquent le haubert?

Le plus raisonnable serait peut-être de penser qu'il en a été ainsi dans les premiers temps; et que plus tard le haubert, encore employé sous l'armure en fer plat, mais n'étant plus le vêtement distinctif de la chevalerie, les simples hommes d'armes et les soldats auront pris à leur tour le camail, les brassières et les chausses de mailles, comme on le voit sur les monuments que nous avons cités plus haut.

Quant au haubergeon (*albergellum*, *albergi-nus*, etc.), il paraît certain que c'était seulement un haubert plus petit, et peut-être d'un tissu plus serré.

M. Meyrick croit que le haubert était plus long jusque vers le milieu du XIVe siècle, mais qu'ensuite il n'y eut plus de différence. Le même antiquaire (*Critical Inquiry*, t. I, p. 22) dit aussi que le haubergeon était une tunique à longues manches, s'évasant un peu au-dessous du coude, et terminé par un bord doré avec un capuchon ou camail. Cette description ne s'appliquerait-elle pas de même au haubert? Au reste, le mot *haubergeon* est aussi fort ancien; on lit dans Guillaume Guiart (ann. 1304):

> Armés de cottes à leurs tailles
> Et de bons haubergeons à mailles.

Le proverbe si connu, rappelé par Rabelais et

Digitized by Google

Fauchet (maille à maille fait-on les haubergeons), s'est conservé longtemps encore après eux.

Au surplus, et quelque dénomination qu'on juge à propos de lui donner, *haubert* ou *cotte de mailles* (le premier nom a été à peu près le seul en usage jusque vers le milieu du XIVe siècle et le second à partir de cette époque jusqu'au XVIe), cette armure de corps consistait, comme on sait, en une chemise ou tunique de mailles de métal, couvrant le corps depuis la clavicule jusqu'au milieu des cuisses ou même plus bas; munie de manches pareilles, tantôt serrées comme celles de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne[1], dans une peinture des vitraux de Chartres, de son temps; celles des templiers de l'église du Temple à Londres, etc. (*voy.* aussi *fig.* 12 et 13); tantôt larges et pendantes, comme dans les effigies sépulcrales de Robert de Clermont, fils de saint Louis (mort en 1317), de Louis d'Evreux, frère de Philippe-le-Bel (1319), et autres publiées par Montfaucon[2]. Dans le premier cas ces manches se continuaient d'ordinaire jusqu'au bout des doigts (surtout sous le règne de saint Louis), faisant le même office que remplirent depuis les gantelets; dans le second, les manches ne venaient que jusqu'au mi-

(1) M. de Fréminville, *Antiquités de la Bretagne*, Morbihan, 2e partie.

(2) *Monuments de la Monarchie française*, tom. II, pl. 26 et suiv. (*Voy.* aussi la planche du présent mémoire, *fig.* 27 et 28.)

Digitized by Google

lieu de l'avant-bras où elles faisaient une espèce de bourrelet. Ce dernier usage appartient à une époque plus récente, voisine de celle où l'on abandonna tout-à-fait l'armure maillée (*v.* fig. 27 et 28).

Il ne faut pas confondre avec la *cotte* proprement dite une sorte de pantalon de mailles, prenant juste la taille, et descendant tantôt jusqu'aux talons, tantôt seulement aux genoux; ce dernier cas est celui de la tapisserie de Bayeux, et c'est par conséquent le plus ancien. Il paraît même qu'alors cette partie de l'armure était réservée aux chefs et aux princes; Guillaume est le seul qui en soit revêtu, dans le tableau où il est représenté dirigeant lui-même l'attaque à Hastings (*voy.* pl. 13 de la publ. anglaise).

Aux époques où la maille descend sur les bras jusqu'au bout des doigts, elle couvre également les pieds (*voy.* la fig. de Pierre Mauclerc, déjà indiquée ci-dessus; celles des vitraux de Chartres, publiés par Montfaucon, t. II; celles des chevaliers de l'église du Temple à Londres, publiées par Stothard; etc.).

L'usage du pantalon de mailles est notablement antérieur à celui de la cotte, comme on le voit dans les peintures des vitraux de Saint-Denis, exécutés par ordre de Suger avant 1140, dont Montfaucon nous a donné des figures malheureusement bien imparfaites. Il paraît, au surplus, que quelques fragments de ces précieux vitraux ont été retrouvés, et placés par les soins de M. Debret,

Digitized by Google

architecte de Saint-Denis, dans une des chapelles du chœur de cette basilique.

L'emploi de cette partie de l'armure de mailles a cessé avec les dernières années du XIIIe siècle. Sous Philippe-le-Bel et ses successeurs, on ne portait plus que la tunique seule, à larges manches, comme il a été dit plus haut. Ducange rapporte, au mot *hauberge*, de son Glossaire placé à la suite du texte de Villehardouin, ce passage de Sidoine Apollinaire, c. 2..... « Loricæ seu tunicæ « annellis ferreis intentæ, quæ ad genua usque « pertingunt. » Ce pantalon, joint à une sorte de veste serrée qui protégeait la partie supérieure du corps[1], formait très probablement l'armure antique de mailles dont parlent les écrivains grecs et latins que nous avons cités. La cotte proprement dite, garnie de ses manches, et qui pouvait se mettre et s'ôter indépendamment du reste de l'armure (*voy.* la Tapisserie de Bayeux, publ. anglaise, pl. 9, et à la suite de ce mémoire fig. 4 et 5), paraît appartenir exclusivement aux siècles du moyen-âge et aux nations de l'Europe.

Le haubert avait, en outre, un capuchon ou *camail*, aussi de mailles, et qui tantôt était fixé à la cotte, tantôt pouvait s'en séparer[2]. Ce camail,

(1) Les chausses de mailles, dit Fauchet, étaient cousues au haubert, afin *qu'elles ne grillassent pas sur les genoux.*

(2) D. Carpentier (supplément au *Glossaire de Ducange*, verb. *Cuffa*) cite un passage d'un vieux titre, dont il ne donne

Digitized by Google

comme il a été dit à l'article *Casques*, se rabattait d'ordinaire sur les épaules (*voy.* la fig. de Mahieu de Varennes, Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie, 1827-1828, Atlas, pl. 2, et ci-après fig 27; celle de Jean II, duc de Bretagne, à Ploërmel, donnée par M. de Fréminville, Morbihan, etc.). Mais il pouvait aussi être relevé le long des joues et sur le haut de la tête, pour la préserver, lorsque le chevalier voulait se débarrasser du poids si incommode de son heaume. Le camail ne s'observe plus à partir de la fin du XIVe siècle, époque où commence l'emploi de l'armure *de fer plat*, bien qu'on ait conservé longtemps encore après l'usage de la cotte de mailles.

M. Deville, dans son travail si consciencieux et si plein de faits (comme tout ce qu'il nous a donné sur les monuments du moyen-âge) qui a pour titre : *Histoire du château et des sires de Tancarville*, rapporte un compte du trésorier de ce château, de 1411, où on lit : « Pour avoir re-« blanchi les *camails* des bachinets dessus-dits... « pour avoir fait, de neuf, deux *camas* en cuir. » On peut remarquer ici le mot *blanchir*, qui signifie rendre brillant, d'après ce qui a été dit plus haut.

Millin dans ses *Monuments français inédits*, t. II, a donné la figure sépulcrale d'un sieur Lé-

pas la date, où il est fait mention de... *tres loricæ ad cuffas, tres sine cuffis... una lorica sine coiffâ*, etc.

Digitized by Google

cuyer, valet du roi Philippe-le-Bel, mort en 1293; il remarque que cette effigie porte un capuchon de mailles et un haubert matelassé, pour ménager la peau où, dit-il, il se faisait malgré cela des marques appelées *camois*, qu'on faisait passer à l'aide de bains (*voy.* le roman *Parthonopex de Blois*). L'antiquaire que nous citons croit que le haubert se roulait sur lui-même, de manière à pouvoir être porté en trousse pendant les voyages.

L'armure de mailles recevait aussi le nom de *broigne* ou *brugne* (*brunia*, *bronia*, du saxon *byrna*, suivant M. Meyrick), qu'elle conserva assez tard; il est fait mention dans les *Mémoires de Duclercq* (1448 à 1467) de *hérault embrugnés*, c'est-à-dire armés de brugnes ou cottes de mailles. On lit dans un vieux poème cité à ce mot dans le *Glossaire* de Roquefort :

Son escu frais (*fractus*) et sa *broigne* faussée.

Robert-Wace a dit, de même :

De l'escu pendre au col et de vestir la *broigne*.

Ce mot doit être fort ancien; il est dit, dans la loi Ripuaire, qu'on peut donner pour le rachat d'un meurtre une *bonne broigne* (bruniam bonam), au lieu de 12 sols d'or [1].

Il y avait encore une pièce indépendante du

(1) Voy. le *Glossaire* de Ducange, verb. *Brunia*. M. Meyrick observe que ce mot est fréquemment employé dans les documents latins relatifs à Charlemagne.

Digitized by Google

nostre seigneur. Cet acte est de 1304; il y est fait mention de « trois cents paires de harnoys d'é-« paule, bons et souffis (suffisants), et garnies de « mailles par derrière..... (chaque paire de la valeur « de 5 livres d'or) et une cotte de fer, bonne, large, « longue et souffis, pesant vingt-cinq livres. »

On peut croire, d'après le témoignage des historiens, que, même à des époques assez reculées, le haubert offrait une défense à peu près complète contre les armes offensives alors en usage. Les anciennes chroniques et les poèmes sont remplis d'éloges, probablement exagérés, de l'excellence de ces armures. Nous lisons dans Orderic Vital, que, sur neuf cents chevaliers qui combattirent à Brenmule (1119), il n'y en eut que *trois de tués*, « parce qu'ils étaient entièrement vêtus de fer, et « *qu'attendu la fraternité d'armes et la crainte* « *de Dieu*, ils s'épargnaient l'un l'autre. » On connaît le passage tant cité de la chronique du moine de Marmoutiers, où en décrivant l'armure de guerre donnée à Geoffroy de Plantagenet par son beau-père, Henri Ier d'Angleterre, au moment où il venait d'être armé chevalier, il l'appelle : *lorica incomparabilis, quæ, maculis duplicibus intenta, nullis lanceæ ictibus transferabilis haberetur.*

A Bovines, suivant Rigord, un chevalier, Pierre de Mauvoisin, ayant saisi la bride du cheval de l'empereur Othon, un autre chevalier frappa ce prince de son poignard; mais il ne put le blesser, « tant, « dit l'historien, les chevaliers de notre époque

Digitized by Google

« sont impénétrablement couverts. » A la même bataille, le comte de Boulogne, Renaud de Dammartin, renversé par Comnote et ayant perdu son casque, ne put être percé au ventre par son ennemi, ses chausses de fer étant trop bien réunies à sa cuirasse (armure de corps). Guillaume le Breton témoigne que ces perfectionnements dans l'armure étaient nouveaux et que « l'on s'at-« tache maintenant à tuer d'abord les chevaux pour « assommer ensuite les cavaliers. » C'est faute de tels soins, ajoute-t-il, qu'il périssait autrefois tant de guerriers dans les batailles.

Dans tout ce qui précède, nous n'avons étudié la cotte de mailles que sous le rapport de sa forme, de ses accessoires et des temps où elle a été en usage. Il nous reste à examiner sa composition même, c'est-à-dire la nature de son tissu ; et cette partie de notre sujet peut être regardée comme tout-à-fait nouvelle pour les antiquaires français. Nous ne connaissons jusqu'ici que le docteur Meyrick qui ait traité cette curieuse matière. Il est vrai qu'il l'a épuisée ; et nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une idée bien imparfaite de son beau travail[1], rédigé d'après les autorités les plus certaines, et en présence des monuments même que l'Angleterre offre en profusion aux explorateurs du moyen-âge. Il n'est pas hors de pro-

(1) *Archæologia*, tom. XIX, p. 120 et suiv ; avril 1818. Dans une lettre à sir H. Ellis.

Digitized by Google

pos de faire remarquer ici que les savants et les artistes de ce pays ont sur les nôtres un avantage précieux, puisqu'ils peuvent étudier des monuments complets et dont la conservation a souvent quelque chose de merveilleux, tandis que presque tous ceux que nous possédons en France portent la trace des désastres de nos derniers troubles civils, ou, ce qui est plus affligeant encore, des odieuses spéculations de la *bande noire*.

Avant d'analyser le mémoire de M. Meyrick, nous devons remarquer que, si l'on examine avec quelque soin les armures de corps du XIe au XIVe siècle, on reconnaîtra quatre espèces de tissus bien distinctes : 1° des *anneaux de fer plats* cousus l'un à côté de l'autre sur une tunique de drap ou de cuir, et souvent réunis par de très petits anneaux rivés; 2° des *mailles* en fil de fer, ou petits anneaux très minces, tantôt contigus, tantôt entrelacés; 3° de petites pièces de métal souvent rectangulaires, souvent en forme de losanges, cousues comme les anneaux et les mailles sur un tissu qui était quelquefois rembourré; 4° enfin des pièces semblables en forme d'écailles, se recouvrant mutuellement comme celles des poissons, ou comme les plumes des oiseaux; imitation évidente des armures orientales dont il a été parlé plus haut. On voit déjà par ce premier aperçu que les antiquaires qui ont donné et donnent tous les jours, à ces diverses sortes de vêtements de guerre, le nom générique de *cottes de*

Digitized by Google

mailles, confondent des armures bien différentes.

On concevra sans peine, d'après ce qui a été dit précédemment, qu'on ne peut guère espérer de rencontrer dans les collections d'armes ni ailleurs, des cottes des deux dernières espèces, qui sont de beaucoup les plus anciennes. Aussi n'en connaissons-nous pas en France; et il paraît que M. Meyrick lui-même n'a eu sous les yeux, pour les descriptions qu'on va lire, que les figures des manuscrits, bas-reliefs, etc., qu'il a été à portée de consulter. Toutefois, nous pouvons nous faire une idée assez juste de ces deux sortes de cottes, d'après certaines armures persanes ou circassiennes, devenues communes, depuis quelques années, dans les cabinets des amateurs. Nous en avons observé, entre autres, une fort belle dans une vente publique qui eut lieu rue de Cléry, en 1834. C'était un tissu formé de petites plaques de métal, carrées ou oblongues, réunies par de très petits anneaux rivés, passés dans un appendice fixé sous chaque plaque. Ces pièces, fixées sur un tissu de laine ou de peau, devaient offrir une assez bonne défense et une certaine flexibilité; double condition que doit nécessairement remplir une armure de corps, quelle qu'elle soit. Il ne faut pas confondre les cottes formées de *pièces séparées*, dont nous nous occupons ici, avec celle qu'on a appelée plus tard *brigandine*, qui était particulière aux archers et autres gens de pied, et dont nous parlerons ailleurs.

Digitized by Google

Quant aux deux autres espèces, c'est-à-dire à celles qui sont composées d'anneaux ou mailles de métal juxtaposés ou entrelacés (les véritables *cottes de mailles*), elles sont beaucoup plus modernes, et il n'est pas rare d'en rencontrer dans les cabinets. Leur tissu se présente sous des aspects différents; les unes (ce sont les plus anciennes) offrent une suite d'anneaux plats, sans soudure, fabriqués probablement à l'emporte-pièce ou par quelque procédé analogue; d'environ un centimètre de diamètre, et réunis par de très petits chaînons ou *mailles* rivées (*voy.* la collection du Musée d'artillerie, armure à cheval, n° 1, et les *fig.* 15 et 6). Ces cottes, dont l'usage se retrouve encore en Orient, ont une assez grande mobilité, mais devaient être peu solides. On imagina plus tard de faire les grands anneaux, beaucoup plus minces d'un côté que de l'autre, ce qui les empêchait de tourner sur eux-mêmes (voy. *fig.* 21). Par ce moyen la cotte recevait une certaine solidité, mais elle devait se prêter moins aisément aux mouvements du corps.

Les cottes de petites mailles sont beaucoup plus communes. Il y en a de fort belles et d'un travail très soigné au Musée d'artillerie, dans le beau cabinet de M. le duc d'Istrie, etc. Presque toujours on y observe le même mode d'assemblage; quatre mailles s'attachent à une cinquième placée au milieu d'elles, et chacune en reçoit quatre autres à son tour, etc. (voy. *fig.* 23). Les hommes du

Digitized by Google

métier disent que ce serait aujourd'hui une chose fort difficile que d'établir de pareilles cottes, d'abord parce qu'elles sont en acier, ce qui exige un travail plus pénible; ensuite parce que chaque petite maille est rivée, ce qui en rend la confection très longue, très délicate, et surtout très coûteuse.

Ces tissus n'étaient pas doublés, comme ceux faits de pièces séparées, et offraient, seuls, une certaine résistance. On peut croire que leur solidité était encore augmentée après la fabrication, soit par une pression très forte, soit par des percussions répétées à l'aide du marteau.

Voici maintenant de quelle manière le savant antiquaire anglais a jugé convenable de diviser les quatre espèces de cottes que nous avons seulement indiquées.

1° La *cotte treillicée* (trelliced), dont le nom donne une assez juste idée, était formée, à ce que croit notre auteur, d'un tissu de toile ou de laine plusieurs fois doublé et parsemé de petits clous d'acier; le tout maintenu par des bandes de cuir ou de toile disposées en losanges et entrelacées (voy. *fig.* 14).

Cette sorte de cotte, la plus ancienne que les monuments nous ait conservée, s'observe, dit notre savant antiquaire, sur le sceau de David de Huntington, depuis roi d'Écosse sous le nom de David Ier, au commencement du XIIe siècle, trente ans environ après la conquête de l'Angleterre.

Digitized by Google

M. Meyrick pense que ce vêtement de guerre, emprunté aux Anglo-Saxons, était celui qu'on appelait *broigne* (voyez précédemment), et cite ce passage de Garin :

Sur son dos vest une broigne *treslis*.

et celui-ci, de Gayde :

L'escu li perce et la broigne treslis[1].

Dans le roman de Rou, écrit peu après la conquête normande, nous trouvons encore cette sorte d'armure distinguée du haubert :

Des hauberts et des broignes mainte maille faussée.

Ce genre de cotte, très rare dans nos monuments de France, se remarque dans un curieux bas-relief de l'ancienne abbaye de la Règle de Limoges (bâtie au IXe siècle), dont nous devons une copie à l'extrême obligeance de M. Mérimée (voy. *fig.* 9). On remarquera le camail pareil à la cotte, et le nasal normand qui indique suffisamment la date. La même espèce de tissu semble se retrouver dans une autre figure d'un chapiteau de Saint-Ju-

(1) Il faut remarquer ce mot *treslis*, d'où notre mot français *treillis*, et l'anglais *trelliced*. Cette épithète est aussi appliquée par nos romanciers au haubert; on lit dans le même roman de Gayde :

Vest un haubert qui fust fort et treslis.

Peut-être aussi le nom de haubert employé ici désigne-t-il la cotte même que M. Meyrick appelle *treillicée*.

Digitized by Google

lien-de-Brioude (XIe siècle), dont nous devons encore la communication au même antiquaire (voy. *fig.* 11).

2° *La cotte annelée* (ringed). Elle était composée d'anneaux plats, cousus l'un à côté de l'autre (flat contiguous rings), sur une tunique de toile rembourrée, ou, comme au temps de Guillaume-le-Roux, sur une peau de cerf ou d'élan. (Voy. *fig.* 15 et Strutt, *View of the dress*, etc., pl. 14, fig. d'un roi Saxon). M. Meyrick en trouve les premiers exemples connus dans un manuscrit saxon de la bibliothèque Cottonienne, en tête d'une traduction des Psaumes qui date du XIe siècle; dans quelques figures de la chambre peinte de Westminster, et surtout dans la tapisserie de Bayeux. C'est en effet la forme qui est le plus souvent indiquée dans celle-ci. Le même nous apprend que, suivant Bohaddin, historien arabe, secrétaire de Saladin, « les soldats de Richard étaient vêtus « de tuniques de drap recouvertes d'anneaux, qui « ressemblaient à des cottes de mailles épaisses; » il dit même avoir vu de ses yeux « des soldats « qui avaient, non pas une ou deux, mais *jusqu'à* « *dix flèches dans le dos*, et n'en continuaient pas « moins leur marche gaîment, et sans nul trou- « ble. » (Ceci ressemble beaucoup à une exagération orientale.) Cette armure pourrait bien être le *ringed*, mais M. Meyrick n'ose l'affirmer.

On lit dans les Assises de Jérusalem (qui sont à peu près du même temps) que les épées et

Digitized by Google

lances employées, pour *les gages de bataille*, devront être telles qu'elles puissent passer par les mailles d'un haubert, sans *tailler ou rompre mailles;* ce qui détermine assez bien la limite qu'on observait pour la largeur des anneaux. Le dernier exemple connu de la cotte *ringed* se trouve, dit M. Meyrick, dans un manuscrit du temps d'Henri III (d'Angleterre).

3° La *cotte rustrée* (rustred, *fig.* 16). Ce mot, dit M. Meyrick, se trouve dans le vocabulaire des hérauts d'armes et dans les vieux écrivains français. Notre antiquaire désigne, sous cette dénomination, un système de rangées d'anneaux plats, d'un diamètre double de ceux jusqu'alors usités, posés à la manière des briques ou des pierres de taille dans une construction, et se recouvrant d'ailleurs à moitié l'un l'autre. Il cite comme exemple un bas-relief d'ivoire, publié par Montfaucon (t. I, pl. 32, *fig.* 1; *Monuments de la Monarchie française*).

M. Meyrick croit que ce pourrait être la cotte dont parle Bohaddin, ou plutôt la *lorica hamata* de Vinesauf, historien de Richard Ier. Ce dernier, décrivant l'armure des Français, dit (liv. 3, ch. 5): « *Videres tot nitentes hamatas loricas, tot galeas* « *rutilentes.* » Tout ce système d'anneaux était fixé sur une toile matelassée, dans laquelle même, suivant notre auteur, les anneaux se trouvaient engagés en partie.

4° La *cotte maclée* (mascled) (voy. *fig.* 17).

Digitized by Google

M. Meyrick en trouve le premier exemple depuis la conquête (car ce mode de tissu paraît avoir été employé bien avant, sous le règne de Canut), dans un sceau de Milo Fitz-Walter, de Hereford. On l'observe encore dans une des gravures de Strutt et dans la tapisserie de Bayeux. Dans celle-ci, le tissu offre l'apparence de fils de métal croisés sur un tissu de toile; mais il paraît que c'était réellement un système de petites pièces de fer en losange, vides au milieu et figurant des espèces d'anneaux oblongs. On lit dans Nicolas de Braya (Vie de Louis VIII) : *nexilibus maclis vestis distincta notatur;* et dans Guillaume-le-Breton (*Philipp.*, liv. 2) :

Inter pectus et ora fidit maculas thoracis.

Le poète indique ici une partie de l'armure qui quelquefois tenait au haubert, et d'autres fois en était séparée; c'était le camail ou chaperon dont nous avons parlé ci-dessus.

5° La *cotte écaillée* (scaled). L'imitation de la défense naturelle des poissons avait déjà été employée en Orient, comme nous l'avons vu plus haut, et pratiquée ensuite par les Etrusques et les Grecs, puis par les Sarmates, et plus tard par les Danois. Elle ne fut toutefois adoptée en Angleterre, dit M. Meyrick, que vers le XIIe siècle, sous Henri II et Richard Ier. C'est celle que Jean de Janua appelle spécialement *lorica squamata*. Il y en a des exemples dans la tapisserie de Bayeux

Digitized by Google

(pl. 11 de la publication anglaise). A la fin de cette période, les écailles sont représentées très longues et semblables à des feuilles ou à des plumes. C'est ce que l'on remarque dans un manuscrit du XIIIe siècle du Musée britannique, intitulé *les Establissements de chevalerie;* et encore dans la tapisserie de Bayeux (voy. *fig.* 7).

6° La *cotte tégulée* (tegulated). A l'armure écaillée succéda, dit toujours M. Meyrick, un système de petites pièces carrées en acier, se recouvrant à la manière des tuiles. Ce vêtement de guerre, adopté sous le règne d'Etienne, se continua jusqu'au temps d'Edouard II. On peut l'observer sur le monument de sir Hugh Bardoff et sur le sceau de Richard Fitz-Hugh, connétable d'Angleterre en 1140. (Voy. le *Critical inquiry*, tom. I; et Strutt, *View of the dress, etc., of the people of England*, tom. III, pl. 1.)

Il paraît qu'une partie des chevaliers de Richard-Cœur-de-Lion était ainsi armée, tandis que l'autre portait la cotte écaillée. Guillaume-le-Breton semble avoir voulu désigner cette sorte d'armure quand il parle de l'affaire de Mantes sous le règne de Henri II :

Tot ferri sua membra plicis, tot quisque patenis.

Elle était quelquefois dorée, comme on le voit par une figure en albâtre de saint Michel, du Musée d'Oxford.

Le tissu qu'on nommait *jaserant*, dont nous

Digitized by Google

avons déjà parlé, et qui appartient surtout au XIVe siècle, semble avoir été le modèle du *tegulated*. Il en diffère en ce que ses pièces ne sont pas carrées, mais, comme on l'a vu plus haut, allongées horizontalement et rangées sur une même ligne. Le capitaine Grose (auteur d'un ouvrage intitulé *Militaries antiquities*, etc., 3 vol. in-4, 1786) donne le dessin d'une armure en *jaserant* qu'il attribue mal à propos, dit M. Meyrick, au roi Henri VIII. Elle est formée de petites lames de métal fixées sur du cuir, et se prêtait ainsi à tous les mouvements du corps[1]. Quelquefois, chacune de ces pièces était couverte d'un clou de cuivre qui ressortait sur l'étoffe rouge et faisait ornement. (*Voir* Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, tom. II, pl. 114.)

La plus ancienne indication du jaserant que connaisse M. Meyrick se trouve dans le roman de Gayde et dans la chronique de Ganelon. On lit dans celle-ci :

> Et bien estoient armés de noble jazerant.

Et ailleurs :

> L'escu li desrompit et le bon jazerant.

7° La *cotte de mailles simples* (single mail)

(1) Cette armure ressemblait ainsi, à quelques égards, à ce qu'on a appelé depuis *brigandine*. (*Voy.* à la fin de cet article, armure de l'infanterie.) On trouve dans quelques vieux auteurs *anime* pour *cuirasse* et surtout pour brigandine.

Digitized by Google

(*fig.* 18 et 19), formée d'anneaux de fer cousus sur une toile matelassée. Nous abandonnons ici, comme on le voit, en suivant avec notre guide l'ordre chronologique, les tissus formés de *pièces séparées*, pour arriver à ceux qui étaient formés d'*anneaux* de fer de petite dimension et constituent la véritable *cotte de mailles*. Celle que nous décrivons ici fut surtout employée depuis la fin du règne de Jean d'Angleterre jusqu'au temps d'Édouard Ier. Elle paraît remonter même jusqu'au IXe siècle (voy. la *fig.* 3), et se trouve aussi sur un sceau de Guillaume-le-Conquérant. Ce vêtement enveloppait, outre le corps, la tête, les pieds et les mains. (Voy. les *fig.* de Stothard, Montfaucon, Gaignières, etc.)

La cotte que nous indiquons ici, d'après le savant antiquaire anglais, différait, comme on voit, sous un rapport, de ce qu'on désigne spécialement sous le nom de *cotte de mailles*. Les anneaux ou mailles, au lieu d'être entrelacés comme dans celle-ci, était simplement *cousus* par une portion de leur circonférence sur un tissu de toile ou de laine, de manière que la partie libre de ces anneaux faisant saillie sur le reste y produisait l'effet indiqué par les *fig.* 18 et 19, et que l'on observe dans un grand nombre de peintures et d'effigies

Roquefort croit ce mot dérivé de *lamina*, ou peut-être encore de son extrême flexibilité, qui semblait lui prêter une apparence de vie.

Digitized by Google

sépulcrales de l'époque. (Voy. dans l'*Archæologia*, tom. XVIII, celle de Pierre de Richemont, de l'église d'Aiguebelle en Savoie; les planches de Stothard, celles de Montfaucon, etc.) C'est ce système que sir S. Meyrick appelle *edgewise*. Il faut encore remarquer que les portions d'anneaux saillantes sont tournées, tantôt du même côté dans toutes les rangées successives, et tantôt alternativement à droite et à gauche (voy. *fig.* 18 et 19).

Cette manière de fabriquer la cotte de mailles est la plus ancienne et caractérise chez nous l'époque de saint Louis. Plus tard on imagina, ou plutôt on emprunta aux peuples de l'Orient, la cotte à *mailles simples entrelacées*, qui offrait, outre l'avantage d'une toute autre solidité, celui de rendre inutile l'emploi d'une tunique pour y fixer les mailles.

Le système d'anneaux cousus devait être très lourd et très incommode. Deux exemples que cite sir S. Meyrick font voir qu'il y a eu un long intervalle entre un premier abandon et la reprise de cette armure. Guillaume-le-Conquérant, avant d'attaquer Harold, alla avec trente-cinq de ses compagnons explorer le pays. L'historien Guillaume de Poitiers, qui rapporte ce fait, observe que la route était difficile et raboteuse, et qu'on doit louer le duc de l'avoir parcourue avec le haubert d'un soldat, hors d'état de marcher sous une telle charge. Ingulphe dit que le même comte Harold marchant contre les Gallois en 1063, ses

Digitized by Google

troupes ne purent continuer la marche avec leurs lourdes cottes, qu'il fallut remplacer par des armures de cuir.

Les anneaux cousus (*rings set edgewise*) pouvaient d'ailleurs être tranchés ou détachés par l'épée, et la tunique qu'ils couvraient mise à découvert; c'est à quoi fait allusion le roman d'Aubéry :

> Et le haubert vint après desmaillant;
> Ainsi le cope come fus un bouquerant.

Et Guillaume Gulart (1285) :

> Hyaumes fendent, targes défaillent,
> Mailles chèient de gorgerettes.

Ailleurs (1304) :

> Bacinets fendent, boucliers faillent,
> Hauberts et gorgières desmaillent.

8° La *cotte bandée* (banded armour, *fig.* 20). Le dernier inconvénient que nous venons d'indiquer a pu donner naissance à une nouvelle disposition employée sous Henri III, et durant la première partie du règne d'Edouard Ier. Celle-ci, qui s'observe rarement sur les monuments de cette époque, ne nous est guère connue que par les peintures des manuscrits. Elle paraît consister en un certain nombre de bandes d'étoffe ou de cuir, placées horizontalement, et entre lesquelles apparaissent de petits traits verticaux qui indi-

Digitized by Google

quent ou des anneaux de métal, ou plutôt (suivant l'opinion que M. Meyrick semble préférer) les traces d'un ouvrage de *pourpointerie*, c'est-à-dire d'un tissu rembourré et piqué. Le beau psautier de saint Louis, conservé à la Bibliothèque royale de Paris, et beaucoup d'autres du même temps offrent des exemples de ce genre de cotte. (Voy. *fig.* 20 et les planches données par Strutt, Montfaucon, Gaignières, etc.) Quelfois, mais plus rarement, les bandes dont nous avons parlé sont placées longitudinalement, c'est-à-dire dans le sens des bras, des jambes, etc. (voy. *fig.* 20). On trouve cette armure accompagnée des *ailettes* (*voy.* l'article sur les boucliers) employées, comme on l'a vu, du règne d'Édouard Ier jusqu'à celui d'Edouard III.

M. Meyrick cite, comme exemple de cette espèce de cotte, les peintures d'un manuscrit des *Histoires et gestes des Rois de France*, et un autre manuscrit contenant les psaumes, où l'on voit la Vierge qui ressuscite un guerrier mort, et lui présente un haubert. La flexibilité des bandes du tissu, qui ne pouvaient être de fer, est, dit notre auteur, très bien indiquée ici.

9° *La cotte à doubles mailles* (double chain mail). Le belliqueux Edouard Ier ne tarda pas, dit notre auteur, à emprunter aux Asiatiques, par suite des rapports qu'établissaient alors les croisades, le haubert flexible, unissant la force à la souplesse, et formé de doubles anneaux entre-

Digitized by Google

lacés, dont l'agencement en présente toujours quatre, passés dans un cinquième comme pour les anneaux simples. C'est ce qu'on a désigné sous le nom de *double maille*. On lit, dans la chronique de Flandre : un *haubert clavez de doubles mailles*.

Plusieurs figures sépulcrales des églises anglaises portent cette armure; par exemple celle de Robert de Ros, dans l'église du Temple, à Londres; celles des comtes de Clare, dans l'église de Dembury (Essex) (si toutefois elles ont été bien dessinées par Strutt), etc. Nous en trouvons aussi beaucoup d'exemples dans Montfaucon. Cette espèce de cotte couvrait les mains, et même les pieds où elle se fixait sur la chaussure. Il faut remarquer que, le tissu offrant par lui-même une consistance suffisante, il n'était plus nécessaire de le fixer sur une tunique de toile ou de drap, ce qui était un très grand avantage.

Ce nouveau système fut trouvé si commode, dit M. Meyrick, que le prince anglais ne tarda pas à adopter l'usage asiatique, et à couvrir aussi les chevaux de mailles, comme le montre son grand sceau et celui de son fils Edouard II. Quand il marcha contre Wallace, il avait, d'après W. Hermingford, « trois mille chevaliers sur che-« vaux maillés, et quatre mille sur chevaux non « maillés. »

C'était apparemment cette espèce de cotte, également usitée en France (et probablement dans

Digitized by Google

le reste de l'Europe à la même époque[1]), que l'on appelait *doubletin* ou *dobletin*. Roquefort, à ce dernier mot de son Glossaire, cite ces vers tirés d'un poëme du temps :

> Il ot vestu un haubert dobletin;
> Chaude est la maille, ne pot l'acier soffrir.

M. Meyrick cite, dans le *Critical inquiry*, t. I, p. 119, une cotte fort curieuse de la collection de M. Bullock, provenant du château de Lancaster, et qu'on dit avoir appartenu à Jean de Gaunt. On prétend qu'elle est composée de dix anneaux enlacés au lieu de cinq. Notre antiquaire révoque le fait en doute, et pense que cette opinion vient de ce que les anneaux sont très petits et très serrés[2]. Geoffroy Malaterre, cité par le même, fait allusion au *chain mail interlaced*, dans ce passage : *Clamucium* (pour *camisium*, chemise) *quo in-*

(1) On observe dans l'église de Sainte-Sophie de Novogorod des figures armées de la tête aux pieds d'un tissu de mailles qui semblerait analogue à celui-ci. (*Voy.* la description de cette cathédrale publiée sous le titre de *Korssemschen thuren in der kathedrale kierche zur Heil Sophia*, etc.; Berlin, 1823; in-4.) Il est curieux de remarquer la singulière analogie de costume qui existe entre ces figures et celles de la tapisserie de Bayeux.

(2) On voit dans la belle collection de M. le duc d'Istrie une cotte dont le tissu présente six anneaux passés dans un septième. Mais ces exemples sont extrêmement rares, et presque toujours on retrouve le système que nous avons indiqué, de quatre anneaux passés dans un cinquième.

Digitized by Google

dutus erat, nullis armis poterat violari, nisi ab imo in superius impengendo inter duo ferrea, quæ per juncturas catenata sint, ingenio potiùs quam vi vitiaretur[1].

Nous citerons encore un passage semblable de la *Chronique* de Colmar (de 1298) :

Camisium ferreum, id est vestem ex circulis ferreis contextam, per quam nullâ sagittâ arcus poterat hominem vulnerari. Ex his armatis, centum inermes mille lædi potuerunt.

Comme, dans le système que nous décrivons, les jambes restaient à découvert, on les protégea par des pièces de cuir ou de toile matelassées, sur lesquelles on fixait les anneaux plats de l'ancienne armure. On n'avait pas ici besoin de flexibilité pour faciliter les mouvements.

Le savant antiquaire qui nous sert de guide a cru devoir ajouter, aux neuf variétés de la cotte de fer que nous venons de décrire d'après lui, une dixième espèce qu'il nomme *cotte mêlée* (mixed) ou de transition, parce que ce genre d'armure, qui se rapporte au règne d'Edouard III (chez nous à ceux de Jean et Philippe de Valois), s'y présente combiné avec quelques pièces de fer plat, qui bientôt après composèrent l'armure tout entière. Il nous a paru que ce mélange, où la cotte à double maille n'a éprouvé, dans sa forme et son tissu,

(1) *Critical inquiry*, tom. I, p. 144.

Digitized by Google

aucune modification, ne pouvait réellement constituer une variété distincte.

M. Meyrick observe que le poids très incommode dont la cotte accablait la poitrine du combattant donna d'abord l'idée d'y placer une pièce de fer ou plastron (breast-piece); on en voit un exemple dans la figure de Bernabo Visconti, publiée dans le t. XVIII de l'*Archæologia*; et ce n'était pas d'ailleurs une nouveauté, puisque cette pièce d'armure était déjà employée sous Richard-Cœur-de-Lion. L'auteur de la *Philippide*, décrivant le combat de ce prince avec Guillaume des Barres, raconte que leurs lances percèrent mutuellement leurs boucliers, leurs hauberts, et ne s'arrêtèrent qu'à la plaque de dessous :

> Utraque per clypeos ad corpora fraxinus ibat,
> Gambesumque audax forat et thoracam trilicem
> Disjecit, ardenti nimium prorumpere tendem
> Vix obstat ferro fabricata *patena* recocto.

Peu après l'emploi du plastron de fer, on commença déjà à appliquer, sur la cotte et aux endroits dont la défense offrait le plus d'intérêt, des pièces en fer plat, particulièrement aux coudes, aux genoux et aux deux côtés de la poitrine, et même sur les épaules. On en voit de nombreux exemples, soit dans des monuments encore existants, soit dans les dessins publiés par Montfaucon, Willemin, Bonnard, Beaunier et Rathier, Gaignières, etc.; et par MM. Meyrick, Hamilton-

Digitized by Google

Smith, Stothard, etc., etc. Plus tard les jambes, les cuisses, et enfin la poitrine furent complétement enveloppées de fer; mais alors même, et longtemps après, la cotte de mailles se montrait, soit en forme de tablier, soit comme une simple frange au-dessous de la cuirasse et tombant jusqu'aux genoux; et en outre dans tous les endroits faibles ou *défauts* que l'armure toute de fer ne pouvait préserver, à cause de la liberté nécessaire aux articulations; c'est-à-dire aux aisselles, au cou, dans le pli du bras où l'on plaça ensuite des *goussets*, à l'articulation du pied, etc. On voit, dans la belle Armoury de M. Meyrick, à Goodrich-Court, quatre de ces goussets, d'une conservation parfaite, et qui sont les seuls exemples de ces pièces que l'on connaisse. Enfin, au temps d'Édouard III, la maille se développait encore au-dessous du cou, sur une assez grande étendue pour former une sorte de hausse-col, dit *gorgerin*, comme on le voit dans l'effigie du prince Noir, de cette même époque (*fig.* 26), placée sur le tombeau de ce prince dans la cathédrale de Cantorbéry, et si bien dessinée par Stothard (*voy.* aussi celle de Charles de Blois, mort en 1364, donnée par M. de Fréminville, Antiquités de la Bretagne, Morbihan; celle de Tanneguy du Châtel (1441), publié par le même Finistère, etc.). L'armure mixte est décrite dans ce passage des *Libertates Brianzon.*, ann. 1343 : *Omnes de dicto numero, cum propunctis, gorgeriis, bacignotis,*

Digitized by Google

cirothecis ferreis, platis seu alberjonis, malliæ competentis, etc.

On a déjà vu dans ce qui précède quelques-uns des motifs qui durent amener l'abandon de l'armure de mailles, quel que fût le mode de son tissu. Ce vêtement de fer, d'un poids considérable[1], très volumineux, d'une conservation et d'un entretien difficiles, était, d'ailleurs, assez fragile. Les mailles et anneaux, aisément faussés ou rompus par la pointe des lances, le tranchant des haches d'armes et des fortes épées du temps[2], meurtrissaient le corps de l'homme d'armes; et pour éviter cet inconvénient il avait fallu employer le *gambeson*, vêtement d'étoffe piquée dont nous avons déjà parlé et qui fera le sujet d'un article à part. En sorte que le costume complet des hommes d'armes se composait : 1° de la chemise de lin ou de chanvre, dont l'emploi est prouvé par

(1) La cotte de mailles, dit M. Monteil, pesait, au XIVe siècle, de dix-sept à vingt livres. Carré dit en avoir pesé une de quarante livres. Nous en avons indiqué une autre (*voir* ci-dessus, p. 304) du poids de vingt-cinq livres. Celle de Monaldeschi pesait seize livres, à ce que rapporte le P. Lebel. Il paraît, d'après ces données et quelques autres, que le poids moyen d'une cotte (haubert) pouvait être de vingt à vingt-cinq livres.

(2) Froissart raconte qu'à la bataille de Rosebecque les Flamands, attaquant les chevaliers français.... « furent recueillis de ces longs glaives (lances) aux fers tranchants, affilés, de « Bordeaux... que les mailles de leurs cottes ne leur duroient « néant plus que toile doublée en trois doubles, etc. »

Digitized by Google

des documents fort anciens (*voy.* Ducange, *Gloss.* verb. *Camisia*[1]); 2° du vêtement piqué ou gambeson, qui s'appliquait immédiatement dessus; 3° du vêtement de mailles qui, suivant son tissu, était, comme on l'a dit, tantôt employé seul, tantôt fixé sur une tunique de toile ou même de peau; 4° de la pièce d'acier, ou *plastron*, dont parle Guillaume-le-Breton, dans le passage que nous avons rapporté; 5° de la cotte d'armes, tantôt courte et serrée, appelée aussi *surcot* (comme celles du prince Noir et de Charles VI); tantôt longue et flottante (comme celle de Chandos et de Duguesclin), et qui recouvrait le tout. C'est pourtant sous un poids semblable, sans parler de celui du bouclier, du casque, de l'épée et des autres armes offensives, que combattaient les croisés, exposés au soleil dévorant de l'Egypte et de la Syrie!

L'emploi de la cotte de fer avait encore un autre inconvénient : celui de ne pouvoir soutenir la lance en arrêt, comme on l'a fait depuis à l'aide du *faucre* (lance-rest des Anglais); il en était de même pour la manœuvre de l'épée à deux mains. (*V.* la description de la cuirasse.)

(1) M. Meyrick a fait connaître (*Critical inquiry*, tom. I, p. 198) un règlement, présumé du XIVe siècle, pour l'armure du chevalier, où il est dit « qu'il doit porter un caleçon de lin, « et par-dessus des pièces d'acier pour les genoux; le haut du « corps étant couvert d'une armure de lin qui descend vers le « milieu des cuisses; puis un fort haubert soutenu par une « doublure de lin sans manches, etc. »

Digitized by Google

Un autre motif contribua encore, vers le milieu du XIVe siècle, à décréditer l'armure maillée. Ce vêtement, qui résistait à peine aux armes offensives jusqu'alors en usage, était tout-à-fait impuissant contre les armes à feu employées, suivant de grandes probabilités, avant 1338, et dont par conséquent l'invention (nous ne parlons ici que de l'Europe) doit remonter encore au-delà. Cet art terrible, en bouleversant de nécessité toute la tactique jusqu'alors en usage, et substituant désormais à une lutte presque corps à corps, des manœuvres plus ou moins savantes et un emploi mieux entendu des pièces d'artillerie portatives, rendit même bientôt inutile jusqu'à l'armure nouvelle qui nous reste à décrire. Celle-ci d'ailleurs, il faut l'avouer, s'opposait presque autant que l'ancienne à la rapidité des mouvements stratégiques, sans offrir contre les projectiles nouveaux une protection suffisante, comme elle l'avait pu faire contre ceux qu'on employait au moyen-âge.

Il serait difficile d'assigner une époque précise à ce changement, qui, ainsi qu'on le conçoit très bien, n'a pu se faire que d'une manière lente et successive et en quelque sorte pièce à pièce. Nous avons déjà vu que la nécessité de fortifier le vêtement de mailles, dans les parties du corps qu'il importait le plus de défendre, avait fait inventer les plaques de fer dont on couvrit les côtés de la poitrine, les genoux, les coudes, etc. Mais l'adop-

Digitized by Google

tion de la cuirasse, remplaçant la cotte[1] et couvrant la poitrine depuis les clavicules jusqu'aux reins, n'eut lieu que quelque temps après. On ne trouve plus dans Froissart, qui a commencé à écrire en 1357, aucune mention de l'armure de mailles, employée seule par les hommes d'armes. Il désigne constamment ceux-ci par les mots d'*armures de fer* : « Jean de Hainault avait *cinq cents* « *armures de fer* bien étoffées et richement mon- « tées[2]... » « Les Escots avaient bien *trois mille* « *armures de fer*, etc.[3] » Les figures données par Montfaucon, particulièrement au règne de Jean II (ann. 1354; t. II, pl. 41, 50, 51 et suiv.), n'offrent plus le vêtement de mailles; et le premier exemple qu'il donne de l'emploi de pièces *en fer plat* (*idem*, t. II, pl. 51) est du temps de Philippe-le-Bel. D'un autre côté, les statues funéraires de Jean II et Jean IV, que l'on voit encore dans les églises de Ploërmel et de Nantes, portent ce costume de guerre[4], et pourtant ces princes sont

(1) Il est presque inutile d'observer que, de même que pour l'emploi de l'armure de mailles, nous avons ici pour autorités les chroniques et poèmes du temps, et les peintures, bas-reliefs, sceaux, vitraux, monuments funèbres, etc., de France et d'Angleterre.

(2) *Chroniques de Froissart*, édit. de M. Buchon, in-8°, tom. I, p. 66.

(3) *Idem*, p. 78.

(4) M. de Fréminville, *Antiquités de la Bretagne*, Morbihan; *Histoire de Bretagne*, de D. Lobineau, tom. I, etc.

Digitized by Google

morts en 1315 et 1399. Ducange, au mot *armatura* de son *Glossaire*, nous a fait connaître un curieux inventaire de Louis-le-Hutin (1316), tiré de la Chambre des comptes de Paris, où il est fait mention de *haberts de Lombardie* et de *deux paires de plates* couvertes de samit vermeil, ce qui indique bien une époque de transition.

Le comte de Derby, dit Froissart (ann. 1338), « envoya en Lombardie, devers le duc de Milan, « pour avoir armure à son poinct... et après que « ledit chevalier eut avisé et choisi toutes les « armes, *tant de plates que de mailles*, etc. » M. Deville nous a communiqué la figure de Robert du Plessis (de l'église de Poissy, mort en 1322), qui porte la maille et les ailettes. Elle est aussi dans Montfaucon. Nous avons vu et dessiné dans l'église de Champeaux, près de Melun, l'effigie d'un chevalier vêtu de même et mort en 1330.

On trouve dans le magnifique ouvrage publié à Londres sous le titre de *Specimens of the ancient sculpture and painting now remaining in England* (nouvelle édition, 1838, pl. 70), la figure sépulcrale, en cuivre, de sir Hughs de Hastings, mort en 1347. Il porte la maille au cou et aux jambes, et l'armure de fer plat pour tout le reste.

On peut donc, sans craindre de se tromper beaucoup, fixer à l'époque de 1320 à 1330, c'est-à-dire, chez nous, aux règnes de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois, et en Angleterre à ceux d'Edouard II et d'Edouard III, l'adoption défini-

Digitized by Google

tive de la cuirasse comme du reste de l'armure en fer plat. Il est curieux d'observer que sa forme ne différait presque en rien de celle de la cuirasse antique, qui venait ainsi remplacer l'armure de mailles, par qui elle avait été dépossédée cinq siècles auparavant.

Cette pièce d'armure, d'un travail très soigné pour les princes et les chevaliers de haut rang, offrait souvent des ciselures et damasquinures d'argent ou d'or dont l'élégance et le goût exquis surpassaient encore la richesse; surtout à cette belle époque qu'on désigne sous le nom de Renaissance, c'est-à-dire depuis le temps de Louis XII jusqu'à la fin du règne de Henri II. On peut voir au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi une armure de ce dernier prince, du plus beau travail, chargée d'ornements d'un goût parfait, incrustés en argent. M. Meyrick rapporte que sir W. Raleigh (sous Elisabeth) se présenta une fois à la cour avec une armure d'argent massif (of solid silver), ce qui fit dire plaisamment *qu'il portait un gallion d'Espagne sur ses épaules* (Skelton, *Engraved illustrations*, etc., préface). Quelques cuirasses de ce temps sont des chefs-d'œuvre de dessin comme de ciselure. Les plus habiles artistes ne dédaignaient pas d'y attacher leur nom. M. Meyrick, dans l'ouvrage qu'on vient de citer, remarque, d'après Lanzi, qu'au XVIe siècle, à Bologne, les ouvriers qui fabriquaient les armes, et même les selliers, étaient comptés dans

Digitized by Google

la compagnie des peintres; et que celle de Florence admettait tous ceux qui travaillaient les métaux ou le bois. Huber (*Manuel des amateurs*) rapporte que le célèbre peintre Lucas de Leyde avait appris son art d'un fabricant d'armures, qui avait l'habitude d'enrichir ses cuirasses d'ornements gravés à l'eau-forte. On peut citer entre autres, comme exemple des beaux ouvrages dont nous parlons, l'armure que l'on admire au Musée d'artillerie de Paris, et qu'une tradition absurde, bien difficile à déraciner, s'obstine à attribuer encore à *Godefroy de Bouillon*. Ce prince, nous l'avons plus que suffisamment prouvé, n'a jamais pu porter la cuirasse, qui n'a été en usage que plusieurs siècles après l'époque où il a vécu. On peut rappeler aussi, comme exemple d'une autre époque et d'un style bien différent, la cuirasse faisant partie de l'armure offerte à Louis XIV par la république de Venise. Elle est ornée d'un grand nombre de bas-reliefs, d'une exécution parfaite, représentant les villes conquises par le grand roi.

Les chevaliers vêtus de l'armure de fer étaient dits encore armés *à blanc* ou *au clair* (de là sans doute la dénomination moderne d'*armes blanches*, donnée à des armes composées de lames brillantes et polies). La première de ces expressions se trouve à chaque page dans Froissart et les autres chroniqueurs du temps; Du Clercq et d'autres écrivains de son époque offrent de fréquents exemples de la seconde. On a dit aussi un peu

Digitized by Google

plus tard le *haut-appareil*, le *pied-en-cap*, en anglais *cap-a-pie* (de la tête aux pieds). Il paraît que l'expression *être armé à l'avantage* avait aussi le même sens. Les écrivains que nous venons de citer se servent fréquemment du mot *cuirasse* pour désigner un homme d'armes.

Nous n'avons pas prétendu dire, au surplus, en indiquant l'époque du règne de Philippe-le-Bel et de ses successeurs comme celle où l'armure en fer plat fut substituée à l'armure de mailles, que celle-ci eût dès lors disparu sans retour. On peut, au contraire, s'assurer très facilement, soit par les récits des historiens ou romanciers, soit par un très grand nombre de monuments de tous genres, que la cotte de mailles continua, jusqu'à une époque assez récente, à être employée, soit complète, soit par partie, sous la cuirasse et les plates du XIVe siècle. Nous verrons qu'elle forma longtemps la seule arme défensive de l'infanterie; et son usage était devenu d'ailleurs presque indispensable pour suppléer aux défauts de l'armure, comme nous l'avons déjà expliqué. Les chevaliers même n'avaient pas renoncé, du moins pour certaines circonstances, à l'usage de la cotte. On se servit encore du haubert à la bataille des Trente (1351). Edouard III en est revêtu dans son sceau, donné par Olivier de Wree (*Sceaux des comtes de Flandre*, pl. 46). On sait que Clisson en portait un lorsqu'il fut assassiné par Pierre de Craon, et que cette précaution lui sauva la vie. On

Digitized by Google

trouve de continuels exemples de cet emploi sous les règnes de Henri II et de ses fils. Montluc en parle dans ses mémoires. Brantôme, à propos des duels sanglants qui se renouvelaient sous ses yeux, et où cette arme défensive était souvent employée, rappelle que Côme de Médicis « portait « d'ordinaire une jaquette de mailles, de peur des « assassins. « C'était aussi, dit-il, l'armure « de ces « Estradiots qui nous donnèrent de la fatigue à « Fornoue. » (*Voir* ci-après, armure de l'infanterie.) Pizarre avait, dit le même écrivain, une cotte de mailles lorsqu'il fut pris par l'ordre du roi. (Voyez encore, pour cette époque, les belles tapisseries de Nancy, de Dijon et du château de Bayard, dont on doit la publication au zèle éclairé de M. Jubinal (1re, 6e et 7e livraisons des Tapisseries historiques); Montfaucon, Gaignières, le *Critical inquiry*, etc., etc.) Sous le règne même de Louis XIV nous voyons que l'infortuné Monaldeschi, assassiné par ordre de Christine de Suède, fut difficile à tuer, parce que, comme le raconte le P. Lebel, qui fut alors son confesseur, il portait une chemise de mailles sous ses vêtements de cour. Le sieur de Gaya, dans son petit *Traité des armes* (publié en 1678), dit « qu'il y a des gens qui « portent de ces cottes sous leurs chemises, par « crainte d'être insultés. »

Dans les contes d'Eutrapel, qui sont du temps de Henri III, on lit (tom. II, p. 46) la description d'un manoir des anciens temps, où l'on trouvait,

Digitized by Google

dit l'auteur, « dans un vieux coffre plein de son, « deux ou trois cottes ou chemises de mailles. » Rabelais parle en plaisantant dans son *Pantagruel* « d'ung pauvre *loricart* qui n'a pas *la maille.* » La maille était, comme on sait, une petite monnaie du temps, dont le nom paraît dériver de *macula*, comme celui de la maille des armures. On voit que le facétieux écrivain a voulu jouer sur le mot.

Un petit traité fort curieux, publié à Francfort en 1574, qui nous a été communiqué par notre savant maître et ami M. Meyrick, et qui a pour titre : *De omnibus artibus illiberalibus*, etc., par Hartman Schopper, offre une planche qui représente le fabricant de chemises de mailles.

Il ne faudrait pas croire non plus, d'après ce que nous avons dit ci-dessus, que la cuirasse avec le reste de l'armure de fer plat, substituée à l'armure de mailles, ne fût pas, de même, d'un poids très considérable et fort incommode en campagne. Il y a dans les chroniques des exemples de chevaliers morts de fatigue et de chaleur, et même étouffés dans leurs armures; c'est ce qui arriva à Robert d'Harcourt et à Amaury de Craon, au siége d'Africa, sous les ordres de Louis de Clermont. Ducange en trouve des exemples dans Nangis et Guillaume de Jumièges. Plus tard Montaigne a fait des remarques semblables, dans un chapitre fort curieux sur les armes de son temps (*Essais*, ch. 9, liv. 2). Lanoue, dans ses *Discours militaires*, observe « qu'un gentilhomme à trente ans est tout

Digitized by Google

« estropié d'un pareil fardeau. » Olivier de La Marche raconte que, dans une affaire contre les Gantois, « Guillaume de Saint-Sogne, qui gou-« vernait et avait nourri le bâtard de Bourgogne, « courut au-devant et lui dit : Comment, monsieur, « voulez-vous mettre cette noblesse en danger, « qui vous suit à pied et pesantes armes par telle « chaleur, qu'il faut les plusieurs porter et soutenir « par le bras ? »

La cuirasse (en anglais *breast piece*, pièce d'estomac), à l'époque où nous venons d'en déterminer l'introduction, c'est-à-dire un peu avant le milieu du XIVe siècle, était formée, comme on sait, de deux grandes pièces en fer ou en acier poli (suivant la qualité du personnage qui la portait), réunies à l'aide de courroies et de boucles, de manière à laisser libres tous les mouvements de cette région du corps. La première de ces pièces avait pour objet de protéger la poitrine; sa forme, qui a varié suivant les époques, comme il sera expliqué ci-après, était généralement celle d'une portion de cylindre échancrée sur les côtés pour le passage des bras, et de même à la partie supérieure, au-dessous du cou; de sorte qu'il restait ici un intervalle à découvert, défendu dans les premiers temps par la cotte de mailles, et plus tard par le hausse-col. La partie inférieure était terminée par un rebord muni d'un bourrelet, ou bien par des lames étroites et parallèles, au nombre de trois ou quatre, posées à recouvrement,

Digitized by Google

que l'on appelait *faltes*. On peut remarquer que les deux grandes pièces constituent encore la cuirasse moderne sous les noms de *plastron* et de *dossière*. C'était aussi, comme on l'a dit plus haut, à peu de modifications près, la forme des cuirasses grecques et romaines.

Le *hausse-col*, dont on vient de parler, et qui remplaçait l'ancien gorgerin de mailles, était une lame de fer courbe qui entourait le cou devant et derrière, comme un large collier, faisant suite à la mentonnière du casque. Il est assez bien rappelé aujourd'hui par la pièce de même nom que portent nos officiers lorsqu'ils sont de service. De même que la cuirasse et les autres pièces de l'armure *à blanc*, il était en fer pour les simples hommes d'armes et piétons, et chargé d'ornements plus ou moins riches pour les seigneurs et chevaliers. On en voit de nombreux exemples dans les collections d'armes.

La partie postérieure, destinée à défendre le dos et les omoplates, était aussi demi-cylindrique et présentait des échancrures qui venaient, en se raccordant avec celles de la pièce de devant, compléter l'ouverture circulaire nécessaire pour le passage des bras et du cou.

Les deux pièces étaient réunies par des courroies serrées à l'aide de boucles, comme cela avait lieu pour les cuirasses antiques. L'intérieur était garni en drap ou en velours fixé avec de petits clous d'acier unis ou dorés.

(*La suite au prochain volume.*)

Digitized by Google

es.

Pl. VII.

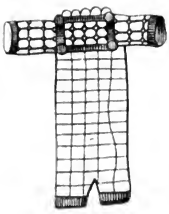

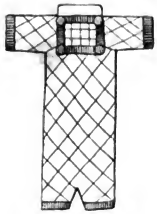

Digitized by Google

(*La suite au prochain volume.*)

Digitized by Google

Gravé par Fr. Schanck, r. Gît le cœur 15

Lith. de Thierry Frères Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLICATION DES FIGURES.

Fig. 1. Cuirasse d'un des gardes de Charles-le-Chauve (grande Bible manuscrite de ce prince, Bibliothèque royale de Paris); vers 840.

2. — d'un chef saxon du VIIIe siècle, d'après Strutt (Horda Angel-Cynnan, etc., pl. 4, *fig.* 4); vers 750.

3. Figure en bas-relief du portail de la cathédrale de Vérone, qu'on suppose représenter Roland, d'après le mot *Durindaria* gravé sur la lame de son épée (Maffei, *Verona illustrata*, 1782, 2e partie, p. 68); vers 850 (?).

4, 5, 6, 7, 8. Exemples pris dans la Tapisserie de Bayeux des divers tissus dont se composaient alors les cottes de mailles (pl. 9, 11, 12 et 13 de la publication faite en 1822 par la Société des Antiquaires de Londres, dans la collection des *Vetusta Monumenta*); vers 1100.

9. Bas-relief des ruines de l'abbaye de la Règle de Limoges, bâtie en 840. On reconnaît, dans la cotte dont cet arbalétrier est revêtu, les tissus que sir S. Meyrick a appelés *tegulated et single mailed*; vers 850.

10. Autre bas-relief du même lieu, communiqué par M. P. Mérimée; même date.

11. — d'un chapiteau de Saint-Julien-de-Brioude, exemple de la *cotte tégulée* (communiqué par le même); vers 1060.

Digitized by Google

12. Fig. d'un manuscrit de Wiesbaden, exemple de la cotte annelée (communiqué par le même); vers 1190.

13.—Autre tirée du manuscrit intitulé : *Hortus deliciarum*, de la bibl. de Strasbourg; exemple de la cotte annelée (communiqué par le même); vers 1100.

14. Exemple de la *cotte treillicée* (*trelliced*). Cette figure et celles marquées 15, 16, 17, 18 et 19 sont empruntées du petit ouvrage intitulé : *Synopsis of ancient arms and armour* (*chiefly from Meyrick's excellent work*), by the rev. Fosbroke, London, 1824. Ces tissus ont été employés depuis le XIe siècle jusqu'au milieu du XIVe.

15. Exemple de la *cotte annelée* (*ringed*). Voy. aussi la *fig.* 6.

16. — de la *cotte rustrée* (*rustred*).

17. — de la *cotte maclée* (*mascled*).

18. — de la cotte de mailles simple (*single chain mail*), dans laquelle les anneaux ou mailles sont attachés à la tunique de dessous par un seul côté, l'autre demeurant libre. Ici les anneaux de toutes les rangées sont tournés dans le même sens.

19. — de la même, où les rangées successives ont leurs anneaux tournés alternativement, à droite et à gauche (voy. *Planché, History of british costume*, pl. 110 et 111; Strutt, t. I, etc.; et surtout l'*Archeologia*, t. XVIII; monument de Bernabo Visconti. L'auteur du mémoire pense que le mode contrarié était le plus habituel).

20. — de la cotte bandée (*banded*) d'une des peintures d'un psautier de feu sir F. Douce (communiquée par M. de Triqueti); vers 1307.

21. Disposition des anneaux dans la cotte de mailles simple. Les anneaux, toujours rivés, sont ici plus épais d'un côté que de l'autre.

22. Système d'anneaux plats, d'une seule pièce, réunis par de petits anneaux rivés.

23. — d'anneaux rivés, tous de même dimension, où l'on voit

Digitized by Google

l'arrangement habituel de quatre de ces anneaux ou mailles autour d'un cinquième.

24. Gorgerin de mailles de Philippe-le-Bel, conservé à l'Hôtel-de-Ville de Chartres (d'après un dessin envoyé par M. de Saint-Mesmin) ; vers 1310.

25. Cotte de mailles du même prince, conservée avec le gorgerin (d'après un dessin du même); vers 1310.

26. Gorgerin du Prince Noir, d'après son tombeau de la cathédrale de Cantorbéry (Stothard, *Monumental effigies*, etc.); vers 1360.

27. Figure sépulcrale de Mahieu de Varennes (de l'église de Menneval; Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 1837-1838, Atlas). Il a les jambes revêtues de grèves, ce qui annonce l'époque de transition.

28. — de Guillaume Wenemaëre de Gand (communiquée par M. de Triqueti); mort en 1335.

29. Fragment de la cuirasse du comte de Warwick, qui laisse voir par-devant une partie de la cotte de mailles, sous les longues tassettes (d'après son tombeau, à Warwick; Stothard, etc.); de 1439.

30. — de la cuirasse de Jordan Orsini, montrant de même une portion de la cotte, par-derrière (Bonnard, pl. 58); de 1484.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE

HISTORIÆ PATRIÆ MONUMENTA

EDITA JUSSU CAROLI ALBERTI.

TURIN, 1836, IN-FOLIO. CHARTARUM TOMUS I.

Par M. DEPPING, membre résidant.

Dans les États sardes plusieurs savants s'étaient occupés à recueillir les chartes d'une ville, d'une province, d'une église ou abbaye. Louis Costa avait donné le cartulaire de Tortone (*Chartarium Dertonense*), Pasani et Rivantella celui de l'église d'Oulx (*Cartario della chiesa d'Oulx*). Moriondo, dans ses *Monumenta aquensia*, 2 vol. in-4, avait rapporté les chartes relatives à Acqui; Thom. Terraneo avait rassemblé celles qui proviennent de l'impératrice Adélaïde (*Adelaide illustrata*). Récemment M. Cibrario en a publié aussi un grand

Digitized by Google

nombre dans son histoire de Chieri, dans sa collection de monnaies et sceaux, et dans son ouvrage sur les finances de la Savoie.

Cependant il restait à faire un chartrier du royaume. Le gouvernement sarde a confié ce travail à une commission dans laquelle on voit siéger les hommes qui ont fait une étude spéciale de l'histoire de leur patrie, et dont plusieurs sont suffisamment connus du monde savant par les ouvrages qu'ils avaient déjà mis au jour. Il a bien voulu nous faire parvenir un exemplaire du grand recueil exécuté par cette commission, à laquelle on ne peut qu'adresser des éloges sur les soins scrupuleux donnés à l'exécution. La seule observation critique que je me permettrai porte sur l'excessive rareté des notes explicatives. Peut-être la commission a-t-elle pensé que sa mission se bornait rigoureusement à présenter un texte fidèle et correct des chartes, et que c'est aux savants à tirer des pièces mises sous leurs yeux les faits et les conséquences qu'ils y découvrent; peut-être aussi les passages qui m'ont paru avoir besoin d'une explication sont-ils assez clairs pour les savants des Etats sardes. Je dois dire au reste qu'il y a plusieurs chartes suffisamment commentées, tandis que beaucoup d'autres n'ont donné lieu à aucune note quelconque.

Le volume qui fait l'objet du présent rapport contient mille cinquante-une chartes pour la plupart inédites, dont la première est de la date de

Digitized by Google

l'an 602 ou 3, et la dernière de celle de l'an 1292. A l'exception d'un petit nombre de pièces rédigées dans le français suisse ou savoyard du XIIe siècle, qui pourrait fournir des mots à un glossaire complet de la langue française, et à l'exception de quelques pièces écrites en langue sarde du moyen-âge, toute la masse des chartes de ce volume est en latin. Et cette langue présente ici un phénomène remarquable; c'est que dans les plus anciennes chartes elle est assez pure, dans celles des IXe et Xe siècles elle dégénère et devient horriblement barbare; puis elle s'épure de nouveau, et ressemble au langage qui était adopté alors pour les chartes dans tous les Etats chrétiens.

Une autre remarque frappante que suggère ce volume, c'est la quantité d'actes relatifs à des transactions civiles, et faits à une époque où le reste de l'Europe en présente très peu de ce genre, et où presque toutes les chartes qui nous ont été conservées des autres Etats chrétiens ne concernent que des donations faites aux églises et couvents, ou d'autres affaires ecclésiastiques. Les archives sardes au contraire sont riches en actes de ventes et d'échanges de biens entre particuliers, ainsi qu'entre séculiers et ecclésiastiques, en actes de donations, testaments, plaids devant les juges, etc. Ils sont rédigés par des notaires, et avec l'observation des formes qui pour la plupart sont encore en usage aujourd'hui. On voit que dans ces contrées l'invasion des Barbares a pu altérer le

Digitized by Google

langage, mais qu'il n'a point détruit les lois et coutumes observées pour la validité des transactions civiles. Sous les empereurs romains les notaires avaient formé dans l'Etat un corps fortement constitué et très considéré. Leur ministère était appelé dans la législation et dans l'administration tant civile que judiciaire. Lydus, qui écrivait au commencement du VIe siècle (*De Magistratibus reipublicæ Romanæ*, liv. III, chap. 9 et suivants), vante la haute estime dont ils jouissaient, leur importance dans les affaires d'Etat, et le gain considérable qu'ils faisaient; et cet écrivain, qui lui-même appartenait à ce corps, ne peut assez déplorer la décadence de sa profession et les petits gains auxquels les notaires étaient réduits de son temps. Encore restaient-ils en fonctions en Italie, et par conséquent aussi dans le Piémont. En-deçà des Alpes au contraire, les clercs remplacèrent les notaires, excepté auprès des souverains et dans les chancelleries, et ce furent eux qui firent les actes qui autrefois avaient été du ressort du corps du notariat.

C'est par l'intervention continuelle des notaires dans les transactions civiles du Piémont qu'on peut, ce me semble, expliquer la circonstance de la corruption du style latin dans les actes. En effet les notaires, hommes de la classe plébéienne ou bourgeoise, dépourvue d'instruction surtout dans les campagnes, écrivaient comme on parlait alors, c'est-à-dire très mal, tandis que dans d'au-

Digitized by Google

tres pays, où les chartes étaient rédigées par les clercs, le latin des actes conservait toujours, plus ou moins, les formes et la correction du latin de l'Eglise. Ce n'était pas du style classique, mais au moins n'y trouve-t-on pas ces horribles barbarismes qui fourmillent dans les actes de la collection dont nous nous occupons. Mais ces fautes grossières ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'idiome latin. On y reconnaît déjà une première transition aux langues modernes et aux patois qui sont nés du langage des anciens Romains.

Selon l'importance des actes, ils sont signés d'abord par un ou plusieurs notaires, ensuite par les parties intéressées et par les témoins. Quand il s'agit d'échange de biens, on voit intervenir, outre les témoins ordinaires, des *testes æstimatores* qui affirment que les biens échangés sont de la même valeur; et le notaire déclare que l'acte a été expédié en double et signé par les parties.

Dans les ventes de terres, le vendeur garantissait à l'acquéreur la possession du bien, s'engageant pour lui et ses héritiers à lui restituer le double de la valeur, s'il le laissait expulser sans le défendre, preuve évidente de l'état d'incertitude où se trouvaient les possesseurs de terres[1].

(1) « Et spondeo me ego Theuprand vel meis heredis vobis emturi vel covis heredis jamdictam terrolam ab omni homine defensare. Quod si pulsatis fuerimus, aut ab omni homine menime defendere potuerimus, dublis bonis condicionibus vobis

Digitized by Google

Les formalités des actes de vente consistaient en ce que l'acquéreur fût déclaré investi de la possession par le vendeur à l'aide d'un rameau, d'une baguette, d'une motte de terre, d'un couteau. Ailleurs un seul de ces symboles suffisait pour l'investiture féodale. En Piémont, il fallait, à ce qu'il paraît, tous les symboles à la fois, même pour une simple vente de biens immeubles; du moins sont-ils toujours mentionnés ensemble dans les actes notariés depuis la fin du IXe siècle[1].

restiduamus seo et meliorato rovoranda. » *Charte de l'an* 812.

« Spondeo me... tibi Luboni vel ad tuis heredibus ipsa jam dicta vindicione ab omni omine defensare. Quod si pulsati fuerimus, aut ab omni homines non defendimus, tunc componere vobis jam dicta vindicione omnia in dublo seo, et meliorata in consimile locum. » *Charte de l'an* 840.

« Si ab omni omines contradicentes vobis cui supra Staurasi episcopus et ad vestris heredes non defendimus, dublis bonis condicionibus vobis restituemus re melioratas res in consimili loco, sicut in eodem tempore aput nos melioratas fuerint, et insuper conponamus vobis multa quod est pena aurum liberas ij, argentum ponderas iij, et quod repetierimus, vindicare non valeamus. » *Charte de l'an* 899.

(1) «Vindedi, mancipavi et tradidit seu et investivi per festuco notato, wasone de terra seu coltellum in finitum et in transactum. » *Charte de l'an* 899, déjà citée.

« Insuper per cultellum, fistucum notatum, wantonem et wasonem terre atque ramum arboris tibi exinde coram testes legitimam facio traditionem et corporalem vestituram, habendi, tenendi; et me exinde foris expulsi, warpivi et hautsasito, et tibi ad tuam proprietatem habendam relinqui. » *Charte de l'an* 936.

Digitized by Google

La déclaration, portant que le vendeur s'est dessaisi du bien, qu'il a déguerpi, qu'il s'est expulsé lui-même, se trouve également dans un grand nombre d'actes de vente. Je crois pourtant que les symboles mentionnés dans les actes n'étaient point produits en réalité, et que la prétendue investiture à l'aide de tous ces objets était une simple formule notariale.

J'en excepte les investitures féodales qui eurent lieu dans la suite, et qui se firent avec une espèce de solennité, à l'aide de la baguette, comme il est déclaré dans les actes [1].

Quelquefois la personne en faveur de qui une donation était faite présentait un vêtement au donateur sous le nom de launechilt, qui est peut-être le mot allemand *lohngeld*, argent de récompense [2].

Une formalité particulière des actes de vente et de donation était de déclarer que le vendeur ou

(1) « Die sabati... civitate Novariâ, in cammara domni ipsius civitatis, presencia bonorum hominum Francos et Longobardos, quorum nomina subter leguntur, per fustem quem D. Oddo episcopus suis tenebat manibus, investivit Warnerius, etc. » *Charte de l'an* 1054.

« Per fustem crozole quem suâ cepit manu, D. Vuido, etc. » *Charte de l'an* 1137.

(2) « Ad hanc confirmandam promisionis cartulam accepimus ad te qui supra Andreï exinde *launechilt*, crosna una. » *Charte de l'an* 1038. (*crosna* pour *corona*).

« Accepimus nos... at te jam dicto Alberto exinde *launahilt* paludello uno. » *Charte de l'an* 1034.

Digitized by Google

donateur avait levé de terre le parchemin et l'encrier pour remettre l'un et l'autre au notaire qui devait écrire la transaction sur ce parchemin; apparemment pour indiquer que ce vendeur ou donateur avait agi en pleine liberté, et avait lui-même provoqué la rédaction de l'acte [1].

Il paraît que les grands personnages, même les marquis, les comtes, comtesses et impératrices, n'étaient pas exemptes de l'obligation de ramasser le parchemin et de le remettre au notaire [2].

Cette formalité, qui commence à être mention-

(1) On trouvera toutes les formalités réunies dans le passage suivant :

« Ab ac die tibi... vendo, trado... insuper per cultellum, festucum notatum, wantonem et wasonem terræ atque ramum arboris sive audil anc tibi legitimam facio tradicionem et vestituram, et me exinde foris expulli, varpivi et absasito feci... et bergamena cum actramentario de terra elevans, paginam Einrici notarius et judex sacri palacii tradedit et scribere rogavit. » *Charte de l'an* 973.

(2) « Constat nos Olderici marchio et Berta cometissa jugales... et bergamena cum astramentario de terrâ elevavi, paginam Opizoni notarii sacri palacii tradavimus, et scribere rogavimus. » *Charte de l'an* 1021.

« Ego quidem in Dei nomine D. Adelegida imperatrice relicta bone memorie D. Ottoni imperatoris... offertris et donatris... Et insuper quod ac meam donacionem et offersionem inrumpere quesierit, abeat maledictione Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus Sancti, et S. Mariæ adjutorium careat... et una cum Safira accipiat perpetuam danationis... Et bergamena cum actramentario de terrâ elevavi, Johanni notari et judex dedi et tradidi, et scribere rogavi. » *Charte de l'an* 995.

Digitized by Google

née après le milieu du xe siècle, et qui est reproduite ensuite dans la plupart des actes, disparaît avec d'autres formalités dans le xie siècle. A quelle législation ou à quelle nation était-elle due? C'est ce que je n'entreprendrai pas de rechercher.

Les plaids tenus pendant les siècles barbares dans le Piémont présentent la même régularité, le même respect pour les formes que les transactions particulières.

En 827, des serfs du monastère de Novalèse plaident pour leur liberté à Turin. Le tribunal se compose du comte Boson, *missus imperialis*, de l'évêque de Turin, du comte Rotbert, de cinq vassaux de l'empereur, de deux juges impériaux, de deux échevins du comte Boson, de deux échevins de Turin, de deux vassaux du comte Rotbert; tribunal assurément très imposant et propre à inspirer toute confiance aux paysans qui plaidaient contre le monastère.

Un autre plaid, au sujet d'un serf réclamé par l'abbaye de Novalèse, fut tenu à Pavie en 880. Cette fois le tribunal se composa de Boderade, comte du Palais, assisté des évêques de Tésin et de Vicence, de deux comtes, de deux juges du palais, de deux juges de Tésin, et de plusieurs personnes non qualifiées. Or, comme dans le procès-verbal il est parlé d'échevins, il y a apparence que c'étaient ces individus nommés au commencement de l'acte. Dans un plaid précédent, Maurin, habitant du Val de Suze, avait été reconnu serf du monastère.

Digitized by Google

Maurin avait demandé un délai, moyennant caution, pour produire des témoins qui prouveraient qu'il n'était pas né dans la servitude. Le délai étant expiré, il avait fait défaut; au troisième plaid il se présenta enfin, mais sans exhiber les preuves de son état libre [1].

L'intervention des échevins [2] dans le plaid de cette époque est encore constatée par d'autres actes, tels qu'un procès-verbal de 880, où il s'agit d'une contestation entre particuliers devant Bateric, vicomte d'Asti, et qui est signé par le vicomte, un juge, six échevins, un notaire et deux individus non qualifiés; et un plaid de l'an 887, où une contestation entre deux évêques, au sujet de terres, est plaidée devant Odolric, comte d'Asti, assisté de deux échevins et d'autres individus.

Le procès-verbal d'un plaid tenu en 981 à Savigliano prouve, au surplus, que la procédure était alors en Piémont aussi régulière qu'elle l'est main-

(1) « Quod testes nec ullam firmitatem non haberet, sicut per wadiam obligaverat, sed servus prefati monasterii S. Petri fuisset, et ipse ex nascendo servo ipsius monasterii esse deberet. Cum taliter professus et manifestatus fuisset rectum eorum judicium, et scavinorum paruisset esse, et judicassent ut amodo et in antea fuisset servus S. Petri ipsius monasteri juxta sua professione. Erat notitia ipsa firmata ab Sopone comes et ab Aldarico comes et Grausone missi, et ab Amolus episcopus et ab Scavinis atque a ceteris nobiles homines. » *Acte de l'an* 880.

(2) Selon les lois de Charlemagne, il fallait sept échevins dans un plaid.

Digitized by Google

tenant. Devant Gauthier, *judex et missus imperialis*, assisté de huit *judices imperatoris et reliqui plures*, se présente l'avocat de l'évêque d'Asti, et expose qu'il a déjà comparu plusieurs fois pour réclamer contre le nommé Erembert, fils de Rozon, lequel retient injustement des terres appartenant à l'évêché. En conséquence de ces plaintes, le juge avait envoyé à Erembert une sommation de comparution devant le tribunal. L'intimé n'ayant jamais comparu, l'avocat demande enfin au nom de l'évêque à être mis en possession des terres réclamées, *salvâ querelâ*. Faisant droit à la requête, le juge investit le plaignant des biens qu'il réclame, en attendant qu'Erembert se présente en justice pour faire valoir ses droits [1].

Devant ces plaids étaient portés quelquefois les actes de donation pour faire reconnaître leur réalité et leur donner plus d'autorité. C'est ainsi qu'au plaid tenu à Pavie, en 962, par Osbert, comte du palais, fut présenté l'acte d'une donation faite par l'empereur Othon à l'église d'Asti. Parmi les signataires on voit six évêques, sept *judices sacri palatii*, deux *judices D. imperatoris et regum*. Dans un autre plaid tenu dans la même ville, en 996,

(1) « Tunc pro fuste quam in sui tenebat manu, de predictis rebus illis que conjacent in jam dicti locas et fundas Cassi, Morozo et in Morezetta a parte ipsius episcopio, eundem Garimundus avocatus salvo querellâ investivit cousque ipse Erembertus ad placitum venisset. » *Acte de l'an* 981.

Digitized by Google

fut reconnu légalement un acte de donation de l'impératrice Adélaïde, dont j'ai déjà fait mention. Le plaid eut lieu *in custe palacii D. regis.* Deux envoyés du roi des Romains, Othon, savoir le duc Othon et le juge Alaric, deux évêques, un comte, des juges, des vassaux et autres individus, composèrent le tribunal. On remarque que de pareilles audiences judiciaires avaient une sorte de solennité

Au XIe siècle, on voit encore les rois des Romains user, quoique très rarement, de l'ancienne coutume des Carlovingiens, de faire exercer le pouvoir judiciaire par des *missi dominici.* Henri III, roi de Germanie, envoie Caribert, vassal de l'évêque d'Asti, dans l'évêché de ce nom et dans le comté de Bredulo, voulant, selon la lettre de cette mission, qu'il puisse tenir les plaids et rendre justice aux gens [1].

La servitude avec tous ses fléaux pesait sur les campagnes du Piémont comme dans d'autres Etats de l'Europe; on voit, par une charte de l'empereur Louis, qu'une partie des serfs du monastère de Bobbio, traités peut-être avec inhumanité, s'était enfuie, qu'on en avait ressaisi quelques-uns, et que l'on cherchait à s'emparer de la personne des autres qui se cachaient [2].

(1) « Ut ante se tanquam ante nostram aut nostri palatini comitis presentiam placita teneat, et per legem et justitiam et per pugnam diffiniat omnium hominum occasione remotâ. » *Charte de l'an* 1043.

(2) « Intimatum nobis est quod quedam mancipia in loco

Digitized by Google

Les donations faites de terres avec les familles de serfs attachées à la glèbe se rencontrent fréquemment dans ce volume. Une pièce d'une teneur plus rare est un acte par lequel un prêtre vend à l'évêque d'Asti un serf qui était sous-diacre. Les éditeurs du volume énoncent dans une note l'opinion que cette vente avait pour but de procurer la liberté à un serf qui voulait se faire prêtre. Cependant l'acte n'annonce point cette intention. Le vendeur du serf accorde au contraire à l'acquéreur la liberté de faire de cet homme ce qu'il voudra[1].

Les invasions des Barbares avaient produit en Piémont un mélange de peuples dont chacun vi-

qui Nuxitus dicitur, olim se fraudulenter ex servitio sepe fati monasterii substraxissent, ex quibus aliqua adhuc per fugam se debito servitio subtrahere conaretur; unde nunc presenti auctoritate nostrâ firmamus, ut et illa pars que jam reducta est et recepta secundum tenorem judicati exinde editi, omni tempore in servitio loci ipsius permaneat, et illa que adhuc subter fugit, mox ut inventa fuerit, legaliter per hanc nostram auctoritatem comprehensa pristino servitio mancipetur. » *Charte de l'an* 861.

(1) « Acepi ad vos D. Audax episcopus S. Astensis ecclesie... argentum et mercis valente solidos tresgenti fenito precio quod inter nobis bona voluntatem convenit pro servo uno juris mei... nomine Martino subdiaconus, ut exead de meo qui supra Daniel presbyter vel de meis heredibus dominium et potestatem, et deveniad in vos qui supra D. Audax episc. vel ad vestris heredibus dominacionem et potestatem, a presenti die et orâ... et de jamdicto Martino servo meo faciendi et judicandi vos que supra D. Audax episc. vel vestris heredibus jure proprietario nomine legaliter quitquid volueritis. » *Charte de l'an* 926.

Digitized by Google

vait sous ses lois nationales ; ainsi il y avait des Romains, des Lombards, des Francs, des Allemands. Dans les chartes des xe et xi siècles, les individus qui figurent dans les transactions particulières sont toujours distingués par nations, ou plutôt par la loi qui les régissait[1].

Cette indication de la nationalité des individus dans les actes n'était pas sans importance. En effet, la différence des nations exigeait aussi une différence dans les formalités. Ainsi la loi lombarde, qui tenait les femmes dans une tutelle perpétuelle, prescrivait qu'une femme mariée, lorsqu'elle voulait faire un acte de donation, de vente ou d'échange, déclarât en présence de deux proches parents qu'elle agissait librement et sans y avoir été contrainte par son mari, qui était son *mundualdus* ou tuteur. Aussi, toutes les fois que dans les chartes piémontaises mari et femme compa-

(1) « Accepi a te Rainoardo ex genere Francorum. » *Charte de l'an* 900.

« Signum Poncioni de villâ Taxsiarias, viventis lege romanâ. « *Parmi les signataires d'une charte de l'an* 926.

« Constat me Landericus filius quondam Erlebaldi, qui professo sum ex nacione meâ legem vivere salicham. » *Charte de l'an* 944.

« Gariardus et Ildoinus lege viventes romanâ, testes.» *Au bas d'une charte de l'an* 959.

« Ego Giseprandus presbyter... qui professo sum ex nacione meâ lege vivere Langobardorum. » *Et au bas de l'acte* : « Signum manibus Dominiconi Prandoni et Cumstabilis, legem viventes romanâ, testes. »

Digitized by Google

raissent pour faire un acte de ce genre, la femme, si elle est d'origine lombarde, arrive accompagnée de deux parents, en présence desquels elle fait la déclaration prescrite[1].

Il paraît que la femme d'origine romaine qui avait épousé un Lombard passait sous cette législation, et était soumise par conséquent à la même formalité qu'une Lombarde épouse d'un Romain[2].

(1) « Constad nos Johanni abitator in loco Valeriano, et Adeltruda filia quondam Arimundi, jugalibus qui professi sunt ambo ex nacione nostrâ lege vivere Langobardorum, ipso namque Johannes jugales et mundoaldo meo mihi consenciente et subter confirmante, et justa lege unà cum noticia de propinquioribus parentibus meis... it sunt Johannes germano meo et Martini seu Gisemundi propinquioribus parentibus meis, in corum presentiâ vel testium certa facio professione, quod nullam me pati violentiam ab quempiam ominem, nec ab ipso jugale meo, nisi meâ bonâ et spontaneâ voluntate, accepisemus, etc. » *Charte de l'an* 980.

« Nos Paulo et Lantruda qui professi sumus nos quem suprà Paulo et Lantruda jugalibus, seu Leo et Adelberto diaconus, genitor et genitrix, seu filiis cunctis, ex nacione nostrâ legem vivere Langobardorum, ipso namque mundualdo meo seu genitor, quem suprâ germanis nobis consenciente et subter confirmante, et justa lege in quâ nata sum, unà cum noticiâ de propinquioribus parentibus meis... id sunt Maginfredo et Azo germanis nepotibus meis seu Unamundo parente meo, in corum presencia testium certa facio profesione, quod nulla me pati violenciam ab quempiam ominem, nec ab ipso jugale et mundualdo meo. » *Charte de l'an* 994.

(2) « Amalgausus et Ermengarda jugalibus, filia Enselmi marchio qui professo sum ex nacione meâ legem vivere ro-

Digitized by Google

Quand la femme est d'origine romaine ou franque, et quand le mari n'est pas Lombard, le consentement de ce dernier seul est mentionné dans les actes, et les proches parents de la femme ne sont point appelés pour recevoir sa déclaration[1].

L'indication de la nationalité n'est pas oubliée même pour les grands personnages[2].

La plupart des individus sont Lombards, Francs ou Romains. Rarement on rencontre dans les actes des individus d'origine allemande, et une seule fois il est parlé d'un individu vivant sous la loi gombette, par conséquent Bourguignon de nation[3].

Après le milieu du XIIe siècle la distinction des

mana, set nunc pro ipso viro meo legem videor vivere Longobardorum, ipso namque jugale et mundoaldo meo mihi consenciente et subter confirmante, et justa legem eidem viri meo ut siquis mulier cum viro suo abet potestatem res suas venundandum et permutandum, idemque ego que suprà Ermengarda unà cum noticiâ de propinquioribus parentibus meis, in corum presencia vel testium, etc. » *Charte de l'an* 996.

(1) « Godon et Ildeza jugalibus, et item Lambertus filio eorum jugalibus, ipso namque Godone eorum conjugi et filio suo consenciente et subter confirmante, qui professi sumus ex nacione nostrâ lege vivere romanâ, donatores et ofertores, etc. » *Charte de l'an* 999. Le fils est mentionné ici comme consentant, parce qu'il s'agit de l'aliénation d'une portion de son héritage futur.

(2) « Ego Adeleyda comitissa quæ professa sum ex natione meâ legem vivere salicâ. » *Charte de l'an* 1064.

(3) « Ego Enricus filius quondam Rochera, qui professus sum ex nacione meâ lege vivere Gundobadâ. » *Charte de l'an* 1055.

Digitized by Google

individus par nations disparaît entièrement avec les vieilles formules notariales des actes.

La commune et la municipalité n'avaient point cessé en Italie par suite des invasions des Francs et des Lombards; elles s'étaient modifiées depuis sous ses nouveaux maîtres, mais jamais elles n'avaient été complétement détruites. Aussi dans le Piémont, pas plus que dans d'autres Etats de l'Italie, on ne trouve des chartes royales qui reconstituent la commune ou en reconnaissent l'existence nouvelle. A la vérité avant le XIe siècle les chartes du Piémont ne parlent pas de conseils municipaux, mais il est évident que les communes existaient. En 1089 on voit un très petit endroit, Bielle, acquérir des terres, ce qui suppose que cet endroit était constitué en commune[1]. En l'an 1111 Henri V donne à la ville de Turin la route de Rome, et la juridiction sur les pèlerins et marchands qui y passent[2]. Le même souverain confirma les coutumes de cette ville telles qu'elles avaient existé

(1) « Accepimus (ce sont les deux époux signataires de la charte qui parlent) a vobis omnibus vicinis de Bugellâ... in trabe ante crucem que est sita ante populum ipsius ecclesiæ libras IV et solidos V mediolanensis monete. » *Charte de l'an* 1089.

(2) « Publicam stratam quæ de ultramontanis partibus per burgum Sancti-Ambrosii Romam tendit eundo et redeundo, Taurinensi civitati et omnibus ejus incolis, propter eorum fidelitatem,... et justiciam transeuntium peregrinorum ac negociatorum... concessimus. Præcipimus igitur ut nullus dux, marchio, comes, vicecomes.... urbem vel ejus incolas inde molestare audeat. » *Charte de l'an* 1111.

Digitized by Google

sous le règne de son père, se réservant toutefois ses droits et ceux du comte qui le représentait[1].

Les droits du souverain de la Haute-Italie sur les villes de ce pays furent longtemps, comme on sait par l'histoire, un sujet de contestation. Toutefois on lui avait toujours paru accorder le droit de lever le *fodrum* ou le fourrage et les frais d'entretien pour lui et ses gens, celui de l'investissement féodal, et de l'appel des vassaux au service militaire; celui de tenir des diètes, de nommer les juges et notaires, enfin d'envoyer des délégués pour le représenter. Dans l'application il y eut pourtant des oppositions assez vives de la part des villes. A la diète de Roncailles, en 1158, les jurisconsultes les plus renommés s'efforcèrent de déterminer et de fixer ces droits impériaux; mais comme ils résolurent toutes les difficultés dans le sens le plus favorable à l'empereur, les contestations continuèrent, et donnèrent lieu même à des résistances armées, jusqu'à ce que la paix de

(1) « Omnes usus bonos eorum quos tempore patris nostri .. imper. Henrici tenuerunt... tenere et habere concedimus... salvâ justiciâ Taurinensis episcopi. » *Charte de l'an* 1116. Un acte confirmatif de l'empereur Lothaire prouve que Turin jouissait depuis longtemps de l'exercice de ses droits municipaux :

« Statuimus quemadmodum antiquitus ipsis statutum et sanctitum est, ut eandem quam cetere civitates italice habeant... salvo tamen in omnibus jure nostro seu comitis illius cui vicem nostram commiserimus. » *Charte de l'an* 1136.

Digitized by Google

Constance, en 1158, mît fin à cette lutte acharnée entre les prétentions impériales et municipales[1].

Les conseils municipaux paraissent dans les actes piémontais dès le commencement du XIIe siècle, et au même temps on voit les communes en lutte contre l'autorité ecclésiastique tout comme en France, où la commune avait son existence même à défendre contre l'autorité épiscopale, et quelquefois contre le roi, qui dans d'autres circonstances protégeait la commune contre l'épiscopat.

Dans la Haute-Italie le conflit entre l'Eglise et la municipalité éclate fréquemment en guerres sanglantes, et les ecclésiastiques, quoique protégés par les papes qui déclaraient nuls tous les statuts municipaux préjudiciables aux immunités et aux droits ecclésiastiques[2], les évêques, les chapitres et les abbayes essuyèrent souvent la fureur d'une bourgeoisie exaspérée par des contestations longues et opiniâtres. Ces scènes affligeantes eurent lieu aussi en Piémont. Dans une émeute de ce genre le peuple d'Asti, s'étant emparé d'une terre appartenant au chapitre de la cathédrale, avait inspiré une telle frayeur aux chanoines qu'ils

(1) *Giulini Memor. di Milano*; Raumer sur *les villes d'Italie au moyen-âge*, dans *Jahrbücher der Literatur*, Vienne, 1819, tom. VIII; Leo *Verfassung der lombard. Städte*, Hambourg, 1824.

(2) *Voy.* Ughelli, *Italia sacra*, tom. II, charte 550.

Digitized by Google

voulurent quitter la ville. Cependant l'évêque parvint à rétablir la bonne intelligence entre le chapitre et la bourgeoisie[1]. Des scènes semblables eurent lieu à Novarre. Là les chanoines formèrent une fédération contre la commune, se promettant mutuellement par serment de ne jamais consentir à acquitter les droits auxquels les consuls voulaient les soumettre, et de ne souffrir dans le chapitre aucun chanoine qui refuserait de prêter ce serment[2]. On peut citer comme un pendant à cette ligue la défense que le conseil des Trois-Cents à Parme fit en 1220 aux bourgeois de moudre ou cuire au four pour les prêtres, de les raser, de faire aucune convention avec eux; on menaça de l'enterrement dans le fumier quiconque à l'article de la mort serait assez faible pour implorer le pardon

(1) « Ob hoc episcopus consules et civitatis sapientiores ad se convocans a tam nefandissimo scelere eorum mentes improbas revocavit. Pactum enim inter eos constituit tale, quod canonici centum libras denariorum bonorum dederint, ex quo consulum et populi malivolo mutato preposito ecclesiæ S. Marie et canonicis finem fecerunt... Acta sunt hec presente D. Landulfo episcopo, presentibus etiam civitatis consulibus. » *Charte de l'an* 1111.

(2) « Et promitto quod numquam in consilio vel in facto ero, quod ecclesia ista consolibus vel populo det fotrum aut dacium... Et quicumque canonicus hoc totum non promiserit et fecerit, non ero cum eo in societate, in comunibus consiliis ecclesie, nec in capitulo nec in refectorio. » *Formule du serment, de l'an* 1158.

Digitized by Google

de l'Eglise[1]. Il faut lire ces traits pour connaître jusqu'où allait cette animosité réciproque de l'Eglise et la commune dans la Haute-Italie. On devrait croire que dans ce pays l'Eglise a toujours été puissante; mais le fait est que la bourgeoisie l'emporta souvent sur elle. Ainsi cette même ville d'Asti, que nous venons de voir en insurrection contre le chapitre, obligea les clercs qui achetaient des biens laïcs, à en payer le cens à la ville et à plaider devant les juges séculiers s'ils voulaient obtenir justice; et dans une charte donnée en 1210 au bourg de Montéréale, l'évêque d'Asti reconnut le droit des bourgeois d'élire leurs chefs municipaux, et s'obligea à ne point infliger des amendes sans l'assentiment de la commune, à ne pas faire seul de nouvelles lois, et à ne point s'opposer à l'ordre naturel de successions dans les familles[2].

Gênes était à cette époque déjà une commune riche et puissante; bien plus c'était une république maritime qui se faisait redouter jusque dans l'Orient, et qui disputait aux Pisans la suprématie et le commerce de l'île de la Sardaigne. On trouve des chartes curieuses sur les traités de Gênes avec les juges et seigneurs d'Arborée, dont l'un leur vendit ce qu'il appelle son royaume moyennant

(1) *Regesta Honorii* III, ann. V, chartes 178, 435.

(2) Grassi *Memorie de Monteregale*, tom. II, charte de l'an 1210, p. 9, citée par M. de Raumer. Cette charte manque dans la collection qui fait l'objet du présent rapport.

Digitized by Google

une somme considérable qu'il fallut lui avancer; mais ne pouvant ni rembourser les Génois ni les mettre en possession de son territoire, il fut retenu captif à Gênes.

Vers la fin du XIe siècle commencent les ligues des villes d'Italie entre elles, ainsi que celles entre une ou plusieurs villes et un souverain ou un seigneur, pour pouvoir s'opposer aux projets ambitieux d'autres villes ou de quelque souverain ou seigneur voisin. Ces pactes occupent une place considérable dans le recueil des chartes du Piémont, et présentent de l'intérêt tant pour l'histoire politique du temps que pour la connaissance de l'état municipal de ces villes. J'en citerai quelques-unes: Milan et Verceil font en 1170 un pacte dans lequel Milan promet de ne point faire la paix avec le marquis de Montferrat ni avec le comte de Biandra, ni avec d'autres seigneurs et villes, sans l'assentiment de Milan. Dans la même année Verceil fait la paix avec le comte de Biandra; ce qui n'empêche pas plusieurs années après les Verceillais ligués avec Novarre de forcer les habitants de Biandra à venir s'établir dans Verceil et Novarre, et à abandonner entièrement la terre de leurs pères. Novarre et Verceil se partagent les habitants de Biandra comme un butin, et forcent les uns à habiter Verceil et les autres à devenir citoyens de Novarre. A cette occasion (en 1199) on voit déjà figurer parmi les représentants de la dernière de ces villes diverses espèces de consuls, tels que *consu-*

Digitized by Google

les justicie, paratici, calegariorum, beccariorum, negociatorum, peliparíorum. C'étaient, à l'exception des consuls de justice, les prud'hommes des divers arts et métiers qui commençaient à former des corporations redoutables. Les deux villes (Verceil et Novarre) se promettent de ne pas laisser les Biandrains s'établir ailleurs[1]. Apparemment les seigneurs de Biandra furent dès lors errants; on voit plus tard Othon IV, roi des Romains, céder aux fils du comte Regnier de Biandra ses droits sur la ville et l'évêché d'Ivrée.

C'était une politique des villes d'Italie de forcer les nobles qui leur portaient ombrage au dehors, d'acquérir une maison de la ville avec le droit de bourgeoisie. Les chartes relatives à ces transactions portent ordinairement que la valeur de la maison à acquérir sera déterminée par les consuls.

Dans une ligue qu'André dauphin de Vienne fit avec la ville de Turin et les communes de Pignerolles, Testona et autres, il est stipulé expressément, entre autres conditions remarquables, que le dauphin achètera dans Turin une maison de la valeur de cent marcs d'argent. Ce devait être un palais[2].

(1) « Eo salvo quod liceat mulieribus descendentibus a predictis habitatoribus, nubere in civitate Novarie et episcopatu et jurisdictione. » *Charte de l'an* 1199.

(2) « In civitate Taurinensi domum obtimam et sibi convenientem pro precio marcharum centum argenti puri prescriptus comes Delfinus emere et habere promisit; quæ domus nullo

Digitized by Google

Les communes elles-mêmes se soumettaient dans leurs alliances à cette obligation. C'est ainsi que Verceil, qui avait forcé tant de nobles à se faire citoyens chez elle par l'achat d'une maison citadine, acheta elle-même une maison dans la commune de Milan son alliée.

Les villes d'Italie se révoltèrent contre les empereurs; Frédéric II, homme de vigueur et de tête, les soumit, menaça de leur ôter leurs priviléges, et en faisant grâce à la ville de Verceil il en humilia la population en déclarant dans l'acte d'amnistie qu'elle avait agi contre lui et le Saint-Empire *imprudenter et impudenter*[1].

Un acte de Philippe, comte de Savoie, nous fait voir que dans la seconde moitié du XIIIe siècle c'était par les spéculateurs milanais que la Savoie commerçait avec la France et l'Italie. Ces spéculateurs en allant aux foires de Champagne y transportaient des laines et des draps italiens, ainsi que des chevaux, et en rapportaient des draps de Châlons et de Provins. Le comte de Savoie fixa le tarif des droits auxquels ils étaient sujets pour le transit de leurs marchandises : c'étaient deux sous deux

tempore ab ipso D. comite vel ejus heredibus... possit vel debeat vendi, vel in feudum dari, nec a se vel ejus descendentibus separari... Item teneatur in hac societate recipere, si Taurinensium fuerit voluntatis, Mediolanenses, Vercellenses et Alexandrinos, et aliarum civitatum vel locorum comunia. *Charte de l'an* 1228.

(1) *Charte de l'an* 1258.

Digitized by Google

deniers par balle de laine, et quatre sous onze deniers une obole pour la balle de draps de France. Je vais transcrire en note une partie du texte, intéressant pour l'histoire du commerce[1].

On voit que, si la Savoie n'avait pas de commerce, elle profitait de celui de la France, de l'I-

(1) « Capientes tantum pro balla lane 2s. 2d. viennenses... Pro singulis ballis pannorum Francie et Lombardie capientur tantum 4s. et 11d. et obol. vienn. Pro quolibet equo 14s. et 7d. vienn. apud Villam novam... Intelligit tam de Viennensibus quam de Lausannensibus et Mauriensibus, et per totam terram suam, ubicumque pedagium accipitur. Item concedit dictus D. comes quod pro equo quem mercator equitabit, et pro uno equo quem pro somerio et honeratum ducet, pedagium solvere non teneatur. Item... quod in pedagio quod percepit apud S. Mauricium in Chablasio, possent solvere 1 grossum turon. argenti, vel 12 parvos turon. pro 7 denar. et obolo maurisiense. Concedit etiam quod apud Pontarliacum pro conducta et pedagio, quum et quod ibi per percipit, solvant tantum viennensem vel equivalentem monetam, et ad aliam monetam solvendam compelli non possint. Has autem gratias valere vult usque ad quinquennium, et non ultra. Versa vice... dicti mercatores jurabunt quod ballas lane non augmentabunt, et de tali pondere eas facient quod non oportebit eas diminuere ad portandum eas ultra montes. Ballas vero pannorum Francie facient de 8 pannis de Chalons et de 10 pannis de Provins, vel aliorum pannorum ad equivalens pondus et non ultra, exceptis serpellariis... Promittimus etiam quod nos pro viribus curabimus, quod mercatores Ytalie veniendo ad nundinas Campanie et Francie, et redeundo de eisdem per terram dicti D. comitis, ibunt et redibunt, et ducendo mercandias suas caminum ipsius D. comitis frequentabunt... Actum in castro Chillonis. » *Charte de l'an* 1276.

Digitized by Google

talie et de la Suisse, et que le seigneur de ce pays était assez avisé pour établir des bureaux de douane à Pontarlier, Saint-Maurice en Valais et Villeneuve pour la perception de ses droits. Le bon accord entre les marchands lombards et le duc de Savoie ne fut pourtant pas toujours maintenu. En 1288 il fit arrêter et jeter en prison deux personnages qui sont qualifiés d'ambassadeurs et délégués de la capitanie et de la compagnie. Un jurisconsulte de Milan, Roger de Casace, portant le titre de capitaine et recteur de la compagnie des marchands ultramontains qui commercent aux foires de Champagne et en France[1], vint se plaindre au comte, et celui-ci non-seulement relâcha les délégués, mais consentit à leur payer une indemnité que les marchands réduisirent spontanément à cent vingt livres, tant il importait au commerce et au comte de Savoie de rétablir une bonne intelligence très profitable pour les deux parties.

Le comte de Savoie ayant ses terres entre la France, l'Italie et la Suisse, gardant par conséquent les passages pour aller d'un de ces pays à l'autre, était déjà une puissance. Il fut le rival du marquis de Montferrat, avec lequel les villes du Piémont et de la Lombardie eurent fréquemment

(1) « Capitaneum et rectorem universitatis mercatorum ultramontium, in nundinis Campanie et regno Francie frequentantium. » *Charte de l'an* 1288.

Digitized by Google

des démêlés, quand elles n'étaient pas en alliance avec lui, ou quand elles n'étaient pas sous sa suzeraineté. En 1280 Thomas de Savoie osa arrêter le marquis de Montferrat et le jeter en prison; mais comme l'arrestation avait eu lieu sur les terres de l'évêque de Valence, Amédée de Roussillon, celui-ci eut peur d'être cité et poursuivi par la cour de Rome pour avoir souffert un acte de violence aussi éclatant. En conséquence il exigea du comte de Savoie un dépôt de 1800 livres pour lui servir d'indemnité dans le cas où il serait obligé de comparaître à Rome[1]. Cependant l'accord fut bientôt rétabli entre le comte de Savoie et son prisonnier et parent, qu'il remit en liberté, et à qui il prêta même 6,000 livres pour trois mois. Aussi dans l'acte relatif à cette transaction le marquis appelle son ancien persécuteur *dilectus consanguineus noster*, et promet de fournir pour la restitution du prêt des otages que le comte pourra jeter en prison et charger de chaînes comme il voudra; et si lui, le marquis, ne rend pas l'argent dans le délai prescrit, le comte de Savoie pourra traiter les otages plus mal, leur ôter la nourriture, et les punir tout comme il jugera à propos[2].

(1) « Nos timentes nobis periculum imminere, ne occasione captionis D. marchionis ab Ecclesia romana infestaremur, vel coram romana Eclesiâ a marchione prefato. » *Charte de l'an* 1280.

(2) « Et si contingat nos defficere in premissis, concedimus facultatem cohercere predicta hostagia per agravationem car-

Digitized by Google

Apparemment le marquis, après avoir promis tout ce qu'on voulait pour sortir de prison et avoir de l'argent, ne trouva pas d'otages assez complaisants pour se mettre entre les mains du comte de Savoie aux conditions qu'il avait plu au marquis d'accepter; du moins dans quelques actes suivants les seigneurs du voisinage se rendent garants pour le marquis de la restitution du prêt, et il n'est plus parlé d'otages.

Dans ces temps de troubles il est consolant de voir que les pauvres et les pèlerins n'étaient pas entièrement négligés, et que les hospices du Mont-Cenis et du Saint-Bernard ont été dotés dès le XIIe siècle. Un acte de donation en faveur de la dernière de ces maisons porte la date de 1181 [1]. Quelques années après on voit l'hospice du Mont-Cenis recevoir un pré en nantissement de 30 sols forts [2]. Cet hospice est peut-être un des plus anciens qu'il y ait en Europe : déjà une charte de Lothaire en

ceris seu etiam vinculorum et compedum, et subtraxionem ciborum, vel alio quocumque modo, ac etiam per impositionem pene et penarum quotarum et quantarum voluerit. » *Charte de l'an* 1280.

(1) « Notum sit omnibus quod D. Agnes dedit per manum Guillelmi filii sui domui sancti Bernardi Montis Jovis et fratribus ipsius domus ad opus et ad sustentationem pauperum, 1 modiatam contamine quam ipsa habet ad Corlanum. » *Charte de l'an* 1181.

(2) « Cartam pignoris fecit Chabertus domui Montis Cinisie de 6 sextoriatis prati pro 30 sol. fortium. » *Charte de l'an* 1197.

Digitized by Google

parle [1]. Un acte postérieur de deux siècles par lequel l'évêque d'Ivrée dote le monastère de Saint-Etienne dans cette ville, constate qu'à cette époque Ivrée n'avait pas encore un hôpital spécial, tandis que toutes les autres villes étaient pourvues d'une institution charitable [2].

Il serait facile d'extraire de la masse de chartes contenues dans l'in-folio publié par la commission piémontaise, d'autres passages propres à jeter quelque lumière sur l'histoire politique, ainsi que sur l'état des mœurs et de la société du moyen-âge. Le caractère particulier de cette collection est de présenter, comme je l'ai dit en commençant, plus d'actes sur des transactions civiles qu'aucune autre collection, par la raison qu'en Piémont, comme dans d'autres Etats d'Italie, tous ces actes continuaient, comme avant l'invasion des Lombards et d'autres Barbares, de se faire par l'entremise des notaires, et que ces actes authentiques, expédiés fréquemment en double, ont été conservés avec soin par les parties intéressées. Ils ont passé ensuite dans les archives publiques, et c'est de là que la commission les a tirés.

(1) *Charte de l'an* 825.

(2) « Neque enim in hac nostra civitate aliud extat scenodochium vel pauperum Christi domicilium, cum vis civitatula inveniatur in regno nostro aliqua, in quâ non sit congregatio cenobitarum SS., bonorum etiam civium nostrorum. » *Charte de l'an* 1044.

Digitized by Google

LETTRE DE PHILIPPE-LE-BON,

DUC DE BOURGOGNE,

EN FAVEUR DE LA VILLE D'AMIENS.

Communiquée par M. DUSEVEL, associé correspondant.

En 1446, Charles VII ayant voulu contraindre les habitants d'Amiens à lui payer le reste d'une taille mise sur l'élection d'Amiens en 1416, ils eurent recours à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à qui cette ville avait été engagée par le traité de paix d'Arras, et le supplièrent de vouloir bien écrire en leur faveur au roi de France, ce qu'il fit immédiatement.

La lettre du duc qui se trouve transcrite dans un *Registre aux délibérations* de la ville d'Amiens, nous a paru fort curieuse non-seulement pour le style, mais encore pour les détails qu'elle contient, Nous n'avons rien trouvé qui pût apprendre le résultat de cette lettre, mais comme il n'est plus parlé dans le registre de l'*aide*, dont le duc Philippe-le-Bon voulait faire affranchir les Amiénois; il est présumable quelle produisit l'effet qu'on en attendait, c'est-à-dire que le roi de France n'insista pas davantage pour avoir cette aide. Voici cette lettre :

Mon très redoubté Seigneur.

Tant et si humblement comme plus puis, je me recommande à vous et vous plaise savoir, mon très redoubté seigneur, que les maire et eschevins, bourgeois, manans et habitans de la ville dammiens ont envoyé pardevers moy et m'ont fait remonstrer comment nagueres, Henri le Vingneron, soy disant commis-

Digitized by Google

saire de par vous, est venu à Ammiens à tout certain mandement et rolle de votre tresorier pour contraindre et justicier lesdits dAmiens de la Somme de II^m IIII^c. L. T. de reste de II^m V^c. liv. T. pour une *taille* montant a XII^m L. T, que lon dist avoir esté mise sus en lelection dAmmiens ou mois de feurier lan mil IIIIe et XVI dont ladite ville dAmmiens fu imposée à ladite somme de II^m V^c L. T. et combien mon très redoubté seigneur, que les avant dis suppliens neytoient en riens tenus, et que de toutes les tailles que oudit temps et paravant furent mises sus ilz firent leur devoir maismement que oudit temps tous aides et tailles que lors coururent furent mises jus de l'autorité et au nom de feu monseigneur le roy votre père, comme il est tout notoire ou pays, toutefois ledit Henri le Vingneron sefforce de grant rigueur de voloir contraindre et justicier lesdits dAmmiens à paier ladite somme de II^m IIII^c L. T. qui seroit en leur grant grief et préjudice ains quilz dient et mont prié et requis de en ce les valoir secourir et aidier, en maniere quilz en puissent demourer quittes et paisibles, et pour ce mon très redoubté seigneur, jescrips présentement par devers vous et en regard et considération aux choses avant dites et aussi a die que, par vertu du traittie de la paix fait entre vous et moy qui *contient que chacun retournera à ses heritaiges en tel estat que les treuve seulemment lesdits dAmiens sont et doivent estre quittes et paisibles de telles et semblables debtes, ainsi que par ledit traittie lon le puet voir et clerement entendre meismement* que lors que se fist icellui traittie ceulx qui tenoient ladite ville dAmmiens les *reputoient estre deschargiez des dites sommes* ce quilz ont assez demonstré par ce quilz me tant demandé prins ne exigié. Et je vous supply sy humblement que en faisant lesdits dAmmiens joir du privilége dudit traittie de paix, il vous plaise de votre grace par les généraulx et trésoriers de France et tous vos autres officiers les avant dits dAmmiens faire tenir francs et quittes de la dessusdite somme et reste de II^m IIII^c L. T. et faire commander de par vous audit Henri le Vingneron qu'il cesse et se depparte de plus en avant les en traveillier ores ne pour le temps advenir; mon très redoubté Seigneur toujours vous plaise me mander et commander tous voz bons plaisirs et voloirs pour à mon pouvoir les faire et accomplir très volontiers, et de très bon cuer, à layde du Saint-Esprit.

Escript le VIIIe jour daoust mil IIII^c et XLVI
Votre très humble obeyssant
PHLELIPPE.

A mon très redoubté Seigneur Monseigeur
Le Roy.

(Registre aux délibérations de la ville d'Amiens du 23 avril 1446, au 22 septembre 1450. VIe T.)

Digitized by Google

LETTRE EN BRETON

ADRESSÉE

A LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

En publiant la lettre suivante écrite par un jeune forgeron des États-Unis, la Société a voulu donner un encouragement à un artisan qui, par la seule étude des œuvres d'un de ses membres, est parvenu à écrire une langue qui ne se parle que dans quelques départements de la France. Elle a pensé aussi que la publicité donnée à cette lettre était un hommage rendu à la mémoire de M. Le Gonidec qu'elle vient de perdre tout récemment.

M. Audren de Kerdrel, qui a traduit littéralement la lettre d'Elihu Burritt en français, fait observer qu'on s'aperçoit que l'auteur est étranger aux idiotismes de la langue bretonne, mais que tous les mots sont d'un breton bien pur, sauf le seul mot *tearbennez* que l'auteur paraît avoir formé, et que le traducteur a cru pouvoir rendre par *bienveillance*, le dérivant de *teurvezout* qui signifie *être bienveillant.*

(*Note de la commission des Mémoires.*)

Digitized by Google

A MESSIEURS LES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Worcester, State of Massachusettz,
U. S. A. Auguste 1st 1838.

Aotrounez,

Ha c'houi a zidamallô eunn den iaouank hag eunn divroad évid hé hardizder ô skriva d'ehoc'h, enn eunn teod, evit pehini eo eunn dléour d'hô madelez.

Mè a zô eur gôf iaouank America, ha petra-bennag ma c'hoarzin a rafec'h anezhan, koulskoudè, me am euz maget eunn het braz da ziski ann teodou ar re zô marô hag evel ar re zô vèô. Pell ne hellenn ket kavoud ôberiou enn teodou Asia hag Europe. Ann oberiou man a zô digustum er brô-man, hag em bôè bèvèzed holl ar priz euz va labour ô prèna ar re a hellenn kavout. Me a zeue, eur bloaz a zô, euz a Stad Connecticut, da lèac'h-man, pehini a zô Worcester, Stad Massachusettz. Ann dastum euz a Société des Antiquaires d'Amérique a zô dalc'het è ker-man. Aman ar madelez eûz a bléne-rien anezhan a rôè din digemer mad da holl ar scrituriou pè rè a zô dalc'het enn dastum-man. E touez ar rè all ôberiou dibaot ar re a gavenn aman èz oant eunn "Dictionnaire Celto-Breton," hag eur Grammaire euz ann teod-ze, rôèt da A. A. S. gant "la Société Royale des Antiquaires de France."

Digitized by Google

TRADUCTION.

Messieurs,

Pardonnerez-vous à un jeune homme et à un étranger la hardiesse de vous écrire dans une langue dont il doit la connaissance à votre bonté?

Je suis un jeune forgeron américain, et, dussiez-vous en rire, j'ai nourri un grand désir d'apprendre les langues mortes comme celles qui sont vivantes. Longtemps je ne pus trouver d'ouvrages dans les langues de l'Asie et de l'Europe; ces ouvrages sont rares dans ce pays-ci, et j'aurais dépensé tout le prix de mon travail à acheter ceux que je pouvais trouver. Je suis depuis un an arrivé de l'État de Connecticut dans cet endroit, qui est Worcester, Stad *Massachusettz*. L'assemblée des Antiquaires d'Amérique se tient dans cette ville-ci. Ici la bonté de ses directeurs me permet de prendre beaucoup de tous les écrits qui sont conservés dans cette assemblée. Entre autres ouvrages rares que je trouvai ici, étaient un Dictionnaire celto-breton et une grammaire de cette même langue (1) donnés à la Société américaine des Antiquaires par la Société royale des Antiquaires de France.

(1) Par feu M. Le Gonidec, membre honoraire.

Digitized by Google

Aman è gaveun ivez al lénnek "Memoires de l'Académie celtique de France." Ar rè-man holl am euz lennet gant grâd vâd, ha kreded am euz hô trugarekaad anezhan enn teod-ze goz.

Laboura a rann è tal ar c'hovel è pad diou drèdèren euz ann diez, hâg è pad ann drèdèren all è lennann. Prened am euz èr kiz-man eunn anaoudegez euz a hanter-gant teodou.

Bremen, è pad è sellann ouc'h hô tearbennez divent è pep gwiziegez, eo gand ann douj dounoc'h, ez hetfenn kinniga d' e-hoc'h eunntesteni euz a va zrugarez evit petra am euz digémêret digand e hoc'h è kenver ann oberiou-zé dispar, evid ar ré ar bro-man a dle d' hô kwiziegez ha madélez.

Hag èl leûnder euz a hô kunvelez, mar teurvesfec'h a leûri d' in eur ger-bennag difoun è Gallek, pè enn teod-bennagall, ez mirfenn hen evel eur merk pinvidik euz a hoc'h habaskded d' eunn den iaouank euz a eur brô pell diouc'h hoc'h-hini.

Mar karfec'h d'in ober ann eur-vad-man, kasid hen, mar Kirit da "Elihu Burritt."

"Care of the American Antiquairian Society."
Worcester, State of Massachusettz,
U. S. A.

Kavit-mad am didamallout, mar kredann digemerout diouc'h hoc'h ann testeni-man euz a hô madèlez.

Gand Ann Douj Dounoc'h[1]
Ha Kalouniez, Ez Ounn,
Aotrounez, Hô Mevel
Sentuz-Meurbred[2],

Elihu Burritt.

(1) Elihu a mis le comparatif au lieu du superlatif qu'il voulait sans doute exprimer.

(2) E. Burritt a voulu mettre *meûrbed*.

(*Notes du traducteur.*)

Digitized by Google

Ici je trouvai aussi les savants mémoires de l'Académie celtique de France; j'ai lu tout cela avec un grand plaisir, et j'ai trouvé bon de vous en remercier dans cette vieille langue.

Je travaille à la forge durant deux tiers de la journée, et durant l'autre tiers je lis. De cette façon, j'ai pris connaissance d'une cinquantaine de langues.

Maintenant, quand je considère votre bienveillance sans bornes pour toute science, c'est avec un respect plus profond que je désirerais vous donner de ma reconnaissance pour ce que j'ai reçu de vous, un témoignage proportionné à ces ouvrages sans pareils que ce pays-ci doit à votre science et à votre bonté.

Et dans la plénitude de votre affabilité, si vous daignez m'envoyer un petit mot en français ou en une autre langue quelconque, je le conserverai comme une riche marque de votre indulgence pour un jeune homme d'un pays éloigné du vôtre.

Si vous voulez me faire ce plaisir, envoyez-le, si vous voulez bien, à Elihu Burritt.

Care of the American Antiquairian Society,
Worcester, State of Massachusettz,
U. S. A.

Trouvez bon que je m'excuse, si j'espère recevoir de vous ce témoignage de votre bonté.

Avec un respect bien profond et avec cordialité, je suis, Messieurs, votre serviteur bien obéissant.

Elihu Burritt.

Digitized by Google

NOTE

RELATIVE AUX NOTICES SUR L'AMPHITHÉATRE ET LE THÉATRE D'ARLES INSÉRÉES DANS LE TOME XIII.

La notice sur l'amphithéâtre d'Arles, insérée dans le volume précédent, ayant été substituée à une autre dans laquelle l'auteur avait reconnu quelques inexactitudes, et la planche des dessins joints à cette seconde notice s'étant égarée ainsi que celle des dessins relatifs au théâtre d'Arles, dont la notice se trouve dans le même volume, il en est résulté quelques différences entre les lettres de renvoi du texte et celles qui se trouvent sur la planche jointe à la notice sur l'amphithéâtre. Nous donnons une nouvelle planche des dessins du théâtre afin de faciliter l'intelligence du texte, et nous prions le lecteur de faire à la notice sur l'amphithéâtre les corrections suivantes :

Page 17, ligne 23, au lieu de +, *lisez*, *l*.
— — 24, au lieu de *, *lisez*, *l*.
— — 28, au lieu de *x*, *lisez*, *n*.
Page 28, ligne 10, au lieu de : comme quelques, *lisez* avec quelques.
— — 28, au lieu de *o* (*fig.* 2), *lisez q* (*fig.* 2).
Page 29, — 16, au lieu de *p* (*fig.* 2), *lisez r* (*fig.* 2).
Page 66, — 24, au lieu de : former, *lisez*, fermer.

Digitized by Google

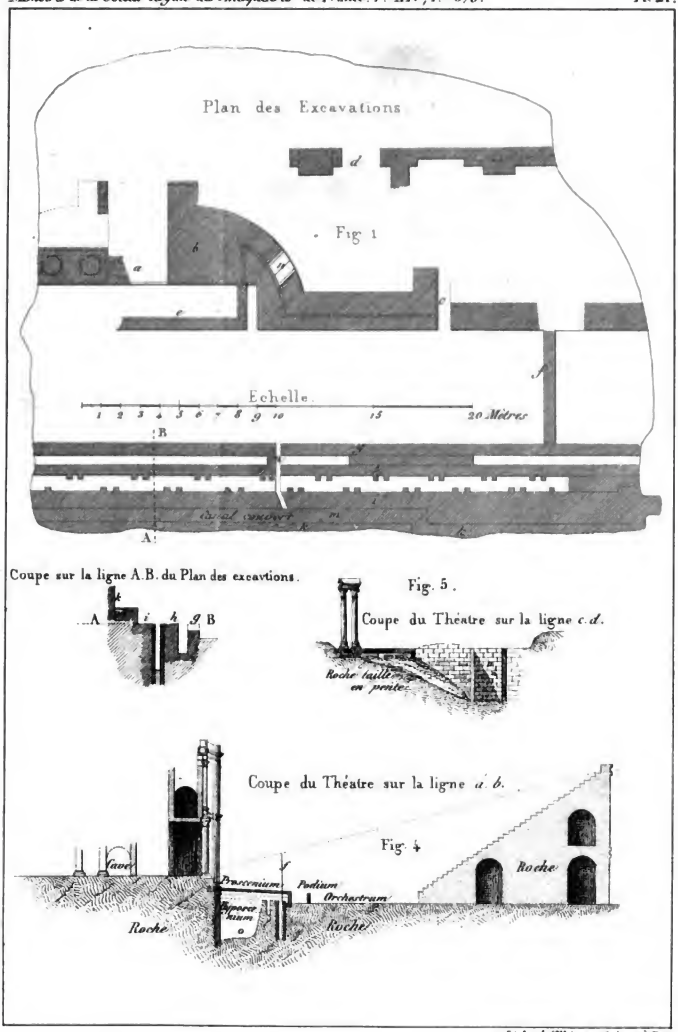

Lith. de Thierry frères à Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

Le rideau avec ses supports, vu des premières places de l'orchestre.

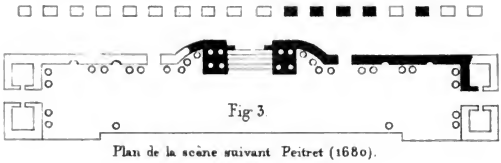

Fig. 3

Plan de la scène suivant Peitret (1680).

Fig. 2

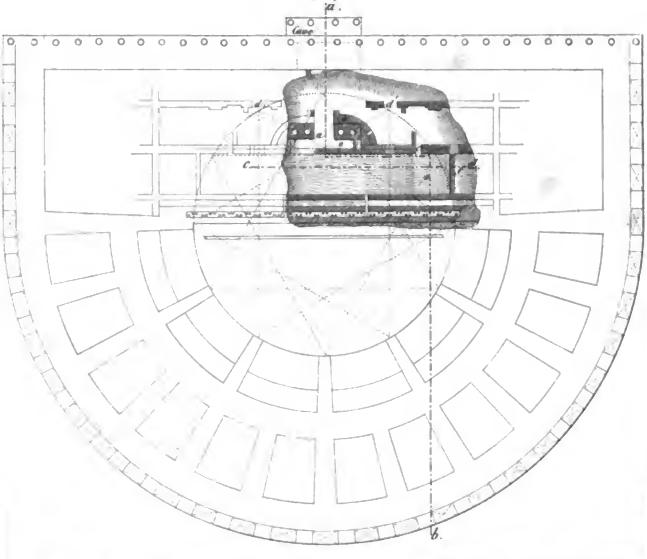

Lith. de Thierry frères à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES

OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

PENDANT L'ANNÉE 1837 ET LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1838.

Histoire des Flamands, par M. *Piers*. 1836, in-8°.

Bulletin de l'Académie Ebroïcienne, 1836 et 1837.

Châteaux pittoresques de la France, 2e et 3e livraisons. 1836, in-8°.

Journal de l'Institut historique. 1836 et 1837.

Journal des Savants, années 1837, 1838.

Comptes-rendus de la Société philotechnique. Paris, 1837 et 1838, in-8°.

Recueil de la Société d'Agriculture du département de l'Eure. Evreux. in-8°.

Cours d'antiquités monumentales, par M. *de Caumont*, 5e partie, avec planches.

Matériaux pour servir à la statistique de l'Orne, brochure in-8°.

Dissertations et Notices sur l'histoire et les historiens de Chartres et du pays Chartrain, par M. *Hérisson*. Chartres, in-8°.

Floresta de Rimas modernas Castellanas, par F.-J. *Wolf*. Paris, 1837, 2 vol. in-8°.

Revue anglo-française, Poitiers, 4e vol. in-8°.

Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe, par M. *Pesche* (Suite).

Annales de la Société d'Agriculture de la Charente. 1837, in-8°.

Catalogue des médailles de M. Bouillet. — Catalogue des monnaies françaises, par le même, brochure in-8°.

Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles. 1837 et 1838.

Digitized by Google

Annuaires de l'Académie royale de Bruxelles. 1836, 1837 et 1838, in-18.

Des couleurs symboliques, par *Frédéric Portal*. 1837, in-8°.

Essai sur l'histoire et les antiquités d'Argentan, par L.-J. *Chrétien*. Falaise, 1834, in-8°.

Dissertations sur deux édifices du moyen-âge, appartenant au département du Lot, par M. *de Crazannes*, brochure in-8°.

Mémoires relatifs à l'histoire et à la langue géorgiennes, composés et traduits par Brosset, jeune lithogr. de Roissy. Paris, 1835, in-8°.

L'Art libéral ou grammaire géorgienne, par le même. Paris, 1834, in-8°.

Dissertations sur les monnaies géorgiennes, traduites par le même, brochure in-8°.

Précis de l'histoire des Invasions des Mongols dans l'Asie occidentale au XIIIe siècle, par le même, brochure in-8°.

Fragments d'auteurs orientaux relatifs à la prise de Constantinople, par le même, brochure in-8°.

Supplément-Chronique de Trébizonde, par le même, br. in-8°.

Relation du pays de Ta-ouan, traduite du chinois, par le même, brochure in-8°.

Notice littéraire sur quelques auteurs géorgiens, par le même, brochure in-8°.

Notice historique sur A.-J. Saint-Martin, par le même, br. in-8°.

Esquisse du Taviel, par le même, br. in-8°.

Documents originaux sur les relations diplomatiques de la Géorgie avec la France vers la fin du règne de Louis XIV, recueillis par le même, avec pl. lithographiées, 2 br. in 8°.

Nouvelles recherches sur Rubens, par M. *de Reiffenberg*, br. in-4°.

Chronique métrique de Chastellain et de Molinet, avec rem., par le même, 1 vol. in-8°.

Extrait des procès-verbaux de la Commission royale d'histoire de la Belgique. Bruxelles, in-8°.

Recueil héraldique et historique des familles nobles de Belgique, par M. de *Reiffenberg*, 1re livr. in-4°.

Mémoires sur les antiquités du Loiret, par M. *Jollois*. Paris, 1837, in-4°, avec planches.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de l'Aube, n°s 58-64.

Histoire de la ville d'Amiens, par M. *Dusevel*, 5e livr. in-8°.

Rapport au Ministre des cultes sur les principales églises de la Somme, par le même, br. in-8°.

Mystères inédits du XVe siècle, publiés pour la première fois par A. Jubinal. Paris, 1837, 2 vol in-8°.

Historiæ patriæ monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti, Chartarum, tom. I, in-fol. Turin, 1836.

Digitized by Google

Monuments du Bas-Languedoc, Maguelone, par M. *Thomassy*. — Saint Guillem-du-Désert, par M. *Renouvier*, 2 cah. in-4o.

De l'unité et de l'universalité moderne de la langue française, par M. *Thomassy*, br. in-8o.

Mémoires sur des Médailles gauloises et romaines, etc., par M. *Vergnaud-Romagnesi*, fig., br. in-8o

Mémoires de la Société royale de Nancy. Nancy, 1835-36, 2 vol. in-8o.

Histoire du Drapeau de la Monarchie française, par M. *Rey*. Paris, 1835, 2 vol. in-8o, 21 planches.

Histoire de la captivité de François Ier, par le même. Paris, 1836, in-8o.

Monnaies inconnues des Evêques des Innocents et des Fous, par M. *Rigollot*. Paris, 1836, in-8o, fig.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, t. II.

Recherches historiques sur la cathédrale de Clermont, par M. *Thévenot*. 1 vol. in-8o.

Stemmer fra den dansk Kirkes Reformations-Tid-Odensé in-4o.

Géographie d'Edrisi, traduite de l'arabe, par M. *Jaubert*. Paris, 1re livraison in-4o.

Lettre à M. Reinaud sur le séjour des Sarrazins en Dauphiné, par *J. Ollivier*. br. in-8o.

Papyrus rapportés d'Egypte. 1 feuille in-8o.

Voyage archéologique et pittoresque dans le diocèse de Troyes et le département de l'Aube. Troyes, 1re livraison, in-4o.

Le Livre du très chevalereux comte d'Artois et de sa femme, publié d'après les manuscrits par M. *Barrois*. Paris, 1837, in-4o, avec pl.

Antiquités de la Bretagne (Côtes-du-Nord), par M. *de Fréminville*. Brest, in-8o.

Des avantages de l'étude de l'histoire et des antiquités nationales, par M. *Pesche*, 2 vol. in-12.

Bataille de Pontvalain (par le même), br. in-8o.

Di un busto colossale di C. C. Mecenate, scoperto et posseduto dal cavaliere *P. Manni*, illustrazioni. Paris, 1837, in-8o.

Abnoba fur Badenweilers wohner und Gæste, in-18.

Eglises, châteaux et hôtels du Blaisois (château de Chambord), par M. *de la Saussaye*, in-4o.

Mémoire sur le remboursement de rentes au XVIe siècle, par M. *Berriat-Saint-Prix*. Paris, 1837, br. in-8o.

Notes sur Bertrand Duguesclin, par M. *de Penhouet*. br. in-4o.

Esquisses sur la Bretagne (par le même), 1 vol. in-4o.

Vie de sainte None et de son fils, en breton, avec traduction de M *Le Gonidec*. Paris, 1837, in-8o.

L'église paroissiale de Saint-Paul, par M. Joseph *Bard*, br. in-8o.

Digitized by Google

Notice sur Marguerite-d'Angoulême, sœur de François Ier, par M. *Castaing*, br. in-18.

3 planches extraites de la collection représentant la *armeria réal* de Madrid, par M. *Jubinal*.

Notice sur la châsse de saint Sever, par M. *Déville*. Rouen.

Collection de Documents inédits sur l'histoire de France, publiée par ordre du roi et par les soins du ministre de l'Instruction publique. Paris, 1835, et ann. suiv. contenant :

1° Histoire de la croisade contre les Albigeois, en vers provençaux, publiée par M. *Fauriel*. 1 vol. in-4o.

2° Chronique des ducs de Normandie, par *Benoît*, publiée par M. *Francisque Michel*. t. I, in-4o.

3° Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, publiés par le général *Pelet*. t. I et II, in-4o.

4° Rapport sur les monuments historiques de Nancy et de Toul, avec atlas in-fol, par M. *Grille de Beuzelin*. 1 vol. in-4°.

5° Paris sous Philippe-le-Bel, publié par *H. Géraud*. Paris, 1837, in-4°.

6° Règlements sur les arts et métiers de la ville de Paris, connus sous le nom du Livre des Métiers d'Et. Boileau, prévôt de Paris au XIIIe siècle, publiés pour la première fois en entier, d'après les manuscrits des archives du royaume et de la Bibliothèque royale, par M. *G.-B. Depping*. Paris, 1837.

Description de la cathédrale de Rouen, par M. *Gilbert*. 2e édition, Paris, in-8o.

Lettres et bulletins des armées de Louis XI, par M. *Louandre*. br. in-8°.

Supplément à la notice de l'Eglise de Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans, par M. *V. Romagnesi*. br. in-8°.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. III.

Société pour l'Instruction Élémentaire, vingt-deuxième et vingt-troisième assemblées générales. in-8°.

Transactions of the American society. Philadelphie, t. V.

Notice sur une bourgade gauloise et un oppidum romain au Puy de Gaudy. par M. *Delalande*.

Notice sur une statuette en bronze (par le même). br. in-8°.

Rapport du secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie de la Somme sur les travaux de l'année 1836.

Mélanges archéologiques, par *J. R. Pesche*, in-8°.

Mémoires de la Societé des Antiquaires de l'Ouest, t. II. Poitiers, 1837, in-8°, atlas in-4°.

Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, VIe série. Pétersbourg, tom. III et IV, in-4°.

Digitized by Google

Recueil des actes de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, séance du 30 décembre 1836.

Notice historique sur le château de Montreuil-Bonnin, par M. *Félix Dupuis*. Poitiers, 1838, br. in-8°.

Recueil de renseignements sur la province de Constantine, par M. *Dureau de la Malle*. Paris, 1837, in-8°.

Observations sur quelques chartes et anciens documents relatifs à l'histoire des monnaies, par *R. Chalon*. Gand, 1837, in-8°.

Notice sur M. le baron Taylor et sur les tableaux espagnols. Paris, 1837, in-8.

Coutume particulière, mœurs et usages de la commune de la Bresse, par M. *Richard*. br. in-8°.

Le Lutin de la vallée des Sorciers, br. in-8°.

Description des manuscrits de Saint-Omer, 2e extrait du catalogue inédit.

Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, t. XI, part. 2, et t. XII, part. 1. Lisbonne, in-4°, 2 vol.

Statistique de la France, publiée par ordre du ministre des travaux publics. Paris, 1837, in-fol.

Notice sur la maison centrale de Gaillon, par M. *Doublet de Boisthibault*, br. in-8°.

Rapport au conseil général de la Nièvre, par M. *Grasset*, 1837, in-8°.

Samlede tildels forhen utrykte Afhandlinger af R. K. Rask, udgivne af H. K. Rask. Copenhague, 1834-38 3 vol. in-8°.

Du jury en Normandie dans le moyen-âge, par *Couppey*. br. in-8°.

Mémoires des antiquités de Larzac, par M. *de Gaujal*. Caen, 1836, br. in-8°.

Compte-rendu des travaux de la Société philanthropique. Paris, 1837, in-8°.

Géographie historique des Ardennes, par *B. Hubert*. br. in-12.

Chronologie historique des papes, des conciles, etc., par M. *de Maslatrie*, 1837, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 1834, t. VIII et X, avec deux atlas in-4°.

Archevêchés, évêchés et monastères de France par M. *de Maslatrie*. br. in-18.

Descriptio nummorum veterum Græcorum atque Romanorum, etc., par *Marzakewiez*. Odessa, 1835, in-8°.

Visites pastorales d'Odon Rigault, archevêque de Rouen dans les diocèses de la Basse-Normandie, et publiées par M. de Caumont. n° 1. Caen, 1837, br. in-8°.

Anciennes divisions territoriales de la Normandie, par M. *Le Prévost*. br. in-18.

Tableau chronologique des monuments historiques de Tarn-et-Ga-

Digitized by Google

ronne, par le baron *Chaudruc de Crazannes*. Montauban, 1838, br. in-18.

Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise, etc., par M. *de Saint-Antoine*. Paris, 1837. in-8°.

La cathédrale d'Auxerre, par M. *Challe*. br. in-8°.

Agendicum ou l'ancien Provins, par M. *Opoix*. br. in-8°.

La chronique de Reims, publiée par M. *Louis Paris*. 1 vol. in-8°.

Histoire de la Passion de Jésus-Christ, par *Olivier Maillart*. Paris, 1835, gr. in-8°.

Lettres de Henry VIII à Anne Boleyn. Paris, 1835, gr. in-8°.

Le combat de trente Bretons contre trente Anglais. 2e édit. Paris, Crapelet, 1835, gr. in-8°.

Vers sur la mort, par *Thibaut de Marly*. Paris, gr. in-8°.

Revue critique des livres nouveaux, par *J. Cherbuliez*. 6e année.

Le duelliste, par *Théod. Lorin*. br. in-8°.

Des domaines et de l'état constitutionnel de la Lorraine, par M. *Noël*. Nancy, 1830, in-8°.

Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine (par le même), in-8°.

Recherches historiques sur l'origine du notariat dans le duché de Lorraine (par le même). Nancy, 1831.

Session générale annuelle de la Société française pour la conservation des monuments, br. in-8°.

Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, t. XII.

Des anciennes églises de l'Hérault. In-4°.

Mémoires inédits de quelques prélats français, par M. *de Longpérier*. br. in-8°.

Mittheilungen der zürcherischen Gesellschaft für vaterlændische Alterthümer. Zurich nos 1 et 2, in-4°, pl.

Der Kreuzgang beim grossen Münster in Zurich. In-fol. avec pl.

Inscriptiones latinæ musæi regii Holmiensis, part. 1re, par *S. Jostedt*. br. in-4°.

Runographia Gothlandiæ revisa, etc. par *Cramer*. Upsal, in-4°.

Ad Runographiam Scandinaviæ accessiones, par *Caatting*. Upsal, 2 f. p in-4°.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, in-8°, 1838.

Recherches sur les divers modes de publications des lois depuis les Romains jusqu'à nos jours, par M. *Berriat Saint-Prix*. br. in-8°.

Les Arts et Métiers à Poitiers pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, par M. *de la Fontenelle de Vaudoré*. 1837, br. in-8°.

Kyriolés de la paroisse de Dammartin. Remiremont, 1773, br. in-8°.

Notice historique sur le comte de Bizemont, par M. *Vergnaud-Romagnesi*. br. in-8°.

Histoire de Roussillon et du royaume de Majorque, par M. *Henry*. Paris, imprimerie royale, 1835, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Rapport sur une collection inédite de lettres de cachet, etc., par M. *A. Dupuis*, in-8o.

Archives curieuses de l'histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, par MM. *Cimber* et *Danjou*. Paris, 1836, 1re série, 15 vol.

Archives curieuses de l'histoire de France. 2e série, t. I, II, III et IV.

Londres et Grenoble, Henry VIII et les Chartreux, etc., par M. *Pierquin*. br. in-12.

Lettre sur un monument de théologie arithmétique, par M. *Pierquin de Gembloux*. br. in-8o.

Lettre sur les antiquités de Grenoble (par le même), br. in-8o.

Paléographie grecque et romaine (par le même), br. in-8o et pl.

Lettre sur les antiquités de Gap (par le même), br. in-8o.

Lettre sur les antiquités d'Autun (par le même), Nevers, 1838, in-8o.

Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent, par M. *de la Fontenelle*. Poitiers, 1838, br. in-8o.

Essais archéologiques sur le Quercy, par le baron *Chaudruc de Crazannes*, 1er cahier. Cahors, 1838,

Journal de la langue française etc., par M. *Mary Lafon*, 3e série, 1837 et 1838.

La bataille et le mariage des sept arts, publiés par M. *Jubinal*. Paris, 1838. broché, in-8o.

Un page de Charles-le-Téméraire, chronique du xve siècle, par M. *d'Attel de Lutanze*. 2 vol. in-8o.

Annales de la Société de la Charente, t. XX.

Recherches historiques sur la ville de Sens et ses environs, par M. *Tarbé*. Sens, 1838, in-12.

Notice sur deux mosaïques composées de pierres dures et d'émaux en petites plaques, par M. Viet-Simon.

Viaggio in Alemagna di F. Vettori, etc. Parigi, 1837, in-12.

Des villes et voies romaines en Basse-Normandie, par M. *de Gerville*. Valogne, 1838.

Les arènes de Poitiers, par M. *Mançon de Lalande*.

Notice sur une colonne militaire (par le même), br. in-8o, fig.

Mémoires de la Société d'archéologie du département de la Somme, t. 1er. Amiens, 1838, in-8o, avec 9 pl.

Lettre de M. Guérard, avec les observations de M. P. Paris. 1838, br. in-8o.

Description des monnaies royales de France, par M. *D.*

Société royale des Antiquaires du Nord ; séance annuelle du 30 janvier 1836. Copenhague, br. in-8o.

Annales for nordisk oldkyndighed.—Annales et mémoires des Antiquaires du Nord, 1836, 1837. Copenhague, 1837, in-8o, avec pl.

Analyse des leçons sur l'histoire du gouvernement français, de M. *Poncelet*, broch. in-8o.

Digitized by Google

Nordische Vorzeit und Mythen, von Dirckinck-Holmfeld. Copenhague, 1829, 2 cah. in-8°.

Mémoires sur la découverte de l'Amérique au x° siècle, par *Rafn*, traduit par *X. Marmier*. Paris, 1838.

Recherches sur le patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace, par M. *Fallot* (*de Montbéliard*). br. in-12.

Etudes archéologiques, historiques et statistiques sur Arles, par M. *Estrangin*, in-8°.

Monuments romains du département de l'Ain, par le comte de *Moyria-Mailla*. In-4°.

Document inédit sur le siége d'Orléans (1428, 1429), par M. *Vergnaud-Romagnesi*. br. in-8°.

Des puys de palinods et des puys de musique, par M. *Bottée de Toulmon*. Paris, 1838. In-8°.

Essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire, par M. *de Cayrol*. br. in-8°.

Les épîtres farcies au XIII° siècle, par M. *Rigollot*, br. in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Poitiers, 1837 et 1838, t. II et III, in-8°.

Réflexions et recherches sur le serment judiciaire, par M. *Berriat-Saint-Prix*. br. in-8°.

Mémoires couronnés par l'Académie royale de Bruxelles, t. X et XI, in-4°.

Nouveaux mémoires de la même académie. Bruxelles, t. X et XI, in-4°.

Histoire de Lille, par M. *L. de Rosny*. Valenciennes, in-8°, fig.

Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Loos (par le même). Valenciennes, in-8°, fig.

Notice sur Bertrand de Rayns, etc. (par le même), in-8°, fig.

Discours de M. *André*, procureur du roi à Châtelleraut.

Michel Menot, par M. *Labitte*. 24 p. in-8°.

Le Limousin historique, par M. *Arnoul*. Limoges, 1837, 1838, 7 livraisons in-8°.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE,

EN DÉCEMBRE 1838.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. Depping (*), homme de lettres, rue de Sèvres, 4. (Reçu en 1813.)

Berriat Saint-Prix (*), professeur à l'Ecole de Droit de Paris. (9 juillet 1820.)

Jorand, artiste peintre, faubourg Montmartre, 42. (9 décembre 1822.)

Labouderie (l'abbé), grand-vicaire et chanoine honoraire d'Avignon, Cloître Notre-Dame, 20. (9 octobre 1823.)

Taillandier, membre de la Chambre des Députés, conseiller à la Cour Royale de Paris, rue Jacob, 46. (10 mars 1828.)

Gilbert, homme de lettres, Parvis Notre-Dame. (9 janv. 1829.)

Crapelet (*), imprimeur, rue de Vaugirard, 9. (29 janv. 1829.)

Warden, ancien consul des États-Unis et correspondant de l'Académie des Sciences, rue du Pot-de-Fer, 12. (9 fév. 1829.)

(*) Chevalier de la Légion-d'Honneur. (O*) Officier de la Légion-d'Honneur. (C*) Commandeur. (G. O*) Grand officier.

Digitized by Google

MM. Etienne fils, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue Neuve-Saint-Augustin, 10. (9 juillet 1829.)

Raoul-Rochette (O*), membre de l'Institut, l'un des conservateurs du cabinet des Antiques, professeur d'antiquités, à la Bibliothèque Royale. (19 décembre 1831.)

Beaulieu, rue du Cherche-Midi, 13. (19 février 1832.)

Leber (*), chef de bureau au ministère de l'intérieur, rue du Bac, 53. (9 mars 1832.)

Jollois (*), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées du département de la Seine, rue Louis-le-Grand, 35 *bis*. (9 mars 1832.)

Allou (*), ingénieur en chef au corps royal des mines, rue de Clichy, 23. (9 décembre 1832.)

De Martonne, ancien magistrat, rue de Vaugirard, 49. (29 mars 1833.)

Paulin Paris (*), membre de l'Institut, premier employé aux manuscrits de la Bibliothèque Royale, à la Bibliothèque. (9 juin 1833.)

Rey (*), ancien négociant, rue Neuve-Saint-Georges, 18. (9 novembre 1833.)

Roger (*) (le baron), membre de la Chambre des Députés, ancien gouverneur du Sénégal, rue du Faubourg-Poissonnière, 49. (9 avril 1834.)

Jubinal (Achille), homme de lettres, rue Jacob, 46. (9 novembre 1834.)

Frary, architecte, rue de Bondy, 88. (30 mars 1835.)

Grille de Beuzelin (*), architecte, rue de la Paix, 20. (9 avril 1835.)

De Triqueti (le baron), sculpteur, rue de Clichi 37. (9 mai 1835.)

Garay de Monglave (*), secrétaire perpétuel de l'Institut historique, rue St.-Guillaume, 19. (9 juin 1835.)

Bottée de Toulmon (*), bibliothécaire du Conservatoire de musique, rue Sainte-Anne, 27. (29 février 1836.)

Cousinard (*), chef de bureau au secrétariat de la préfecture de police, boulevard du Temple, 5. (9 août 1836.)

Mary-Lafon, homme de lettres, rue de la Chaise, 5. (9 août 1836.

Nouail de Lavillegille, secrétaire du comité historique des Chartes, Chroniques et Inscriptions, rue de Lille, 3 *bis* (29 novembre 1836.)

Thomassy, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue de Vaugirard, 46. (19 juin 1837).

Digitized by Google

MM. Danjou, homme de lettres, rue de Seine, 37. (9 août 1837.)
De Gaujal (le baron) (*), conseiller à la Cour de Cassation, quai Voltaire, 3 *bis*. (9 février 1838.)
De Longpérier, employé au cabinet des antiques, rue de Chabannais, 9. (9 avril 1838.)
De Maslatrie, élève de l'Ecole des Chartes, rue de Seine, 36. (9 avril 1838.)
Guenebault, rue du Dragon, 17 (9 novembre 1838.)

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Guizot (G. O*), membre de l'Institut et de la Chambre des Députés, rue de la Ville-l'Évêque, 2.
Fortia d'Urban (*) (le marquis de), membre de l'Institut, rue de la Rochefoucaud, 12.
Jaley, graveur, rue Chapon, 3.
Sorgo (comte de), rue Basse-du-Rempart, 36.
Desgranges, professeur de mathématiques, rue Neuve-Saint-Denis, 13.
Héricart de Thury (O*) (le vicomte), membre de l'Institut, rue de l'Université, 29.
Lenoir (Alexandre) (*), ancien administrateur du musée des monuments français, rue d'Enfer, 34.
Amédée Jaubert (*), membre de l'Institut, professeur de langues orientales, rue Lepelletier, 18.
De Ladoucette (O*) (le baron), membre de la Chambre des Députés, rue Saint-Lazare, 5.

. . . . . .

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

Aisne. M. Lorin, homme de lettres, à Vauxbuin, près Soissons.
Ardennes. MM. Duvivier, conservateur des antiquités et conseiller de préfecture à Mézières.—Notterèt, baron de Saint-Lys, au château de Busancy.

Digitized by Google

Aube. MM. Doé de la Chapelle, médecin, à Troyes. — Arnaud, professeur de peinture, *ibid.* — Eusèbe-Salverte, membre de l'Institut et de la Chambre des Députés, à Nogent-sur-Seine.

Aude. M. Decampe, homme de lettres, à Narbonne.

Bouches-du-Rhône. MM. Rouard, bibliothécaire de la ville à Aix. — Estrangin, avocat, à Arles.

Calvados. MM. de Caumont, correspondant de l'Institut, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen. — Spencer-Smith, homme de lettres, *ibid.* — Le Maitre, à Saint-Martin de la Lieue, près Lizieux.

Cantal. MM. Deribier de Cheissac, commune de Vébret. — Deribier du Châtelet, maire à Ides.—De Tournemine (le baron), ancien député, à Mauriac.

Cher. M. Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'Acad. à Bourges.

Côte-d'Or. MM. Bourré, médecin et bibliothécaire, à Châtillon-sur-Seine.— Rolle, ancien bibliothécaire de la ville de Paris, *ibid.* — Peignot (Gabriel), inspecteur de l'Académie, à Dijon. — Baudot, avocat, *ibid.* — Joseph Bard, à Beaume.

Côtes du-Nord. M. de Kergariou (le comte de), à Grandville, près Châtel-Audren.

Creuse. M. Dugenest, à Gueret.

Dordogne. M. de Mourcin, conseiller de préfecture, à Périgueux.

Doubs. M. Béchet, à Besançon.

Drôme. MM. de Lacroix, et homme de lettres, à Valence.— Drojat aîné, à Die.—Drojat jeune (François), homme de lettres, *ibid.*

Eure. M. Le Prévost, membre de l'Institut et de la Chambre des députés, à Bernay.

Eure-et-Loir. MM. Lejeune, bibliothécaire honoraire, à Chatr — Doublet de Boisthibault, avocat, *ibid.* — Hérisson, juge au tribunal de première instance, *ib.* — De Boisvilette, ingénieur des ponts et chaussées, à Châteaudun.

Finistère. MM. de Blois (le comte), à Morlaix. — Guenveur, à Plouegeat-Guerrand. — De Frémiuville (le chevalier), ancien capitaine de frégate, à Brest.

Gard. M. Auguste Pelet, négociant et homme de lettres, à Nîmes.

Garonne (Haute-.) M. Dumège, ancien directeur du musée, à Toulouse.

Hérault. M. Delmas, ancien maire, à Marsillargues, près Lunel.— Renouvier, à Montpellier.

Digitized by Google

Ille-et-Vilaine. MM. Bachelot de la Pylaie, à Fougères. — De Penhouet (le comte), maréchal-de-camp en retraite, à Rennes. — Louis Dubois, sous-préfet à Vitré.

Indre et-Loire. MM. André Jeuffrain, homme de lettres, à Tours. — Cartier, à Amboise.

Isère. M. Mermet aîné, conservateur des monuments historiques, à Vienne. — Ollivier (Jules), juge à Grenoble.

Jura. M. Monnier, conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier.

Loire (Haute-). M. de Taleyrat (le baron), à Brioude.

Loire-Inférieure. MM. Caillaud (Frédéric), à Nantes. — Verger, ancien négociant, *ibid.*

Loir-et-Cher. MM. Vinet-Pajon, à la Chapelle-en-Chérie. — De la Saussaye, bibliothécaire de la ville, à Blois.

Loiret. MM. Bigot de Morogues (le baron), pair de France, à Orléans. — Legier, avocat, *ibid.* — Verguaud-Romagnesi, *ibid.*

Lot-et-Garonne. De Saint-Amans, à Agen.

Lozère. M. Cayx, ex-ingénieur du cadastre, à Marvéjols.

Maine-et-Loire. M. Desvaux, directeur du Jardin des Plantes, à Angers.

Manche. M. de Gerville à Valognes.

Marne. MM. de Jessaint (le vicomte), pair de France, à Châlons. — Louis Paris, bibliothécaire adjoint, à Reims.

Marne (Haute-). M. Pistollet de Saint-Ferjeux, à Langres.

Meurthe. MM. Lamoureux, professeur à l'École forestière, à Nancy. Michel Berr, homme de lettres, *ibid.* — Noël, notaire honoraire, *ibid.*

Meuse. M. Denis, homme de lettres, à Commercy.

Moselle. MM. Bégin, docteur médecin, à Metz. — D'Attel de Luttanges, homme de lettres, *ibid.*

Nièvre. M. A. Grasset, homme de lettres, à La Charité.

Nord. MM. Leglay, archiviste à Lille. — Barrois, ancien député, *ibid.* — Duthillœul, bibliothécaire de la ville, à Douai. — Arthur Dinaux, homme de lettres à Valenciennes. — Lebeau, président du tribunal de première instance, à Avesnes.

Orne. M. Vaugeois, ancien magistrat, à Laigle.

Pas-de-Calais. M. Piers, bibliothécaire à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme. MM. Tailhand, président à la Cour royale, à Riom. — Bouillet, homme de lettres, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées-Orientales. MM. Jaubert de Passa, membre du conseil général, à Perpignan. — Henri, bibliothécaire, *ibid.*

Digitized by Google

Rhin (*Bas-*). M. Schweighæuser, correspondant de l'Institut, ancien professeur, à Strasbourg.

Rhin (*Haut-*). MM. de Golbéry, correspondant de l'Institut et membre de la Chambre des Députés, à Colmar. — Graff, pasteur de l'Église réformée, à Mulhouse.

Rhône. M. Rey, peintre et architecte, professeur de dessin à l'Ecole royale de Lyon.

Sarthe. MM. Pesche, homme de lettres, au Mans. — de Musset (le marquis), à Cogners, près Saint-Calais.

Seine. M. de Lacroix, à Ivry.

Seine-et-Marne. M. Opoix, inspecteur des eaux minérales, à Provins.

Seine-et-Oise. M. de Merlhiac, ancien officier de marine, à Versailles.

Seine-Inférieure. MM. De la Quérière, homme de lettres, à Rouen. — Deville, receveur des contributions directes, *ibid.*

Sèvres (*Deux-*). MM. Guillemaud, jeune, à Niort. — Auguis, membre de la Chambre des Députés, à Melle.

Somme. MM. Dusevel, avoué, à Amiens. — Rigollot, docteur médecin, *ibid.*

Tarn-et-Garonne. M. Chaudruc de Crazannes (le baron), à Montauban.

Vaucluse. M. Paulin Malosse, à Avignon.

Vienne. MM. De Cressac (le baron), ingénieur en chef honoraire au corps royal des mines, à Poitiers. — De la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de l'Ouest, *ibid.* — Mangon de Lalande, directeur des domaines, *ibid.* — André, procureur du Roi, à Châtellerault.

Vienne (*Haute-*). M. Ardant, à Limoges.

Vosges. M. Richard, bibliothécaire de la ville, à Remiremont.

CORRESPONDANTS NATIONAUX RÉSIDANT A L'ÉTRANGER.

MM. Cirbied, à Tiflis.
Chaumette des Fossés, à Lima.

Digitized by Google

MM. Gauttier d'Arc, consul de France à Madrid.
De Châteaugiron (le marquis), consul général de France à Bucharest.
De Verneuil, en mission à . . .

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM. Ainsworth, à Londres.
Sir Sidney-Smith, amiral, *ibid.* (actuellement à Paris.)
Sir Henri Ellis, secrétaire de la Société des Antiquaires, *ibid.*
Angiolini, à Rome.
Cibrario, membre de l'académie royale de Turin.
De Fortis (le comte), *ibid.*
De Abbate, à Gênes.
Bridel, pasteur, à Montreux, canton de Vaud (Suisse).
Brewer, à Cologne.
De Westrenen de Thielandt (le baron), à La Haye.
Engelstoft, professeur, à Copenhague.
Finn-Magnusen, professeur, *ibid.*
Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, *ibid.*
D'Abrahamson, (le chevalier), aide-de-camp du roi de Danemark, *ibid.*
W. Grimm, à Cassel.
Labanof (le prince de), à Pétersbourg.
De Reiffenberg, conservateur de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
De Santarem (le vicomte), à Lisbonne (actuellement à Paris, rue Saint-Lazare, 21).
Warnkœnig, professeur de droit, à Fribourg (grand-duché de Bade).
Marchal, conservateur de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles.
Ferd. Wolf, employé à la bibliothèque impériale, à Vienne (Autriche).
Graberg de Hemso, consul de Suède, à Florence.
De Macedo, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Lisbonne.

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE EST EN RAPPORT.

La Société de l'Histoire de France, à Paris.
L'Institut historique, *ibid.*
La Société Philotechnique, *ibid.*
La Société archéologique de Béziers.
La Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
L'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
La Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
La Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
L'Académie des Sciences, Agriculture, etc., du département de la Somme, à Amiens.
La Société d'Archéologie de la Somme, *ibid.*
La Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des arts de Lille.
La Société d'Émulation, à Cambrai.
La Société Cambrienne, à Londres.
La Société des Antiquaires d'Écosse, à Édimbourg.
L'Académie royale de Bruxelles.
La Société zélandaise de Flessingue.
La Société des Antiquaires de Copenhague.
L'Académie des Belles-Lettres et d'Antiquités de Stockholm.
L'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg.
L'Académie royale de Turin.
L'Académie d'Archéologie, à Rome.
L'Académie d'Histoire de Madrid.
L'Académie royale des Sciences de Lisbonne.
La Société philosophique de Philadelphie.
La Société des Antiquaires de Suisse, à Zurich.

Digitized by Google

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1838.

Président, M. l'abbé Labouderie.
Premier vice-président, M. Allou.
Deuxième vice-président, M. Taillandier.
Secrétaire, M. Bottée de Toulmon.
Secrétaire-adjoint, M. de Lavillegille.
Trésorier, M. Jollois.
Archiviste-bibliothécaire, M. de Martonne.

COMMISSION DES IMPRESSIONS.

MM. Paulin Paris, Depping, Beaulieu.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1836; par M. *de Martonne*, secrétaire annuel. . j

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1837; par M. *Beaulieu*, secrétaire annuel. . lxx

Notice nécrologique sur M. Langlois, associé correspondant; par M. *Gilbert*, membre résidant. xcvij

MÉMOIRES, DISSERTATIONS, ETC.

Mémoire sur le Monument druidique de l'île de Gavrennez; par M. le chevalier *de Fréminville*, associé correspondant. 1

Mémoire sur les Carneilloux, ou anciens cimetières des Celtes armoricains; par M. le chevalier *de Fréminville*, associé correspondant. 15

Notice sur un Monument druidique situé près de Langres et sur un tombeau antique découvert au même lieu en 1837; par M. *Pistollet de Saint-Ferjeux*, associé correspondant. 23

Digitized by Google

Pages.

La Ville-Avran, près de Fougères (Ille-et-Vilaine); par M. *de la Pylaie*, associé correspondant. . 30

Observations sur quelques-uns des Monuments antiques de Poitiers; par M. *Mangon de Lalande*, associé correspondant. 36

Notice sur quelques antiquités romaines de l'arrondissement d'Argentan (Orne); par M. *Stanislas de Colleville*, docteur médecin. 60

La chapelle de Saint-André, au bourg de Domagné, arrondissement de Vitré (Ille-et-Vilaine); par M. *de la Pylaie*, associé correspondant. . . . 85

Notice sur un cercueil en plomb, trouvé aux environs de Nîmes; par M. *A. Pellet*, associé correspondant. 98

Analyse d'un Mémoire du baron Maximilien de Ring, sur les tombes celtiques de l'ancienne Allemanie; par M. *de Golbéry*, associé correspondant. . . 104

Fouilles faites à Jublains (Mayenne) en 1835 et 1836; par M. *Verger*, associé correspondant. . 111

Description et explication d'une pierre gravée antique inédite (intaille) représentant Achille examinant ses armes; par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*, associé correspondant. 131

Mémoire sur les excavations connues sous le nom de Mardelles; par M. *de Lavillegille*, membre résidant. 144

Médailles et monnaies trouvées à Saint-Martial de Limoges; par M. *Ardant*, associé correspondant. 164

Supplément au récit fait par Chorier des désordres qui accompagnèrent en 1562 l'occupation de Grenoble par les protestants; par M. *Berriat-Saint-Prix*, membre résidant. 175

Digitized by Google

Pages.

Note sur les deux espèces de mariages usités chez les Romains et chez les Francs; par M. *Louis de Maslatrie*, membre résidant. 204

Découverte et restitution de l'autel de Saint-Guillaume, parent de Charlemagne et fondateur de Saint-Guillem-du-Désert; par M. *A. Thomassy*, membre résidant. 222

Eglise de Saint-Pierre d'Avignon. Chaire à prêcher; par M. *Frary*, membre résidant. 235

Épître au ministre de l'intérieur, en patois de Gérardmer (Vosges), suivie d'un noël en même patois; pièces communiquées par M. *Richard*, associé correspondant. 237

Suite des études sur les armes et armures au moyen-âge (3ᵉ article), HAUBERTS, COTTES DE MAILLES, CUIRASSES; par M. *C. N. Allou*, membre résidant. 270

Rapport sur l'ouvrage intitulé : *Historiæ patriæ monumenta, editâ jussu Caroli-Alberti;* par M. *Depping*, membre résidant 340

Lettre de Philippe-le-Bon à Charles VII en faveur de la ville d'Amiens, communiquée par M. *Dusevel*, associé correspondant 369

Lettre en breton adressée à la Société par M. *E. Burritt*, forgeron américain. . . . . *id.*

Supplément à la Notice de M. Henry, sur le théâtre d'Arles, insérée au tome XIII, p. 48, des *Mémoires de la Société*. 376

FAITS RELATIFS A LA SOCIÉTÉ.

Ouvrages offerts à la Société depuis le 1ᵉʳ janvier 1837 jusqu'au mois de septembre 1838. . . . 377

Liste des Membres de la Société en décembre 1838. 385

Digitized by Google

Liste des Sociétés françaises et étrangères avec lesquelles la Société est en rapport. 392
Bureau de la Société pour l'année 1838. . . . 393

INDICATION DES PLANCHES.

Pages.
I. Monument de Gavrennez (1re planche). . . . 5
II. Monument de Gavrennez (2e planche) . . . 6
III. Cromlech de Trégunc. 19
IV. Cercueil en plomb trouvé près Nîmes. . . . 99
NOTA. Cette planche contient en outre un plan d'une partie des fouilles de Jublains (p. 123) et la Mardelle de Remilly (p. 153).
V. Autel de Saint-Guillaume. 228
VI. Chaire à prêcher de Saint-Pierre d'Avignon. . 235
VII. Cottes de mailles (1re planche). 250
VIII. Cottes de mailles (2e planche). . . . . *id.*
IX. } Plan du théâtre d'Arles. 376
X. }

NOTA. Indépendamment de ces planches lithographiées, le volume contient les planches gravées sur bois suivantes :

1° Inscription trouvée à Quintignac, p. xix; 2° Inscription en lettres onciales trouvée à Corbie près Amiens, xlj; 3° le médaillon de feu M. Langlois, par M. Brevière, d'après M. David, p. cv; 4° Une pierre gravée antique représentant *Achille examinant ses armes*, p. 131, et 5° un sceau en cuivre trouvé à Saint Martial-de-Limoges, p. 172.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JAN 24 '45

Digitized by Google